This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

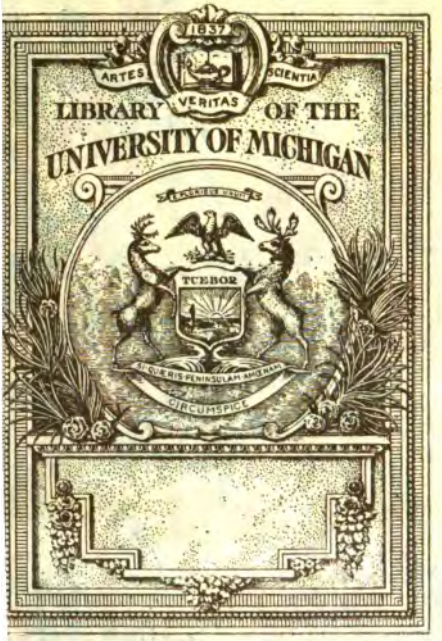
1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TCEBOR
CIRCUMSPICE

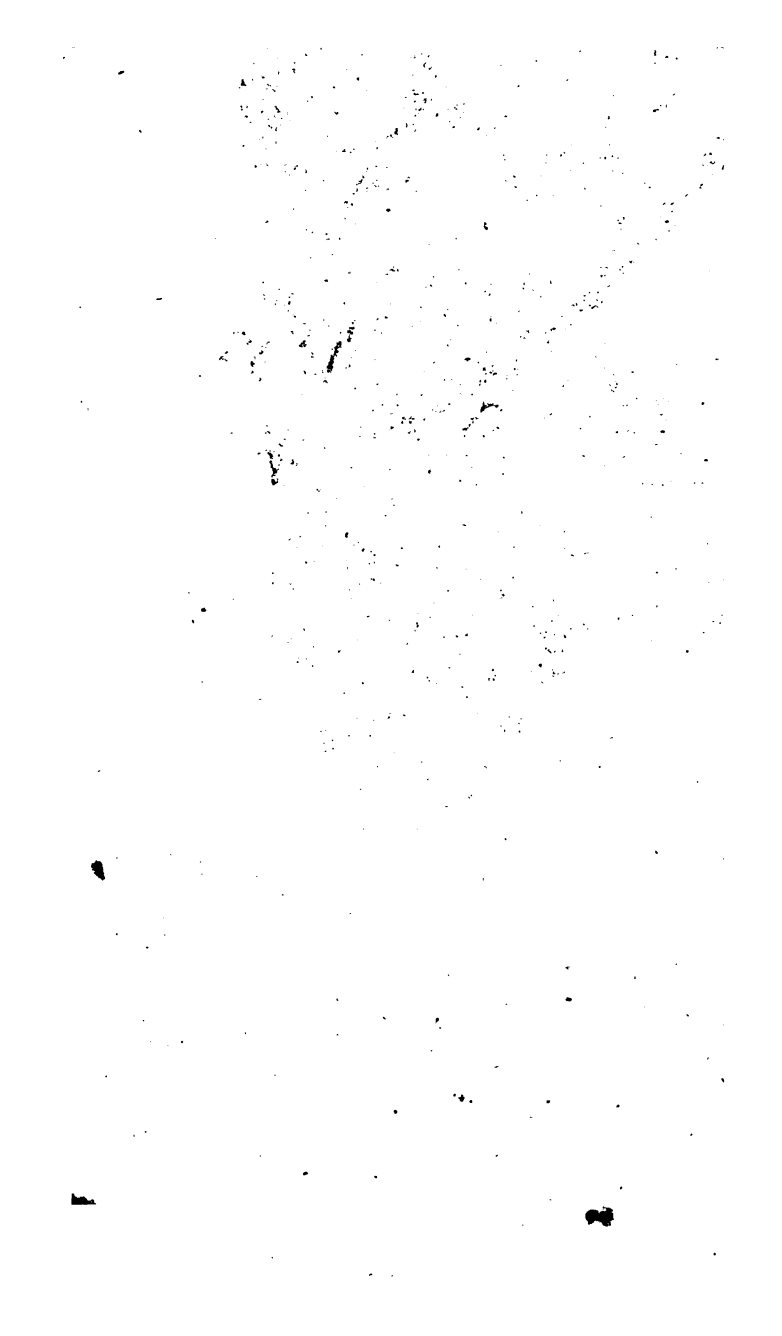

840.9
G69

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

TOME SECOND.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE

DE LA

LITTERATURE FRANÇOISE.

Dans laquelle on montre l'utilité que l'on peut retirer des Livres publiés en François depuis l'origine de l'Imprimerie, pour la connoissance des Belles Lettres, de l'Histoire, des Sciences & des Arts ;

Et où l'on rapporte les Jugemens des critiques sur les principaux ouvrages en chaque genre écrits dans la même Langue.

Par M. l'Abbé GOUJET, Chanoine de S. Jacques de l'Hôpital.

TOME SECOND.

A PARIS, RUE S. JACQUES,

Chez { PIERRE-JEAN MARIETTE, aux Colonnes d'Hercules. HYPPOLITTE-LOUIS GUERIN, à Saint Thomas d'Aquin.

M. DCC. XLI.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

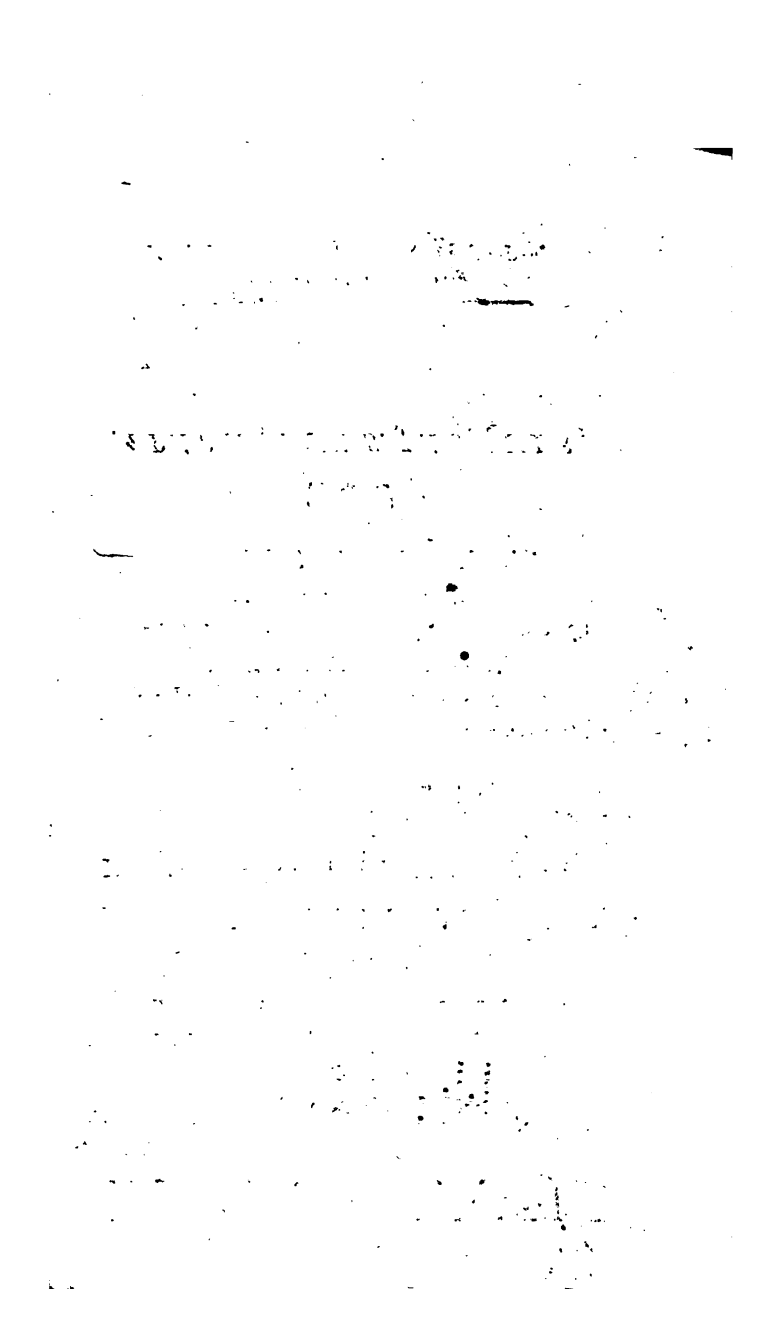

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE,

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

Des Livres qui traitent de la Rhétorique, ou de l'Art de l'Eloquence.

CHAPITRE IV.

Des écrits sur l'éloquence du Barreau.

PERSONNE ne doute que l'éloquence ne soit nécessaire au barreau. Elle sert à y mettre la vérité dans son jour ; elle donne plus de force aux raisonnemens que l'on employe pour la défendre ; elle les fait mieux goûter ; elle acquiert aux preu-

39712

ves même les plus ſenſibles un nouvel éclat ; elle leur donne en quelque ſorte plus de poids. Nos premiers Avocats qui ſe ſont acquis de la réputation, ont ſenti la néceſſité de cet art, & s'en ſont ſervi avec autant d'avantage, que le goût de leur ſiécle pouvoit le comporter. Je vous ai parlé ailleurs du caractere de l'éloquence de quelques-uns des plus célébres, & j'aurai lieu de m'étendre plus au long ſur ce ſujet, lorſque je vous parlerai de nos orateurs François. Un principe certain, c'eſt que les Avocats, comme tous ceux qui s'appliquent à l'éloquence, devroient commencer par ſe nourrir de la lecture des rhétoriques d'Ariſtote, de Ciceron & de Quintilien, étudier le traité du ſublime de Longin, & ſe familiariſer avec les diſcours de Demoſthene & de Ciceron.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Parmi les modernes qui ont écrit ſur l'éloquence, il y en a peu qui ayent traité de celle du barreau en particulier ; mais dans ce peu l'on trouve de fort bons préceptes que l'on ne doit point négliger. J'ai déja eu occaſion de parler du *Traité de l'éloquence Françoiſe, & des raiſons pourquoi elle eſt demeurée ſi baſſe*, par M. du Vair, Garde des Sceaux. L'idée avantageuſe que tous ceux qui ont lû ce

traité, en ont donnée, doit inſpirer du goût pour ſa lecture. Les plaintes qu'il y fait de l'éloquence affectée, ou trop chargée d'érudition, de quelques Orateurs de ſon tems, Gabriel Guéret, célébre Avocat au Parlement de Paris, connu par un aſſés grand nombre d'ouvrages fort eſtimés, les reprend auſſi dans ſes *Entretiens ſur l'éloquence de la chaire & du barreau*, qui parurent en 1666.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

M. Guéret n'eſt pas cependant exact, lorſqu'il répond à cette queſtion, *ſi l'Avocat a droit de ſe ſervir du pathétique*. Il ne veut pas qu'on l'employe, & en fait un caractere diſtinctif de l'éloquence des Sophiſtes. Cette éloquence, dit-on, employe la douceur, la violence, le pathétique & l'harmonie des périodes. Elle a tantôt bouleverſé la Grece par les Philippiques de Demoſthene, & tantôt l'Empire Romain par celles de Ciceron. Mais la véritable éloquence n'employe-t'elle pas auſſi tout ce que l'on reproche à celle des Sophiſtes, & ne ſçait-elle pas en faire un bon uſage ? Si l'éloquence des Philippiques de l'orateur Grec & de l'orateur Romain, eſt une fauſſe éloquence, il n'y en eut jamais de vraie : & s'il en faut employer quelqu'une au barreau, quand la cauſe que l'on ſoutient le de-

Gib. jugem. des Sav. t. 3. p. 85. 86.

mande, c'eſt c'elle-là, quand même on ſuppoſeroit, ce qui n'eſt pas, que Demoſthène & Ciceron étoient des ſéditieux. Un homme de ce caractere peut être très-éloquent, & ſon éloquence peut être digne d'imitation, quoique l'on doive éviter l'uſage qu'il en fait.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Le même Auteur ſe fonde ſur Ariſtote, pour exclure du barreau l'uſage du pathétique. Il prétend que la doctrine de ce philoſophe eſt, que l'art d'exciter les paſſions, eſt étranger aux plaidoyers & à la profeſſion d'Avocat; que de l'employer, c'eſt corrompre le Juge, & fauſſer, pour ainſi dire, la regle; & enfin, que l'aréopage l'avoit défendu. Mais il eſt certain qu'Ariſtote n'a condamné que l'abus des paſſions, & que la défenſe de l'aréopage étoit impraticable. Ariſtote, d'ailleurs, n'a point dit que les paſſions ſont étrangeres à l'art ou à la profeſſion d'orateur, mais *à ce qui eſt à prouver*; comme il n'a point dit que l'orateur doit être homme de bien, mais ſeulement que le diſcours doit donner cette idée de lui.

Dans le dialogue ſur l'uſage des citations dans les plaidoyers, M. Guéret fait remarquer que les anciens ont été fort réſervés à citer dans leurs harangues, & qu'ils n'ont preſque jamais cité qu'à pro-

pos. Il ajoute, que l'uſage des citations s'introduiſit au Palais par l'envie de plaire à M. le premier Préſident de Thou qui les aimoit, & pour imiter M. Briſſon qui citoit beaucoup. Cela alloit ſi loin, que tel débitant ſes propres penſées, les attribuoit avec éloge à Tertullien ou à S. Auguſtin, qu'il n'avoit jamais lû. L'avis de M. Guéret eſt, qu'il faut peu de citations; qu'elles doivent être juſtes, utiles & néceſſaires; qu'il ne faut point commencer par une citation; qu'il n'en faut point dans la peroraiſon; que leur place eſt dans la confirmation; qu'il ne faut point citer en une langue étrangere, ſi ce n'eſt qu'il s'agiſſe d'un texte ou d'une loi déciſive. Efforçons-nous, dit-il, de rendre Françoiſes toutes les graces Grecques & Latines, & travaillons à l'embelliſſement de notre langue, comme les Latins travailloient à l'ornement de la leur. L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Dans la comparaiſon que notre Auteur fait du Prédicateur avec l'Avocat; il reconnoît que le premier a quelque avantage du côté de la fin; il ſe propoſe le ſalut des ames. Sa matiere eſt riche; il a de plus fortes paſſions à exciter, ou du moins de plus durables: il parle quelquefois devant les Rois, & cela pour

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

les reprendre. Il lui faut beaucoup d'attention, d'art, de ménagement, de force & de courage. Mais en faut-il moins, quand il s'agit de défendre la vie & l'honneur d'un citoyen, devant un Tribunal ſouverain, dans une queſtion nouvelle, dans la crainte d'être interrompu par le juge, ou d'être relevé par un redoutable adverſaire?

C'eſt par cette raiſon, que le ſieur le Gras qui traite auſſi de l'éloquence du barreau dans la préface de ſa rhétorique Françoiſe, dont j'ai déja parlé, dit que cette éloquence eſt la plus importante, & la plus difficile à acquerir. Elle eſt, dit-il, la plus importante, parce qu'elle n'a pas pour but la ſatisfaction des auditeurs, comme celle des panégyriques, mais l'honneur de la victoire & la gloire du triomphe. Or, perſonne ne peut révoquer en doute qu'il ne ſoit plus important, plus utile & plus glorieux d'employer l'éloquence à vaincre, qu'à donner du plaiſir. L'Auteur n'exclut pas cependant celui-ci: il convient même qu'il faut plaire, afin de mieux inſtruire, & que l'inſtruction eſt abſolument néceſſaire, parce qu'on ne doit pas tenter de vaincre la volonté, ſans avoir auparavant éclairé l'eſprit. Ce qui donne donc du

plaisir dans une éloquence victorieuse, ne doit être considéré que comme un moyen qui sert à obtenir la victoire : en sorte que l'Auteur a raison de conclure que l'éloquence victorieuse renferme toutes les autres. Telle étoit l'éloquence de Demosthene & de Ciceron. Aussi Quintilien dit-il du dernier, qu'il savoit si adroitement mêler l'art d'instruire les Juges, de leur plaire, & de gagner leurs bonnes graces, avec celui de les émouvoir par la solidité de ses raisons, & les passions qu'il excitoit dans leur ame, qu'encore qu'il les forçât de lui donner la victoire, il sembloit qu'ils la lui accordassent volontairement, & qu'ils ne fissent que le suivre, quoiqu'il les entraînât.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

M. le Gras dit, que si l'on ne voyoit pas regner de son tems au barreau une éloquence de ce caractere, cela procedoit de plusieurs causes. La premiere, dit-il, est qu'on ne s'applique pas à l'éloquence de la même maniere qu'ont fait ceux, qui de leur tems avoient mis celle du barreau en un si haut dégré de splendeur. Les anciens orateurs apprenoient la rhétorique plusieurs années & sous plusieurs maîtres : ce qu'il prouve par un détail des soins que Ciceron, Quin-

tilien & quelques autres se sont donnés pour l'apprendre : & ce détail mérite d'être lû. La seconde cause, selon lui, est qu'on n'enseigne pas à présent les bons préceptes d'éloquence. Mais je crois que ce reproche étoit injuste, même dans le tems où il écrivoit. On conseilloit, dès-lors, & avant lui, de s'appliquer à la lecture des anciens rhéteurs que j'ai nommés, on les expliquoit, on faisoit connoître la solidité de leurs principes, & l'on recommandoit de les suivre. Le Maître, Patru, & plusieurs autres connoissoient les bons préceptes, & on les trouvoit déja dans plusieurs écrits, qui étoient entre les mains de tout le monde.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

La troisiéme cause que l'Auteur rapporte de la différence de l'éloquence de notre barreau, d'avec celle des anciens, a quelque chose d'un peu mieux fondé. Les anciens, dit-il, ne faisoient rien apprendre à ceux que l'on formoit à l'éloquence, qui ne fût capable de contribuer à ce dessein. C'est pour cela que Ciceron ne vouloit pas que ceux qui aspiroient à l'éloquence, s'appliquassent ni à la philosophie des Stoïciens, ni à celle des Epicuriens, quoique ces philosophes parlassent, selon lui, judicieusement & avec

art, parce que ne s'attachant qu'aux regles de la dialectique, dès qu'ils sortoient de la disputé, on découvroit qu'ils étoient pauvres & dépourvus des forces du discours. Mais Ciceron vouloit que les orateurs, ou ceux qui désiroient de le devenir, s'attachassent à la philosophie de Platon & d'Aristote, à cause de l'élevation des pensées du premier, de son abondance, & de la douceur de son style, & parce que le raisonnement de l'autre est subtil & pressant, & que ces philosophes, comme tous les autres Académiques & Péripatéticiens, joignent à la doctrine, & aux préceptes nécessaires pour bien raisonner, l'agrément & l'abondance, qui rendent l'éloquence belle & digne d'admiration. M. le Gras trouve donc que l'on se conduit autrement aujourd'hui, & que c'est ce qui met, selon lui, tant de différence entre l'éloquence des anciens & la nôtre. Dans nos écoles, dit-il, non-seulement on se contente de donner des préceptes d'éloquence très-foibles, mais il semble encore qu'on ait dessein d'y enseigner tout ce que la jeunesse y va apprendre d'une maniere la plus propre à empêcher qu'elle ne se forme à l'éloquence.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

La preuve qu'il en apporte est, que

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

ſur les queſtions que l'on traite dans la philoſophie des écoles, on ne s'explique qu'avec un ſtyle hideux & barbare, & que cette philoſophie péche en la matiere & en la forme : qu'un homme qui veut devenir orateur, doit s'affranchir de cette maniere de diſputer ſubtile & ſerrée, parce qu'étant né pour la multitude, ſon devoir n'eſt pas ſeulement d'inſtruire celle-ci, mais encore de l'émouvoir ; qu'il doit plaire d'ailleurs pour inſtruire, ce qu'il ne peut faire s'il ne ſçait point s'affranchir de ce genre ſimple, ſubtil & ſerré de la diſpute. Il ajoute, que ſans condamner la théologie ſcholaſtique, il eſt certain que l'expérience apprend que les Orateurs ſacrés qui s'y ſont livrés, ſont toujours les moins goûtés, & par conſéquent les moins utiles.

Pour démontrer encore la néceſſité de l'éloquence au barreau, M. le Gras dit que les loix, quelques ſages qu'elles ſoient en elles-mêmes, ont encore beſoin pour ſe ſoutenir, du ſecours de la rhétorique. Les loix, dit-il, le droit, & les coutumes, ſont conteſtées, ou ne le ſont pas. Si elles ne ſont pas conteſtées, il eſt vrai qu'elles n'en ont pas beſoin, parce qu'il ne faut point aller au barreau. Mais ſi elles ſont conteſtées entre plu-

sieurs contendans, il faut nécessairement que l'un & l'autre ayent recours à la force de l'éloquence. Les jurisconsultes même, ajoute-t'il, en ont besoin, lorsque leurs opinions sont contestées. Les loix, dit Quintilien, sont impuissantes, lorsqu'elles sont destituées de la force de l'orateur. Ajoutons qu'il y a de la différence entre savoir le droit, & savoir discourir du droit. Savoir, le droit simplement, comme Ciceron dit que Scévola en étoit instruit, c'est le savoir comme une histoire. Mais savoir l'art du droit, c'est être en état de l'interpréter, de le défendre, de l'éclaircir, de s'en servir, & d'en tirer des conséquences, comme faisoit Servius: & c'est ce qui ne se peut faire sans la connoissance & la pratique des regles de la rhétorique, qui contient les préceptes de la dialectique, aussi-bien que ceux de l'éloquence.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Un étranger, Georges Mackenze, Avocat du Roi en Ecosse, qui écrivoit peu de tems après le sieur le Gras, parle plus avantageusement que ce dernier de l'éloquence de nos Avocats François. Il y reconnoît les caractères de celle des Romains; mais il y blâme les citations trop fréquentes des peres. Il veut des preuves, & non de l'érudition. Cette

érudition eſt, en effet, un défaut dont on s'eſt enfin corrigé. Il blâme les jeunes gens qui croyent s'avilir en traitant le fait, & ſe jettent dans des queſtions étrangeres. C'eſt, ſelon lui, montrer peu de jugement, & faire ſeulement parade de beaucoup de lecture. Ce n'eſt pas, dit-il, le brillant & le coloris qui ſont l'excellence d'un portrait, c'eſt le naturel & la reſſemblance. Il y a d'excellens préceptes dans l'ouvrage de cet étranger. En voici quelques-uns que M. Gibert rapporte dans l'analyſe qu'il en a faite : car Mackenze a écrit en Latin.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Gib. *ut ſup.* P. 145.

La richeſſe du ſtyle, dit-il, convient plus à l'Avocat que la ſéchereſſe ; & cependant il doit être plus ou moins concis ſelon les circonſtances. L'orateur qui a bien compris une affaire, doit voir d'abord ce qu'il peut fournir de lui-même, avant que de conſulter ſes Auteurs, autrement il devient ſtérile. Il doit écrire & polir ſes diſcours à loiſir, quoiqu'il ne doive pas s'aſſujettir à les apprendre mot à mot. Sa propre perſuaſion & ſon amour pour ſes cliens, ſont une grande ſource d'éloquence. Les exordes ſont ridicules au barreau, ſi ce n'eſt dans les grandes cauſes. Ils le ſont même alors, à moins qu'on ne les tire du fond du ſu-

jet. La narration doit être vive : la bonne foi doit y paroître : tout doit y être sensible. Avant que de passer à la preuve, il faut écarter tout ce qui est étranger à la question. Si on n'avoit affaire qu'à un Juge, il ne faudroit peut-être qu'une sorte d'argumens. La diversité des esprits demande des preuves de plusieurs sortes. Je prens d'abord mon adversaire à la gorge, dit un orateur dans Pline ; & moi, dit Pline, qui ne sçais pas où est cette gorge, je porte des coups partout pour la rencontrer. La forme syllogistique convient rarement à l'orateur. Il faut pour cela qu'il ait quelque preuve éclatante à mettre dans un beau jour. L'esprit & la force consistent dans l'arrangement, chacun s'en fait un à sa mode. Il y faut suivre la nature. Elle apprend à commencer par les raisons qui jettent plus de lumiere. De-là elle conduit aux loix & aux autorités, & enfin aux inconvéniens du contraire. Il faut par tout soutenir l'attention du Juge. La peroraison demande la confiance, la vivacité, les mouvemens, la force, l'amplification. L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Voilà une partie des préceptes de M. Mackenze, sur l'éloquence du barreau. Son ouvrage qui a paru en 1681. méri-

te d'être lû en entier par ceux qui entendent la langue dans laquelle il eſt écrit : pour vous, vous pouvés vous contenter de l'exacte analyſe faite par M. Gibert.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Je joindrois à cette analyſe, la ſeconde partie des réfléxions du pere Rapin, Jeſuite, ſur l'éloquence. Cet Auteur y traite de l'éloquence du barreau, & il y parle avec aſſés de juſteſſe des défauts qui peuvent ſe rencontrer dans cette éloquence ; & des caracteres qu'elle doit avoir. Mais il a tort de ſe plaindre, que les Avocats n'ont plus de belles cauſes à traiter. L'expérience journaliere montre le contraire. J'ajoute, que quand il ſeroit vrai même qu'ils n'en auroient plus, ils ne laiſſeroient pas d'être Orateurs, ſelon Quintilien, s'ils traitoient comme il faut celles qu'ils ont. Il dit en un autre endroit, qu'il y a quelquefois dans l'éloquence des coups extraordinaires de l'art, qui ſurprennent & qui font des effets imprévus : & il a raiſon ; mais l'exemple qu'il en apporte, eſt mal appliqué. Il le tire du Brutus de Ciceron.

Réfléx. n°. 8.

Tel eſt celui, dit-il, d'un certain Canus Rufus, qui étant accuſé avec aſſés de véhémence par Siſenna, s'écria d'une voix animée & touchante : Je ſuis pris dans un piége, Meſſieurs, ſi vous ne me

secourés. Cet aveu, poursuit le pere Rapin, de la crainte qu'il avoit d'être surpris, & la protection qu'il demanda à ses Juges, les toucha si fort, qu'ils lui devinrent favorables. Il n'y a ici qu'une petite difficulté, c'est que Ciceron ne dit point ce que le pere Rapin lui fait dire. Voici le fait. Rufus étoit un accusateur de profession, & il accusoit un jour un homme nommé Chritilius qui prit Sisenna pour son Avocat. Celui-ci se servoit volontiers de mots extraordinaires & inutiles : il en employa un dans cette occasion, pour signifier des accusations frivoles : l'accusateur releve ce mot barbare ; & s'écriant, on me tend des piéges, Messieurs, si vous ne me secourés, il fit, pour ainsi dire, l'anatomie de ce mot, ce qui fit éclater de rire. L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Ainsi, selon la remarque d'un critique, le pere Rapin nous donne en cette occasion l'accusateur pour l'accusé ; l'Avocat de l'accusé pour l'accusateur. La chose consiste dans un mot inusité qui fut relevé à propos, & il la fait consister dans une plainte fort touchante. Il fait d'une crainte ironique, une crainte sérieuse ; d'un éclat de rire, un mouvement de pitié ; & d'une petite plaisanterie, *un coup extraordinaire d'éloquence, d'une gran-* Gib. jugem. des Sav. t. 1. p. 318.

de pénétration, & où peu d'Orateurs réüſſiſſent. Que dire ſur cela de ce pere ? ajoute le critique que je viens de citer : à peu près ce que Quintilien a dit de Seneque : il ſeroit à ſouhaiter qu'avec ſon genie & ſes talens, il eût plus d'exactitude.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Il y a plus de juſteſſe dans ce que dit le pere Rapin, que rien ne gâte davantage l'éloquence du barreau, que ces embarras de lieux communs dont on charge les plaidoyers, & dont on groſſit ces entrées du diſcours, qui n'ont aucune proportion avec ſes autres parties, & qui ne ſervent qu'à laſſer la patience des Juges, & à les dégoûter de ce qui pourroit être bon dans le reſte. Que c'eſt un goût de jeune homme de vouloir briller dans tout ce qu'on dit : que la véritable éloquence ne recherche point ce vain éclat, qui n'eſt propre qu'à ébloüir l'eſprit. On veut aller au cœur, dit le P. Rapin, dès qu'on a quelque raïon de bon ſens : parce qu'on ne perſuade bien l'eſprit que par ce qui touche le cœur. On ſe méprend toujours quand on veut trop plaire. Cet Avocat qui contoit plus ſur un paſſage de Seneque pour défendre ſa cauſe, que ſur une bonne raiſon, ſe trompoit fort. Les paſſages brillans

n'ont aucune force pour perſuader : ils ne ſervent tout au plus qu'à réveiller l'eſprit des Juges, quand il eſt fatigué. Il y a pluſieurs autres réfléxions du pere Rapin fort judicieuſes ſur cette matiere. Je ne les rapporte pas : il faut les voir dans ſon écrit, qui n'eſt pas d'ailleurs aſſés long pour ennuyer.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Celui de M. Rollin a plus d'étenduë, & me paroît auſſi plus utile. Il fait partie du deuxiéme tome de ſon excellent Traité de la maniere d'enſeigner & d'étudier les belles lettres. Mais il y rapporte plus d'exemples que de préceptes. Ce ſont de longs extraits d'endroits choiſis de Demoſthene & de Ciceron, parce qu'il regarde ces deux Orateurs comme des modéles parfaits de l'éloquence que l'on doit ſuivre au barreau. Tous deux, dit-il, excelloient dans les trois genres d'écrire, comme y doit exceller tout homme véritablement excellent. Ils ſavoient, ſelon la diverſité des matieres, diverſifier leur ſtyle : quelquefois ſimples & tranquilles dans de petites cauſes ou dans des récits : ailleurs vifs & ſubtiles, quand il falloit prouver & preſſer ; ſouvent élevés & ſublimes, quand la grandeur des affaires le demandoit. Le conſeil donc, le plus ſage, ajoute M. Rol-

lin, que l'on puiſſe donner aux jeunes gens qui ſe deſtinent au barreau, eſt de prendre pour modéle du ſtyle qu'ils y doivent ſuivre, le fond ſolide de Demoſthene, orné & embelli par les graces de Ciceron; auſquelles, ſi nous en croyons Quintilien, il n'y a rien à ajouter, ſi ce n'eſt, peut-être, dit-il, de faire entrer un peu plus de penſées dans le diſcours.

. L'ELOQUENCE DU BARREAU.

C'eſt encore par l'exemple de ces deux anciens Orateurs, que M. Rollin montre par quels moyens les jeunes gens peuvent ſe préparer à la plaidoirie. Il entre ſur cela dans un détail qui plaît en inſtruiſant, & il en tire des préceptes & des regles de conduite auſſi ſages & auſſi utiles. Il veut qu'avant tout, ils ſe forment une grande idée de l'emploi qu'ils embraſſent. Que par une ſuite naturelle de cette premiere réfléxion, ils s'y préparent avec ſoin, & qu'ils s'efforcent de ſuivre, au moins de loin, le zéle & l'ardeur infatigable de Demoſthene & de Ciceron. Je ſçai, dit-il, que le fond de génie eſt la premiere qualité & la plus néceſſaire pour un Avocat: mais je ſçai auſſi que le travail peut beaucoup. Il eſt comme une ſeconde nature; & s'il ne donne pas l'eſprit à qui en manque tout-

à-fait, au moins il le redreſſe, il le polit, il l'augmente, il le fait valoir. Il exige qu'un Avocat acquiere une grande connoiſſance des loix ; des différentes coutumes, de la juriſprudence ancienne & nouvelle. Prétendre, ſelon lui, être en état de plaider ſans ce ſecours, c'eſt vouloir élever un édifice ſans avoir poſé de fondement.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Comme c'eſt le talent de la parole qui fait l'orateur, qu'elle eſt l'inſtrument commun qui le met en état de faire uſage de tout le reſte, M. Rollin demande que l'on puiſe la rhétorique dans les ſources mêmes, que l'on conſulte d'habiles maîtres, qu'on liſe avec grand ſoin les anciens & les modernes, qu'on s'exerce beaucoup dans la compoſition & dans la traduction, que l'on faſſe une étude particuliere de ſa langue. Tels furent les exercices que Ciceron crut néceſſaires pour devenir habile orateur ; & ce ſont les mêmes que M. Rollin conſeille à ceux qui entrent dans la même carriere. Il ſe plaint que l'action & la prononciation ſoient ce qui eſt le plus négligé : & cependant, dit-il, c'eſt ce qui contribue davantage au ſuccès de la parole. Cette éloquence extérieure qui eſt à la portée de tous les auditeurs, parce qu'elle ne

parle qu'aux ſens, a quelque choſe de ſi ſéduiſant & de ſi capable d'éblouïr, que ſouvent elle tient lieu de mérite, & met un Avocat médiocre au-deſſus des plus habiles. Il convient que l'uſage du barreau eſt le meilleur maître pour les jeunes Avocats, & le plus capable de les former : mais il ne veut pas que l'on commence par y plaider, au moins ſouvent. On y entend aſſiduëment les grands Orateurs ; on étudie leur génie ; on obſerve leurs manieres ; on eſt attentif au jugement qu'en portent les connoiſſeurs ; & l'on tâche ainſi de profiter également, & de leurs perfections & de leurs défauts.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Je ne rapporte rien de ce que M. Rollin dit des mœurs de l'Avocat. Cet article ne fait point à mon ſujet. Mais on ne peut trop le lire, ni avec trop d'attention. Il veut de la probité, du déſintéreſſement, de la délicateſſe dans le choix des cauſes, de la ſageſſe & de la modération en plaidant, une ſage émulation éloignée d'une baſſe jalouſie ; & il ſeroit à ſouhaiter que les regles & les préceptes qu'il donne ſur tout cela, fuſſent ſuivis avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe. Il y auroit encore plus de ſolide gloire à s'y conformer ſans réſerve, qu'à briller par ſon génie & par les caracteres d'une belle éloquence.

Quoiqu'il y ait un plus grand nombre de préceptes dans le traité de *l'éloquence de la chaire & du barreau, ſelon les principes les plus ſolides de la rhétorique ſacrée & profane*, par M. l'abbé de Bretteville, que dans celui de M. Rollin ſur l'éloquence du barreau, cependant on peut dire également de l'ouvrage de cet abbé comme de celui du dernier, qu'il inſtruit mieux par les exemples qu'il allégue, que par les regles qu'il preſcrit. Son livre eſt, en effet, rempli de ces exemples. Il ſemble n'avoir pour but que l'éloquence de la chaire & celle du barreau, cependant on peut regarder ſon ouvrage comme une rhétorique à peu près complette; mais où l'on voit bien que l'Auteur n'avoit pas mis la derniere main. Il le diviſe en cinq livres. Il traite dans le premier de la recherche des moyens de perſuader, ou de l'invention, qui eſt la premiere partie de la rhétorique; & il s'étend beaucoup ſur ce qu'on appelle les lieux oratoires, & l'uſage qu'on doit en faire. La diſpoſition du diſcours, fait le ſujet du ſecond livre. Il parle au long de l'élocution dans le troiſiéme. Le quatriéme eſt ſur les paſſions. Dans le cinquiéme, il entre dans un aſſés grand détail ſur ce qu'il appelle l'éloquence du geſte

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

& de la voix. Tout ce qu'il dit dans les quatre premiers livres, ſe trouve aſſés communément dans les autres rhétoriques, & quelquefois avec moins de défauts. Voici un précis de ſa doctrine ſur l'éloquence du barreau.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Il dit 1°. que les loix ſont la ſource la plus commune, où les Orateurs du barreau puiſent des moyens de perſuader, puiſque c'eſt ſur elles que roulent le droit & la juſtice. Les loix naturelles, divines & humaines; les loix anciennes & nouvelles; les loix payennes & chrétiennes; les loix étrangeres & celles du Royaume, leur ſervent ſelon les ſujets dont ils parlent. Car quoique les loix anciennes ou étrangeres n'ayent pas une grande autorité, cependant, comme la raiſon eſt de tout pays & de tout tems, l'on peut tirer avantage de ces loix pour favoriſer ſon droit & ſa cauſe. L'Auteur examine comment il faut s'y prendre pour profiter de cet avantage, & je ne vois rien que de juſte dans ce qu'il dit.

Secondement, parlant de l'exorde, il dit, après Ciceron, que le ſtyle en doit être plein de gravité, & renfermer tout ce qui peut contribuer à la dignité du diſcours; parce que l'orateur doit s'attacher ſurtout à prévenir le jugement de

l'auditeur en sa faveur. Mais l'art, dit-il, doit y être fort caché; il en faut bannir les ornemens trop recherchés, de peur que l'on ne soupçonne l'orateur de vouloir tromper ceux à qui il parle par une éloquence artificieuse, ce qui diminueroit la créance qu'on doit avoir en lui. L'ELOQUENCE DU BARREAU.

3°. Que la proposition doit être une exposition nuë, simple, courte & naturelle du sujet que l'on doit traiter: qu'à l'égard des divisions justes & régulieres, elles sont assés peu en usage dans le barreau; parce que, comme il ne s'agit ordinairement que de plusieurs faits particuliers dont on prouve les uns, & l'on réfute les autres, la division des plaidoyers ne consiste qu'à prouver ce qui fait pour la cause, & à réfuter ce qui y est contraire. Que la narration est ce qui domine le plus dans les plaidoyers; & que comme elle peut être quelquefois rampante & ennuieuse, à cause des sujets frivoles & de peu de conséquence, il faut se servir de tout l'art pour la relever, & la rendre éloquente & agréable. Quand on craint qu'elle soit ennuieuse, il faut la rendre la plus courte que l'on pourra, retranchant toutes les circonstances inutiles, & ne choisissant que ce qui pourra donner le plaisir de la surprise: & pour empêcher

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

qu'elle ne devienne rampante, on doit employer les plus vives & les plus sublimes figures de l'éloquence, pour donner un tour extraordinaire aux faits que l'on raconte.

En troisiéme lieu, sur la preuve, ou la confirmation du discours, qui n'est autre que la preuve des parties de la division, & un arrangement naturel des raisons, dans un ordre qui serve à persuader, M. l'abbé de Bretteville dit que cette confirmation consiste en trois choses: dans la preuve du droit de sa cause, dans la réfutation des objections & des faits contraires, dans les repliques que l'on fait aux moyens des parties adverses. Que la peroraison, ou la conclusion du discours, doit renfermer tout le grand & tout le sublime de l'éloquence; & que l'on peut dire que c'est dans la peroraison, que l'on connoît parfaitement l'orateur. C'est-là qu'il ramasse tout ce qu'il y a de plus fort, de plus vif, & de plus pathétique pour remuer le cœur & pour l'enlever. Voilà le précis de ce que Monsieur de Bretteville dit dans les deux premiers livres de son ouvrage sur l'éloquence du barreau. Il donne encore sur ce sujet plusieurs bons préceptes dans le troisiéme, où il s'agit de l'élocution,

tion, & où il traite de chacune des figures de l'éloquence en particulier : mais ce qu'il dit, comme j'en ai déja averti, se trouve presque dans toutes les autres rhétoriques.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Le quatriéme livre où il ne s'agit que des passions, a en général moins de rapport à l'éloquence, qu'à la morale. Je dis en général, car selon la remarque de M. Gibert, il ne faut pas croire que notre Auteur ne donne que des sermons sur les passions. Il donne encore des préceptes ; & quoiqu'il ne suive ni la division, ni la maniere d'Aristote, il ne laisse pas que de dire sur ce sujet plusieurs choses estimables. Sa méthode a beaucoup de bon, & les moyens qu'il propose pour toucher le cœur, rentrent très-souvent dans les principes du philosophe.

Jugem. des Sav. t. 3. p. 162. 164.

Il avance cependant un principe qui n'est point exact, lorsqu'il dit que l'éloquence du barreau a pour fin particuliere de persuader l'esprit : car il est certain qu'elle n'a pas moins besoin de remuer le cœur ; & que sans cela avec de bonnes raisons un orateur n'interresse pas assés, & risque de ne pas entraîner les suffrages en sa faveur. Demosthene & Ciceron ne se sont pas contentés de parler à l'esprit : ils auroient cru, avec rai-

son, n'avoir fait que la moitié du chemin : encore eſt-ce peut-être même trop dire. Je ne parle point du cinquiéme livre où il s'agit de l'action de l'orateur ; j'aurai occaſion d'en dire quelque choſe ailleurs.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

J'ai déja obſervé que l'Auteur appuye tous ſes préceptes par des exemples, & ce n'eſt pas la moindre partie de ſon ouvrage. On lui a reproché, cependant, qu'ils ſont quelquefois trop longs, & de ce qu'il ne les tire preſque que de MM. le Maître & Patru, qui, ſelon quelques critiques, ne peuvent ſervir de modéle aujourd'hui, *que l'éloquence du barreau n'eſt plus ſi fleurie.* Ce que l'on peut dire en faveur de M. de Bretteville, c'eſt que tous les exemples qu'il rapporte, ne ſont pas du caractere de ceux qu'on lui a reprochés ; & qu'à l'égard de ceux qui ſont de ce genre, ils ne laiſſent pas, ſelon les principes des plus grands maîtres, d'avoir lieu dans une rhétorique. Beaucoup de ces ornemens d'ailleurs, pour n'être pas convenables dans un diſcours qu'on doit prononcer, peuvent l'être dans un autre qui ne ſera fait que pour être lû.

Hiſt. des ouvrages des Sav. Juin 1689.

L'ouvrage de l'abbé de Bretteville, eſt un volume in-12. qui a été imprimé à Paris, chés Thierry, en 1689. après la

mort de l'Auteur. Si on le lit, il faut accompagner cette lecture de l'analyse que M. Gibert en a donnée dans ses jugemens des Savans sur les maîtres d'éloquence. Cette analyse est en même-tems une critique fort judicieuse.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Je porte le même jugement des remarques que fait le même critique sur un discours de François-Pierre Gillet, Avocat au Parlement de Paris, qui se trouve dans le recueil de ses plaidoyers & autres œuvres, imprimé en 1696. & réimprimé avec des augmentations en 1718. Ce *Discours* est *sur le génie de la langue Françoise & la maniere de traduire, & contient aussi quelques regles pour l'éloquence, & quelques réfléxions sur l'usage de notre barreau, comparé à celui de l'ancienne Rome.* Ces réfléxions qui composent la plus grande partie de cet ouvrage, ne doivent point être négligées. Les regles que l'Auteur nous y donne sur l'éloquence, se réduisent à demander la netteté dans le discours, le naturel dans les pensées, & la naïveté dans le style; & c'est aussi en cela particulierement, que M. Gillet fait consister le génie de notre langue. « Il « ajoute, cependant, qu'elle ne cede « point à la langue Latine en richesse, « en noblesse, en abondance; qu'elle est «

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

» délicate, modeſte, naïve, harmonieu-
» ſe, élégante, nombreuſe ſans enflure,
» majeſtueuſe ſans faſte, libre ſans in-
» décence, ſimple ſans baſſeſſe, fleurie
» ſans fard, exacte ſans contrainte, dou-
» ce ſans moleſſe, abondante ſans bar-
» barie, énergique ſans rudeſſe. » Il prétend que les ouvrages des modernes ne ſont pas moins eſtimables que ceux des anciens; & que ſi ces premiers ne plaiſent pas quelquefois, on en doit attribuer la faute aux Auteurs, & non à la langue. Il conſeille néanmoins de ſe former ſur ces grands modéles, dont les ouvrages ſont confirmés dans leur réputation depuis tant de ſiécles. Il croit qu'un moyen d'y parvenir, eſt de s'exercer à la traduction; que par-là on entre mieux dans le génie des Auteurs.

Europ. ſav. Mai 1719. p. 66. 67.

En loüant la langue Françoiſe, M. Gillet ne rend pas juſtice à l'Univerſité de Paris: ſelon lui, elle prétend que les Auteurs François *doivent baiſſer partout le pavillon devant le Grec & le Latin.* Il la connoît mal, & cependant il s'échauffe ſur ce point, comme s'il avoit des monſtres à combattre. L'Univerſité n'a certainement pas déſavoüé M. Gibert, lorſque ce célébre profeſſeur a répondu à M. Gillet dans un ouvrage imprimé, que tous

Jugem. des Sav. tom. 3. p. 269.

ceux qui ſont équitables avoüent qu'on ne doit point dans ſa jeuneſſe, étudier ni eſtimer tellement les langues mortes, qu'on néglige ſa propre langue : que loin, en effet, de la négliger, on a même pour maxime, qu'il ne faut étudier les langues étrangeres, que pour polir, perfectionner & enrichir la ſienne. Il faut lire tout cet endroit de l'ouvrage de M. Gibert. Mais en applaudiſſant à l'apologie qu'il fait de l'Univerſité de Paris, ſur le point conteſté, je ne crois pas que l'on approuve un certain ton de vivacité, & même d'aigreur qui s'y fait trop ſentir. M. Gillet méritoit plus de modération & d'égards par ſon mérite & ſon caractere perſonnel, par ſa réputation, & par l'eſtime que le public a paru faire de ſes ouvrages.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

En parlant de l'éloquence du barreau, cet Avocat ſe plaint des bornes étroites de la carriere que ce même barreau offre à ceux qui le ſuivent. L'abondance & la dignité des paroles ſemblent, ſelon lui, avoir cedé la place à la ſtérilité & à la barbarie de la chicane. On envie à l'orateur les moindres ornemens qu'il employe pour faire valoir un ſujet aride & ennuieux ; & l'on ne peut ſe propoſer pour récompenſe en plaidant, qu'un gain ſa-

teur, ou une eſtime dénuée des avantages que l'éloquence apporte dans tous les autres états. Mais les plaidoyers de M. Gillet ſont peu propres à prouver la juſtice de ces plaintes: il eſt aiſé de voir en les liſant, qu'on ne la point reſſerré dans des bornes trop étroites, & qu'on ne lui a point envié l'abondance des ornemens. Il ſe contredit même ſur l'article: car d'un côté il prétend qu'il ne faut pas s'en prendre aux Avocats, ſi leurs piéces d'éloquence n'égalent point celles des anciens; & de l'autre, qu'on peut comparer les ouvrages de ſon tems avec ceux de Demoſthene & de Ciceron.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Ibid. ut ſup. p. 174. Il faut l'avoüer, dit à cette occaſion M. Gibert, il y a eu de mauvais Orateurs autrefois, comme il y en a aujourd'hui; & il ſe fait à préſent d'excellentes piéces, comme il s'en faiſoit autrefois. M. Gillet n'a pas plus de raiſon de ſe plaindre du défaut de liberté, il y en a encore aſſés: il y a des matieres ſuſceptibles des plus grands ornemens; & la gloire de bien dire, ſurtout dans une cauſe, tient lieu de tout à un orateur qui ne ſe conduit que par des vûës élevées. Il eſt vrai que l'uſage de notre barreau, pour me ſervir des termes de M. Gillet, ne ſouffre point qu'un homme y parle

avec l'autorité d'un Avocat consulaire qui plaidoit dans une république & devant des Juges qui étoient tous, ou ses inférieurs, ou ses égaux.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Mais ce qu'il ajoute, est-il vrai ? que l'on n'y souffre pas non plus ces brillans, ces ornemens, ces grandes manieres que l'on trouve dans les plaidoyers de Demosthene & de Ciceron; que les Juges n'en donnent pas la liberté, & que les matieres n'en sont pas susceptibles. L'expérience prouve, ce semble, le contraire à l'égard des deux premiers articles; & pour ce qui est du troisiéme, s'il y a des matieres qui ne sont pas susceptibles de ces ornemens, il y en a aussi qui le sont, & nos habiles Avocats savent bien le faire sentir, quand ils sont chargés de pareilles causes. Au reste, plusieurs des défauts que l'on a reprochés à M. Gillet dans son discours, ne se trouvent plus, ou sont moindres dans la nouvelle édition : mais il y en a encore plusieurs qu'il ne regarde pas comme tels, & qu'il défend; ce qui a donné occasion à M. Gibert de soutenir sa critique, & de répondre aux nouvelles objections de M. Gillet.

Je ne parle point ici du discours de feu M. Terrasson sur la profession d'Avocat. C'est un écrit plein d'esprit & d'é- *Ibid.* p. 181. & suiv.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

loquence, c'eſt l'éloge le plus beau & le plus agréable que l'on puiſſe faire de cette profeſſion : mais ce n'eſt point un diſcours didactique, qui contienne des regles & des préceptes. J'en parlerai dans l'article des Orateurs & des piéces d'éloquence.

M. Biarnoy de Merville, Avocat au Parlement de Paris, employe auſſi tout le deuxiéme chapitre de ſon Livre, intitulé : *Regles pour former un Avocat*, à parler de la nobleſſe & des prérogatives de cette profeſſion : mais il ne ſe borne pas à ce ſujet. Après avoir parlé de l'éloquence en général, & en avoir montré les avantages, il examine quelle doit être la ſcience d'un Avocat, & entre enſuite dans le détail de tout ce qui doit compoſer un bon plaidoyer, & des talens extérieurs de l'Avocat. Cet ouvrage eſt en forme de regles ou de maximes ; & j'en ai peu trouvé qui ne ſoient ſolides & judicieuſes : un peu plus de préciſion, & dans quelques-unes plus de clarté, n'y euſſent pas nui. Ces défauts regnent moins dans la ſeconde édition de cet ouvrage, donnée en 1740. Outre les augmentations que l'on y trouve, elle a été corrigée en beaucoup d'endroits, ſurtout pour le ſtyle.

L'Auteur fait consister l'éloquence du barreau dans quatre choses, d'abord dans la science, secondement à bien composer, 3°. à bien prononcer, & en dernier lieu à posseder les vertus que doit avoir un Avocat. Il ne dit rien absolument de nouveau; mais ce qu'il dit est un précis de ce que l'on trouve de meilleur dans les autres écrits faits sur cette matiere. Je crois cependant qu'il étend trop loin la science qu'il exige d'un Avocat, lorsqu'il veut qu'il sçache l'histoire sainte & profane, qu'il lise les Peres de l'Eglise, qu'il connoisse tout ce qui s'appelle belles lettres. Pourroit-il avoir assés de loisir pour faire une étude si vaste? L'Auteur se contredit aussi en quelques endroits. Ici il veut que l'on mette de l'érudition dans les plaidoyers, & il la blâme ailleurs. Là il exige que l'on accepte les petites causes comme les grandes, & ici il conseille de se charger rarement des premieres. Il y a encore quelques autres défauts dans son ouvrage, qu'un lecteur attentif appercevra aisément. L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Il me semble qu'on lit avec plus de satisfaction le *Tableau de l'Avocat*, par Timothée-François Thibault, *Avocat en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois*, imprimé à Nancy en 1737. Dans un

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

écrit de 72. pages de gros caractere, l'Auteur entreprend de traiter de l'esprit, de l'étude, de la science, de l'air, de la mémoire, de la prononciation, du geste & de la voix. C'est beaucoup de matieres, & peu de paroles. Mais en général, le peu que l'Auteur dit sur chaque sujet, est solide, bien pensé, & bien exprimé. C'est un recueil de maximes, entre lesquelles il y en a plusieurs qui peuvent être utiles à d'autres, qu'à des Avocats.

Quoique l'on trouve moins de préceptes sur l'éloquence du barreau, dans les lettres sur les Avocats, imprimées à la fin de 1733. que dans le petit ouvrage de M. de Merville, & dans celui de M. Thibault, je conseille cependant de les lire. Cet écrit est peu connu, parce qu'on en tira peu d'exemplaires. C'est un petit in-12. que l'on feint avoir été imprimé à Londres, & qui consiste en deux *Lettres, ou dissertations, où l'on fait voir que la profession d'Avocat est la plus belle de toutes les professions: & où l'on examine si les Juges qui président aux Audiences, peuvent légitimement interrompre les Avocats lorsqu'ils plaident.*

L'anonyme adresse la premiere lettre à son fils, sous prétexte de l'engager à

embrasser la profession d'Avocat. Mais il est aisé de voir que son but principal est de relever l'ordre des Avocats, & de rendre leur profession respectable *à ces petits génies de tous états qui*, ainsi qu'il le dit lui-même, *par une sotte vanité, ou par des sentimens jaloux, & pour se dédommager en quelque sorte d'un mérite qu'ils n'ont point, & qu'ils voudroient pourtant avoir, osent manquer de ménagement pour les Avocats, & affecter des airs altiers à leur égard.*

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Je ne sçai qui sont ceux de qui l'anonyme se plaint. Quoi qu'il en soit, pour les mettre dans leur tort, il s'attache à prouver, 1°. d'après Godefroi, que n'y ayant point de différence entre l'Avocat & l'homme de bien, la profession d'Avocat remplie avec équité, est un chemin sûr pour aller au ciel. On peut en dire autant de toute condition légitime, quand on s'y conduit selon les vrais principes du christianisme. 2. Que si l'on considére les honneurs de la terre, il n'y a point de profession plus honorable parmi les hommes que celle d'Avocat, soit par rapport à la noblesse, soit par rapport à l'utilité de ses fonctions. L'Auteur apporte plusieurs raisons pour prouver cette proposition, que l'on regardera, sans doute, comme outrée; & joignant

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

aux raiſons les exemples comme plus ſenſibles, il examine plus particuliérement & plus au long ces deux points : ſavoir, les honneurs & les privileges accordés de tout tems aux Avocats ; & la maniere dont ceux-ci maintiennent leurs honneurs & leurs privileges.

Il repaſſe donc en revûë les honneurs & les privileges que l'on a accordés dans tous les ſiécles 1°. aux orateurs d'Atheniés, 2°. aux orateurs Romains ; & enfin aux orateurs François. Il s'étend beaucoup plus ſur ces derniers ; & prenant de-là occaſion de parcourir les différentes conditions les plus honorables des hommes en France, comme celles de l'égliſe, de l'épée & de la robbe, il réünit toutes les preuves qu'il a pû trouver, pour perſuader qu'il n'y en a point qui ne donne lieu de redoubler d'admiration pour la profeſſion d'Avocat ; & pour montrer qu'on en a toujours eu la plus noble idée. En ſuivant ce plan, l'Auteur conduit par dégré ſon lecteur juſqu'aux pieds du trône. Il étale enſuite les moyens qu'employent les Avocats pour maintenir leurs honneurs & leurs privileges. On peut voir dans ſon écrit les idées qu'il expoſe ſur ce ſujet.

Je ne dirai rien de la deuxiéme lettre

qui paroît adreſſée au fils d'un Préſident au Parlement. On peut bien croire que l'Auteur n'eſt pas d'humeur à approuver que l'on interrompe les Avocats lorſqu'ils plaident, ſoit pour les avertir de finir, ſoit en allant aux opinions, avant qu'ils ayent ceſſé de parler. Il prétend même que par de ſemblables interruptions, le Juge qui préſide, bleſſe tout à la fois les regles de la bienſéance, & les devoirs de ſon état, de la religion & de la juſtice. C'eſt ce qu'il tâche de prouver par raiſonnemens, par autorités, & par des exemples, tant anciens que modernes.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

Au reſte, il y a dans ces deux lettres beaucoup de traits hiſtoriques & d'anecdotes qu'on lira avec plaiſir. Il y a auſſi de tems en tems des traits critiques & bien hardis. Mais l'Auteur cite ſes garants.

Cet écrit devenu rare, fut attribué, dès qu'il parut, à M. François-Bernard Cocquard, Avocat au Parlement de Dijon, dont on a pluſieurs autres petits ouvrages de proſe & de vers dans le Mercure de France, & ailleurs. C'eſt ſûrement ſans raiſon, que l'anonyme qui y a répondu, a cru y reconnoître un autre Avocat, ſur le compte duquel il raconte peu charitablement des avantures

qui ne conviennent nullement à M. Cocquard. Cette réponse qui est une brochure de vingt-trois pages in-12. que l'on attribue à un Conseiller de Paris, est intitulée : *Réponse d'un fils à son pere, sur deux lettres qui parurent en 1733. au au sujet de la profession d'Avocat.* Cet anonyme cherche à rabaisser cette profession, surtout par rapport aux honoraires.

L'ELOQUENCE DU BARREAU.

CHAPITRE V.

Des écrits sur l'Eloquence de la Chaire.

LES mêmes raisons qui prouvent la nécessité de l'éloquence pour le barreau, montrent que cet art est pareillement nécessaire pour la chaire, c'est-à-dire, aux Prédicateurs chargés d'enseigner au peuple les vérités évangeliques, de leur en inspirer de l'amour, de les exhorter à les pratiquer, & de combattre les vices & toutes les passions qui s'opposent à cette pratique. Si le droit n'étoit jamais contesté, il ne faudroit point d'orateurs pour le venger contre ceux qui le violent, ni pour défendre

ceux à qui l'on fait injuſtice par ce violement. Il ne faudroit point non plus de Prédicateurs, ſi les maximes chrétiennes & les vérités évangeliques étoient également reçuës & pratiquées par les chrétiens. Il ſuffiroit d'avoir une fois éclairé l'eſprit, en enſeignant ce que l'on doit croire & pratiquer. Mais parce que ces vérités ſont ſouvent conteſtées, parce qu'il eſt rare de trouver des hommes aſſés fidéles pour ne point s'en écarter, parce que l'eſprit eſt ſouvent rempli de ténébres, & le cœur plein de corruption, malgré même l'évidence des devoirs que l'on a à pratiquer, il faut diſſiper ces illuſions, attaquer ces vices, combattre ces paſſions, vaincre toute réſiſtance, & cela par les moyens mêmes dont l'orateur ſe ſert pour vaincre ſon adverſaire, & triompher de lui. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

C'eſt pourquoi S. Auguſtin qui donne des préceptes pour la prédication dans ſon quatriéme livre de la doctrine chrétienne, s'y conforme à ceux que les anciens Orateurs ont donnés pour le barreau; parce que leurs préceptes peuvent s'appliquer à toute ſorte de ſujets & de matieres. Il ſoutient même au commencement de ce livre, que cet art eſt néceſſaire à la défenſe des vérités catholi- Le Gras, préf de la rhétor. Fr.

ques. Ce qui montre que c'eſt avec juſtice que la rhétorique a été honorée par les anciens du titre de Reine des autres ſciences, puiſqu'elle ſert même à celle du ſalut. Saint Auguſtin dans le même ouvrage que je viens de citer, diſtingue deux choſes dans l'orateur chrétien, ce qu'il dit, & comment il le dit; le fond des choſes mêmes, & la maniere de les traiter: & tout ce que ce ſaint Docteur dit ſur ce ſujet, ſurtout dans le quatriéme livre, mérite d'être lû.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Nous avons de cet ouvrage deux traductions Françoiſes, qui vous mettent en état de le lire, & d'en profiter: l'une en 1636. & l'autre en 1701. Je ne vous conſeille pas la premiere, qui eſt de Guillaume Colletet. Elle eſt preſque barbare, inintelligible en pluſieurs endroits, & le traducteur ſouvent n'approche pas de la penſée de ſon Auteur. Il faut ſe ſervir de la ſeconde traduction, qui eſt exacte, fidéle & élégante, & enrichie en pluſieurs endroits de notes utiles. On la doit, non à M. Dubois, de l'Académie Françoiſe, comme la plûpart le croyent, mais à feu M. Joſeph-François Bourgoin de Villefore. C'eſt un in-8°. imprimé à Paris, chés Coignard.

S. Auguſtin ne fait, au reſte, qu'ébau-

cher la matiere ; c'eſt parmi les modernes, qu'il faut chercher des traités complets ſur ce ſujet. Si la rhétorique eccléſiaſtique d'Auguſtin Valerio, Evêque de Verone, écrite en latin, & imprimée pour la premiere fois en 1574. étoit traduite en François, il faudroit en conſeiller la lecture. C'eſt une bonne *Rhétorique du Prédicateur*, propre & à corriger ceux qui manqueroient dans leur miniſtere, & à former ceux qui veulent ſe rendre capables de prêcher. Au défaut d'une traduction, il eſt bon de lire l'analyſe que M. Gibert a donnée de cet ouvrage.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Gib. jugem. des Sav. t. 2.

Valerio a ſuivi la doctrine d'Ariſtote, de Ciceron & de S. Auguſtin. Il traite fort ſolidement dans ſon premier livre la matiere des prédications, & fait connoître les abus dans leſquels on peut tomber en traitant les plus grands ſujets. Il ne veut point qu'on loue trop les vivans, ni qu'on ſuive ſans réſerve ce que les payens ont preſcrit touchant l'amplification, quoique, ſi on les entend bien, ils ne diſent de l'amplification, que ce qu'il en dit lui-même. Il explique la dialectique par des exemples tirés de l'Ecriture & des Peres. Il ne veut, comme Ariſtote, que l'enthymême & l'exemple dans les preuves qu'employe l'orateur. Il

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

traite au long des mouvemens ou des passions dans son second livre. Il demande que le Prédicateur soit intérieurement touché ; & pour cela, qu'il soit bien plein de son sujet ; qu'il lise les discours forts & pathétiques, tels que sont les livres des Prophêtes, & qu'il invoque l'Esprit saint, sans lequel on ne peut rien. Il réfute les Stoïciens qui ne vouloient point de passions ; & il fait voir que la source de tous les bons mouvemens dans le discours, ne peuvent être que l'amour de Dieu, l'amour reglé de soi-même, & l'amour du prochain. Il entre dans le détail de tout ce qui distingue les hommes, pour nous apprendre à leur parler d'une maniere qui leur soit propre.

Dans le troisiéme livre, il s'agit de l'élocution. Il en montre d'abord l'importance, ensuite les défauts où les Prédicateurs peuvent tomber, par un manque d'esprit, de prudence, ou d'habileté. Il demande la pureté du langage, & plus encore la clarté, un usage raisonnable des métaphores & des autres figures, sans trop s'assujettir aux nombres du discours. Il ne s'amuse point à faire le dénombrement des figures, il veut qu'on les apprenne par l'usage, & renvoye à ceux qui en ont parlé. Il en fournit ce-

pendant des exemples, qu'il tire de l'Ecriture ou des Peres. M. Gibert ajoute, qu'il touche en maître tout ce qui eſt capable d'orner ou de fortifier la diction, & qu'il le touche toujours d'une maniere convenable au miniſtere de l'Evangile. Il va même juſqu'à dire, que ce n'eſt pas ſans raiſon qu'on a préſenté cette rhétorique comme un ouvrage du caractere de ceux de Thucidide, c'eſt-à-dire, comme un ouvrage où le nombre des penſées égale celui des mots. Valerio l'entreprit à la ſollicitation de S. Charles Borromée, ſon ami, qu'il alloit ſouvent viſiter à Milan. Je ne ſçai pourquoi l'Auteur de l'épître dédicatoire dit, que les préceptes ordinaires ne peuvent ſervir à la prédication : car non-ſeulement il ſe trompe, il eſt auſſi contraire tout à la fois, & à ſon Auteur, & à lui-même, puiſqu'il établit le mérite de Valério ſur ce qu'il a ſuivi les préceptes d'Ariſtote.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ouvrage de l'Evêque de Verone ſe trouve quelquefois joint à la rhétorique eccléſiaſtique de Loüis de Grenade, Dominiquain, dont Nicolas-Joſeph Binet nous a donné le ſiécle dernier une traduction Françoiſe. Cet écrit de Grenade méritoit, en effet, de paroître en notre langue : & le ſieur Binet a tâché de ren-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

dre sa traduction la plus nette & la plus juste, & en même-tems la plus facile & la plus agréable qu'il lui a été possible, afin qu'elle pût être lûë avec plaisir & avec profit. Son stile auroit pû cependant être plus correct; & je ne sçai pourquoi il a laissé en Latin les exemples que son Auteur rapporte. Pour faire connoître à ceux qui ignorent la langue Latine, s'ils sont bien ou mal appliqués, il devoit aussi nous les donner en François.

Cette rhétorique de Grenade parut d'abord à Lisbonne en 1576. & depuis on en a fait plusieurs autres éditions. On la regarde comme le chef-d'œuvre de l'Auteur. Selon son traducteur, il n'en a point fait qui soit si instructif en son genre, ni mieux écrit; il ne s'en voit point qui renferme un si grand nombre de choses, eu égard à son étenduë, qui donne tant de préceptes pour l'éloquence chrétienne, ni qui soit plus capable de servir, non-seulement de regle, mais de modéle. Tout y est éclairci & expliqué par des exemples pris de l'Ecriture sainte & des Peres de l'Eglise, si bien choisis, si pleins de pensées justes & solides, qu'ils sont infiniment estimables en eux-mêmes, indépendamment du bel ordre dans lequel ils sont placés. C'est, en un

mot une rhétorique entiere & vraiement chrétienne, également bien conçuë & bien exécutée, où les myſteres de l'art ſont non-ſeulement découverts, mais expoſés dans le plus beau jour. Voilà une partie des loüanges que le traducteur de Grenade donne à ſon Auteur ; & il eſt certain qu'il exagere peu.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Grenade ſe propoſe de traiter de l'invention, de la diſpoſition, de l'élocution, enfin de la prononciation du ſermon. Parlant de l'invention, il renvoye l'explication des lieux à la dialectique : mais il veut, qu'avant que de ſe livrer à la prédication, on ait fait une étude particuliere de l'Ecriture, entendu les meilleurs Prédicateurs, fait de bonnes collections. Il donne de fort bonnes regles pour l'action & la diction, de même que ſur l'uſage des paſſions : & il tire ces regles des Auteurs profanes, parce qu'il n'y a point d'autre rhétorique que celle qu'ils ont laiſſée. Mais ſes exemples, il les prend la plûpart dans les Prophêtes & dans les Peres. Il en rapporte un grand nombre, parce qu'il écrivoit pour des lecteurs raiſonnables, & que ſon ſentiment étoit qu'une perſonne qui a déja quelque âge, s'inſtruit mieux par l'étude & l'imitation des diſcours éloquens, que

Gib. jugem. de Sav. t. 2. pag. 286. & ſuiv.

par des préceptes. En traitant de la preuve dans le second livre, il dit beaucoup de choſes qui regardent les expreſſions & les ornemens : & il fait à cette occaſion deux obſervations qui lui ſont propres.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'une, eſt, qu'au lieu que l'Avocat s'éleve du particulier au géneral, ce qu'on appelle monter de l'hypotheſe à la theſe, à cauſe qu'il veut établir les faits ſur des maximes ; le Prédicateur, au contraire, deſcend du géneral au particulier, ou de la theſe à l'hypotheſe, parce qu'il veut des détails. L'autre obſervation eſt, que les ſentences conviennent plus à la chaire qu'au barreau, par la raiſon qu'il s'y agit de la conduite de la vie. Il s'étend beaucoup dans le quatriéme livre ſur la narration, les ſens figurés de l'Ecriture, & les diverſes eſpeces de ſermons. Il traite auſſi avec ſoin de la diverſité des ſtyles, & ſur cela il ſuit les principes de S. Auguſtin qui avoit lui-même ſuivi Ciceron. Sa doctrine ſur les paſſions, eſt preſque en tout conforme à celle d'Ariſtote, qu'il regarde comme le premier Maître, tant ſur le témoignage de Ciceron, que ſur la lecture qu'il avoit faite lui-même de ce philoſophe.

Les deux points ſur leſquels Grenade

s'étend davantage, ſont les figures & la prononciation. Il marque l'importance de l'action, & poſe pour principe que la prononciation doit être exacte, claire, ornée; & que cela dépend de la bonté, de la force, de la beauté & de la douceur de la voix. Il faut, dit-il, la regler de maniere qu'elle convienne au ſujet, à l'expoſition, à l'amplification, au raiſonnement, aux paſſions. Il parle enſuite du geſte, dont il montre les défauts, auſſi-bien que ceux de l'action. Pour bien comprendre le véritable mérite de Grenade dans ſa rhétorique, dit le traducteur de cet ouvrage, il faut conſidérer que la théorie en ces ſortes de choſes eſt plus aiſée que la pratique; & que s'il y a du mérite à bien juger, il y en a, ſans doute, encore plus à mériter l'eſtime de ceux qui jugent bien: ce qui ne doit pas s'entendre ſeulement de ceux qui ne ſont que ſpectateurs des travaux de l'eſprit, mais de ceux encore qui entrent dans la lice. Il n'eſt rien de plus ordinaire alors, que de pécher contre ſes propres principes; & l'on remarque, en effet, très-ſouvent, que ceux qui ſont le mieux inſtruits de l'art, ſont les moins exacts à le ſuivre, ſoit qu'ils manquent de capacité pour en faire une juſte ap-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Avis du trad. p. 9.

plication, soit qu'ils aiment mieux s'abandonner à leur esprit, que de se laisser conduire par leur jugement.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

C'est cependant, ajoute M. Binet, ce qu'on ne trouve point dans Grenade. On voit au contraire, dit-il, dans tous ses ouvrages, que si l'on vouloit écrire ou parler sur les matieres qu'il y traite, il faudroit s'y prendre avec la même adresse, & user des mêmes tours de pensées & d'expressions, afin de joindre l'agréable à l'utile; & de plaire comme lui en instruisant. Ce sont ces qualités qui ont fait rechercher les sermons de ce Dominicain avec tant d'ardeur, qu'ils ont été traduits en plus de neuf langues. Mais ce qui est encore plus estimable, c'est que l'Auteur fut aussi modeste qu'éclairé. Catherine, Reine de Portugal, & mere du Roi Sebastien, le nomma à l'archevêché de Brague, & Sixte V. voulut l'élever au Cardinalat: mais il refusa l'une & l'autre dignité.

Barthelemi Keckerman, de Dantzic, professeur en Hébreu à Heidelberg, & depuis professeur de philosophie, fit aussi imprimer en 1600. une rhétorique ecclésiastique en deux livres, où il paroît avoir beaucoup profité de celle de Grenade. En 1648. Dom Simplicien Gody, religieux

religieux Bénédictin de l'Ordre de Cluny, donna pareillement *le Chemin de l'éloquence ſacrée*. Ces deux Auteurs, l'un & l'autre très-eſtimables, n'ont écrit qu'en Latin, mais M. Gibert a donné des analyſes de leurs ouvrages, qui ſuffiſent pour donner une juſte idée de leur mérite & de leur doctrine. J'en dis autant des trois derniers livres du *Palais de l'éloquence* du pere Cauſſin, Jeſuite, c'eſt-à-dire, du quatorziéme, du quinziéme & du ſeiziéme livre, qui ne traitent que de l'éloquence de la chaire. Il eſt bon de ne point négliger l'idée que M. Gibert donne de ces écrits & de leurs Auteurs, à la fin du tome ſecond de ſes jugemens des Savans ſur les Maîtres d'éloquence, & au commencement du troiſiéme.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il parle auſſi en peu de mots de François Panigarola, de l'Ordre des Freres Mineurs, qui fut enſuite élevé à l'Epiſcopat, & dont un Auteur moderne a dit, qu'il a mis la réforme dans l'éloquence de la chaire; ſans doute, parce que le deſſein & le but de ſes ouvrages ſont de former un parfait Prédicateur. Mais à en juger par le ſeul de ces ouvrages que je connoiſſe avoir été traduit en François, cet Auteur ſeroit fort peu du goût de notre nation, ſurtout aujour-

Gadius de ſcriptor. non eccleſiaſt.

d'hui. Je ne trouve rien, en effet, que de très-commun, & de fort sec dans son traité de la *Maniere de composer & de bien faire un sermon*, qui est l'ouvrage dont je veux parler, & dont la traduction qui n'a point été connuë de M. Gibert, fut imprimée à Paris en 1624. Les préceptes y sont même exposés d'une maniere assés obscure, & entremêlés de moralités souvent triviales. La seconde partie, où il prétend donner un art sûr & facile pour avoir une mémoire locale & artificielle, est pleine d'idées chimériques & souvent ridicules.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

J'ai lû sur cet Auteur Italien, quelques particularités qui font connoître son caractere, & que l'on ne sera pas fâché de savoir. Elles sont dans un ouvrage du sieur de Laval, rare & peu connu, intitulé: *Des Prédicateurs qui affectent le bien dire.*

Pag. 197. du recueil de traduct. de quelques ouvrages des Peres, 1660. in-8°.

Je les rapporterai dans les propres termes de cet Auteur. » Il me souvient, dit-il, d'avoir en mes jeunes » ans pratiqué fort familierement le Panigarola, qui est mort depuis Evêque » d'Ast. Il m'a raconté lui-même que s'étant fait Cordelier, il se mit à prêcher » en sa langue Italienne, où il étoit fort » disert. Le feu Pape Pie V. ayant oüi

faire un grand cas du beau langage de « ce nouveau Prédicateur, l'envoye que- « rir à Rome, le fait monter en chaire; « & l'ayant oüi frizer & mignarder son « langage, colorer son discours des plus « belles peintures de l'humanité, bref, « faire l'orateur de tout point, lui dit « (en Italien:) ceux qui te disent que tu « es un grand Prédicateur, te trompent, « mon fils; & je te dis que tu pourras « peut-être réüssir, pourvû que tu ailles « à Paris étudier autrement que tu n'as « fait; & quand tu y seras, réduis-toi à « ne pas ouvrir la bouche de trois ans « pour parler en public; autrement tu ne « seras rien. Il vint donc à Paris, ajoute « de Laval; mais la Reine Catherine, « mere des Rois, le fit prêcher devant « elle l'an 1571. & puis M. le Cardinal « Ursin qui vint Légat en France la mê- « me année, le voulut oüir. De-là, s'é- « tant mis en vogue à la Cour, amou- « reuse de nouveautés, il s'en alla à An- « vers, où les nations le mirent en chai- « re un carême entier, & lui firent de « beaux présens, avec lesquels il s'en re- « vint en France l'année 1572. où il fut « connu n'avoir guéres autre fond que « du langage. Mais son esprit clair & re- « levé, lui acquit depuis par un di i gent «

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

» étude, l'érudition qui parut après en » lui, quand il fut à Paris du tems de la » ligue, à ce que disent ceux qui l'ont » oüi. »

Il y a plus à profiter que dans l'ouvrage de Panigarola dont je viens de parler, dans un petit Livre imprimé à Roüen en 1628. sous le titre d'*Aydes à la prédication*, & dont l'Auteur étoit un bon Prêtre, qui paroît avoir eu du zéle & assés de lumieres pour son tems. Ce n'est point assurément un rhéteur : il ne se vante point d'avoir étudié ni Aristote, ni Ciceron : mais il paroît qu'il avoit étudié l'écriture & les canons, & c'est principalement de ces deux sources qu'il tire le peu de regles qu'il donne sur la maniere de prêcher. Il y joint le petit traité sur le même sujet de S. François de Sales, Evêque de Genêve, intitulé : *Avis aux Prédicateurs*, & qui dans le recueil des ouvrages de ce saint Prélat, forme la trente-uniéme lettre du livre premier de ses Epîtres spirituelles, & plusieurs autres opuscules qui tendent au même but. M. Hallier, & les autres Docteurs qui ont approuvé ce recueil, en font un grand éloge ; & je ne doute pas qu'il n'ait pû être de quelque utilité en son tems. Mais nous avons eu depuis sur la

même matiere des ouvrages plus solides, plus profonds, & mieux digerés ; & dont il est bon au moins que vous ayés une idée.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je commence par les *Entretiens sur l'éloquence de la chaire & du barreau.* C'est un ouvrage du célébre Gabriel Guéret, Avocat au Parlement de Paris, qui fut imprimé en 1666. Je vous en ai déja parlé dans l'article des écrits qui regardent l'éloquence du barreau. Sur celle de la chaire, l'Auteur examine deux choses; la premiere, si le Prédicateur doit être éloquent : la seconde, si l'éloquence de la chaire est plus difficile à acquerir que celle du barreau. Il semble que la premiere question ne devoit point être proposée. Doutoit-on alors si le Prédicateur doit être éloquent ? Mais voici le fondement de cette demande. C'est, dit un des interlocuteurs, qu'on ne voyoit alors dans la chaire qu'une éloquence effeminée, qui n'apportoit que des discours fleuris, & des périodes nombreuses. On ne s'écrie qu'aux faux brillans, dit un autre, & l'on suit un Prédicateur, plutôt que tel autre, parce qu'il donne un tour délicat à ses pensées ; que son langage est poli ; qu'il s'insinuë adroitement dans les esprits, & qu'il a les

avantages du geſte & de la voix : enſorte qu'un homme qui ne ſe mêleroit que d'inſtruire, & qui ne travailleroit point à plaire, ſeroit à peine écouté.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Si c'étoit-là le génie de ceux qui vivoient dans le tems où M. Gueret écrivoit, on avoit tort, ſans doute, de s'y livrer : mais il ne s'enſuit pas pour cela qu'on doive traiter de fauſſe une éloquence agréable, qui a de la douceur, de la force, du pathétique, de l'harmonie, de la voix & du geſte. Saint Auguſtin n'auroit point conclu que tout cela eſt dangéreux, par la raiſon qu'on n'écouteroit point un Prédicateur qui ne ſe mêleroit que d'inſtruire. C'eſt un mal de ne point écouter celui qui ne veut qu'inſtruire : mais peut-on condamner celui qui employe une éloquence qui plaît, & qui a tous les autres caracteres que l'on vient de décrire ? Ce n'eſt point être *malade d'une fauſſe rhétorique*, ainſi que s'exprime M. Gueret, que de trouver bonne celle dont il s'agit ; & l'abus qu'en peut faire celui qui la met en uſage, & celui qui écoute un tel orateur, ne doit pas retomber ſur l'art même. C'eſt la connoître mal que de l'appeller, avec le même Auteur, une éloquence de Sophiſtes, d'autant plus dangereuſe qu'elle eſt agréable. Il n'y a

donc point assés d'exactitude dans ce que l'on dit ici sur l'éloquence de la chaire, quoique l'on convienne à la fin de l'Entretien, que le Prédicateur doit être éloquent, & que l'on démente en partie dans la conclusion, ce que l'on avoit dit dans la suite du dialogue. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

A l'égard de la seconde question, si l'éloquence de la chaire est plus difficile à acquerir que celle du barreau, toutes choses bien débattuës, l'un des interlocuteurs prononce, qu'il s'en faut peu que le Prédicateur & l'Avocat ne soient égaux en tout; que cependant les désagrémens qui se rencontrent dans l'action du dernier, & cette réplique à laquelle il doit être toujours prêt, rendent, selon lui, sa profession plus difficile que celle du Prédicateur. Mais il faut avoüer, continuë-t'il, autant à l'avantage des Prédicateurs que des Avocats, que leur art est si vaste, & qu'il demande tant de qualités rares & extraordinaires, que c'est un miracle de la nature, quand il se trouve un homme qui le possede dans sa perfection. Il pouvoit ajouter, dit M. Gibert, que dans la prédication, c'est aussi un miracle de la grace. Jugem. des Sav. t. 3. p. 80.

Ces Entretiens de M. Gueret sont écrits avec délicatesse, il y regne beau-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

coup de politeſſe, d'agrément & de vivacité. On ſent que tous les interlocuteurs, ou plutôt celui qui les fait parler, ſont gens d'eprit, d'étude & d'expérience, quoiqu'on y trouve quelques préjugés, & un défaut de juſteſſe en pluſieurs endroits. La *diſſertation d'éloquence* adreſſée à Madame du Menillet Bochart, qui termine le volume de ces Entretiens, eſt peu de choſe. C'eſt une eſpece de plainte que fait l'Auteur ſur la diſette de bons Orateurs, & une cenſure de ceux qui préferent l'érudition à l'art de bien dire.

En 1662. environ quatre ans avant l'impreſſion de ces Entretiens, Jean de Soudier, Ecuyer, Sieur de Richeſource, avoit donné au public un petit livre ſous le titre d'*Idée de la rhétorique des Prédicateurs*, qui fut fort goûté alors, & que les jeunes eccléſiaſtiques ſurtout recherchoient avec empreſſement. L'Auteur s'acqueroit chaque jour de la réputation par les conférences publiques qu'il faiſoit pluſieurs fois la ſemaine ſur l'éloquence, & où il ſe trouvoit beaucoup de jeunes gens qui ſe deſtinoient, ou à l'Egliſe, ou au Barreau. Ces aſſemblées étoient connuës ſous le titre d'Académie des Orateurs, & le ſieur de Richeſource

prenoit le titre de *Modérateur* de cette Académie.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je trouve dans un avis imprimé au nom de cette Académie, & *adreſſée aux gens d'eſprit*, un détail de ce qui faiſoit l'objet de ces aſſemblées, & qui n'en donne pas, ſelon moi, une grande idée. Toutes les matinées de chaque ſemaine, y eſt-il dit, mais ſeulement durant trois mois, on enſeigne l'art de bien dire du ſimple ſens commun, par lequel on entre en converſation avec les plus ſavans du College. L'après-dînée des Lundis ſe tiennent les conférences philoſophiques oratoires ſur des problêmes ou queſtions choiſies, curieuſes, utiles & divertiſſantes, traitées pour & contre, à la façon des plaidoyers, avec leur déciſion. Les Mercredis après-dîné, ſont pour les homelies, ainſi que les Vendredis, dans l'expoſition des Evangiles courans, en faveur des eccléſiaſtiques. L'après-dînée de chaque Samedi eſt pour la critique en rectification des plus beaux endroits de nos plus célébres Auteurs, ſelon les douze diſciplines oratoires. »

Voilà, comme on voit, bien des promeſſes; mais elles ſont expoſées d'une maniere ſi embarraſſée, & exprimées

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

d'un ſtyle ſi mauvais, qu'il ne paroît pas que l'Auteur fût bien propre à former de bons Orateurs, & que l'on peut juger, au contraire, qu'il étoit plus capable de gâter le goût, que de le former. Sa rhétorique des Prédicateurs fut néanmoins, comme je l'ai dit, recherchée avec avidité ; & l'Auteur, pour ſatisfaire à cet empreſſement, augmenta cet ouvrage d'un grand nombre de réfléxions & d'exemples, le dédia à Monſieur de Harlay, Archevêque de Paris, & le publia de nouveau en 1673. ſous le titre de *l'Eloquence de la chaire, ou la rhétorique des Prédicateurs ; c'eſt-à-dire, la maniere de bien prêcher & de bien panégyriſer, avec celle de bien parler, de l'artifice, de la force, & de la beauté du ſermon & du panégyrique.*

Pour moi, je ſuis ſurpris qu'un ſeul homme de bon ſens ait pû lire cet ouvrage, ſi ce n'eſt pour y connoître le ridicule de l'Auteur. Il eſt plein de raiſonnemens pitoyables, d'exemples mal appliqués, de définitions peu juſtes, de préceptes quelquefois ſenſés, ſouvent faux, & preſque toujours expoſés d'une maniere obſcure, & en des termes barbares ou rampans. Par exemple, dans les *Maximes générales pour la conduite des*

jeunes Prédicateurs dans l'acte de l'invention, voici sa seconde maxime. « De « toutes les choses qui contribuent le plus « à la bonté de la découverte, ou de « l'invention des pensées, que nous avons « dessein de découvrir ; à la fermeté de « l'impression que nous voulons faire « dans la mémoire, de celles que nous « avons découvertes, & qui conviennent « le mieux au sujet que nous avons « à traiter, il n'y en a point qui y contribuë davantage que la quiétude, le « tems, le lieu, l'écriture qui est propre « pour fixer & attacher, pour ainsi dire, « les pensées qui pourroient s'échapper « ou fatiguer l'imagination & la mémoire du Prédicateur, dans la chaleur & « dans l'acte de la méditation. » Dans la troisiéme maxime, il dit : « qu'il n'y « a rien qui contribuë davantage à la « naissance des passions, & des mouvemens de l'ame, que l'invention des « pensées, des ornemens & des curiosités du discours, & de leur disposition. » Quel galimatias ! Presque tout ce qu'il dit est du même goût. Sur chaque maxime, comme sur chaque définition, il fait un long commentaire presque aussi obscur que le texte ; il y mêle le sacré & le profane, souvent sans ordre & sans

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

choix. Cependant il a eu ſoin de recueillir à la tête de ſon Livre, les éloges en vers François, que différens Auteurs en ont faits; & ce qui me ſurprend, c'eſt d'y trouver ce *Madrigal* de feu M. Fléchier :

Tes écrits pleins de gravité,
D'appas, de grace & de beauté,
Etalent ce que l'art a de plus magnifique :
Et ta ſavante rhétorique
Sçait donner à l'Egliſe auſſi bien qu'au Palais,
Des Orateurs parfaits.
Cette éloquence non pareille
Que ton livre fait voir avec tant d'appareil,
Donne aux prédicateurs un ſecret ſans pareil,
De gagner les cœurs par l'oreille.

On demanderoit volontiers ſi M. Fléchier avoit lû l'ouvrage dont il parle ſi avantageuſement, ou s'il a voulu faire un éloge ſérieux.

En finiſſant ſon ouvrage, le ſieur de Richeſource fait une énumération des différentes qualités qu'il trouvoit dans les Prédicateurs de ſon tems. Il donne, par exemple, la délicateſſe ſeule à M. Boſſuet, la profondeur à l'abbé Biroat, la netteté à l'abbé de Caſſagne, l'infléxion à Dom Jerôme, la cadence au pere Senaut, &c. De pareils jugemens ne montrent-ils pas beaucoup de bon goût dans

l'Auteur ? Je ne penſe pas plus avantageuſement de ſon petit écrit intitulé, *l'Homiliaſte évangélique*, qu'il publia en 1687. Ce ſeroit perdre le tems, que de lire de pareils ouvrages. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je ne juge pas plus favorablement de *l'Art de bien dire, ou les Topiques Françoiſes*, par le même Auteur, petit volume in-8°. qui parut en 1662. C'eſt un compoſé mal digeré, & auſſi mal exprimé, de préceptes de grammaire & de logique. On voit au commencement, que l'Académie de l'Auteur portoit alors le titre pompeux d'Académie des belles lettres, apparemment, parce qu'il tenoit alors des conférences ſur la littérature. Son érudition étoit cependant fort mince ; & à en juger du moins par ſes ouvrages, ne pourroit-on pas dire de ceux qui le conſultoient, ce que Virgile dit de ceux qui alloient inutilement conſulter la Sybille :

Inconſulti abeunt, ſedemque odere Sybillæ.

Je ne dirai qu'un mot du *Traité de l'excellence & de la pratique de la chaire*, imprimé à Paris chés Olivier de Varennes en 1675. in-12. Ce n'eſt pas proprement un traité de l'éloquence. L'Auteur ſuppoſant ſon orateur bon Rhétori-

cien, ſe contente de faire ſur toutes les matieres qui regardent le Prédicateur, des réfléxions qui peuvent être fort utiles à ceux qui veulent prêcher l'Evangile avec édification & avec fruit. Mais ſon ſtyle eſt ſans feu & ſans énergie.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Les réfléxions du pere Rapin ſur l'éloquence de la chaire, qui ſont la troiſiéme & la plus longue partie de ſes *Réfléxions ſur l'uſage de l'éloquence de ce tems*, ſont écrits d'un ſtyle plus net, plus poli, & même avec une ſorte d'élégance. On y trouve auſſi pluſieurs réfléxions fort ſenſées : mais il y a tant d'autres défauts, que la lecture de cet écrit ne peut être que d'une médiocre utilité. Il y a peut-être un peu trop de vivacité dans la maniere dont M. Gueret s'exprime ſur ce petit ouvrage, dans ſon ingénieux écrit de *la Guerre des Auteurs anciens & modernes*. Mais le jugement qu'il en porte, me paroît exact.

Guerre des Aut. p. 144. édit. de Paris, 671.

» L'on voit bien, dit-il, que l'Auteur » n'a fait ſon livre que pour décharger » ſon chagrin ſur nos plus grands Ora- » teurs, & particulierement ſur ceux de » la chaire... Je n'eſtime pas, comme » lui, qu'on ne puiſſe trouver que deux » excellens Prédicateurs en France, & » que le pere de Lingendes n'ait jamais

eu qu'un ſecond. Il faudroit pour être « L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.
de ce ſentiment, n'avoir point entendu l'Evêque de Liſieux, ni celui de Sarlat ; & ſans parler de pluſieurs autres qui ſont encore vivans, il faudroit qu'Ogier n'eût jamais paru, & que les peres de l'Oratoire fuſſent toujours demeurés dans le ſilence. Au reſte, continuë M. Gueret, il me paroît merveilleux ſur le chapitre de la morale : Saint Paul a bien manqué de ne nous en avoir pas appris les différentes eſpeces, & il faut demeurer d'accord avec ce galant homme, que jamais Prédicateur ne ſera univerſel, s'il ne fait proviſion d'une morale de qualité pour la cour, d'une morale bourgeoiſe pour le peuple, & d'une morale campagnarde pour le villageois : encore n'eſt-ce pas là tout : car ſi ce Prédicateur avec ſa triple morale, n'a le viſage d'un Anacorete ; s'il prétend prêcher avec un teint frais & vermeil ; s'il ne ſe défait de ſon embonpoint, fût-il le plus grand orateur du monde, ce nouveau rhéteur nous aſſure qu'il ne fera rien, & que ſes paroles ſe perdront en l'air. Sur ce pied-là, il faut déſormais que tous nos Prédicateurs deviennent étiques ; il ne leur ſera plus permis de ſe

» bien porter ; la jauniſſe & la maigreur
L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE. » ſeront deux parties eſſentielles dans l'é-
» loquence ſacrée ; & voilà ce que perſon-
» ne n'avoit enſeigné juſqu'à préſent. »
On ſent aiſément que cette ironie eſt pouſſée trop loin : mais au fond, les défauts qui y donnent lieu, ſont réels dans l'écrit du pere Rapin. M. Gueret
Pag. 141. 142. avoit dit quelques pages au-deſſus, que ce Jeſuite, d'ailleurs homme d'eſprit & d'érudition, *tranchoit un peu trop du Ciceron & du Quintilien*, & qu'il s'eſt aviſé de donner des leçons que mille autres avant lui avoient enſeignées.

Ce dernier reproche, ainſi exprimé en termes généraux, ne me paroît pas fondé : il eſt permis d'écrire ſur des matieres déja traitées, pourvû qu'on le faſſe ſolidement, & que l'on donne de nouvelles vûës, ou un nouveau jour à celles qui avoient été propoſées. Je blâmerois plus volontiers le pere Rapin, de ce que ſes réfléxions ſur l'article dont il s'agit, étant plutôt des leçons de morale & des préceptes de piété, que des préceptes de rhétorique, il pouvoit ſe diſpenſer de traiter un ſujet que d'autres que lui avoient déja approfondi.

Gib. jugem. des Sav. t. 3. M. Gibert cenſure encore d'autres endroits que M. Gueret n'a point repris.

Il trouve mauvais, par exemple, que le pere Rapin ait avancé dans sa douziéme réfléxion, qu'on ne trouve le caractere de la rhétorique de la chaire, ni dans les anciens, parce qu'ils n'en avoient aucune idée; ni dans les modernes, qui n'ont copié que les anciens. Premierement, répond M. Gibert, le pere Rapin ne se souvient pas qu'il a dit dans sa préface, *qu'il est à croire que nous aurions plus d'excellens Orateurs pour la chaire & pour le barreau, si on étudioit davantage Demosthene & Ciceron.* Outre cela, on voit par le livre quatriéme de la doctrine chrétienne de saint Augustin, que ce saint Docteur a trouvé dans les préceptes de Ciceron de quoi former le style du Prédicateur. Ce Saint ajoute deux choses; l'une, que le Prédicateur n'a point d'autres regles à suivre; l'autre, que son style ne doit point toujours être si grand. Voilà donc un moderne, en quelque sorte, qui copie un ancien, & qui cependant nous donne une juste idée de l'éloquence de la chaire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE. pag. 192. & suiv.

Notre professeur ne reprend que cet endroit de la douziéme réfléxion du pere Rapin; & il a raison. Tout ce que ce Jesuite y dit sur le style des Livres saints, sur la nécessité & la maniere de l'imi-

ter, eſt ſolide & judicieux. Il faut porter le même jugement de la treiziéme & de la quatorziéme réfléxion. Dans l'une, l'Auteur recommande la lecture aſſiduë de l'Ecriture, & veut que le Prédicateur ait des manieres qui ſoient à la portée de tout le monde : Dans l'autre, il exige qu'il étudie la morale dans l'Evangile, & dans les Epîtres de S. Paul, & bannit une morale purement philoſophique, & qui ne feroit que d'honnêtes payens. La quinziéme, ajoute M. Gibert, exclut de la chaire les Prédicateurs qui ne ſavent y débiter que leur chagrin & leur tempéramment : mais je crains, dit-il, qu'il n'y ait dans cette réfléxion quelque partie du défaut qu'elle condamne. C'eſt en effet cette réfléxion, de même que quelques-unes des ſuivantes, auſquelles il faut ajouter la vingt-neuviéme & la trentiéme, qui ont donné lieu à M. Gueret de faire au pere Rapin les reproches que j'ai rapportés ; & il eſt certain que ce Jeſuite ſe feroit fait plus d'honneur, s'il en eût ſupprimé la plus grande partie : l'eſprit de ſatyre & la paſſion s'y ſont trop ſentir.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je ne ſçai encore, dit M. Gibert, où il a pris ce qu'il dit dans ſa vingt-quatriéme réfléxion, *Que les Apôtres fuyoient les lieux où ils réüſſiſſoient, pour ne pas ſuc-*

tomber à la vanité. Il nous renvoye, ou au chapitre 2. verſet 4. des Actes des Apôtres, ou aux chapitres 2. & 4. des mêmes Actes ; car la citation marginale peut marquer l'un & l'autre ; & dans ces endroits cités, il n'eſt pas dit un mot de ce que le pere Rapin allégue. Je ne ſçai même ſi l'on peut approuver le ſens qu'il donne au commencement de la même réfléxion à ces paroles de J. C. rapportées par S. Luc chap. 10. v. 18. *Je voiois tomber Satan comme un éclair qui ſort du ciel.* Selon le pere Rapin, ces paroles veulent dire que J. C. voyoit le mauvais ſe mêler imperceptiblement comme un éclair, dans les ſecrettes complaiſances qu'avoient ſes Apôtres de leur ſuccès. Mais, ſans faire remarquer combien cette phraſe eſt louche, que le terme imperceptible s'unit mal à celui d'éclair, il eſt certain que l'explication du Jeſuite eſt plus myſtique que littérale, & que les meilleurs commentateurs ont expliqué ce paſſage, ou de la chûte de Lucifer, lorſqu'il fut exclu du ciel, ou de la captivité où le réduiſoit la prédication de l'Evangile, &c. On pourroit reprendre encore pluſieurs endroits de ces réfléxions du pere Rapin ſur l'éloquence de la chaire, que l'on a réimprimé ſeules en 1718. à Lyon.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il faut dire de cet écrit, ce que M. Gibert dit des réfléxions du même, ſur l'*éloquence des bienſéances*. En général, c'eſt un bon écrit, & d'un ſtyle aſſés pur : mais il porte comme les autres livres de ſon Auteur, des caracteres de ſon inattention & de ſa négligence. J'ajoute, & de ſes préjugés. Ces défauts ſont ſi multipliés, qu'en liſant ſes écrits, il faut le faire avec beaucoup d'attention, ſonder le gué, péſer, examiner tout, pour connoître ce qu'il y a de ſolide dans les principes qu'il établit, ce qu'il y a de certain dans les faits qu'il rapporte, ou enfin ce qu'il y a de vrai dans le ſens qu'il donne aux Auteurs, lorſqu'il les cite. Peut-être dira-t'on qu'il eſt plus court de ne les point lire, ſurtout ayant d'autres ouvrages ſur les mêmes matieres qui ſont auſſi-bien écrits, & qui n'éxigent ni les mêmes précautions, ni tant d'attention ; & je ne m'oppoſe point à ceux qui voudront prendre ce parti : mais je conſeillerois au moins de les parcourir. Il n'eſt pas inutile d'en prendre par ſoi-même une juſte idée.

[Gib jugem. des Sav. t. 5. p. 196. 197.

Vers le même-tems, Gilles du Port, Prêtre, protonotaire Apoſtolique, & Docteur en droit civil & canon, donna » l'art de prêcher, contenant diver-

ſes méthodes pour faire des ſermons, « des panégyriques, des homélies, des « prônes, de grands & petits catéchiſ- « mes, avec une maniere de traiter la « controverſe ſelon les regles des ſaints « Peres, & la pratique des plus célébres « Prédicateurs. » C'eſt un volume in-12. imprimé à Paris. M. Gibert ne parle que de la premiere édition qu'il met en 1682. mais qui fut donnée à la fin de 1674. & il paroît qu'il n'a point connu la ſeconde corrigée, & augmentée d'un tiers, qui parut en 1683. Cet ouvrage, dans l'une & l'autre édition, eſt diviſé en cinq livres. Dans le premier, l'Auteur fait voir l'excellence, les utilités & la néceſſité de la prédication, afin d'en faire concevoir de l'eſtime & de l'amour : de l'eſtime, en décrivant ſon excellence ; & de l'amour en propoſant ſes utilités. Il diſcoure enſuite des choſes qui rendent le ſermon utile. Dans le ſecond livre, il parle de celles qui le rendent agréable. Il traite dans le troiſiéme des parties du ſermon, & de la maniere de les bien compoſer. Le quatriéme contient quelques méthodes pour faire des ſermons, des panégyriques, des homélies, des prônes, des catéchiſmes, & la maniere de traiter la controverſe avec fruit. Le

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Averti. de l'Auteur.

cinquiéme livre eſt de l'action & des qualités du Prédicateur.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Parmi les choſes qui rendent le ſermon utile, M. du Port met les citations, les raiſonnemens, les comparaiſons, les paraboles, les exemples; & entre celles qui le rendent agréable, il place les mots, les périodes, le ſtyle & les figures. M. Gibert ne trouve pas cette diviſion bonne. Les citations, dit-il, les paraboles, les comparaiſons, les exemples, ne contribuent pas moins à l'agrément qu'à la force du diſcours. Il en falloit parler dans les chapitres deſtinés à donner des regles de la confirmation & de l'élocution. A l'égard des figures, ce ſont les premieres notions qu'on donne aux éleves de l'éloquence. Il faut en ſuppoſer la connoiſſance dans l'orateur qui ſe deſtine à la prédication.

Ibid. ut ſup. tom 3. pag. 270.

Saint Auguſtin ne vouloit pas que le Prédicateur ſe mît en peine de ces minuties; M. du Port s'étend beaucoup, au contraire, ſur cet article, & s'étudie à marquer toutes les figures qui conviennent à chaque partie du ſermon. Il deſcend auſſi dans ſon deuxiéme livre en des détails peu néceſſaires touchant les périodes; au lieu qu'il n'en dit pas aſſés ſur le ſtyle, ſur les paſſions, ni ſur le rai-

sonnement : encore le peu qu'il dit sur ce dernier point, est-il tiré de l'art de penser. Il est vrai qu'il ne pouvoit puiser dans une meilleure source, mais il devoit s'étendre davantage. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Dans le troisiéme livre où M. du Port traite du sermon & de la maniere de le composer, on trouve des préceptes sur l'exorde, sur l'*Ave Maria*, sur l'introduction, la division, la narration, la confirmation, la réfutation & la peroraison. L'introduction étoit autrefois un deuxiéme exorde après l'*Ave Maria*; cet exorde n'est presque plus en usage aujourd'hui. J'ai indiqué la matiere du quatriéme, & celle du cinquiéme; celle-ci est plus morale que didactique.

A ranger son sujet comme il falloit, dit M. Gibert, l'Auteur auroit dû commencer par donner une idée des matieres que traite l'orateur sacré. Il auroit ensuite montré ce qu'il ne fait voir que dans son quatriéme livre, la nécessité qu'il y a de se servir de quelque méthode pour prêcher utilement, la maniere de préparer & de disposer un sermon; enfin les parties qu'il faut lui donner. Il auroit encore parlé du style qu'il faut prendre selon les diverses especes de sermons; les différentes formes qu'on peut donner au Id. p. 174

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

discours, ce qui doit en faire le corps ; & ce qui en fait l'ornement. C'est la méthode que la nature & la raison semblent prescrire. M. Gibert ajoute, que l'Auteur paroissoit en savoir assés pour lui-même, mais non pas pour instruire les autres; & qu'il est presque par tout superficiel.

Sans prétendre contredire absolument cette censure, qui, généralement parlant, est vraie ; j'ai fait remarquer que M. Gibert n'avoit vu que la premiere édition de l'ouvrage de M. du Port. L'ordre, qu'il blâme, n'est point changé dans la seconde : mais les matieres y sont un peu plus approfondies : il y a plus de méthode dans chaque livre : on y trouve de nouvelles preuves, & de nouveaux raisonnemens. Et si M. Gibert a cru pouvoir dire de la premiere édition, que malgré les défauts qu'il reprend dans cet ouvrage, on ne pouvoit pas dire que ce fût un livre inutile ; il me semble, qu'eu égard à la seconde édition, on peut dire qu'il est utile, quoiqu'il ne satisfasse pas entiérement. Le style d'ailleurs en est clair & facile ; & l'on sent de plus, que l'Auteur en apprenant les regles de l'éloquence chrétienne, à ceux qui sont dans le dessein de s'appliquer au minis-

tere

tere de la parole de Dieu, ne leur apprend pas moins à devenir saints eux-mêmes, qu'à inspirer la sainteté aux autres. Tout ce que l'Auteur dit dans le cinquiéme livre sur les qualités nécessaires aux Prédicateurs, la science, la piété, l'éloquence, la modestie, la sagesse ou la prudence, enfin sur les avantages de la voix & du geste, me paroît fort raisonnable & très-judicieux. La premiere édition de son ouvrage avoit été donnée sous le titre de *la Rhétorique Françoise, contenant les principales regles de la chaire*, & non sous le titre que M. Gibert lui donne.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'Auteur avoit déja fait connoître sa piété, & la connoissance qu'il avoit de la morale dans un Livre publié en 1667. & intitulé : *les excellences, les utilités & la nécessité de la priere.* Il étoit né à Arles le 6. Juillet 1625. & il entra dans la Congrégation de l'Oratoire à Paris le 2. Juillet 1647. âgé de vingt-deux ans, après avoir étudié en droit. Il enseigna avec succès les humanités au Mans, d'où il fut envoyé à Avignon. C'étoit donc un homme instruit ; & il joignoit d'ailleurs à un esprit vif, un grand amour pour le travail. Il exerça lui-même le ministere de la prédication avec applau-

disſement ; & dans ſon livre, il ne fit que raiſonner ſur ce que la lecture & l'expérience lui avoient appris ſur la matiere qui en eſt l'objet. Il ſortit de l'Oratoire en 1660. à l'occaſion d'un procès, & mourut à Paris le 21. Decembre 1691. Je parlerai ailleurs de ſon hiſtoire de l'Egliſe d'Arles.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Du Lundi 27. Avril 1682.

Ce que l'Auteur du Journal des Savans dit, en parlant de l'ouvrage de Gilles du Port, que la prédication dépend plutôt des talens naturels que des régles de l'art, quoique celles-ci peuvent être d'une grande utilité pour perfectionner les talens que l'on a reçu de la nature, M. de Hauteville, Prêtre, Docteur en théologie, le répéte dans ſon traité intitulé : *l'Art de prêcher, ou l'idée du parfait Prédicateur*, qui fut imprimé à Paris, chés Couterot, la même année que parut la ſeconde édition de l'ouvrage de M. du Port. M. de Hauteville blâme même en partie ces méthodes données pour former les Prédicateurs, parce que » la » plûpart, ſelon lui, ſont plus appli» quées à donner des enſeignemens, » pour rendre les diſcours pompeux & » magnifiques, qu'à apprendre à les ren» dre ſolides & raiſonnés ; qu'elles s'at» tachent ſinguliérement à l'élégance &

Avertiſſ. p. 1. & 2.

au choix des paroles, & à l'arrangement des périodes & des figures, & peu ou point du tout au choix de la matiere. Leur fin eſt bonne, ajoute-t'il, & je la loüe, puiſqu'il eſt vrai que l'éloquence eſt un grand ornement. Néanmoins ſi toutes ces fleurs de rhétorique n'étoient pas appliquées ſur un beau fond, ou ſi le ſujet étoit bas, rampant & mal choiſi, il pourroit arriver que le diſcours ſeroit un corps ſans ame, ou une peinture ſans corps; ou, ſelon le ſens de S. Paul, un ſon d'airain, & une cloche réſonante. »

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cette réfléxion eſt juſte : mais je ne ſçai ſi M. de Hauteville avoit beaucoup lû de ces méthodes dont il parle. Pour moi, j'ai trouvé dans preſque toutes celles qui ont précedé la ſienne, qu'on ne s'y applique pas moins à donner des préceptes pour rendre les diſcours ſolides, que pour les rendre éloquens. Il convient lui-même qu'il a trouvé cet avantage dans pluſieurs : or, on n'en avoit pas encore donné un ſi grand nombre quand ſon ouvrage parut. Mais à celles ci même il fait un reproche un peu mieux fondé, c'eſt que « la plûpart « étendent ſi fort leurs préceptes, & que « leurs longueurs ſont ſi embarraſſantes «

» & ſi démeſurées, qu'elles laſſent ceux » qui les liſent, & les rebutent même. » Il prétend donc donner un ouvrage exemt de tous ces défauts; & ſans s'arrêter aux figures de l'éloquence, donner (ce ſont ſes termes) des regles diſtinctes & faciles, qui puiſſent ſervir pour établir, diviſer, compoſer, & raiſonner une matiere de prédication.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE,

Rien de mieux que ce deſſein: mais l'Auteur paroît l'abandonner bien-tôt lui-même, puiſqu'il dit que ſon but n'eſt que de dreſſer une rhétorique pour un orateur chrétien, & que cette entrepriſe ſeroit trop longue. Auſſi ſon ouvrage eſt-il plutôt, comme il en convient, *l'Art de prêcher la doctrine de S. Thomas*, que l'art de prêcher en général. Il le diviſe en trois parties. La premiere & la troiſiéme ſont en forme de dialogues entre un Théologien & un Prédicateur. La premiere partie eſt fort courte: l'Auteur y examine en peu de mots toutes les parties qui doivent entrer dans un diſcours, ou, comme il s'exprime, *dans un entretien prédicable*; les conditions de chaque partie, & les défauts que le Prédicateur doit éviter pour les rendre parfaites. Il enſeigne enſuite l'art de trouver dans chaque article des queſtions de la ſom-

L'art de prêcher, p. 18.

me de S. Thomas, les huit parties qui forment, ſelon lui, un diſcours de prédication ſelon les regles. Ces huit parties ſont l'idée, le ſujet, l'inſinuation, l'exorde, la tranſition, la partition, la démonſtration, l'épilogue raiſonné & moraliſé, c'eſt-à-dire, la concluſion. L'Auteur définit & explique chacune de ces parties : & ſes définitions me paroiſſent claires & juſtes. Il s'arrête peu ſur chacune, pour répondre à ſon but qui n'eſt pas de donner une rhétorique, & parce qu'en effet ces choſes ſont très-faciles à entendre. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

La ſeconde partie qu'il intitule, *l'Exemple appliqué*, conſiſte en huit diſcours compoſés ſelon les regles, & dont le fond eſt pris des huit articles de la queſtion vingt-troiſiéme de S. Thomas, du traité des attributs de Dieu, où ce ſaint Docteur développe tout le myſtere de la prédeſtination, c'eſt-à-dire, ſa doctrine ſur ce myſtere. Chacun de ces huit articles forme donc un diſcours ou entretien familier, compoſé & diſtribué ſelon les huit parties qui entrent dans le diſcours, & que j'ai nommées plus haut. L'Auteur prétend que ces huit diſcours ſont ſuffiſans 1°. pour montrer au Prédicateur la méthode de compoſer des

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

sermons & des éloges sur les perfections divines. 2°. Pour lui apprendre comment un orateur chrétien peut parler dans la chaire, des mystéres les plus profonds de notre religion. 3°. Pour lui faire connoître les véritables sentimens de S. Thomas sur le mystere de la prédestination : & il faut avoüer que ces discours sont méthodiques, composés suivant les regles posées par l'Auteur, & solides pour la doctrine : on les liroit avec plus de plaisir s'ils étoient mieux écrits.

La troisiéme partie, aussi courte que la premiere, est encore, comme je l'ai dit, en forme de dialogue. M. de Hautteville y montre *l'art de dilater, étendre & multiplier les conclusions & les preuves de chaque article de S. Thomas, pour les rendre prédicables & méthodiques* : c'est-à-dire, qu'il y donne les regles ordinaires de l'amplification, & qu'il en montre l'usage, en les appliquant aux huit articles qui font la matiere des discours de la seconde partie. Il y enseigne en particulier les *lieux communs* pour étendre un sujet sensible, par exemple, cette proposition, *si Jesus-Christ est né selon la chair, dans un tems convenable* : les *lieux communs* pour amplifier un sujet spirituel : par exemple, *si Dieu est par tout par opération, par*

conſervation, &c. & enfin les lieux communs pour amplifier toute ſorte de ſujets. L'Auteur tire d'autant plus volontiers tous ſes exemples de S. Thomas, & du traité des attributs de Dieu, qu'il étoit fort verſé dans l'étude de ce ſaint Docteur, & qu'il avoit déja donné une explication de ſon *Traité des attributs pour former l'idée d'un chrétien ſavant & ſpirituel.* Cet Auteur paroît avoir eu un eſprit juſte. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Voici encore un ouvrage ſur le même ſujet en forme de dialogue. Je parle de *l'Art de prêcher la parole de Dieu, contenant les regles de l'éloquence chrétienne*, volume in-12. imprimé à Paris, chés Pralard, en 1687. L'Auteur ne s'eſt point nommé; mais ſa qualité ſe décele dans ſon épître dédicatoire à M. Hyacinthe Serroni, premier Archevêque d'Alby, & en beaucoup d'endroits de ſon ouvrage: & l'on ſçait, en effet, que nous devons ce livre au pere Marc-Antoine de Foix, Jeſuite, de l'illuſtre maiſon de Foix, homme d'un eſprit ſupérieur, & fort diſtingué dans ſa compagnie. Confrere du pere Rapin, dès l'entrée de ſon livre, il prend la défenſe des réfléxions de cet Auteur ſur l'éloquence de la chaire, & en tâchant de le laver des repro-

ches que M. Gueret & plusieurs autres lui ont faits, il tombe lui-même dans plusieurs des défauts que ces critiques ont repris. L'ouvrage du pere de Foix est encore mieux écrit, plus solide, plus approfondi; on y reconnoît l'homme d'esprit, le savant poli, & versé dans la littérature sacrée & profane. Mais il y a trop de répétitions dans son traité, & surtout trop de digressions. Je mets de ce nombre sa longue apologie de saint François de Sales, qu'il prétend faire passer pour un des plus excellens Prédicateurs du siécle dernier, & sur l'éloge duquel il révient plusieurs fois: son discours sur la nécessité & les avantages de la théologie scholastique, qui contient prés de quarante pages: & son panégyrique des Casuistes modernes, qui est encore plus long.

L'ÉLOQUENCE DE LA CHAIRE.

Pag. 19. & suiv. & pag. 89. 90. &c.

Pag. 44. & suiv.

Au reste, cet ouvrage est plein d'excellentes réfléxions. Il est partagé en quatre livres: dans le premier, l'Auteur s'applique à montrer la nécessité de la logique, c'est-à-dire, de l'art de bien raisonner, de la physique, en tant qu'elle fait connoître la nature de l'homme, de la morale & de la théologie, pour l'éloquence chrétienne. Il convient après S. Augustin, dont il loue beaucoup le traité de la doctrine chrétienne, surtout le

quatriéme livre, & après tous ceux qui ont le mieux écrit sur le même sujet, que les regles de la rhétorique sont très-utiles à nos Prédicateurs, & qu'ils doivent savoir les principes qu'Aristote & Ciceron ont posés & développés sur cette matiere. Mais il ne nie pas qu'à la faveur d'un génie extraordinairement heureux, & par conséquent rare, on ne puisse se rendre fort éloquent, sans le secours de la rhétorique, par un long exercice, & par une lecture constante des discours éloquens. Il avouë même avec S. Augustin dans le traité de la doctrine chrétienne, que cette lecture & ces exercices sont toujours plus utiles que les préceptes, à ceux qui sont nés pour l'éloquence. Il apporte en exemple S. François de Sales, qui, selon lui, devoit plus aux libéralités de la nature qu'aux regles de l'art, *son éloquence presque inimitable*, & qu'il regarde non-seulement comme un excellent Prédicateur, mais aussi comme un Théologien profond, & un Casuiste des plus éclairés. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

En parlant de la nécessité d'étudier la théologie scholastique, il avance quelques propositions qui ne trouveront pas, sans doute, beaucoup de partisans : celles-ci entr'autres ; que sans cette étude

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

P. 53. 56. & 58.

on ne ſçauroit preſque former des Paſteurs, des Prédicateurs & des Confeſſeurs : que cette méthode a rendu la ſcience eccléſiaſtique moins rebutante, plus aiſée à comprendre & à retenir : qu'il n'eſt pas sûr de s'attacher immédiatement à l'Ecriture & aux ſaints Peres, ſans avoir étudié cette théologie ſcholaſtique. Je ne fais point de réfléxions ſur ces propoſitions : il ſuffit de les lire pour en ſentir tout le faux, & que la derniere ſurtout, tend à condamner l'Egliſe qui n'a jamais appuyé ſes déciſions que ſur l'Ecriture & la tradition. S'il n'eſt pas sûr de s'attacher à l'Ecriture & aux ſaints Peres, ſans l'étude de la théologie ſcholaſtique, l'Ecriture & les Peres ne ſont donc pas un fondement sûr des déciſions dogmatiques : on a donc pû donner des déciſions incertaines, avant l'introduction de la théologie de l'école ? Que ſera donc devenuë juſques-là l'infaillibilité de l'Egliſe ? En vérité, l'Auteur a-t'il bien penſé à ce qu'il a écrit ? A l'égard de la premiere propoſition, il l'adoucit & la reſtraint dans un autre endroit, en convenant que le ſtyle obſcur & barbare des ſcholaſtiques refroidit l'imagination, peut même éteindre ce beau feu que l'éloquence exige, & qui lui eſt eſſentiel :

d'où il ſuit, qu'il n'eſt donc pas vrai que ſans l'étude de cette théologie de l'école, on ne peut preſque former de Prédicateurs. Saint Auguſtin, S. Chryſoſtome, & tant d'autres ont été, ſans doute, d'excellens Prédicateurs, quoiqu'ils n'ayent pas connu notre théologie ſcholaſtique.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Tout le deuxiéme livre appartient plus que le premier à la rhétorique eccléſiaſtique. L'Auteur y prouve fort bien, que l'expérience fait voir que ce qui peut contribuer le plus à perſuader l'auditeur, vient toujours de quelqu'un de ces trois chefs ſagement remarqués par Ariſtote. 1°. Des mœurs de celui qui parle, & de la bonne ou méchante idée que le diſcours peut donner naturellement de la probité de l'orateur. 2°. De la force ou de la foibleſſe des preuves qui compoſent le diſcours. 3°. De la diſpoſition favorable ou contraire, dans laquelle le diſcours peut jetter l'eſprit & le cœur de l'auditeur. Le pere de Foix ne prétend pas, cependant, que la probité de celui qui parle, entre dans l'eſſence d'un vrai orateur; comme il n'eſt pas de l'eſſence d'un bon peintre ou d'un bon ſculpteur d'être effectivement homme de bien. Quand il dit donc, que l'orateur chrétien a pour

premier devoir de s'autoriſer par ſes bonnes mœurs & par ſa probité, il ne parle que des bonnes mœurs & de la probité, qu'il doit faire paroître en tout ſon diſcours, en prenant ſur chaque choſe les ſentimens, les expreſſions & les manieres que l'on doit attendre d'un homme grave, plein d'honneur & de vertu. Cette explication eſt raiſonnable : mais l'Auteur l'oublie quand il vient à parler de ceux qui ne prêchent, dit-il, qu'une morale ſévere, & qui ne la pratiquent pas. Car en cet endroit, participant un peu au chagrin reproché au pere Rapin contre ces Prédicateurs de morale rigide, il les condamne auſſi rigoureuſement : & cependant il ne nie pas que ſans entrer dans l'examen, ſi ces Prédicateurs ne font, ou ne font pas ce qu'ils diſent, *ils ne prennent au moins ſur chaque choſe en prêchant, les ſentimens, les expreſſions & les manieres que l'on doit attendre d'un homme grave, plein d'honneur & de vertu.*

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ces autres maximes ſont fort juſtes : Qu'il faut éviter les hyperboles, ſurtout celles qui ſont exceſſives : Qu'on doit reſpecter les auditeurs ſans flatterie : Que les Grands devroient déclarer eux-mêmes fortement, qu'ils ne veulent point

de complimens. Que le Prédicateur doit témoigner partout une grande horreur du vice, & un désir sincere de l'inspirer à ceux qui l'écoutent; éviter toute sorte de railleries, même les plus honnêtes; & fuir toute peinture du vice, quelque ingénieuse qu'elle soit : Que la prononciation ne doit être ni lente, ni précipitée : Qu'il ne faut jamais faire éclater l'esprit, la mémoire, ou l'artifice du discours, &c. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'Auteur recommande l'usage fréquent des sentences. Il dit qu'elles font écouter l'orateur avec estime & respect, lorsqu'elles expriment vivement & précisément les sentimens d'une ame grande & généreuse. Il définit une sentence, après Ciceron dans ses partitions oratoires, une proposition générale conçuë en peu de mots, qui exprime ce qui se fait, ou ce qui ne se fait pas, ce qui doit se faire, ou ne peut pas se faire, dans les choses qui regardent la conduite ordinaire des hommes. Mais il exige que chaque sentence ait ces qualités; la brieveté, la clarté de l'expression, & la vérité évidente. Une réflexion morale qui contient plusieurs propositions, ou même plusieurs membres, n'est plus une sentence; c'est une période, c'est un raisonnement. L'es-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

prit n'y goûte plus le plaiſir de la vraie élégance qui conſiſte à déclarer ou à montrer beaucoup de ſens en peu de mots. La clarté & la vérité évidente, ſont encore plus eſſentielles à la ſentence : elle ne vaut rien dans notre éloquence chrétienne, s'il elle n'eſt ſi clairement exprimée, & ſi elle ne paroît d'abord ſi évidemment véritable, que le peuple qui fait toujours la plus grande partie des auditoires, en conçoive d'abord le ſens, & en confeſſe néceſſairement la vérité. Ceux qui donnent des réfléxions ſi ráfinées & ſi déliées, qu'il faut avoir de l'eſprit & de l'étude, non-ſeulement pour en voir, mais encore pour en concevoir le ſens, cherchent plus à briller qu'à perſuader. Notre Auteur ajoute, que la multitude des ſentences ne gâte jamais un ſermon moral, pourvû qu'elles ſoient bonnes & bien placées.

Le pere de Foix employe une grande partie de ſon deuxiéme livre, à parler des citations que l'on peut employer dans un ſermon, & de la maniere de les employer. Il abandonne ici ſa propoſition, qu'il n'eſt pas sûr de s'attacher immédiatement à l'Ecriture & aux ſaints Peres, ſans avoir étudié la théologie de l'école. Il dit au contraire, qu'un Prédica-

teur ne ſçauroit paroître plus ſenſiblement prêcher toujours la parole de Dieu & la vraie doctrine de l'Évangile, qu'en faiſant parler dans ſes ſermons le plus ſouvent qu'il lui eſt poſſible, l'Ecriture, les Conciles, les ſaints Peres & les Papes. Quand on entend, dit-il, un ſermon dont les penſées, les tours, les expreſſions, & même les paroles, ſont priſes la plûpart, de ces grandes ſources de la divine parole, on ne ſçauroit oublier que l'on écoute Dieu en écoutant le Prédicateur. Cela ſe peut faire, ajoute-t'il, ſans embarras & fort noblement, pourvû que tous ces paſſages ne diſent rien qui ne ſoit eſſentiel au ſujet que l'on traite, pourvû qu'ils ſe rangent & qu'ils ſe lient ſi naturellement, qu'ils ſemblent exprimer plutôt les penſées que le Prédicateur a trouvées dans ſa matiere, que celles des Auteurs d'où il les a priſes : ce qui eſt facile, quand on a lu un peu long-tems l'Ecriture, les Peres, les déciſions des Conciles, en faiſant plus de réflexion à ce qu'il y a de ſolide pour la morale, qu'à ce qu'il y a de brillant. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Notre Auteur ne veut pas que l'on rapporte ces endroits de l'Ecriture & des ſaints Peres, dans la langue que chacun a employée. Sous prétexte de parler tou-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

jours avec l'Ecriture & les Peres, il ne faut pas faire des discours bigarrés de Grec & de Latin. Ce mêlange ne fut jamais du goût ni des Peres de l'église, ni des grands Orateurs de l'antiquité. Ils n'ont jamais parlé qu'une seule langue dans leurs discours. Le texte général du sermon & quelques autres textes fort courts que l'on peut rapporter avant la division, ou avant le raisonnement commencé, suffisent. Mais après qu'on est entré dans le raisonnement, je suis très-persuadé, dit l'Auteur, qu'un Prédicateur ne peut insérer dans son discours des textes Latins, sans le rendre d'autant moins touchant, & moins persuasif, que ces textes seront plus fréquens. Je dis des textes Latins; car pour les Grecs, il y a longtems que personne ne s'avise plus d'en rapporter.

L'usage de rapporter, même assés fréquemment, des textes Latins, est cependant encore assés commun. L'Auteur en convient; mais il combat cet usage, en tâchant de montrer que c'est une pure perte de tems à l'égard de tous ceux qui n'entendent pas le Latin, & qui font toujours le plus grand nombre des auditeurs; que c'est les ennuyer, les rebuter même, en leur faisant comme autant

de reproches de leur ignorance ; que c'eſt leur occaſionner des diſtractions inévitables, & nuire à l'attention de l'eſprit & à l'ardeur de leur volonté. Il prétend même que ces paſſages Latins nuiſent à ceux qui les entendent, parce que s'ils n'ont pas de beauté particuliere, on s'ennuie d'entendre répéter la même choſe en deux façons qui n'ont rien de différent que le langage ; & que s'ils ont quelque beauté particuliere, ce ne peut être aucunes de ces beautés utiles qui ſervent à convaincre ou à toucher plus efficacement : toutes les beautés de cette nature, s'exprimant également bien en toutes les langues un peu cultivées : que d'ailleurs toutes les beautés qui ne ſervent qu'à plaire, & à faire dire, voilà qui eſt beau, ſont non-ſeulement inutiles, mais encore très-contraires à la vraie éloquence. Notre Auteur ne diſſimule point les raiſons qui appuient l'uſage des citations ; il les met même dans tout leur jour ; & il répond à chacune. Tout cet article mérite d'être lû. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il commence le troiſiéme livre, par prouver que l'uſage principal que l'on doit faire de l'éloquence, c'eſt de faire valoir la force des preuves : & pour cela il montre, qu'un orateur ne doit jamais

paroître prétendre autre chose, que de prouver par de bonnes raisons : Que, quelque difficile qu'il soit de cacher l'artifice de l'éloquence, on y réüssiroit avec un peu d'application : Que le moyen le plus assuré & le plus nécessaire pour cacher si parfaitement tout l'artifice du discours, c'est de ne rien dire qui ne prouve clairement & solidement, ce que l'on doit prouver : c'est-à-dire qu'un orateur ne doit rien avancer, qui ne fasse au moins partie de quelque raisonnement, ou qui ne serve à le fonder, ou à lui donner plus de force ou de clarté. Sur cela, notre Auteur prend occasion de montrer comment on peut faire valoir de bonnes raisons en toutes les parties du discours, dans la proposition & dans la division, dans l'exorde qui doit être toujours essentiel au sujet ; dans la déclaration du sujet, qui sert comme de narration : comment il faut se servir des similitudes qui ne prouvent point : combien il importe de faire un bon choix des sujets dont on veut composer des sermons de morale. Le sujet est bien ou mal choisi, dit-il, selon que le Prédicateur y voit plus ou moins de vérités solides, capables de toucher l'auditeur, & de lui inspirer quelque bonne résolu-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

tion. Trop ſouvent on ne cherche pas tant à dire des choſes utiles & touchantes, qu'à débiter des choſes extraordinaires & curieuſes. C'eſt abuſer de la chaire & du miniſtere. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'Auteur ne croit pas que l'on puiſſe faire des ſermons bons & utiles ſur la prédeſtination, l'exiſtence de Dieu, & l'immortalité de l'ame. Saint Auguſtin penſoit différemment. Combien de ſermons très-utiles ſur la grace & la prédeſtination n'a-t'il pas faits à Hippone même, & devant un peuple ſans lettres? Nos plus célébres Orateurs modernes ont traité auſſi ces ſujets, & leurs diſcours ſur ces matieres, ne ſont ni les moins bons, ni les moins utiles. On croira donc encore moins avec notre Auteur, que ces ſujets bien traités nuiſent à toute ſorte de gens, au peuple, aux plus éclairés, aux impies mêmes; car il n'excepte perſonne. Et ce qui paroît étonnant, c'eſt qu'après avoir ſoutenu que ces ſujets ſont dangereux & nuiſibles, il convient tout de ſuite que ces grandes vérités ſont les fondemens, & les premiers principes de toute notre morale, & qu'on ne peut ſe diſpenſer de les avancer ſouvent, comme des vérités indubitables. Pourquoi donc ſe diſpen-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ſeroit-on de les développer, de les prouver ? Je ſuis beaucoup plus content de tout ce qu'il dit ſur la maniere de prêcher les myſteres, de parler d'un vice ou d'une vertu, ſur la néceſſité & les bornes du détail. On ne peut ſuivre trop exactement ſes principes ſur cette matiere.

Je paſſe au quatriéme & dernier livre. L'Auteur y donne d'excellentes regles pour les différentes eſpeces de ſermons, & pour les panégyriques. Il s'y attache auſſi à montrer que l'éloquence n'a rien de plus eſſentiel, que de tenir toujours l'auditeur bien diſpoſé du côté de l'eſprit & du côté du cœur. Deux choſes, ſelon lui & ſelon la vérité, ſont néceſſaires pour diſpoſer bien l'eſprit de l'auditeur : lui rendre l'attention aiſée & agréable. On la rend aiſée par la clarté du diſcours, en ne parlant point des choſes que le peuple ne peut comprendre ; en s'exprimant avec netteté ; en évitant les termes de l'école, & tous les termes des arts, qui ne ſont point entendus du peuple ; en ne ſe ſervant point de mots nouveaux, de phraſes précieuſes, de termes équivoques, ni de métaphoriques, s'ils ne ſont déja comme naturels, & en évitant toute longueur exceſſive. On rend

l'attention agréable, en mettant dans le discours beaucoup de variété, dans les choses, dans les expressions, dans les figures, dans l'élégance même. Ces réflexions donnent lieu à l'Auteur de s'étendre sur les ornemens du discours, & l'on sent qu'il en parle en homme instruit. Il ne veut point qu'on rejette ces ornemens, mais il convient qu'ils gâtent tout quand ils sont excessifs, trop fréquens, ou trop étendus. Il marque les endroits où ces ornemens doivent paroître, & ceux où ils doivent être cachés plus soigneusement. Ce qu'il détaille davantage, est ce qui regarde les affections ou les mouvemens. Il montre quelles sont les affections les plus propres à l'éloquence chrétienne, comment il faut les exciter dans le cœur des auditeurs; que les mouvemens véhémens ne sont pas bons dans toute sorte de matieres; & que dans celles mêmes où ils sont propres, ils ne doivent pas durer longtems. Il parle ensuite du style & de ses différentes qualités. En un mot, ce quatriéme livre renferme tout ce qu'il y a d'essentiel pour l'éloquence de la chaire & pour une rhétorique chrétienne; & il faut le lire tout entier. L'agrément du style y est accompagné & soutenu d'un grand

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

aucune partie de l'éloquence, qui ne puisse être employée dans la prédication par un homme judicieux, principalement celles qui servent à émouvoir; & que l'orateur doit avoir bien étudié sa langue avant que d'oser paroître en public.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

» Tout beau langage, dit-il, se fait » mieux écouter, que celui qui est négli» gé, & soüillé de mauvais mots & de » mauvaises phrases; & c'est pour nous » mieux exprimer, & pour être mieux » écoutés, que nous devons nous étu» dier à cette partie essentielle de l'élo» quence. » Il avoit dit auparavant, que c'étoit une chose honteuse que nous travaillions si longtems à apprendre toute la beauté du Grec & du Latin, & que jamais nous ne nous appliquions au François. En un mot, je puis dire que l'on trouve en abregé dans cet avertissement, & comme par forme de maximes, une partie de ce que l'Auteur de *l'Art de prêcher la parole de Dieu*, a dit avec beaucoup plus d'étenduë.

Vous voyés que l'observation des regles de la rhétorique, & la lecture des anciens rhéteurs sont expressément recommandées par presque tous ceux dont j'ai parlé jusqu'à présent; mais comme eous n'ont ni les mêmes idées, ni le même

même goût, je ne suis pas surpris d'entendre l'abbé Laurent Juillart du Jarry, débiter d'autres maximes dans ses *Sentimens sur l'art de prêcher, avec des réflexions sur les différens caracteres des Prédicateurs*, volume in-12 imprimé à Paris, chés Dezallier en 1694. Cet Auteur employe une grande partie de son livre, à prouver des vérités qui ne sont guéres contestées parmi les catholiques : Que la vertu de la prédication subsistera toujours dans l'église : Que la parole de Dieu a une vertu indépendante des bonnes ou des mauvaises qualités de ceux qui l'annoncent : Que la prédication est utile. Ainsi je ne m'arrête point à faire l'analyse des preuves que l'Auteur apporte pour prouver ces vérités. Mais il promet des réfléxions sur l'éloquence de la chaire, & c'est sa doctrine sur ce point qu'il est bon d'examiner en peu de mots. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il faut convenir d'abord, que son ouvrage est moins un recueil de regles ou de préceptes, qu'un composé, pour ainsi dire, des sentimens de son cœur. Mais on y trouve aussi des regles. Tout son cinquiéme chapitre est une réponse à ceux qui voudroient bannir l'éloquence de la chaire, & qui traitent, dit-il, indifféremment de déclamateurs tous ceux Gib. Jugem. des Sav. t. 3.

qui ont quelques graces naturelles pour s'expliquer, en exerçant le miniſtere de la parole. Il leur répond : que non-ſeulement l'éloquence n'altére ni n'affoiblit point la parole de Dieu, mais qu'elle lui eſt tellement eſſentielle, que ceux qui ne ſont pas éloquens, ne peuvent pas être appellés Prédicateurs. Sa raiſon eſt : que la prédication n'eſt pas une ſimple expoſition des vérités révelées & reconnuës, comme le cathéchiſme : mais que de ces vérités elle en tire d'autres, qu'elle fait voir comme la ſuite des premieres, & qu'elle établit par des raiſonnemens, des autorités & des exemples, d'où elle tire des mouvemens, des maximes & des conſéquences pour inſpirer l'amour de la vertu, & la haine du vice, &c. Il ajoute, que toute l'Ecriture ſainte confirme cette vérité ; que la prédication doit être éloquente, puiſqu'on y trouve des exemples de toute ſorte d'éloquence, preſque à chaque page ; que les hommes les plus célébres, & les plus grands Saints ont auſſi fait uſage de l'art oratoire, lorſqu'ils ont inſtruit les peuples.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Pour confirmer davantage cette vérité, l'Auteur dans les chapitres 6. & 7. recueille un aſſés grand nombre d'expreſſions ſublimes, ou qu'il juge remar-

quables ; d'images vives & touchantes ; de descriptions, de portraits, ou d'autres choses dignes, selon lui, des plus grands Orateurs, qu'il a trouvées dans les discours des ministres de l'Evangile, ou dans les Livres saints. Mais ce recueil montre que l'abbé du Jarry est plus heureux dans son goût que dans ses idées : & il doit être regardé à très-peu de chose près, comme un échantillon de ce qu'un jeune Prédicateur doit observer dans ses lectures. L'Auteur convient, à la vérité, qu'il y a une éloquence & une prononciation évangelique, & c'est ce qu'il établit dans ses chapitres huitiéme & neuviéme. Mais plusieurs de ses idées sont singulieres, & ne conviennent pas avec celles des maîtres. Par exemple, l'abbé du Jarry dit qu'il est persuadé, qu'il est presque aussi inutile de consulter les grands Prédicateurs, que de les entendre, pour devenir soi-même bon Prédicateur : que chacun doit se faire des regles propres à son génie. Ainsi l'Auteur détruit là en trois lignes deux préceptes des plus importans de l'art, l'un de prendre conseil des habiles, l'autre de se choisir un bon modéle. Sa raison est, que chacun doit demeurer dans son caractere. Mais cette troisiéme regle n'est point con-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Jugem. des Sav. t. 3. P. 145. 146.

traire aux deux premieres. Il en eſt de même de ce qu'il craint qu'on n'imite les grands Prédicateurs dans leurs défauts : cela n'empêche pas que l'imitation ne ſoit une voie des plus sûres pour parvenir à l'éloquence. Auſſi dans un autre endroit, la propoſe-t'il lui-même comme utile.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ce qu'il dit du ſtyle ſimple, ne paroît pas plus juſte. *S'exprimer ſimplement*, dit-il, *autant que je le connois, c'eſt dire, les choſes de la maniere dont elles doivent être dites.* Il s'en faut bien que cela ſoit, puiſque ſelon ſon principe, le ſtyle ſublime & le médiocre retomberoient dans le ſimple, & qu'il n'y auroit point entr'eux de différence. M. l'abbé du Jarry ne s'embarraſſe pas de cette difficulté, & il admet la conſéquence. C'eſt proprement dans ce ſens, dit-il, que le ſtyle de l'Ecriture eſt ſimple, quoique majeſtueux & orné en une infinité d'endroits. Mais il ſe trompe encore. Ce ſtyle eſt ſimple dans les narrations, majeſtueux & orné dans les éloges, vif dans les reproches, ſublime dans les grands mouvemens : mais il n'eſt point ſublime & ſimple tout enſemble, à moins que l'un ne ſoit dans la penſée, & l'autre dans la diction.

Id. p. 147.

En parlant de la fin de la prédication, M. du Jarry pose pour principe, que les meilleures prédications sont celles qui sont les plus propres à faire des conversions. Je crois ce principe vrai : mais l'on ne peut admettre la conséquence que l'Auteur en tire : que c'est ce qui lui fait croire que les Prédicateurs ne doivent point s'attacher à ces regles d'éloquence, que les Orateurs profanes nous ont laissées. Saint Augustin ne raisonne pas ainsi : il dit, au contraire, qu'en suivant ces regles, le Prédicateur fera plus de fruit. Et la raison en est toute naturelle : c'est que ces regles ne nous apprennent autre chose, sinon, que l'orateur doit instruire, plaire & toucher. Or, c'est ce que l'on attend de tout Prédicateur : ce sont pour lui des devoirs qu'il doit remplir : & l'Auteur lui-même les exige en plus d'un endroit de son livre. Il ne paroît donc pas avoir raison de désapprouver, comme il le fait, le sentiment de quelques personnes, qu'il convient pourtant être fort éclairées, qui conseillent, dit-il, la lecture des anciens comme le moyen le plus propre pour se former à la prédication : de prétendre que ceux qui conseillent cette lecture, ont plus lû les raisons de Ciceron & de Demosthene,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

que les homélies de S. Auguſtin & de S. Chryſoſtome ; & de dire d'une maniere trop générale, que les oracles de la religion ſont plus sûrs en ce point, que ceux de l'antiquité payenne.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Gib. jugem. *ut ſupra*, p. 253.

S'il n'étoit queſtion que de voir les vérités de la religion & de la morale expliquées avec dignité, avec force, avec pompe même, en un mot, avec éloquence ; il n'y a pas de doute, c'eſt dans l'Ecriture ſainte, dans S. Auguſtin, dans ſaint Chryſoſtome, & non dans Ciceron ou dans Demoſthene qu'on les trouve. Mais s'il s'agit de voir les regles de l'éloquence bien exécutées, de les voir réduites en art, & d'en apprendre les vrais principes & les fondemens ſolides, il faut avoir recours aux Livres des payens, & à leurs traités de rhétorique. C'eſt dans ces ſources que S. Auguſtin les a puiſées ; c'eſt de-là qu'il les a empruntées, pour former le ſtyle du miniſtre & du diſciple de J. C. en montrant que les regles qu'on pourroit ſe faire ſoi-même, en liſant les Auteurs ſacrés, ſi elles ſont vraies & juſtes, ne ſont elles-mêmes, que celles que les payens nous ont laiſſées, & qui ne ſont point autrement pratiquées dans leurs ouvrages, que dans ceux des chrétiens. Quoi qu'en

dise M. l'abbé du Jarry, les oracles de la religion ne prononcent rien contre cette doctrine. On convient avec lui, que les disciples du Maître doivent parler son langage, en suivant sa doctrine : cesse-t'on de le parler, parce qu'on s'exprimera avec pureté, avec force, avec netteté, avec élégance ? L'on peut ajouter, que pour la morale, les Peres de l'Eglise ont souvent fait usage des vérités qu'ils ont trouvées dans les Livres des payens : la vraie éloquence sçait profiter de tout. On peut abuser, sans doute, de la lecture des payens, mais il ne s'ensuit nullement, comme le dit l'Auteur, que ceux qui sont pleins des beautés de leurs écrits, n'ont que médiocrement goûté la religion des saints Peres ; & l'élocution des Prédicateurs ne cesse pas d'être chrétienne, parce qu'ils auront formé leur style sur les regles d'Aristote & de Ciceron.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Dans le même chapitre, qui est le huitiéme, où l'abbé du Jarry avance ces propositions que l'on reprend, il dit en un endroit, que le talent du Prédicateur a quelque chose de surnaturel, & dans un autre, que pour bien prêcher, il faut être Prédicateur né, & qu'il n'y a que des Orateurs dont on puisse dire que

l'art les fait. Mais il me semble qu'il y a ici, & défaut de justesse, & contradiction. Défaut de justesse, car il est certain que les Orateurs profanes n'ont pas seulement besoin d'art, mais aussi de génie, & que les Prédicateurs ne sont pas d'une autre condition, si l'on excepte la grace du ministere. Il y a contradiction : car, outre que si l'on peut être Prédicateur né, il ne faut point en ce cas recourir au surnaturel ; l'Auteur dit lui-même, que le talent du Prédicateur ne peut être bien cultivé que par des réfléxions prises dans les sources sacrées, ou dans les discours des Prédicateurs qui ont excellé dans ce siécle, & dans les autres : que ce sont ces remarques qui font les regles : que c'est ainsi que les anciens ont fait leur rhétorique, en examinant ce qui les frappoit le plus dans les maîtres, en consultant la nature, &c. Malgré ces aveus, & beaucoup d'autres que fait l'Auteur en différens endroits de son ouvrage, & qui le raprochent plus qu'il ne pense de ceux qui ont écrit avant lui sur le même sujet, il dit quelques lignes plus haut, qu'il ne faut point s'étonner si l'on trouve dans son livre des réfléxions que les anciens Orateurs n'ont point faites. En quoi il a encore tort : car tout ce qu'il dit

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Sentim. sur le ministere Evang. pag. 272. 273.

de bon ſur l'éloquence, ſe trouve auſſi dans les anciens.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Une de leurs regles contre laquelle il ſembloit devoir davantage ſe mettre en garde, eſt celle qui nous apprend à cadencer le diſcours, à lui donner du nombre & de l'harmonie. Mais que fait-il ſur ce point, dit M. Gibert ? d'un côté il paroît vouloir blâmer cet ornement : d'un autre côté il inſiſte, ce ſemble, pour qu'on ne le néglige jamais. Ce qu'il dit en ſa faveur, peut & doit même être regardé comme la regle qu'il faut ſuivre ; ce qu'il dit contre, ſera, ſi l'on veut, l'exception qui doit faire éviter l'excès & l'abus : mais il eſt sûr que l'exception & la regle ſe trouvent également dans les anciens maîtres. C'eſt ainſi encore que l'Auteur s'accorde avec eux, lors-même qu'il affecte le plus de les recuſer, ſur les effets d'une harmonie bien entenduë, même dans l'éloquence ſacrée.

Gib. *ut ſup.* p. 248. 249.

En effet, après avoir rapporté un bel endroit de l'oraiſon funébre de Madame la Ducheſſe de Montauſier, il ajoute : Il me ſemble, qu'outre le ſens admirable que ces belles paroles renferment, « elles forment un ſon touchant & agréable, qui en flatant l'oreille, attendrit « le cœur. Or, on peut dire que c'eſt, à «

Du Jarry, p. 344. & ſuiv.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

» cette harmonie chrétienne, que l'onc-
» tion des discours est souvent attachée.
» Je dis l'onction qu'ils peuvent avoir
» d'eux-mêmes, & non pas celle que
» Dieu leur donne. Il y a un certain tour
» de composition qui n'a pas moins de
» part à l'onction du discours, que les
» pensées. La composition dont je parle,
» ne consiste pas à faire de ces sortes de
» discours dont la justesse se fasse remar-
» quer; mais à ranger les paroles de telle
» maniere, qu'elles fassent, en pronon-
» çant, ou en les lisant, un effet propre
» au dessein que l'on a. Ainsi, comme
» le principal dessein des Prédicateurs
» est de toucher, leurs prédications sont
» bien composées quand elles sont tou-
» chantes. Or, il faut un grand travail
» pour trouver ce tour de composition
» qui va au cœur, & pour joindre l'onc-
» tion avec l'exactitude. L'excellence de
» cette composition consiste à se cacher,
» pour ainsi dire, elle-même; car dès
» que le cœur sent ces cadences mesu-
» rées, ces membres de périodes si com-
» passés, il ne peut plus être ému; son
» attention se dissipe par le plaisir que
» ces agrémens trop vifs donnent à l'es-
» prit. »

Ainsi parle notre Auteur; & voilà,

remarque M. Gibert, ce que les anciens maîtres ont dit de meilleur touchant l'harmonie du discours. M. du Jarry n'en a-t'il parlé ainsi que par une heureuse ressemblance de génie? Ce qui est sûr, est qu'il en parle comme si, après les avoir lûs, il s'étoit approprié leur doctrine. Il les suit donc parfaitement en ce point; & sûrement il auroit pû les suivre en tout le reste, & ne pas croire, comme il affecte au moins de le faire entendre, & comme il le dit même expressément, qu'un Prédicateur trouve dans les Livres *saints* des regles d'éloquence inconnuës aux anciens. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il eût pû voir de même, continuë M. Gibert, que le sublime & le merveilleux évangelique, n'est point différent du sublime & du merveilleux profane, si ce n'est du côté du sujet, dont il n'est pas ici question. Il eût trouvé, s'il avoit voulu, dans les idées des anciens, la raison de quelques expressions qu'il loue dans l'Ecriture, & qu'il traite pourtant *d'irrégulieres*. Par exemple, lorsque Jacob dit à ses enfans, que s'ils emmenent Benjamin, ils feront descendre ses cheveux blancs avec douleur dans le tombeau: ou quand Dieu dit, que toute la poussiere de la terre se changea en mouche-

rons : ou lorſqu'il prononce cet arrêt à Caïn : Tu ſeras maudit ſur la terre qui a ouvert ſa bouche pour recevoir le ſang de ton frere. Car qui ne voit que ce ſont-là des métonymies, des énergies, des hyperboles, des images, & autres figures de rhétorique ? M. Gibert ajoute, que ce que M. l'abbé du Jarry dit de meilleur & de plus beau ſur le ſublime chrétien, eſt encore préciſément la doctrine du célébre Longin : *Que le ſublime coule d'une grande ame comme d'une ſource féconde.* D'où il faut conclure que M. du Jarry a tort de croire que l'orateur chrétien n'a nul beſoin des préceptes des anciens, ou qu'il trouve dans l'Ecriture des regles qui leur ont été inconnuës.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Gibert n'a rien dit d'un autre écrit de M. l'abbé du Jarry, qui regarde encore l'éloquence de la chaire. C'eſt ſa *Diſſertation ſur les oraiſons funébres*, dédiée à M. Boſſuet, Evêque de Meaux, & imprimée à Paris in-12. en 1706. Quoique l'Auteur s'y propoſe plus, comme il le dit, d'inſtruire le lecteur par des exemples que par des préceptes, il ne néglige pas ceux-ci. Après avoir montré par l'écriture & par l'hiſtoire, que la coutume de loüer les Grands après la mort, n'eſt point une invention de la vanité hu-

Diſſert. p. 23.

maine, qu'elle eſt même fondée ſur la raiſon & ſur l'Ecriture, il entre dans le détail de ce qui convient à une oraiſon funébre. Comme le texte eſt, ſelon lui, ce qui y frappe le plus, & ſouvent la ſeule choſe que l'on en retient, il veut qu'il ſoit comme un éloge racourci du héros, qu'il mette d'abord toute ſa vie & tout ſon caractere devant les yeux: il obſerve qu'il ne ſuffit pas de détacher un paſſage de ſa place, & d'en violenter le ſens, pour en faire une application heureuſe, mais qu'il faut que ce qui précede & ce qui ſuit les paroles du texte, ſe rapportent avec le ſens qu'on lui donne; que la premiere choſe que doit donc faire un orateur, c'eſt d'apprendre à l'auditeur à quelle occaſion, par quelle perſonne, dans quel deſſein, la ſentence ſacrée qu'il applique à celui ou à celle qu'il loue, a été dite, pour faire voir les rapports ſur leſquels il en fonde l'application. Il ajoute qu'il ſeroit à ſouhaiter que le texte pût être mis dans la bouche du mort, de telle ſorte qu'on pût ſe le repréſenter le prononçant lui-même.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il convient que la diviſion eſt une des plus belles, mais des plus difficiles parties de l'oraiſon funébre. Il faut ſurtout prendre garde, dit-il, à ne pas expliquer

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

le texte d'une maniere trop unie, & qui laiſſe voir comme un chemin tracé juſqu'à la diviſion. Il veut que l'on entrecoupe l'exorde de gémiſſemens & de plaintes ſur la fragilité des grandeurs humaines, ſur la courte durée des impies floriſſans : de telle ſorte que ces plaintes ſoient attachées au ſujet ſans y paroître trop liées, afin que l'orateur tienne les eſprits dans une ſuſpenſion noble, d'où il les tire peu à peu, à meſure qu'il développe ſon deſſein, d'une maniere délicate, qui à peine laiſſe appercevoir qu'il prépare ſa diviſion, à laquelle néanmoins toutes ſes paroles doivent conduire. Ces plaintes doivent être formées, autant qu'il ſe peut, de touchantes expreſſions que le ſaint-Eſprit a ſemées preſque dans toutes les pages des Livres ſacrés, ſur le néant des choſes de la terre. L'abbé du Jarry ajoute, que la diviſion d'une oraiſon funébre ne doit pas être ſi marquée que celle d'un ſermon, & qu'il ſeroit bon qu'elle fût renfermée dans quelque figure, ou dans le cours de quelque période, & que les propoſitions qui la contiennent, la fiſſent remarquer, ſans que l'orateur en avertît ; qu'à la vérité elle doit être tirée du texte, mais qu'il n'eſt pas néceſſaire qu'elle y ſoit toute renfer-

mée, ni que l'on puiſſe appercevoir les membres de l'une, dans les parties de l'autre. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

A l'égard du ſtyle, l'abbé du Jarry dit que celui de l'oraiſon funébre demande ſurtout beaucoup d'élévation, & qu'il n'eſt pas permis de rien dire de commun & de médiocre dans ces rencontres. Comme l'orateur eſt dans cette occaſion l'organe de la douleur publique, qu'il prête en quelque ſorte ſa voix à un peuple conſterné, ou à une multitude affligée, ſon diſcours doit être pleine de dignité & de force. La ſingularité de l'action, la ſainteté du lieu, la préparation des eſprits, la grandeur du ſujet, le choix de l'auditoire, tout cela demande du grand & du ſublime. L'Auteur étend davantage cette réfléxion, & il en prend occaſion de déclamer avec une ſorte de vivacité, contre ceux qui n'ayant pas les talens néceſſaires pour faire une excellente oraiſon funébre, briguent ces diſcours d'apparat, & ſe font applaudir par des partiſans mandiés, qui ne peuvent leur obtenir qu'une réputation momentanée, ſurtout ſi ces diſcours viennent à être imprimés.

Revenant enſuite à ce qui regarde le ſtyle, il dit que les expreſſions de l'Ecriture ſervent beaucoup pour lui donner

de l'élévation, mais qu'il faut les employer avec beaucoup d'art, pour faire entrer ce qu'elles ont de ſublime dans le diſcours, en conſervant la pureté & l'exactitude de la langue; qu'une des choſes que l'on doit éviter avec ſoin, c'eſt le trop grand nombre de ces expreſſions; parce qu'outre que les termes de l'Ecriture trop fréquens dans un ouvrage, marquent une affectation de ſcience, ils deſſéchent le diſcours, au lieu de lui donner de l'onction & de la ſolidité. Il faut, ſurtout, que ces citations de l'Ecriture ne paroiſſent point recherchées, qu'elles ſemblent s'être préſentées ſi naturellement à l'eſprit de l'orateur, qu'il paroiſſe qu'il ne pouvoit en trouver de plus juſtes, ni de plus propres pour bien exprimer ce qu'il vouloit dire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ces réfléxions ſur le ſtyle, engagent l'Auteur à parler du ſublime dans le diſcours, du goût, & du caractere de celui de la Ville & de celui de la Cour, dont il marque les différences, & c'eſt par-là qu'il termine ſa diſſertation. Comme il n'a tiré les exemples qu'il rapporte, que des oraiſons funébres de M. Boſſuet, & de celles de M. Fléchier, il prie ſes lecteurs de croire, que ce n'eſt pas qu'il penſe que ces deux célébres Orateurs

soient les seuls que l'on puisse proposer pour modéles, mais qu'il a été obligé de se borner, & qu'il a trouvé suffisamment dans les discours funébres de ces deux grands hommes, de quoi appuyer ses préceptes par quelques exemples, sans avoir besoin de recourir à d'autres sources. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Fléchier qui avoit lû cette dissertation que l'Auteur lui avoit envoyée, en fait un grand éloge dans une de ses lettres. « Elle est, dit-il, remplie de « pieux enseignemens, & de réfléxions « judicieuses qui ramenent cette espece « d'éloquence (celle des oraisons funé- « bres) à son véritable point, qui est la « religion & la raison dont elle sortoit « quelquefois. Vous avés fort bien raison- « né, ajoute-t'il, parlant à M. du Jarry, « sur les regles qu'il faut observer, & sur « les qualités qu'il faut avoir pour se sou- « tenir dans ces éloges singuliers où l'on « veut honorer les morts, édifier les vi- « vans, & rendre à Dieu comme un tri- « but des loüanges & des fragilités hu- « maines. » Lettres de Fléch. to. 2. p. 155.

M. Godeau, Evêque de Vence, fait aussi de fort bonnes réfléxions sur le caractere & le style des oraisons funébres dans la quatre-vingt-huitiéme de ses let-

tres, écrite à l'occaſion de l'oraiſon funebres de M. Litolfi-Maroni, Evêque de Bazas, qu'il avoit prononcée, & qui fut imprimée à Paris par l'ordre de l'aſſemblée du Clergé en 1646. Il convient que ces piéces ſont difficiles, ſoit, dit-il, parce que les auditeurs ne ſont pas ordinairement bien diſpoſés à entendre les loüanges du mort, ſoit, parce que ſon mérite eſt trop commun, ſoit, parce que ſa vertu eſt extraordinaire, ſoit par la malignité naturelle des hommes qui prennent plus de plaiſir à une ſatyre mal faite, qu'à un panégyrique bien travaillé. Il en apporte encore d'autres raiſons qu'il eſt bon de voir dans cette lettre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je vous ai déja parlé dans le chapitre précédent du *Traité de l'éloquence de la chaire & du barreau*, par feu M. l'abbé de Bretteville, & je vous ai fait connoître en peu de mots ſa doctrine ſur l'éloquence du barreau. Tout ce qu'il dit de meilleur dans le même ouvrage ſur l'éloquence de la chaire, & principalement ce qu'il enſeigne dans le deuxiéme livre ſur les moyens & la maniere de trouver les propoſitions, les diviſions, la preuve & la morale des ſermons, ou des panégyriques des Saints, paroît pris d'Eraſme & de Grenade, dont on voit que

l'Auteur avoit bien lû les traités sur la rhétorique eccléſiaſtique. On le voit encore, par ce qu'il dit sur l'étude, qu'un prédicateur doit faire de l'Ecriture, des Peres, des Coneiles & de la Théologie. On trouve donc d'excellentes choſes sur ces différens points, dans le traité de l'abbé de Bretteville.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Les moyens qu'il propoſe pour toucher le cœur, ſont auſſi aſſés conformes à la doctrine d'Ariſtote. On lit, par exemple, avec plaiſir ce début du quatriéme livre, dans lequel l'Auteur parle de la ſcience du cœur, ou de l'art d'exciter & de rectifier les paſſions : « Si l'homme, dit-il, « ne ſe conduiſoit que par les lumieres « de ſon eſprit, & s'il ne ſuivoit que ſa « raiſon pour guide, l'orateur ne ſeroit « pas obligé de ſe ſervir de la voix de la « paſſion pour perſuader l'eſprit, & de « ſuivre la pente de ſon inclination pour « entraîner la raiſon. Mais il y a long- « tems que l'eſprit eſt devenu la duppe « du cœur : les charmes ſecrets de la paſ- « ſion ont pris la place des lumieres na- « turelles de la raiſon ; & ſi l'eſprit juge, « l'on peut dire que ce n'eſt qu'après que « le cœur a donné ſes concluſions. La « plûpart du tems on n'aime pas les cho- « ſes, parce qu'on les eſtime vraies ; mais «

» on les eſtime vraies, parce qu'on les ai-
L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE. » me. Ce qui eſt conforme à l'inclina-
» tion, le devient bien-tôt à la raiſon ;
» ce qui plaît eſt raiſonnable ; ce qui char-
» me eſt juſte : & chacun ſe faiſant une
» raiſon de ſa paſſion, ce qui eſt un plai-
» ſir dans le cœur, eſt une vérité dans
» l'eſprit : & ainſi l'orateur eſt obligé
» d'aller à l'eſprit par le cœur ; & pour
» gagner la raiſon, c'eſt une néceſſité
» pour lui de gagner la paſſion. »

Il y a dans cet ouvrage pluſieurs autres endroits auſſi juſtement penſés, & auſſi-bien exprimés. Mais il y en a auſſi beaucoup d'autres qui manquent de juſteſſe, & quelques-uns même de vérité, comme j'en ai averti en parlant de ce livre dans le chapitre précedent. Il confond, par exemple, les trois genres de cauſes, avec les genres d'éloquence, qui ſont les ſtyles ſur leſquels il n'eſt pas plus exact, lorſqu'il en parle, qu'il l'eſt en cet endroit ſur les différentes eſpeces de cauſes, & qu'il l'eſt ailleurs ſur les figures. Ce ſont autant de points de doctrine qui manquent dans cet ouvrage bien écrit d'ailleurs, & qui a ſon mérite par d'autres endroits, comme je lai déja fait connoître. Il eſt à croire que l'Auteur qui avoit de la capacité & beaucoup de gé-

Gib. Jugem. des Sav. t. 3. p. 260. 261

die, eût été plus exact, s'il eût été en état de mettre la derniere main à son ouvrage. On doit beaucoup d'indulgence à un écrit posthume : les fautes vraies ou apparentes y sont excusables : mais elles n'en doivent pas être plus suivies.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE. Id. p. 115.

Le Traité de la meilleure maniere de prêcher, qui parut à Roüen en 1700. in-12. est plutôt une dissertation sur ce sujet, qu'un ouvrage où l'on approfondisse la matiere. L'Auteur ne s'est point nommé ; mais on l'attribuë à M. Desbords, Prêtre de Roüen, le même, comme on le croit, qui a donné depuis le *Traité de la science du salut, ou Traité dogmatique sur le petit nombre des élus*, où il prend le nom supposé d'Amelincourt.

Son dessein dans le premier ouvrage, n'est point de fournir des exemples aux Prédicateurs pour leur servir de modéles, ni de leur donner des regles de la prononciation. Tout son but, comme il s'en explique dans un avertissement, c'est de chercher la cause du dégoût que l'on a conçu dans notre siécle, pour les sermons suivis & méthodiques : c'est d'examiner si ce dégoût est bien fondé, & si, pour y remedier, il est propos de bannir de la chaire ces sortes de discours,

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

& de ſubſtituer l'homélie en leur place, comme tant de gens, dit-il, le prétendent. Mais auparavant, l'Auteur ne devoit-il pas examiner ſi le dégoût qu'il ſuppoſe étoit bien réel. Car enfin, les ſermons des peres Cheminais & Bourdaloüe, Jeſuites, ceux des peres Hubert, de la Roche, Maſſillon, Prêtres de l'Oratoire, & ceux de pluſieurs autres, étoient ſuivis & méthodiques: & cependant l'on s'empreſſoit de courir en foule aux diſcours de ces Orateurs chrétiens: ce qui ne marque pas aſſurément que l'on en concevoit du dégoût. Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur admettant ſa ſuppoſition comme vraie ſans la prouver, entreprend de marquer en détail ce qu'il y a d'utile dans ces deux manieres différentes de prêcher, par diſcours ſuivis & méthodiques, & par homélies; d'examiner en quoi elles ſe ſurpaſſent l'une l'autre; de diſcuter quelques-uns des jugemens que les gens du monde portent communément ſur le ſujet de la prédication, afin de connoître s'il convient de ſe conformer à ces jugemens; enfin de propoſer un expédient plus sûr que toutes les regles de la rhétorique, pour éviter les défauts qui font, dit-il, que tant de perſonnes pieuſes ſe dégoûtent

de ces piéces d'apparat que l'on fait communément aujourd'hui, & d'apprendre aux fidéles à diſcerner les bons ſermons d'avec les mauvais, en leur donnant des regles pour en juger d'une maniere ſolide & chrétienne. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Voilà, comme on voit, beaucoup de promeſſes. L'Auteur les exécute en partie, d'abord en parcourant un grand nombre de manieres défectueuſes d'annoncer la parole de Dieu, qui ont été en uſage en divers tems. Il n'y en a point de ſi abſurdes qui n'ayent été à la mode. Je ne les rapporterai point ici: j'aurai occaſion d'en parler dans l'article des Orateurs. Après cela, M. Deſbords établit deux choſes; l'une, qu'il eſt permis aux Prédicateurs de donner quelque agrément à leurs ſermons; l'autre, qu'ils énervent leurs diſcours, s'ils donnent trop d'étenduë à ce qu'ils veulent prouver. Il a raiſon, dit M. Gibert, ce ſont-là les regles des premiers maîtres. Mais il ſe fait, ajoute-t'il, deux objections ſur leſquelles il s'arrête beaucoup, qui lui paroiſſent fort conſidérables, & qui ſont cependant très-frivoles. La premiere eſt, qu'il ne faut pas éviter l'art avec tant de ſoin, puiſqu'il y en a plus quelquefois dans le ſtyle ſimple que dans le ſtyle or- Jugem. des Sav. tom. 3. p. 311. 312.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

né. La seconde, que si les brillans n'ont pas lieu, lorsqu'il s'agit d'émouvoir, ils peuvent du moins avoir lieu, lorsqu'il est question d'instruire, puisque, selon S. Augustin au quatriéme livre de la doctrine chrétienne, il faut rendre la vérité agréable. Ces deux objections arrêtent l'Auteur depuis la page 40. jusqu'à la page 67.

Ces difficultés, néanmoins, dit M. Gibert, ne peuvent être proposées que par ceux qui ne savent point l'art, ou qui veulent voir si on le sçait. A ceux qui font de pareilles difficultés, on doit répondre en un mot, que les faux brillans n'ont jamais lieu; qu'il y en a de véritables qui entrent dans les discours pathétiques: que lorsqu'il ne s'agit que d'instruire, le grand art est de se rendre clair & intelligible; que c'est cette qualité, jointe à la pureté du style & à l'élégance, qui rend alors la vérité agréable. Ailleurs on peut, & l'on doit même employer d'autres ornemens, lesquels deviennent faux, si on les déplace. Il est donc inutile de s'arrêter, comme fait l'Auteur, continue M. Gibert, à montrer que le style simple & naturel a une beauté plus solide & plus durable que le style brillant & fleuri, puisque si le brillant est faux, il n'a aucune beauté; & que

que s'il eſt ſolide, il eſt en même-tems naturel. Ce n'eſt pas le ſeul endroit de l'ouvrage où les idées des termes n'étant pas aſſés démêlées, on eſt en danger de confondre le bon & le mauvais. M. Gibert en rapporte encore quelques autres exemples que l'on peut voir dans ſon livre. Il eſtime beaucoup plus ce que l'Auteur dit ſur l'homélie : il n'y trouve ni cette confuſion d'idées, ni ce défaut de juſteſſe ; il regarde même la méthode qu'il propoſe comme utile & eſtimable, autoriſée par l'exemple, & juſtifiée par la raiſon même. Mais il ne croit pas que, quelque choſe que diſe le ſieur Deſbords en faveur de l'homélie, on doive conclure avec lui qu'elle eſt préférable aux diſcours ſuivis & réguliers : ceux-ci, dit-il, ont auſſi leur avantage ſur elle ; ils conviennent mêmes ſeuls à certaines vérités, leſquelles demandent plus d'étenduë, ou veulent être inculquées, parce qu'il faut vaincre la réſiſtance du cœur.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Deſbords, après la plûpart des partiſans de l'homélie, cite pour lui l'exemple & l'autorité des Peres. Mais, dit M. Gibert, ils n'ont pas tant ſuivi ce genre de diſcours, qu'on le fait entendre. Leurs homélies tiennent beaucoup des diſcours réguliers : du moins ils y

Ibid. ut ſup. P. 315.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

évitent le défaut de ne faire qu'effleurer les matieres. Ils ne se proposoient pas d'expliquer dans un seul sermon tous les versets de l'Evangile du jour. En général, ils entreprenoient souvent d'expliquer tout un livre, mais ils n'en embrassoient chaque jour que quelques versets, plus ou moins, selon leur étenduë; & ils les approfondissoient, en faisant usage de toutes les richesses de l'éloquence, laquelle par conséquent pourroit avoir lieu dans l'homélie, sans que ce fût une raison de se dégoûter de ce genre de discours, comme ce n'en est point une pour se dégoûter des sermons plus méthodiques, pourvû qu'on y garde un juste tempérament. Car il n'y a que l'excès que l'on puisse raisonnablement blâmer.

Les regles que M. Desbords donne pour juger de la bonté d'un sermon, sont judicieuses. Il veut principalement, & avec raison, que le discours aille au cœur, & qu'il enseigne la voie de Dieu selon la vérité, & telle que Dieu même l'a montrée; que pour cela, le Prédicateur ne s'arrête ni aux opinions, ni aux caprices des hommes, mais seulement à l'Evangile qui fait opérer le salut entre la crainte & l'espérance. Il faut de même garder

un milieu dans les ornemens. L'Auteur ajoute, que c'eſt la pureté d'intention qui fait diſcerner les penſées, les paroles, les tours, qui doivent entrer dans le diſcours, & la maniere de ſe ſervir de toutes ces choſes. Ce principe eſt bon, ſans doute, mais pourvû qu'à la pureté d'intention, toujours néceſſaire pour bien répondre à la fin de la prédication, on ajoute encore l'étude & l'exercice. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

On voit par quelques endroits de l'ouvrage de M. Deſbords, que cet Auteur étoit lui-même Prédicateur; & cela eſt vrai. Quelques éloges qu'il faſſe de l'homélie, on ſçait néanmoins que dans la pratique il préféroit les diſcours ſuivis, & qu'il n'étoit nullement ennemi des ornemens. Il a exercé pendant du tems le miniſtere de la parole à Paris, & en particulier ſur la Paroiſſe de ſaint Loüis en l'Iſle à laquelle il étoit attaché. Son ouvrage paroît être une réponſe à quelques critiques particulieres ſans doute, que l'on avoit faites de ſa maniere de prêcher, & de ſes ſentimens ſur la prédication. Il y paroît un peu trop piqué & trop ſenſible à ces critiques. Il dit dans ſon épître dédicatoire à M. le Cardinal de Noailles, qui eſt à la tête de ſon *Traité dogmatique ſur le nombre des élus*, impri-

mé à Roüen, chés Vaultier en 1701. & réimprimé dans la même ville en 1728. avec la même date de 1701. que cette Eminence avoit lû avec attention son premier ouvrage, & qu'elle en avoit été très-satisfaite.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Dans le second ouvrage, il ne s'est point désigné, comme dans le premier, par les deux lettres initiales de son nom; mais, comme je l'ai dit, il y a pris le nom supposé de d'Amelincourt. La reconnoissance pour deux Dames, dont l'une se nommoit Amelin, & l'autre de Court, dévoile l'espece de mystere de cette supposition. On voit par le premier ouvrage que ses sermons devoient être utiles, & assés goûtés même par les gens d'esprit, si l'Auteur y remplissoit bien les vûës qu'il y donne & les regles qu'il y prescrit; & par le second, qu'il étoit bon Théologien, qu'il avoit bien lû les ouvrages de S. Augustin, & médité avec soin les Epîtres de S. Paul.

Un des meilleurs ouvrages que l'on ait fait sur l'éloquence des Prédicateurs, & peut-être absolument le meilleur, est celui que M. Antoine Arnauld, Docteur de Sorbonne, fit pour réfuter les principes du sieur Philippe Goibaud Dubois, de l'Académie Françoise. On sçait

que celui-ci s'étant vu maître d'un grand loisir, après la mort du Duc de Guise qu'il avoit sagement élevé, & qu'il eut la douleur de voir mourir à la fleur de son âge, se destina entiérement à traduire les ouvrages qu'il jugea les plus utiles, soit de S. Augustin, soit de Ciceron. Les derniers écrits de S. Augustin qu'il traduisit, sont les sermons sur le nouveau Testament, dont il publia les deux premiers volumes en 1694. & dont les autres ne parurent qu'après sa mort, en 1700.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

A la tête du premier volume, il mit une longue préface, où il déploya toute son éloquence, pour prouver que les Prédicateurs doivent renoncer à l'éloquence: il vouloit qu'ils se bornassent à des discours simples, croyant que c'est faire injure à une si haute profession, que d'employer les tours & les adresses de l'éloquence humaine, pour faire entrer la science du salut dans le cœur des fidéles. Il prétendoit encore que l'éloquence humaine nuit beaucoup aux auditeurs, parce qu'elle n'est propre qu'à donner plus de vivacité à leur imagination, ce qui les rend, selon lui, plus incapables de bien connoître ce qu'on doit leur prêcher, qui sont des choses inviſi-

Contin de l'hiſtoire de l'Acad Fr. par d'Olivet in-12. pag. 316. 317.

bles, ſpirituelles, & infiniment éloignées de tout ce qui a rapport aux ſens.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Le pere Gaichiés, dont je vais bientôt parler, connoiſſoit mieux le génie de l'éloquence de la chaire. » La foi ni la » piété ne dépendent pas, dit-il, des » tours figurés, la converſion n'y eſt pas » attachée; mais Dieu s'en ſert pour l'o» pérer; il a conſacré dans ſes écritures » ces pieux ménagemens. L'éloquence ne » convient pas moins aux ſermons, que » le marbre aux temples, que l'or aux » vaſes ſacrés. L'harmonie du diſcours ſe» ra-t'elle bannie des lieux, d'où l'on ne » bannit pas la muſique? »

Hiſtoire des ouvrages des Sav. Avril 1695.

On pourroit juger, dit un critique, que le diſcours de M. Dubois, eſt une apologie préliminaire pour les ſermons de S. Auguſtin. Car ſi l'on s'en tient au jugement que M. Dupin a porté de ces ſermons dans le troiſiéme tome de ſa bibliotheque des Auteurs eccléſiaſtiques, quelques excellens qu'ils ſoient, on ſent que ce ſont des diſcours familiers prononcés ſans préparation, & faits ſans méthode. Ils ne ſont preſque compoſés que de ſentences & de phraſes coupées: & ſans y traiter à fond ni la doctrine, ni la morale, le ſaint docteur ſe contente de parler ſuccintement de l'une & de

l'autre. Les interrogations & les jeux de mots, ſont preſque les ſeules figures dont il orne ſon diſcours, & il y néglige le touchant & le pathétique. Sur cette idée là, afin de pouvoir propoſer S. Auguſtin pour modéle aux Prédicateurs, M. Dubois a cru qu'il falloit exclure l'éloquence humaine. Cependant S. Auguſtin qui avoit enſeigné la rhétorique, ne pouvoit pas mépriſer l'uſage de ſes propres préceptes. Au contraire, il conſeilloit lui-même aux Prédicateurs d'employer cet art en faveur de la vérité. Le devoir d'un orateur chrétien eſt de perſuader, auſſi-bien que celui des rhéteurs : & par conſéquent il lui eſt permis d'emprunter auſſi le ſecours de la rhétorique. Ainſi l'on ne comprend pas bien, ajoute le critique que je viens de citer, ſi M. Dubois a voulu ſe déclarer pour ou contre S. Auguſtin, en blâmant l'éloquence dans la bouche des Prédicateurs.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Quoi qu'il en ſoit, M. Dubois qui regardoit ſa préface comme ſon chef-d'œuvre, l'envoya plein de cette confiance à M. Arnauld, à qui il étoit redevable de la plus grande partie des connoiſſances qu'il avoit acquiſes, & de la ſituation aiſée dans laquelle il ſe trouvoit. M. Arnauld la lut avec empreſſement, parce

qu'on lui avoit mandé qu'elle pourroit faire du bruit ; & y ayant trouvé, en effet, beaucoup d'idées singulieres, beaucoup de maximes fausses, il crut devoir proposer ses difficultés à l'Auteur, en les lui envoyant par écrit. Mais il n'y avoit que quelques jours que cette réponse étoit achevée & mise entre les mains d'un ami du Docteur, lorsque la mort enleva M. Dubois, le premier Juillet 1694. Ce qui engagea M. Arnauld à écrire à Madame de Fontpertuis de retirer ce petit ouvrage, & de se contenter de le faire voir à quelques amis, entr'autres à M. Bossuet, Evêque de Meaux, sans laisser la liberté de le copier.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Arn. lettre 677. t. 7. p. 525.

M. Nicole fut un de ceux qui virent ces remarques : » Je ne sçai proprement » que vous en dire, écrit-il à celui à qui » il les renvoyoit, non parce que je n'en » pense rien, mais parce que j'en pense » trop de choses. Une personne d'esprit » dit en riant, que si M. Dubois n'étoit » point mort, il en mourroit. Et pour » vous dire la vérité, ajoute-t'il, je pense » qu'il n'y a point d'hyperbole dans cette » raillerie, supposé, comme on me l'a » assuré, qu'il fût extraordinairement » sensible. Car la vérité est, que l'effet de » cette piéce est de persuader par de fort

Nic. lettre 91. édit de Paris.

bonnes raiſons, que l'avertiſſement « que M. Dubois regardoit comme ſon « chef-d'œuvre, eſt une très-impertinen- « te piéce. Encore lui a-t'on épargné bien « des pauvretés : car, que n'auroit-on « point pû dire ſur ce que n'ayant jamais « lû, ni Demoſthene, ni Ciceron, il ne « craint pas d'aſſurer que l'ordre géomé- « trique eſt ſuivi dans toutes leurs ha- « rangues, ce qui n'eſt vrai d'aucune de « Ciceron, & peut-être d'aucune de De- « moſthene... La cenſure eût donc été, « ſans doute, de dure digeſtion au nou- « vel Académicien. Cependant je jure- « rois, dit encore M. Nicole, que M. « Arnauld n'y a point penſé : comme il « croyoit toujours, que pourvû qu'il dît « vrai, on ne ſe peut offenſer de la vé- « rité, principalement quand les termes « ne ſont pas durs & injurieux, il a cru « bonnement que M. Dubois avaleroit « doucement cette potion aſſés amére à « l'amour propre. »

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

J'ai été ſurpris en liſant cette lettre, d'y entendre dire à M. Nicole, que M. Dubois n'avoit jamais lû Ciceron. Tout le monde connoît les traductions que cet Académicien a faites de quelques ouvrages de ce célébre Orateur.

Le jugement que M. l'abbé d'Olivet

porte de l'écrit de M. Arnauld, & de l'effet qu'il pouvoit produire ſur celui qui en étoit l'objet, ſe rapporte à celui de M. Nicole, & dit beaucoup en peu de mots. » Dans la réponſe, dit cet » Académicien, que M. Arnauld fit à » M. Dubois, le nouveau ſyſtême de ce- » lui-ci eſt foudroyé. Il fut aſſés heureux » pour ne la point voir; car la mort pré- » vint en lui la douleur qu'il auroit euë » de ſe voir contredit, ou plutôt anéanti » par ſon maître. » Tous ceux qui ont eu occaſion de parler de l'un & l'autre écrit, de celui de M. Dubois & de celui de M. Arnauld, ont décidé de même. Le premier a toujours paru aux meilleurs juges un ouvrage plein de principes erronés en genre d'éloquence, & l'autre toujours fondé en raiſon.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Contin. de l'hiſtoire de l'Acad. Fr. p. 317. éuit. in-12.

Je ne ſçai que le ſieur de Boiſſimon, qui dans ſon dialogue ſur les beautés de l'ancienne éloquence oppoſées aux affectations des modernes, paroiſſe favorable à M. Dubois, & qui ait prétendu que M. Arnauld, non-ſeulement n'a point compris la doctrine de l'Académicien, mais qu'il s'eſt même tantôt contredit, tantôt égaré ſur pluſieurs chefs. Mais le ſieur de Boiſſimon, de l'ouvrage duquel j'ai parlé ailleurs, étoit un

fort mauvais juge, & connoiſſoit fort mal l'éloquence des anciens, & celle des modernes, dont il a parlé avec plus de hardieſſe que de vérité.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Diſons donc, malgré le jugement de cet Ecrivain, que non-ſeulement l'écrit de M. Arnauld eſt digne de tous les éloges qu'on lui a donnés, mais encore que ce ſujet n'étoit nullement indigne des réfléxions de ce Docteur. Quoique la queſtion qu'il traite, ne ſoit pas nouvelle; *comme il ſavoit*, dit M. Baſnage, *enrichir tout ce qui paſſoit par ſes mains, on ſera excité à la repaſſer par le nom de l'Auteur.*

Hiſtoire des ouvrages des Sav. Avril 1695.

Ce Docteur dans ſa réponſe, ſuit la diviſion du diſcours même de ſon adverſaire. Dans la premiere partie de ſa diſſertation, M. Dubois parle de telle ſorte de l'éloquence qu'il appelle humaine, qu'il ſemble vouloir la bannir de la chaire, & ne laiſſer aux Prédicateurs que la ſimple expoſition de la vérité, ſans y mêler aucun art humain. Dans la deuxiéme qui commence à la page 17. & finit à la 37. il pourſuit le même deſſein, & l'appuye ſur un argument qu'il s'efforce de faire valoir, fondé ſur la différence qu'il faut mettre entre l'intelligence & l'imagination. Dans la troiſiéme enfin,

Depuis la page 13. juſqu'à la 17.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

qui commence à la page 37. à l'occaſion d'une objection qu'il ſe propoſe contre ce qu'il avoit dit de déſavantageux à l'éloquence dans les deux premieres parties, il ſemble qu'il veüille ſe réconcilier avec elle, en déclarant qu'il n'a voulu bannir de la chaire que la mauvaiſe éloquence, & non pas la bonne. Cette troiſiéme partie finit à la page 58. M. Arnauld partage donc auſſi ſa réponſe en trois parties, où il ſuit pied à pied ſon adverſaire, & le confond par tout.

La premiere partie contient dix remarques. La premiere remarque renferme un abregé précis, mais très-exact, de la doctrine de S. Auguſtin ſur l'éloquence, contenuë dans le quatriéme livre de ſon traité de la doctrine chrétienne; & rien ne montre mieux que cet abregé, combien ſaint Auguſtin & M. Dubois ſont oppoſés de ſentimens ſur l'éloquence en général, & ſur celle de la chaire en particulier, & que le dernier, ou n'a jamais examiné la doctrine du ſaint Docteur ſur ce ſujet, ou ne l'a point entenduë. Dans la ſeconde remarque, M. Arnauld montre que rien n'eſt plus raiſonnable que ce que dit S. Auguſtin, du ſoin que doit avoir un homme vraiment éloquent de ſe faire bien entendre; ce qui eſt vrai

principalement, lorſqu'il s'agit de donner des préceptes de quelque art : & il reproche à M. Dubois qu'il eſt tombé dans le défaut contraire. Vous ne diſſimulés pas, dit-il, que votre deſſein a été de perſuader aux Prédicateurs de ne plus employer l'éloquence humaine dans leurs prédications ; cependant vous avés ſi peu expliqué quelle eſt l'éloquence dont vous ne voudriés pas qu'on ſe ſervît dans la chaire, qu'il eſt bien difficile de le deviner. M. Arnauld rapporte enſuite quelques-unes des contradictions de M. Dubois, qui ſont ſi palpables, qu'il paroit étonnant que cet Auteur ne les ait pas ſenti-lui-même : après quoi il continuë de montrer la doctrine de S. Auguſtin ſur l'éloquence, & d'en faire voir l'oppoſition avec celle du traducteur. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Dans la troiſiéme remarque, & dans les ſuivantes, M. Arnauld examine les raiſons ſur leſquelles M. Dubois appuye ſon ſyſtême. Ces raiſons ſont 1°. ce que dit S. Paul, qu'il ne faiſoit profeſſion de ſçavoir que J. C. & J. C. crucifié, & que S. Auguſtin étoit en cela ſon fidéle imitateur dans l'exercice de ſon miniſtere. 2°. Que le même Apôtre dit en pluſieurs endroits, qu'il n'étoit point venu avec les diſcours ſublimes d'une éloquen-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ce humaine, qu'il n'avoit pas employé, en prêchant, les diſcours perſuaſifs de la ſageſſe humaine. 3°. Que c'eſt s'écarter de ces regles preſcrites par l'Apôtre, que d'abandonner cette ſimplicité ; & que néanmoins preſque tous nos Prédicateurs modernes ne laiſſent voir dans leurs ſermons aucune trace de cette ſimplicité adorable des diſcours de J. C. 4°. Qu'on n'y trouve point cette folie de la prédication, à quoi il a plû à Dieu d'attacher le ſalut des hommes, mais qu'on n'y voit que cette ſageſſe des ſages que Dieu nous déclare qu'il perdra. 5°. Qu'un Dieu jaloux de ſa gloire ne pourroit accompagner de la vertu intérieure de ſa grace, ces efforts de l'art & de l'éloquence, ni operer la converſion des cœurs par de tels moyens. 6°. Que l'Evangile préſente tout à la fois, & les vérités qu'ils doivent dire, & la maniere de les dire, & qu'il n'eſt pas plus permis d'abandonner les unes, que de s'écarter de l'autre.

M. Arnauld répond en ſubſtance : 1°. Que les paroles de ſaint Paul, *je ne fais profeſſion de ſçavoir que J. C.* &c. ne prouvent rien moins que ce que l'Auteur en conclut. Que ſaint Auguſtin n'en avoit point non plus tiré cette conſéquence,

qu'il ne devoit point ſe ſervir dans ſon miniſtere de l'art de parler éloquemment qu'il avoit autrefois enſeigné : que non-ſeulement il dit formellement le contraire, mais qu'il ſe ſervoit réellement de ſon art quand il le falloit. Que lorſque S. Paul dit, qu'il avoit fait profeſſion de ne ſçavoir que J. C. crucifié, il eſt clair que cela ne doit marquer que ce que l'on doit prêcher, & non la maniere de prêcher. M. Arnauld reproche à M. Dubois de confondre ſouvent ces deux choſes, quoiqu'il ſoit très-néceſſaire de les diſtinguer, ſurtout quand il s'agit de ſçavoir s'il eſt permis ou non, de ſe ſervir de l'éloquence humaine dans la prédication de l'Evangile, ce qui eſt le ſujet de ſon diſcours. Que c'étoit le ſentiment de S. Auguſtin, qu'il falloit bien diſtinguer ces deux choſes, & que ce n'eſt que la derniere qu'on doit conſiderer, pour juger ſi un diſcours eſt, ou n'eſt point éloquent.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

2°. Que la ſeconde objection de M. Dubois fondée ſur quelques paſſages de la premiere Epître aux Corinthiens, n'a pas empêché S. Auguſtin de loüer beaucoup les Prédicateurs éloquens, ni de leur donner des regles pour bien employer dans leurs ſermons tous les gen-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

res de l'éloquence, juſqu'à marquer les occaſions où il s'étoit lui-même ſervi du ſtyle ſublime. Que lorſque ſaint Paul dit aux Corinthiens, qu'en leur prêchant l'Evangile, il ne s'étoit point muni des diſcours ſublimes de la ſageſſe & de l'éloquence humaine, c'eſt 1°. parce qu'il ne crut pas avoir autre choſe à ſçavoir & à leur apprendre que J. C. crucifié, matiere peu ſuſceptible des raiſonnemens de la philoſophie & des beautés du langage. 2°. Parce que l'état de crainte où il avoit toujours été parmi eux, s'accordoit peu avec la pompe du diſcours. 3°. Qu'il avoit prouvé ce qu'il avançoit par l'effuſion du ſaint-Eſprit & par les miracles, comme par autant de démonſtrations ſenſibles. 4°. Que cela étoit néceſſaire, afin que leur foi ne fût point fondée ſur la ſageſſe & l'éloquence des hommes; mais ſur la puiſſance de Dieu. Que l'on reconnoît ſans peine qu'on peut ſe paſſer de l'éloquence, quand on peut prouver la vérité de ce que l'on prêche par des guériſons miraculeuſes, & autres ſignes ſenſibles: mais que les Prédicateurs de ce tems-ci ne ſont plus dans cet état. Ils trouvent la foi toute fondée, & n'ont point beſoin pour l'établir, d'avoir le don des miracles; leur principale fonction eſt

de persuader aux chrétiens de vivre selon leur foi ; & c'est pour les y porter, que S. Augustin a fort bien jugé qu'ils ne devoient pas négliger les secours qu'ils pouvoient tirer de l'éloquence humaine. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

3°. Que rien n'est plus faux encore, que ce que prétend l'Académicien, que les Prédicateurs qui prêchent sans éloquence, suivent les regles que S. Paul a établies, & que ceux, au contraire, qui prêchent éloquemment, s'en écartent. M. Arnauld demande sur cela à son adversaire : d'où vient que S. Augustin, qu'il croyoit avoir si bien entendu, étoit sur cela d'un avis tout contraire : d'où vient que de deux Prédicateurs qui ne disent tous deux que ce qui est vrai & ce qui est bon, (ce qu'il appelle prêcher avec sagesse) il préfere à celui qui le fait sans éloquence, celui qui se sert de cet art, comme étant plus capable de servir à ses auditeurs : pourquoi il trouve bon qu'un Prédicateur veuille parler éloquemment, & non pas seulement avec sagesse : pourquoi ce Saint marque clairement qu'il n'entend point par là une éloquence qui vienne de la nature, mais qui s'acquierre par l'étude, & qu'il témoigne qu'on l'acquiert mieux en s'appliquant à la lecture des Auteurs éloquens, que dans l'école des Rhéteurs.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Dubois, par une ſuite de ſon principe, diſoit qu'il ne regardoit un ſermon éloquent que comme une piéce Académique, & qu'en cela il confondoit le Prédicateur avec l'Orateur profane. M. Arnauld lui répond : loin qu'il y ait de l'inconvénient dans la reſſemblance entre les piéces d'éloquence & un bon ſermon ; on vous peut ſoutenir ſans crainte que cela doit être ainſi, & que c'eſt le jugement que l'Académie Françoiſe en fait tous les deux ans, quand elle adjuge le prix à celui qui a le mieux réüſſi ſur une matiere ſainte. J'en prens pour exemple, dit M. Arnauld, le diſcours fait par M. le Tourneux ſur ces paroles de J. C. *Marthe, Marthe, pourquoi vous empreſſés-vous*, &c. Pluſieurs autres perſonnes en avoient fait auſſi ſur ces mêmes paroles : quelles regles ſuivit-on pour lui adjuger le prix ? La ſainteté du ſujet étoit commune à tous : celui-ci ne fut donc préferé, que parce qu'on le trouva plus conforme aux regles de la véritable éloquence. Si ce même diſcours avoit été prêché, ajoute M. Arnauld, auroit-ce été un méchant ſermon ? Non certainement ; & une preuve de cela, continuë-t'il, eſt que les ſermons que ce pieux eccléſiaſtique fit de-

puis à ſaint Benoît, & qui furent eſtimés de Paris & de la Cour, étoient de ce même ſtyle.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Mais, dit M. Dubois, prendroit-on ce Prédicateur qui veut prêcher éloquemment, pour un homme qui n'attend la converſion des cœurs que de la vertu inviſible de la grace? S'y prendroit-il autrement, quand il ſeroit perſuadé que c'eſt à lui à tout faire? Vous ne vous êtes point apperçu, répond M. Arnauld, que ſi ce que vous dites prouvoit quelque choſe, ce ne ſeroit pas la mauvaiſe éloquence que vous banniriés de la chaire, mais celle qui eſt la plus propre à perſuader, ce qui eſt la définition même de la bonne éloquence; car plus un homme croiroit que c'eſt à lui à tout faire, en portant les pécheurs à ſe convertir à Dieu, plus il auroit ſoin de prendre les moyens les plus propres à réüſſir dans ce deſſein. Or, la bonne éloquence qu'il y devroit employer, y eſt plus propre que la mauvaiſe. Vous ne voulés pas qu'un Prédicateur évangelique prêche, comme prêcheroit un homme qui croiroit que c'eſt à lui à tout faire: Vous ne voulés donc pas qu'il employe dans ſes ſermons aucune éloquence, pas même celle que ſaint Auguſtin recommande avec tant de

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

ſoin à ceux qui veulent travailler au ſalut des ames, par la prédication évangelique ? Quand un Orateur entreprend d'inſtruire ceux à qui il parle, d'une vérité qu'il ſuppoſe ne leur être pas aſſés connuë, il doit marquer bien clairement ce que c'eſt qu'il leur veut perſuader ; il doit le leur prouver, le leur démontrer : & voilà, en partie, ce que fait l'éloquence.

On ſent bien que je ne fais qu'abreger les raiſonnemens de M. Arnauld qui me paroiſſent tous auſſi vifs, auſſi preſſans, & pour l'ordinaire auſſi concluans, que ceux de l'Académicien ſont foibles, & ſouvent faux & pitoyables. Dans la ſuite de ces remarques, l'Auteur s'applique à montrer que toutes les preuves qu'apporte ſon adverſaire pour ſoutenir ſon ſentiment, ou en effet ne prouvent rien du tout, ou prouvent, ce qui eſt abſurde, qu'il eſt du devoir d'un Prédicateur évangelique de n'être pas éloquent. Au reſte, il condamne avec lui ces antitheſes, ces métaphores perpétuelles, ces jeux de mots, que M. Dubois reproche avec vivacité aux Prédicateurs modernes. Ce ſont des défauts, dit M. Arnauld, mais qui ne ſe trouvent que dans ceux qui ne ſont pas véritablement éloquens. En

conclure quelque chose contre la bonne éloquence, la seule dont il s'agit, c'est comme si quelqu'un prétendoit qu'il ne faut point s'étudier en prêchant, à bien raisonner, & à apporter de bonnes preuves de ce qu'on avance, parce que saint Paul dit qu'en prêchant aux Corinthiens, il n'avoit pas employé les discours persuasifs de la sagesse humaine, mais les effets sensibles de l'esprit & de la vertu de Dieu. Un homme qui auroit avancé ce paradoxe, seroit-il reçu à dire qu'il n'a voulu par-là bannir de la chaire que les méchantes preuves & les faux raisonnemens, dont il peut arriver que quelques Prédicateurs se servent dans leurs sermons ?

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

M. Arnauld, après avoir ainsi renversé dans sa premiere partie, le mauvais usage que M. Dubois avoit fait dans la sienne des différens passages de l'Ecriture qu'il allégue, & les fausses conséquences qu'il en tire, attaque dans la seconde ce que son adversaire appelle des preuves de raison. Selon l'Académicien, si on la consulte cette raison, on trouve que la maniere de traiter les choses saintes qui nous est prescrite dans l'Ecriture, est la seule qui puisse réüssir; & ce n'est, selon lui, que pour n'avoir pas assés con-

nu l'homme, ni la nature de ce que l'on prêche, qu'on s'eſt mépris ſur ce ſujet. D'où il conclut, que l'éloquence des Prédicateurs de notre tems nuit beaucoup à leurs auditeurs, parce qu'elle n'eſt propre qu'à donner plus de vivacité à leur imagination; ce qui les rend plus incapables de bien connoître ce qu'on leur doit prêcher, qui ſont des choſes inviſibles, ſpirituelles, & infiniment éloignées de tout ce qui a rapport aux ſens.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

De vingt pages que contient cette ſeconde partie de la préface de M. Dubois, pour prouver ſa premiere propoſition, il en employe dix à expliquer ce que c'eſt que l'homme, & les dix autres à prouver ſa conſéquence ou ſa concluſion. Mais M. Arnauld lui montre qu'il eſt auſſi mauvais philoſophe que faux raiſonneur; que pour le premier point, une grande partie de ce qu'il dit de la différence qu'on doit mettre entre l'intelligence & l'imagination, ne paroît pas véritable; & que pour le ſecond, que ce qu'il avance ſoit vrai ou faux, il ne voit pas que l'on en puiſſe conclure, pour ou contre l'éloquence des Prédicateurs de ce tems. Telle eſt l'idée génerale de ce que M. Arnauld combat & *foudroye* dans la ſeconde partie de ſes remarques. Je n'entre point

dans le détail, pour ne pas ôter le plaisir de la lire toute entiere.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

J'ai déja averti que dans la troisiéme partie, M. Dubois, à l'occasion d'une objection qu'il se propose sur sa doctrine, & qui vaut mieux que tout ce qu'il a enseigné, semble se réconcilier avec l'art oratoire qu'il a combattu, en déclarant qu'il n'a voulu bannir de la chaire, que la mauvaise éloquence, & non pas la bonne. M. Arnauld lui fait voir, que comme il n'a nulle idée distincte, ni de l'une, ni de l'autre, il n'apperçoit pas que sa réconciliation est vaine, parce que sa censure, ses preuves, ses invectives tombent encore plus sur la bonne éloquence que sur la mauvaise. Il ne faut pas s'étonner de cette confusion. La vraie & la fausse éloquence ne sont pas si aisées à démêler. Les uns appellent *fausse*, celle qui dit faux; & cela convient à la vraie, puisqu'il lui convient de traiter le *pour* & le *contre*. Les autres pour décrier la fausse éloquence, décrient les figures, la diction étudiée & polie, les mouvemens & les passions, les pensées ingénieuses, l'éclat, les brillans, les affectations; & il y a là bien des écueils. Car excepté l'affectation qu'on peut blâmer sans restriction & sans aucun risque,

Jugem. des Sav. t. 3. p. 327. 328.

tout le reſte eſt bien équivoque, bon ou mauvais, ſelon la maniere dont on s'en ſert : ce qui fait la vraie éloquence, fait la fauſſe, ſi on le tire de ſa place ; & de la même ſource que vient le mal, vient le bien, ſi on en fait un bon uſage.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ouvrage de M. Arnauld fut imprimé d'abord ſous le titre de *Réflexions ſur l'éloquence des Prédicateurs*, à Paris, in-12. 1695. On le réimprima une ſeconde fois en 1700. ſous le titre général de *Réflexions ſur l'éloquence*, avec des lettres de M. de Sillery, Evêque de Soiſſons, contre le pere Lamy, Bénédictin, ſur le même ſujet. On attribuë la préface de ce recueil au pere Bouhours, Jeſuite, mort en 1702. Et enfin on l'imprima en 1730. en Hollande dans un recueil de divers traités ſur l'éloquence & ſur la poëſie, publié par M. Bruzen de la Martiniere.

Préface des ſerm. du P. de la Ruë.

Le pere de la Ruë, Jeſuite, qui ſavoit rendre juſtice au vrai mérite, eſtimoit beaucoup cet écrit de M. Arnauld. Il dit en parlant du ſyſtême de M. Dubois, que cet Auteur eut le déplaiſir de ſe voir contredit par des gens plus habiles que lui dans la rhétorique des Peres, & dans l'art de remuer les cœurs. Il me ſemble, ajoute-t'il, que l'Académicien eût mieux fait de tourner ſa vivacité contre les *filets*

de

de la mémoire, que contre le *tourbillon* de l'imagination : puiſque le zéle n'a point de plus fidéle inſtrument, qu'une imagination bien gouvernée : ni de plus grand ennemi, qu'une mémoire impérieuſe à qui l'imagination & l'eſprit même ſont forcés d'obéir. C'eſt ce qui fait que le pere de la Ruë employe preſque tout l'écrit où il parle ainſi, à prouver, autant qu'il eſt en lui, qu'on ne devroit pas prêcher de mémoire, & les dangers & les déſavantages qu'il y a à prêcher ainſi. Ses raiſons paroiſſent juſtes en général. Mais il eſt plus aiſé d'en ſentir la bonté, que de les exécuter. Cette préface, au reſte, eſt un morceau qui mérite d'être lû. On pourroit paſſer les premieres pages qui ne contiennent qu'un panégyrique de Loüis XIV. & de la Cour.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'anonyme qui a donné en 1701. à Paris, chés Oſmont, les *Regles de la bonne & ſolide prédication*, in-12. paroît un Ecrivain ſage, qui a du zéle & des lumieres : ſa morale eſt pure & exacte ; & ſon ſtyle eſt correct, quoique trop négligé. Mais il regne un défaut eſſentiel dans tout ſon ouvrage ; c'eſt qu'il eſt aiſé de voir qu'il n'a pas bien entendu la matiere qu'il entreprend de traiter. Il n'eſt d'accord ſur cela, ni avec les Peres qui

ont discouru du même sujet, ni avec lui-même. On voit bien que son intention est droite, qu'il cherche la vérité, qu'il croit la dire, & qu'aucun respect humain n'étoit capable de la lui faire altérer. Ces qualités sont excellentes, mais elles ne suffisent pas pour faire un bon ouvrage. L'Auteur divise le sien en trois parties. Les deux premieres ne regardent que la morale. Il montre dans l'une, par l'Ecriture & la tradition, par les Théologiens anciens & modernes, & même par la raison, l'obligation où sont les Prélats & les Curés de satisfaire par eux-mêmes, & non par d'autres, autant qu'ils le peuvent sans se flater, au ministere de la prédication. Il prouve dans la seconde, par les mêmes autorités, que la probité, le courage & la prudence sont indispensablement nécessaires au Prédicateur évangelique. Tout ce que l'Auteur dit dans ces deux parties, est exact & solide.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il n'en est pas de même de la troisiéme. L'anonyme s'y montre en plusieurs endroits partisan du système de M. Dubois, & par conséquent les remarques de M. Arnauld le refutent aussi-bien que l'Académicien. Ses idées d'ailleurs sur l'éloquence de la chaire, paroissent assés confuses. Il convient que nos Prédica-

teurs modernes n'ont pas les mêmes avantages que les Apôtres, les dons extraordinaires, l'inſpiration, la puiſſance de faire des miracles, &c. Et cependant il ne veut pas qu'ils s'écartent de leur maniere de prêcher, & il leur demande que ſans méditer un diſcours poli, ils ayent recours à la priere. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Saint Auguſtin répond à cela au livre quatriéme de la doctrine chrétienne, que l'éloquence ſe préſentoit aux premiers Prédicateurs ſans qu'ils la cherchaſſent; mais qu'aujourd'hui ceux qui veulent être éloquens, la doivent chercher: il ajoute, qu'il eſt utile qu'ils la cherchent, parce que ſans elle ils font beaucoup moins de fruit. Et où doivent-ils la chercher? On la trouve dans les Livres ſaints, & c'eſt dès-là une raiſon qui les autoriſe à l'employer. Mais comme dans l'Ecriture il y a une éloquence ſi propre aux Auteurs canoniques, qu'elle ne peut convenir à d'autres, ce n'eſt point à celle-là qu'il faut ſe borner: on doit en imiter une autre qu'on y trouve auſſi, qui leur eſt commune avec les Auteurs profanes, qui eſt fondée ſur les mêmes principes, qui inſtruit, qui plaît & qui touche, employant pour cela la ſimplicité du ſtyle, la politeſſe & la force. L'anonyme

ne démêle point tout cela, & de cette confusion en naît une autre, & dans les principes & dans les conséquences qu'il en tire.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ce qui paroît plus étonnant, c'est que l'Auteur rappelle d'un côté ce qu'il rejette de l'autre. En différens endroits de son livre, il louë S. Ambroise & quelques autres sur ce qu'ils prêchoient éloquemment : il dit aux ecclésiastiques qui ont des talens & qui ne prêchent pas, que Dieu leur demandera à quoi ils ont employé *ces talens, cette intelligence, cette excellente doctrine, cette langue diserte :* il reconnoît que Longin a donné des regles excellentes pour la composition, & surtout pour le style sublime & énergique. Il conseille à tous les Prédicateurs, lorsqu'ils composent, d'avoir toujours devant les yeux les Orateurs les plus fameux, pour s'animer par leur exemple à parler comme eux. Il veut donc & ne veut pas que le Prédicateur soit éloquent. Mais dans l'endroit même où il donne le conseil dont je viens de parler, il ne sçait point démêler la différence qui est entre les Prophêtes & les autres Ecrivains canoniques, & les Prédicateurs ordinaires, comme il ne distingue point ailleurs la bonne éloquence des Auteurs profanes,

Crit. jugem. des Say. t. 3. p. 367.

d'avec la mauvaiſe éloquence des déclamateurs. Il crie contre une diction ajuſtée dans des endroits où lui-même fait tout ce qu'il peut pour employer un ſtyle fleuri, comme dans la deſcription qu'il donne d'un Prédicateur, qui ayant prêché contre les Dames ſur le ſoin qu'elles prennent de s'ajuſter & de s'orner, eſt prêché à ſon tour par les Dames ſur le ſoin qu'il prend lui-même d'orner ſes ſermons, & de les ajuſter : en ſorte que l'Auteur eſt en cet endroit, & en pluſieurs autres, *éloquent contre lui-même.*

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Voici un autre livre ſur la même matiere, auquel on a donné de grands éloges. C'eſt l'ouvrage intitulé : *le bon goût de l'Eloquence chrétienne*, par le pere Blaiſe Giſbert, Jeſuite, imprimé à Lyon, in-12. en 1702. chés Boudet, & réimprimé au même endroit avec beaucoup de changemens & d'augmentations, en 1715. in-4°. ſous le titre de *l'Eloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique.* M. Berthe, Docteur de la Maiſon & Société de Sorbonne, dans la longue approbation qu'il a donnée à la ſeconde édition de ce livre, prétend que l'Auteur a non-ſeulement approfondi ſon ſujet, mais encore qu'il y peint tout ce qu'il dit, d'après la raiſon & la reli-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

gion, avec dignité, avec délicateſſe : qu'il va toujours droit au but ; que ſes regles ſont sûres ; que les modéles qu'il en donne ſont d'un choix exquis ; que tout ce qu'il dit eſt puiſé dans le bon ſens, &c.

Mois de Déc. 1713.

Les Auteurs des mémoires de Trévoux nous donnent l'Auteur comme un grand Maître dont ils ſont gloire de ſuivre, & les idées & les principes. Sur de telles autorités, qui ne ſera tenté de croire qu'il s'agit ici d'un ouvrage parfait ? Rien cependant de plus défectueux, ſelon M. Gibert.

Le deſſein de l'Auteur, eſt d'expliquer ce qui eſt de bon ou de mauvais goût dans l'éloquence de la chaire, & ce deſſein eſt loüable : mais, dit M. Gibert, il eſt mal exécuté. Dès l'entrée de ſon ouvrage, l'Auteur oppoſe la multitude de nos Prédicateurs au petit nombre de Prophêtes qui étoient les ſeuls, ſelon lui, qui prêchoient aux Juifs. Il ajoute, que cette multitude de ſermons eſt cauſe qu'il y en a beaucoup de mauvais, non pour la doctrine, mais pour la maniere de les débiter, & cette mauvaiſe maniere, il l'appelle la zizanie qui ſe trouve parmi le bon grain. On ſent combien tout cela eſt peu exact. 1°. L'écriture & l'uſage n'ont jamais conſacré le terme de zi-

Gib. ut ſup. pag. 413. & ſuiv.

zanie, que pour signifier ou la mauvaise doctrine, ou la corruption des mœurs. 2°. Il est faux que les Prophêtes fussent les seuls qui prêchassent aux Juifs, & que ce peuple fût sans Prédicateurs, lorsqu'il étoit sans Prophêtes. Les Prêtres, les Chefs des synagogues faisoient aussi cette fonction. Il paroît même que quelquefois on en déféroit l'honneur à d'autres personnes, qui vouloient bien l'entreprendre lorsqu'on les en prioit, ou qui se présentoient d'eux-mêmes pour le faire, parce qu'ils se sentoient capables de s'en bien acquitter. D'où il suit encore qu'il n'y avoit pas non plus aussi peu de Prédicateurs en ce tems-là, que le pere Gisbert le prétend. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cet Auteur blâme les Prédicateurs qui citoient les Auteurs payens, parce que, dit-il, c'étoit donner une pierre à un enfant au lieu de pain, un scorpion au lieu de poisson. Le blâme peut être bon, mais la raison sur lequel on l'appuie, ne vaut rien, à moins de supposer une mauvaise doctrine dans ces citations : car une vérité ne change point de nature, parce qu'elle est tirée d'un Auteur profane ; elle ne devient point erreur, ni par conséquent pierre ou poison. Il condamne le brillant dans le discours, & l'amour

de ſes propres penſées & de ſes expreſſions favorites, & dit que de s'en défaire, c'eſt *écraſer tous ſes petits contre la ſolidité de la pierre*; c'eſt ce que dit un Prophête; mais cette expreſſion eſt-elle bien placée ici? Pour faire la différence des Prédicateurs de province d'avec ceux de Paris & de la Cour, il dit que les premiers ſemblent ne parler qu'aux ſens & à l'imagination, & que les autres ne parlent guéres qu'à la raiſon. M. Arnauld montre dans ſes réfléxions contre M. Dubois, que cette différence eſt un peu chimérique de part & d'autre: Le pere Giſbert ajoute: *L'uniformité de ſtyle, l'économie du diſcours, cette grande réverie qui en eſt l'ame, marquent que le Prédicateur n'a rien emprunté, qu'il ne doit ſon ouvrage qu'à la méditation, qu'il en eſt le créateur.* Quel galimathias! que de fauſſes idées! Ne pourroit-on pas dire que l'Auteur étoit lui-même dans une grande réverie, quand il a écrit cela? Ce mot lui plaît cependant, & il le répete encore ailleurs, & toujours avec auſſi peu de juſteſſe.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il en veut particuliérement à des Prédicateurs qui, ſelon lui, ne parlent qu'aux ſens ou à l'imagination ſeule, ou à la ſeule raiſon ſans aller au cœur. Mais n'eſt-

ce pas se forger des monstres pour avoir le plaisir de les combattre ? Ces Prédicateurs tels qu'il les peint, ne paroissent guéres, ce semble, subsister qu'en idée. Ainsi ses pensées supposent faux, au moins en quelque chose. De plus, elles ne sont ni bien nettes, ni bien suivies. Souvent il établit en divers endroits ce qu'il a combattu en d'autres ; & surtout il tombe lui-même dans les défauts du style, vrais ou faux, qu'il a blâmés. D'un côté, par exemple, il crie contre les images, les passions, les portraits, & il en reconnoît ailleurs la nécessité, & s'en sert même très-souvent dans le sens qu'il les condamne. Il croit pouvoir supposer qu'un Prédicateur qui a l'art de toucher le cœur, rendra son auditoire désert ; il va jusqu'à avancer, que sa solitude en ce cas lui fera plus d'honneur que la foule la plus nombreuse.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je ne conçois pas, dit sur cela M. Gibert, comment un homme qui écrit de l'art oratoire, peut mécomoître jusqu'à ce point, ce qui est capable d'attirer ou d'éloigner les auditeurs. Il y a, ajoute-t'il, beaucoup d'autres défauts dans cet ouvrage qui montrent que l'Auteur n'avoit pas le goût assés sûr pour faire un traité du bon goût, & qu'il mérite peu

les éloges qu'on lui a prodigués.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Quoique le pere Giſbert donne aſſés clairement à entendre dans ſa ſeconde édition, qu'il a ſuivi le précepte d'Horace, qui veut, quand un écrit eſt achevé, qu'on attende neuf ans pour le donner au public, & que conſéquemment il a mis beaucoup de tems à limer ſon ouvrage, cependant cette ſeconde édition eſt preſque auſſi imparfaite que la premiere, ſi l'on en croit encore M. Gibert. Ce ſont, dit-il, les mêmes manieres partout : on y voit les mêmes faits, les mêmes principes : on y voit dans les uns & dans les autres les mêmes erreurs. Entre celles que ce critique reprend, il y en a une qui étonne : c'eſt de dire qu'un ſermon qui porte efficacement à la vertu, n'y porte pourtant quelquefois que par machine ; de ſorte qu'un pécheur, qui l'a entendu, va ſe jetter aux pieds du prêtre, reſtituë, ſe réconcilie, eſt converti ; & enſuite, revenu à ſoi, rougit preſque de s'être laiſſé mener à l'aveugle, & ſe repent d'avoir bien fait, parce qu'il n'a bien fait que par machine.

Cette abſurdité me ſurprend comme M. Gibert. Cependant je crois que ce critique parle avec trop de mépris de l'ouvrage du pere Giſbert. On trouve certai-

nement dans le traité *de l'Eloquence chrétienne*, un assés grand nombre de préceptes fort justes, & de réfléxions excellentes; & il n'y a aucun des vingt-trois chapitres dont il est composé, qu'on ne puisse au moins parcourir avec utilité. Il falloit que le célébre Ecrivain protestant, Jacques Lenfant en eût la même idée, puisqu'il a fait réimprimer cet ouvrage à Amsterdam en 1728. in-12. & qu'il y a joint des remarques qui tendent beaucoup moins à rabaisser ce livre, qu'à en éclaircir & à en rectifier quelques endroits. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Les *Maximes sur le ministere de la chaire*, par le pere Jean Gaichiés, Prêtre de la Congrégation de l'Oratoire, Théologal de Soissons, & membre de l'Académie de ladite ville, n'ont pas reçu des éloges moindres que ceux que l'on a donnés à l'ouvrage du pere Gilbert. Mais avec cette différence, que ce tribut de louanges est dû à celui du pere Gaichiés sans restriction. Je ne vous ferai point cependant l'analyse de ces maximes: outre que vous en trouverés deux fort étendues; l'une, dans le troisiéme tome des jugemens des Savans sur les maîtres d'éloquence, par M. Gibert; l'autre, dans le deuxiéme volume de la bibliotheque

des Auteurs eccléſiaſtiques du dix-huitiéme ſiécle, pour ſervir de continuation à celle de M. Dupin, je veux vous laiſſer la ſatisfaction entiere de lire ces maximes, qui devroient être toutes gravées dans l'eſprit & dans le cœur de ceux qui ſe deſtinent au miniſtere de la parole, ou qui l'exercent. C'eſt, dit M. Gibert, l'ouvrage d'un homme apoſtolique, qui a vieilli dans l'emploi ſur lequel il donne des regles, & qui s'eſt rendu auſſi reſpectable par ſa vertu & ſon bon eſprit, que par ſes manieres, ſoit dans ſon livre, ſoit dans le commerce de la vie. Les maximes qui compoſent le corps de cet ouvrage ſont belles, judicieuſes, pleines de lumieres, & d'un ſens exquis. C'eſt encore le jugement qu'en porte l'approbateur, qui ajoute : que ſi le ſujet en eſt important & auguſte, la maniere de le traiter eſt vive & conciſe ; que l'expreſſion eſt naturelle & le tour délicat ; qu'on y donne preſque autant de ſentences que de paroles.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Obſerv. ſur les écr. mod. to. 17. lett. 244.

Il ſeroit difficile, dit un autre critique, de raſſembler en moins de mots, & avec autant de goût & de diſcernement, tout ce qui ſert à bien connoître l'art de prêcher. L'Auteur a recueilli avec ſoin les préceptes les plus importans ſur cette

matiere; & quoique chaque maxime paroiſſe iſolée, elles ne laiſſent pas de former un tiſſu délicat & ingénieux. Il y a un art admirable à avoir ainſi fondu ſes idées, & à les avoir exprimées avec un laconiſme dont l'énergie ne nuit point à la clarté; & l'on peut dire ſans flaterie qu'un ouvrage ſi bien digeré, & dont toutes les parties tiennent par un fil preſque imperceptible, ſuppoſe la méditation la plus profonde, la parfaite connoiſſance des vraies beautés de l'éloquence, & l'attention la plus ſérieuſe aux principes & aux conſéquences qui en réſultent. Rien n'y ſent la ſéchereſſe didactique; le ſtyle eſt toujours plein d'agrément & de nobleſſe. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Le célébre M. du Guet qui avoit un diſcernement sûr, & qui ſçavoit ſi bien ce qui pouvoit faire l'excellence d'un ouvrage, eſtimoit auſſi ſinguliérement celui-ci. « Quand l'Auteur des maximes « du miniſtere de la chaire, dit-il, dans « une lettre du 6. de Juin 1711. auroit « pris encore plus de ſoin de ſe cacher, « j'aurois toujours reconnu dans cet écrit « la fineſſe de ſon bon goût, l'élévation « de ſon eſprit, la juſteſſe de ſes réflé- « xions, & la nobleſſe de ſes expreſſions... « Il y a mille endroits ſur leſquels il fau- «

» droit se récrier, car tout l'ouvrage se » soutient, & on ne peut l'accuser d'au- » cun autre défaut que d'être trop beau. »

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Ce fut sur ces caracteres qu'on crut pouvoir le donner au pere Massillon, Prêtre de l'Oratoire, aujourd'hui Evêque de Clermont, & l'un des plus célébres Prédicateurs de son tems, dans une édition qui en fut faite à Toulouse, en 1711. après la premiere qui parut en 1710. à Paris chés Beugnié. Mais le pere Massillon qui n'a jamais sçu s'attribuer les ouvrages d'autrui, déclara qu'il n'étoit point l'Auteur de celui-ci, en lui donnant en même-tems une approbation d'autant plus judicieuse, que la flaterie & l'amitié n'y avoient aucune part.

Le pere Gaichiés seul n'étoit pas si content de son ouvrage. Il avoit été imprimé à son insçû & sans sa participation : c'étoit une espece de larcin qu'on lui avoit fait ; & avec quelque plaisir que le public l'eût reçu, il sentit qu'il y manquoit encore quelques coups de pinceau pour le rendre plus digne de son approbation, & plus utile. Quelques années avant sa mort, il résolut donc de retoucher ses maximes, il les revit avec attention, les corrigea avec soin, en ajouta quelques-unes à celles qui avoient déja

paru, y mit plus d'ordre, & voulut en faire faire lui-même une édition ſous ſes yeux. Mais il mourut trop tôt pour exécuter ce deſſein, ou il s'y étoit pris trop tard pour y parvenir: car il avoit quatre-vingt-trois ans & ſix mois, lorſqu'il mourut à Paris le 5. de Mai 1731. Il étoit né à Condom, & avoit été reçu à l'inſtitution de l'Oratoire à Aix le 29. de Novembre 1665. âgé de dix-huit ans. Si vous voulés un plus grand détail des actions de cet Auteur, & des différens emplois qu'il a exercés, vous le trouverés dans le tome 2. de la bibliotheque des Auteurs eccléſiaſtiques du dix-huitiéme ſiécle, où je vous ai déja averti que l'on trouvoit une analyſe de ſon ouvrage. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE. Pag. 468 & ſuiv.

Depuis la mort du P. Gaichiés, on a exécuté le deſſein qu'il avoit projetté, de donner une nouvelle édition de ſes maximes. Elle a paru à la fin de 1738. in-12. à Paris, chés Etienne, avec le recueil de ſes diſcours Académiques: c'eſt-à-dire, de ceux qu'il n'avoit fait que pour l'Académie de Soiſſons, & de ceux qu'il avoit envoyés au nom de cette illuſtre compagnie à l'Académie Françoiſe de Paris. Recueil précieux où l'on retrouve tout le goût, toute la fineſſe, & toute la ſolidité de l'Auteur, quoique tous les diſ-

cours qui le compoſent, n'ayent pas un mérite égal, ſoit du côté des ſujets qui ne ſont pas tous auſſi heureux, ni auſſi interreſſans les uns que les autres, ſoit qu'il y en ait quelques-uns que l'Auteur n'eût pas travaillés avec le même ſoin.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'éditeur de ce recueil, qui eſt auſſi l'Auteur de la préface & de l'éloge Latin du pere Gaichiés, eſt M. l'abbé Delavarde, Chanoine de S. Jacques l'Hôpital; c'eſt à tort que l'Auteur des réflexions ſur les ouvrages de littérature, paroît le révoquer en doute dans la quatorziéme feüille du tome huitiéme de ſon ouvrage.

Entre les diſcours Académiques du P. Gaichiés, il y en a un qui appartient à l'éloquence chrétienne: c'eſt le troiſiéme qui eſt ſur les complimens qu'on fait en chaire. L'Auteur convient que l'uſage d'en faire, eſt ſi univerſellement établi, qu'il y auroit de la témérité à le traiter d'abus. Il panche cependant beaucoup à le condamner. 1°. Parce que les loüanges que les Prédicateurs donnent en chaire, conviennent mal à l'action où elles ſont placées; un ſermon étant un diſcours fait en public pour reprendre le vice, pour exhorter à la vertu, pour développer les myſteres & les maximes de la religion,

pour publier le mérite & la gloire des Saints. 2°. Parce que la probité devant être dans le Prédicateur la baſe d'une éloquence, ſacrée dans ſa matiere, ſainte dans ſes expreſſions, & devant donner de lui cette idée à l'auditeur, il eſt à craindre qu'il ne l'efface par les complimens, parce que les loüanges qui en forment le tiſſu, paſſent ordinairement pour des flateries, & ceux qui les donnent, pour des adulateurs; caractere bas & mépriſable, indigne de la chaire & de l'orateur chrétien. 3°. Parce que c'eſt dreſſer des piéges à la modeſtie. 4°. Parce qu'on ne peut aiſément pardonner à un Prédicateur, que pendant qu'il paroît adreſſer ſes vœux à Dieu pour le Grand dont il étale les titres & les vertus, *il faſſe véritablement des vœux à ce même Grand pour ſon panégyriſte*, qu'il en brigue le crédit & la protection par des loüanges ſi mal placées; & que par une éloquence profanée, il trafique d'un miniſtere ſi déſinterreſſé. 5°. Parce qu'on ne voit point que les ſaints Peres que le Prédicateur doit prendre pour modéles, ſe ſoient abbaiſſés juſqu'à faire des complimens en chaire. 6°. Parce que ces complimens irritent ſouvent l'auditeur qui les entend, & qu'ils ne regardent

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

pas. Juſtice ou religion, dépit ou jalouſie, il efface les endroits qui lui déplaiſent, qui le choquent, qu'il trouve mal placés, & ſouvent il paſſe l'éponge ſur le panégyrique entier. 7°. Parce que le conſentement des auditeurs à condamner les complimens étant preſque unanime, ce doit être auſſi une raiſon de les ſupprimer. 8°. Parce que l'Egliſe eſt un lieu où l'on ne doit rendre hommage qu'à l'Etre ſuprême, où lui ſeul doit être loüé, &c.

Après ces raiſons & pluſieurs autres, que l'Auteur développe avec autant de délicateſſe que de ſolidité, & qu'il appuye par des réfléxions fort judicieuſes, il conclut que ſi l'on peut être perſuadé par des raiſons plus fortes, qu'il vaut mieux employer quelquefois les complimens avec ſageſſe, que de les retrancher avec trop d'auſterité, il conſent qu'on en faſſe dans quelques occaſions rares, pourvû que ces ſortes d'hommages ſoient des exhortations ingénieuſes, qui animent ceux qu'on loue à remplir leurs devoirs, & qui leur faſſent rapporter leurs avantages à l'Auteur de tous ces dons.

Le pere Gaichiés parle encore ſur le même ton dans un avertiſſement qu'il

avoit composé, pour être mis à la tête des sermons du feu pere Terrasson, Prêtre de l'Oratoire: & dans cette même piéce il donne aussi de fort bonnes regles sur le style qui convient à la chaire, sur l'usage que l'on doit faire dans un sermon, des preuves, des autorités & des raisonnemens, sur le pathétique, & sur plusieurs autres choses qui appartiennent à l'éloquence de la chaire. Mais cet avertissement n'a point été imprimé: celui qui est au-devant des sermons du pere Terrasson n'en étant que le précis. Je remarquerai seulement, qu'à l'égard des complimens, l'Auteur dit dans cette piéce, que plusieurs Evêques avoient jugé à propos d'en condamner l'usage dans leurs ordonnances synodales; il cite entr'autres M. l'Archevêque de Narbonne. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il y a moins de délicatesse de style, moins de brillant & de vivacité, que dans les maximes du pere Gaichiés, dans un *Discours sur la prédication*, imprimé en 1716. à Paris, chés Etienne: mais il y a du solide, des avis sages & d'une pratique utile; & c'est principalement ce que l'on doit chercher dans ces sortes d'ouvrages. L'Auteur *propose divers moyens de rendre* la prédication *plus utile au peu-*

blic ; & il m'a paru qu'il avoit réüſſi.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Un de ces moyens eſt de propoſer des exemples pour attacher, pour émouvoir, pour convaincre l'auditeur ; & il veut que ces exemples ſoient tirés principalement de la conduite *d'hommes engagés dans le ſiécle & dans ſon commerce, dont la vertu ſoit à portée du gros de la ſociété civile, d'hommes dont la mémoire ſoit récente.* C'eſt ce qu'il prouve encore plus au long dans un *Ecrit* ou deuxiéme diſcours imprimé la même année, & dans lequel il donne quelques modéles de la maniere dont il veut qu'un Prédicateur traite les exemples.

J'ai déja parlé des dialogues de M. de Fenelon ſur l'éloquence, en vous faiſant connoître ceux qui ont écrit ſur cet art en général : c'eſt, en effet, l'objet de cet illuſtre Ecrivain dans ſes deux premiers dialogues. Il n'y dit que peu de choſe, & que comme en paſſant, ſur l'éloquence de la chaire. Mais celle-ci fait la matiere de tout le troiſiéme dialogue, qui eſt le dernier. M. Gibert trouve les deux premiers remplis de faux raiſonnemens, & de principes erronés en fait d'éloquence ; il y trouve auſſi des contradictions ; j'ai rapporté quelques exemples des uns & des autres.

Ces défauts ne ſont pas en ſi grand nombre dans le troiſiéme dialogue, mais il n'en eſt pas exemt. L'Auteur dit, par exemple, que l'ancienne forme des ſermons étoit la plus parfaite, & qu'on n'a rien pû trouver de meilleur; & quelques pages aprés il décide que tout étoit gâté dans l'éloquence qu'on employoit autrefois, & qu'on n'eſt pas encore ſorti de cette corruption de goût. Enſuite il défend l'éloquence des Peres, par des principes qui juſtifient tous ceux qui pourroient donner dans le bel eſprit, quoiqu'il affecte partout de ſe déclarer ennemi de celui-ci. Les Peres, à ce qu'il dit, brilloient pour ſe rendre utiles; ils s'accommodoient au goût de leur ſiécle; ils concilioient le ſolide avec les brillans. Qui des Prédicateurs n'en pourra pas dire autant pour ſa défenſe? Saint Auguſtin parle au livre quatriéme de la doctrine chrétienne, des ornemens que l'art enſeigne pour rendre le diſcours agréable. Il dit qu'ils ſont dans S. Paul, quoique l'Apôtre ne les ait pas recherchés; il dit qu'ils y ſont d'une maniere ſi palpable, que ceux-mêmes qui dorment, s'en apperçoivent; & il les articule. M. de Fenelon avoit lû l'endroit; il cite les paroles de S. Auguſtin; mais il les détourne de leur

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Gib. jugem. des Sav. t. 3. p. 501. 496.

vrai ſens. Il leur fait ſignifier qu'il y a dans S. Paul une éloquence qui eſt dans les choſes, qui inſtruit, & qui touche : & elles ſignifient, qu'il y a auſſi une éloquence qui conſiſte dans les figures de diction. Il décide que l'art de rendre le diſcours plus poli pour plaire, eſt une vanité qu'il faut ôter des ſermons, comme indigne & de l'éloquence, & à plus forte raiſon du miniſtere apoſtolique. Et ſans ſe ſouvenir de cette déciſion, il exhorte plus loin les Prédicateurs à ſuivre la doctrine de ſaint Auguſtin ; à imiter, & même à *prendre* l'éloquence de ſaint Paul, & des autres Ecrivains canoniques.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

On trouve ainſi dans preſque tout cet ouvrage de quoi établir qu'il eſt d'un ſentiment, & qu'il n'en eſt pas. Cela vient, dit M. Gibert, d'une imagination vive qui pour briller, s'écarte des routes communes, & qui y rentre, parce que la vérité l'y rappelle ; mais qui ſe cache à elle-même ſes contradictions. Ainſi, ſelon la préface qui eſt de M. Baudouin Chanoine de Laval, le Prélat condamne les penſées fines, les ſons harmonieux, les anthiteſes étudiées, les périodes arrondies, & autres ornemens artificiels : & ſi l'on examine les endroits qui lui plaiſent

dans les Auteurs, tous ces ornemens s'y rencontrent.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Il fait un si grand cas de la force de l'action, qu'il décide qu'un Missionnaire de village, qui sçait effrayer & faire couler des larmes, frappe bien plus au but de l'éloquence, qu'un Prédicateur dont le style est châtié, & le raisonnement solide, mais dont l'action est languissante: & il trouve que nous sommes sur ce sujet fort au-dessous des Grecs & des Romains. Mais cela pourroit être, sans qu'on pût condamner avec équité l'action de nos Prédicateurs. Comme leur objet n'est pas précisément le même que celui des anciens, leur action doit aussi être différente. Leur action ne se borne pas, comme la leur, à toucher; ils veulent aussi instruire & éclairer. L'affaire qu'ils traitent avec leurs auditeurs, est bien différente de celles que traitoient les Grecs & les Romains. Ce n'est pas une affaire, qu'un consentement d'un instant puisse terminer: c'est une affaire de toute la vie.

Europ. sav. mois de Sept. 1718. p. 321.

La solidité dans les preuves accompagne assés rarement cette éclatante déclamation. Mais quand tout se répondroit, gestes, voix & raisonnemens; ce grand bruit étourdissant l'imagination, ne per-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

met pas à l'esprit de bien comprendre les raisons qu'on lui présente, ni de les mettre dans sa mémoire. Une déclamation temperée n'a point cet inconvénient : elle anime ses preuves, mais elle ne les étouffe pas, par le trouble & le dérangement qu'elle jette dans les passions. Elle gagne le cœur en instruisant l'esprit, afin que les mouvemens de celui-là, n'étant plus excités par le geste & par la voix, ils soient conduits par la lumiere de celui-ci.

M. de Fenelon n'approuve point la méthode qu'ont nos Prédicateurs, de partager leurs sermons en deux ou trois points, ni l'usage où ils sont d'apprendre tout par cœur. Mais si ces divisions se suivent l'une l'autre, si au lieu de faire de chaque point comme un sermon particulier, elles ne forment qu'un tout bien lié, bien suivi, il me semble que ces divisions ne servent qu'à mettre plus d'ordre & de méthode, à faire sentir davantage si l'on a prouvé ce qu'on avoit entrepris de prouver. Je ne crois pas non plus, quoique M. de Fenelon le prétende, que ces divisions affoiblissent l'action du discours, & l'exemple de nos grands Prédicateurs démontre, ce semble, le contraire.

Je

Je crois encore moins, qu'elles empêchent de mettre dans le discours plusieurs choses solides & interressantes qui s'y doivent trouver : car si on a bien traité son sujet, si on l'a approfondi autant que l'étenduë d'un sermon peut le permettre, on y a mis tout ce que ce sujet a de solide & d'interressant. A l'égard de la coutume d'apprendre par cœur, que M. de Fenelon voudroit abolir, l'impossibilité pour bien des gens de faire autrement, sera pour eux une raison décisive de la conserver. Une personne qui seroit en état d'étendre ou de resserrer une vérité, de la presser, ou de ne faire que l'indiquer, selon qu'il s'appercevroit que cela conviendroit à la situation d'esprit de ses auditeurs, pourroit faire un grand fruit. Mais il est rare de trouver de telles personnes. C'est beaucoup que la plûpart disent de bonnes choses de quelque maniere qu'elles s'y prennent : on doit s'en contenter, & ne pas vouloir les astraindre à une méthode dont peu de gens sont capables, & qui peut produire plus de mal que de bien. C'étoit aussi le sentiment de M. du Guet, comme on le voit par plusieurs de ses lettres sur ce sujet, qui méritent d'être lûës.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Europ. sav ibid. p. 37.

Tout ce que dit M. Rollin sur la mê-

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

me matiere à la fin du ſecond volume de ſon traité des études, n'eſt pas moins digne d'être lû. Ce ſage & judicieux Ecrivrain, montre fort bien que le devoir du Prédicateur eſt d'inſtruire, & pour cela, qu'il doit parler avec clarté; de plaire, & par cette raiſon, que ſon diſcours doit être orné & poli. Mais il veut qu'on évite deux défauts, celui de trop rechercher les ornemens du diſcours, & celui de les trop négliger. Il parle enſuite du troiſiéme devoir du Prédicateur, qui eſt de toucher & d'émouvoir par la force du diſcours ceux à qui il parle. Il prouve chaque point par la doctrine de Ciceron & de S. Auguſtin, & par l'exemple des Peres de l'Egliſe les plus éloquens, dont il rapporte de tems en tems de fort beaux extraits. A l'égard du fonds de ſcience qui eſt néceſſaire à l'Orateur chrétien, il veut que celui-ci le puiſe principalement dans l'étude de l'Ecriture ſainte, & dans celle des ſaints Peres. Ce qu'il dit de la premiere, l'a engagé à ajouter dans le même volume un traité particulier de l'éloquence de l'Ecriture ſainte, où il parle de ſa ſimplicité & de ſa grandeur, des deſcriptions & des figures qu'on y trouve; des endroits ſublimes qu'elle offre; des endroits tendres & touchans qu'on

y rencontre ſouvent ; des caracteres qu'elle peint. Ce traité eſt court, mais plein de choſes : tout m'y paroit de pratique.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je ne vous ferai qu'indiquer quelques autres écrits encore plus courts qui concernent l'éloquence de la chaire, comme *les Réfléxions ſur les Prédicateurs écrites en forme de lettre*, imprimées à Paris, chés Coignard en 1697. & le petit *Diſcours Académique* de feu M. Fléchier qui ſe trouve parmi ſes œuvres mêlées. Je ne connois point l'Auteur du premier écrit : ſes réfléxions ſont bonnes & bien exprimées, mais le tout eſt très-ſuperficiel. Pour M. Fléchier, il n'examine qu'un point, ſi l'éloquence de la chaire eſt plus difficile que celle du barreau, & il ne le diſcute que très-légerement. Le diſcours poſthume de M. l'abbé Fleury ſur la prédication, eſt plus étendu, & n'eſt pas indigne de ſon Auteur. Mais on voit que ce ne ſont preſque que des matériaux que l'Auteur avoit jettés çà & là, & qu'il n'avoit pas eu deſſein de donner au public. On peut cependant en profiter : ce n'eſt que l'ébauche d'un ouvrage qui n'eſt point fini ; mais on y reconnoît un grand Maître, & un Ecrivain accoutumé à ne donner que des réfléxions ſages, utiles & ſoli-

des. On voit par la datte qui eſt à la fin de ce diſcours, que M. l'abbé Fleury acheva de le compoſer le 8. de Decembre 1688. Mais on ne l'a imprimé que depuis ſa mort ſans nom de lieu, ni d'Imprimeur.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

L'*Avis ſur la maniere de prêcher*, ouvrage poſthume de Jean la Placette, Paſteur de l'égliſe Françoiſe de Coppenhague, imprimé à Rotterdam en 1733. a auſſi ſon utilité. Cet écrit roule ſur trois points : le choix des penſées & des réflexions qui doivent faire la façon d'un ſermon : la maniere d'exprimer ces réflexions & ces penſées : la maniere dont on les doit prononcer. L'Auteur dit ſur tout cela d'excellentes choſes, & qui, pour n'être pas neuves la plûpart, n'en ſont pas moins utiles, ni néceſſaires à inculquer. M. la Placette qui avoit compoſé ce petit écrit peu après ſon arrivée en Hollande en 1711. ou 1712. ne l'avoit pas deſtiné à l'impreſſion : mais on doit ſçavoir gré à celui qui l'a publié.

Ce traité cependant me paroît fort inférieur à celui du miniſtre Claude, publié par les ſoins de ſon fils, dans le premier tome de ſes œuvres poſthumes en 1688. à Amſterdam. Cet ouvrage qui eſt intitulé : *Traité de la compoſition d'un*

ſermon, remplit parfaitement ſon titre. Perſonne n'étoit encore entré ſur ce ſujet dans un détail ſi particulier, ni n'avoit fait un plan qui eût autant d'ordre, de netteté & d'exactitude, que l'on trouve dans celui-ci. Tout ce qu'il y dit auſſi ſur l'éloquence, me paroît excellent. En ne diſant preſque que ce que l'on trouvoit déja dans la plûpart des rhétoriques, il y donne un tour nouveau, il fait des réfléxions nouvelles, & il les fait d'une maniere qui paroît auſſi noble qu'utile. Pour moi, je crois qu'après avoir lû ce traité, on voudra le relire encore. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Je n'eſtime pas moins tout ce que l'on trouve ſur le même ſujet dans le traité *de l'Exercice du miniſtere ſacré*, par M. Oſtervald, petit in-8°. imprimé en Hollande en 1738. Je me contente de l'indiquer, pour le faire connoître à ceux qui voudroient ſçavoir les ſentimens de cet Auteur.

Un autre ouvrage que l'on doit lire auſſi ſur le même ſujet, & qu'on relit toujours avec autant de plaiſir que d'utilité, eſt le poëme ſur *l'Art de prêcher* en quatre chants, par feu M. Pierre de Villiers, ex-Jeſuite, & depuis de l'ordre de Clugny, connu dans le monde ſous le nom de l'abbé de Villiers. Ce poëme que

que de la vérité de la religion, & plusieurs autres ſujets que nos meilleurs Prédicateurs ont traité avec beaucoup de ſolidité. Il convient de l'importance des ſermons, il veut qu'on y aſſiſte, & il recommande cette pratique; mais il voudroit que dans tout diſcours on eût *pour but unique de diminuer le nombre des injuſtices, & d'augmenter le nombre des bienfaiſances du plus grand nombre des auditeurs*: & en cela, il dit que c'eſt leur plus grande utilité qu'il cherche, de même que la plus grande utilité de la ſociété, & la plus grande gloire de Dieu. Il traite tout le reſte de vérités ſpéculatives. Entr'autres opinions ſingulieres que l'on trouve répanduës dans cet écrit, on eſt étonné que l'Auteur y ſoutienne celle-ci, *que les chrétiens ſages & éclairés croyent qu'il vaut mieux écouter un beau & bon ſermon pour mieux pratiquer les vertus, que de demander à Dieu la grace de bien pratiquer les vertus*; & qu'il oſe traiter ceux qui penſent le contraire, d'idolâtres, de payens, de Quakers, & de fanatiques ignorans. Heureuſement que ce qui fait ou ne ne fait pas le vrai chrétien, ne dépend point des déciſions de M. l'abbé de S. Pierre.

L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

Cet écrit qui eſt aſſés long, & où l'on

trouve peu de réflexions sur les caracteres de l'éloquence de la chaire, a été d'abord imprimé dans le Journal intitulé : *Bibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France*, tome 9. seconde partie, & ensuite dans le recueil des opuscules de l'Auteur, tome second. L'ELOQUENCE DE LA CHAIRE.

CHAPITRE VI.

De quelques écrits sur l'action de l'Orateur, c'est-à-dire, la Prononciation & le Geste.

SI l'on ne composoit un sermon ou un plaidoyer que pour être lû, les trois premieres parties de l'art oratoire, l'invention, la disposition & l'élocution suffiroient pour donner à l'un & à l'autre tout ce qu'ils devroient avoir de perfection. Mais quand il est question de les prononcer en public, & de toucher efficacement l'auditeur, ces trois parties demeurent presque sans effet, si l'action qui est la quatriéme partie, ne les vivifie, & si elle ne donne au discours son dernier agrément. Aussi arrive-t'il souvent qu'un orateur qui excelle

ACTION DE L'ORATEUR.

dans les trois premieres parties de l'éloquence, mais qui a une prononciation vicieuſe, & de mauvais geſtes, eſt entendu avec peine, avec ennui même, & quelquefois avec mépris, pendant qu'un autre fort médiocre, mais qui a l'action fort belle, ſera écouté non-ſeulement avec plaiſir, mais avec applaudiſſement.

Le Faucb. tr. de l'act. de l'otat. p. 4. & 11.

Ciceron appelle cette quatriéme partie, l'éloquence du corps, & il la regardoit comme eſſentielle. Il n'en a point cependant traité dans ſes livres de l'orateur; il s'eſt contenté d'en montrer en divers endroits l'importance & la néceſſité. Ariſtote n'en a point non plus voulu donner de préceptes : il jugeoit que c'étoit un don de la nature, qui ne pouvoit ſe réduire en art. Cornificius en a traité un peu plus particuliérement, mais ce qu'il en a dit, eſt très-imparfait & de fort peu d'uſage. Quintilien eſt le ſeul parmi les anciens qui en ait parlé amplement & exactement. Mais ſes préceptes ne regardent que le barreau, & il en faut auſſi pour la chaire. D'ailleurs, parmi beaucoup de bonnes choſes qu'il enſeigne ſur ce ſujet, & qui ſont de pratique aujourd'hui comme elles l'étoient alors, il en mêle pluſieurs

qui étoient bonnes en ſon tems, mais qui ne ſont nullement de notre uſage.

ACTION DE L'ORATEUR.

C'eſt par cette raiſon, que preſque tous ceux qui ont traité, ſoit de l'éloquence du barreau, ſoit de celle de la chaire, n'ont point négligé de recommander cette quatriéme partie de l'art oratoire, & d'en donner des regles & des préceptes. Il n'eſt pas inutile de ſçavoir ce qu'ils diſent ſur ce ſujet. Le petit traité de ſaint François de Sales, dont j'ai parlé entre les écrits ſur l'éloquence de la chaire, s'arrête en particulier ſur ce point, & ce qu'il en dit, mérite d'être conſideré.

René Barry, hiſtoriographe du Roi, eſt entré ſur cela dans un grand détail dans ſa *Méthode pour bien prononcer un diſcours, & pour le bien animer*, imprimée pluſieurs fois, & en dernier lieu à Leyde en 1708. in-12. Quoique ce traité ſoit court, Bary n'y parle pas ſeulement des diverſes parties dont un diſcours eſt compoſé, & qui doivent chacune être prononcées d'une maniere différente : il diſcute juſqu'aux périodes, aux mots, aux ſyllabes, & aux lettres même. On ne peut pouſſer l'exactitude plus loin. Mais je ne ſçai ſi un homme qui obſerveroit exactement tous les préceptes de cet Auteur, ſeroit un excellent orateur. On y verroit,

sans doute, trop d'art & d'affectation. Du reste, quand on se résoudroit à observer les préceptes de M. Bary, pour la prononciation, je ne conseillerois à personne, qui voudroit bien parler, d'imiter son style. J'ai déja eu occasion de faire remarquer que cet Ecrivain étoit bien éloigné de parler purement notre langue.

ACTION DE L'ORATEUR.

Je ne connois point d'ouvrage où cette matiere soit mieux traitée, que celui *de l'Action de l'Orateur, ou de la prononciation & du geste*, qui fut imprimé en 1657. à Paris, chés Augustin Courbé. C'est un petit volume in-12. L'Auteur est Michel le Faucheur, célébre Ministre de la religion Protestante à Montpellier & à Paris, & qui est mort dans cette derniere ville le premier Avril 1657. Si ce livre n'a paru imprimé que sous le nom de Valentin Conrart, l'un des premiers membres de l'Académie Françoise, l'on sçait aujourd'hui que ce n'est que parce que ce célébre Académicien, qui étoit un homme d'un goût excellent, l'a revu, en a corrigé le style & le langage, & qu'il en a procuré l'impression.

Vie de Conr. dans les mémoir. de M. Ancillon, p. 44.

M. le Faucheur prouve d'abord, que le soin de l'action n'est pas indigne d'un Prédicateur ni d'un Avocat, qu'ils seroient au contraire blâmables s'ils le né-

gligeoient ; & les preuves qu'il en apporte, comme les avis qu'il donne aux jeunes gens qui ont deſſein de ſe former à bien parler en public, m'ont paru d'une grande ſolidité. Il n'eſt ni moins exact, ni moins judicieux dans ce qu'il dit du ſoin que l'on doit avoir de ſe faire écouter, non-ſeulement aiſément & ſans peine, mais encore avec plaiſir. Enſuite, après avoir donné des préceptes généraux pour la variation de la voix, il montre par des préceptes particuliers, comment on doit la varier ſelon les différens ſujets, c'eſt-à-dire, ſelon que le requiert la qualité des ſujets que l'on traite, la nature des paſſions que l'on veut ou repréſenter en ſoi-même, ou exciter dans les autres, les diverſes parties de l'oraiſon, les figures qu'on y employe, & les termes dont on ſe ſert. Il s'arrête beaucoup ſur cette matiere, & c'eſt ce qui fait la plus grande partie de ſon ouvrage. Auſſi avouë-t'il, qu'il la regardoit comme la plus importante & la plus difficile à acquerir.

ACTION DE L'ORATEUR.

La plûpart, dit-il, de ceux qui parlent en public, ſont ſi enclins à ce fâcheux vice de la monotonie, ils ont tant de peine à s'en corriger, & à trouver les moyens de diverſifier leur voix,

« Tr. de l'Act. de l'orateur, avertiſſ.

» & de la conduire comme il faut, qu'on
ACTION DE L'ORATEUR. » ne leur peut fournir trop d'armes pour
» combattre un défaut ſi incommode
» pour eux-mêmes, & ſi importun pour
» les autres; ni leur enſeigner trop de
» remedes pour tâcher à ſe guérir d'un
» ſi grand mal. » Il parle enſuite de la prononciation des périodes & des mots, d'où il paſſe à ce qui regarde le geſte.

Il traite de celui-ci dans deux chapitres, le douziéme & le treiziéme. Dans l'un il parle du geſte en général, & dans l'autre il en donne des regles particulieres. De quelque néceſſité que ſoit, ſelon lui, l'obſervation de toutes les regles qu'il donne dans ce petit ouvrage, il avertit qu'il n'entend pas que l'Avocat s'en occupe quand il plaide ſa cauſe, ni le Prédicateur quand il prononce ſon ſermon. Alors, dit-il, il ne doit penſer qu'à la choſe qu'il traite, & ne ſuivre que les mouvemens, & les paſſions que lui donnent ſon ſujet, le lieu où il eſt, & la préſence de ceux à qui il parle. Il n'eſt pas poſſible, ajoute M. le Faucheur après ſaint Auguſtin, qu'un homme parle bien, & qu'en même-tems il ſonge aux enſeignemens qu'on lui a donnés pour bien parler. Et il faut bien prendre garde qu'en apportant trop de ſoin pour parler avec

art, les choſes dont il faut néceſſairement parler, n'échappent de la mémoire. Ce que veut donc notre Auteur, c'eſt que celui qui ſe propoſe d'exercer le miniſtere de la parole, apprenne exactement, avant que de ſe mettre à cet exercice public, les regles & les préceptes de l'action ; qu'il eſſaye en ſon particulier de les pratiquer ; qu'il s'y adonne avec ſoin, juſqu'à ce que par un continuel exercice il s'en ſoit formé une bonne habitude. Qu'il s'étudie à obſerver ces regles de la prononciation & du geſte dans ſes entretiens ordinaires, ſelon que les choſes dont il parle, le peuvent ſouffrir, juſqu'à ce qu'il ait contracté une grande facilité. M. le Faucheur propoſe encore divers autres moyens dans le dernier chapitre de ſon ouvrage, & il me paroît qu'il n'y en a aucun qui doive être négligé.

ACTION DE L'ORATEUR.

Tout ce traité mérite d'être lû avec attention. Il inſtruit beaucoup, parce que les principes en ſont ſolides, & clairement expoſés, ſans digreſſions inutiles comme ſans prolixité. Il ne plaît pas moins, à cauſe des exemples que l'Auteur rapporte pour appuyer ſes regles & les rendre plus ſenſibles. Le ſtyle n'eſt pas élégant ; mais il eſt pur & correct ;

& d'ailleurs dans les ouvrages didactiques, on doit avoir plus d'égard à la solidité des choſes qu'à l'expreſſion, quoique celle-ci ne doive jamais être négligée. Ce qui montre encore l'utilité de l'ouvrage du ſieur le Faucheur, & l'eſtime que l'on en a toujours fait, c'eſt que tous ceux qui ont écrit depuis ſur l'éloquence du barreau & de la chaire, & qui ont parlé auſſi de l'action de l'orateur, ne ſont que ſes abréviateurs.

ACTION DE L'ORATEUR.

C'eſt ce que j'ai remarqué dans les traités de l'abbé de Bretteville, de Gilles du Port, du ſieur de Richeſource, & de pluſieurs autres. On retrouve auſſi, à peu de choſes près, les mêmes principes & les mêmes idées dans les dialogues de feu M. de Fenelon ſur l'éloquence en général, & ſur celle de la chaire en particulier. Cet Auteur regarde, ainſi que M. le Faucheur, l'action comme une peinture. Il veut que l'orateur exprime par une action vive & naturelle, ce que ſes paroles ſeules n'exprimeroient que d'une maniere languiſſante. Mais il demande en même-tems, qu'en public comme en particulier, l'orateur agiſſe toujours naturellement; que ſon corps ait du mouvement quand ſes paroles en ont; & qu'il demeure tranquille, quand ſes paroles n'ont rien que

Dialog. 2. pag. 110. & 211.

de doux & de ſimple. Rien ne me ſemble ſi choquant, ajoute-t'il, & en même-tems ſi abſurde, que de voir un homme qui ſe tourmente, pour me dire des choſes froides : pendant qu'il ſuë, il me glace le ſang. Mais ce qu'il dit enſuite me paroît faux, que notre nation n'eſt guéres capable de donner de la véhémence à un diſcours, qu'on eſt trop léger, & qu'on ne conçoit pas aſſés fortement les choſes. C'eſt une eſpece d'inſulte que l'Auteur fait fort gratuitement aux François, & l'expérience démontre le contraire. Ces défauts ſe trouvent, ſans doute, dans quelques particuliers, comme ils ſe rencontrent chés les autres peuples ; mais il eſt injuſte d'y envelopper toute la nation. Lui-même convient enſuite qu'il a connu ou entendu des orateurs François qui étoient exemts de ces défauts.

ACTION DE L'ORATEUR.

On prétend encore que ce fut la lecture du traité de M. le Faucheur, qui fit concevoir le deſſein au pere Loüis de Sanlecque, Chanoine régulier de la Congrégation de ſainte Geneviéve, de compoſer ſon *Poëme ſur les mauvais geſtes de ceux qui parlent en public, & ſurtout des Prédicateurs.* Il le commence par les mêmes principes qui ſont expoſés avec plus

tiennes. Dans la premiere partie de ſes *Caracteres*, il peint les défauts de la prononciation, & dans la ſeconde, ce que certains Prédicateurs ont de mauvais, ſoit pour les choſes, ſoit pour le langage. Boyer étoit d'Alby, il avoit été reçu à l'Académie en 1666. & il eſt mort le 22. Juillet 1698. âgé de quatre-vingt ans. J'en parlerai encore dans l'article des Poëtes. J'oubliois de faire remarquer, qu'il a adreſſé ſes caracteres des Prédicateurs au pere de Sanlecque.

ACTION DE L'ORATEUR.

La différence que l'on apperçoit entre le traité de l'action de l'orateur, par Michel le Faucheur, & le poëme du pere de Sanlecque, c'eſt que dans le premier on ne ſe contente pas, comme dans le ſecond, de marquer ce qu'il faut éviter & ce qui déplaît, on preſcrit auſſi ce qu'il faut faire & ce qui plaît. Et ce ſont ces deux avantages qui ſont réünis encore dans le *Traité du récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation & dans le chant*, par M. de Grimareſt, & dans les *Penſées ſur la déclamation*, par M. Loüis Riccoboni. Voici ce qui a donné lieu au premier ouvrage

M. de Grimareſt donna en 1705. la vie de M. de Moliere. On en fit une

critique; l'Auteur répondit, & dans ce dernier écrit il s'expliqua d'une maniere satisfaisante sur la déclamation. Le douziéme Journal des Savans de 1706. rendant compte de cette réponse, invita M. de Grimarest à faire part au public des lumieres qu'il paroissoit avoir sur le sujet qu'il n'avoit traité qu'en passant. Cette invitation l'anima, & on doit lui sçavoir gré d'avoir fait sur cette matiere un ouvrage dont on peut retirer beaucoup d'utilité. C'est un volume in-12. imprimé en 1707. Je m'y arrêterai peu: il faut le lire en entier. De huit chapitres dont ce livre est composé, les trois premiers traitent des accens, de la quantité & de la ponctuation. Ce sont des préliminaires qui paroissent nécessaires, soit pour bien entendre les principes & les regles que l'Auteur pose dans les cinq autres chapitres, soit pour en faire un bon usage. Ces sortes de discussions sont toujours plus difficiles qu'elles ne le paroissent, & la peine qu'elles coûtent, passe d'ordinaire l'honneur qu'on en retire. Un Auteur n'y sçauroit être exact sans risquer d'être ennuyeux, & il est exposé à tout moment, à moins d'un examen long & rebutant, à donner pour des regles générales, des usages sujets à quan-

ACTION DE L'ORATEUR.

Sixiéme Journ. des Sav. de 1706.

tité d'exceptions. Il ne faut point perdre de vuë ces difficultés pour rendre à M. de Grimareſt toute la juſtice qu'il mérite, malgré ce qui peut lui être échappé.

ACTION DE L'ORATEUR.

Les cinq derniers chapitres, ſurtout le 4. le 5. le 6. & le 7. ſont plus agréables à lire, & paroiſſent auſſi d'une utilité plus grande & plus univerſelle. Le cinquiéme contient beaucoup d'obſervations judicieuſes, & de pratique ſur la maniere de prononcer en liſant. L'Auteur diſtingue deux ſortes de lectures: » l'une qui fait connoître l'ordre d'un » ouvrage, l'arrangement des penſées, » & le choix des termes & des expreſ» ſions dont il eſt compoſé: l'autre qui » fait ſentir à l'auditeur tous les mouve» mens qui ſont répandus dans l'ouvra» ge. » Les écrits où il n'y a point d'action, comme les actes, les livres dogmatiques, les hiſtoires, les gazettes, ſe liſent ſimplement; mais il faut ajouter l'inflexion de la voix pour prononcer des contes, des ſatyres, des comédies, des tragédies. C'eſt ſur ces deux différentes manieres de lire que M. de Grimareſt déploye ſes réfléxions.

Le chapitre cinquiéme roule ſur la prononciation du diſcours oratoire. C'eſt

l'eſpece de prononciation qui lui paroît la plus difficile. Les remarques, ſoit générales, ſoit particulieres, que l'Auteur fait ſur ce ſujet, paroiſſent du bon uſage & de la meilleure pratique. Ceux qui ſe deſtinent au barreau, pourront profiter du ſixiéme chapitre où M. de Grimareſt parle avec une juſte étenduë de l'action de l'orateur. La déclamation ſuit la matiere du ſeptiéme chapitre. Je ne vous dis rien du huitiéme qui concerne la muſique vocale. Au reſte, quoique M. de Grimareſt ait rempli ce livre de bonnes remarques ſur les matieres qu'il y traite, il croit qu'on peut encore ajouter à ces réfléxions. « Je ne prétends « pas, dit-il, avoir épuiſé la matiere. « Mais je n'en ſçai pas davantage... J'ou- « vre le chemin pour le perfectionner ; « c'eſt encore beaucoup pour moi ; car il « n'eſt pas aiſé de ſtatuer ſur une choſe, « que l'on a cru juſqu'ici ne dépendre « que du goût. »

ACTION DE L'ORATEUR.

M. Loüis Riccoboni qui a paru avec éclat ſur les théâtres d'Italie, & qui s'eſt depuis diſtingué à la tête de la troupe des Comédiens Italiens établis à Paris, s'eſt fait connoître par pluſieurs ouvrages qu'il a publié en François, & qui montrent du génie & du ſçavoir ; j'aurai occaſion

de parler de quelques-uns dans la ſuite de cette bibliotheque. Il développe dans ſes *Penſées ſur la déclamation*, imprimées à Paris en 1738. les idées que l'expérience & ſa profeſſion ont pû lui fournir. L'art de la déclamation, ſelon lui, conſiſte à joindre à une prononciation variée l'expreſſion du geſte, pour mieux faire ſentir toute la force de la penſée. Ainſi la déclamation, ſelon ſon idée, comprend la prononciation & l'action. Il a également pour objet dans ſes penſées la déclamation du théâtre, du barreau & de la chaire, & même la maniere de lire ou de réciter ſes ouvrages en particulier à ſes amis.

ACTION DE L'ORATEUR.

Un de ſes principes, & celui qui renferme en abregé tous les autres, eſt qu'il faut *déclamer avec les tons de l'ame.* Or, pour parvenir à cette déclamation animée, il faut que les Orateurs entrent en enthouſiaſme en prononçant leurs diſcours, comme ils y ſont entrés en les compoſant. Si l'ame, dit l'Auteur, qui en a inſpiré les penſées, en dicte pareillement la prononciation, les tons ſeront vrais & variés à l'infini, depuis l'héroïque le plus élevé juſqu'au familier le plus ſimple. Ce n'eſt donc pas au hazard, qu'on dit communément, *cet Orateur n'anime*

n'anime pas ce qu'il dit ; ou, *il y a quelques endroits dans cet ouvrage qu'il faudroit animer.* Ces façons de parler sont très-justes, & indiquent fort bien la source du défaut qu'on a intention de blâmer, lorsqu'on s'exprime de la sorte.

ACTION DE L'ORATEUR. Journ des Savans, Mai 1718.

Mais la parole n'est pas le seul moyen dont se sert l'art de la déclamation, pour exprimer les sentimens de l'ame. Les yeux ont aussi leur langage & leur éloquence, indépendamment même de la parole. Quels effets ne peuvent-ils donc pas produire, lorsqu'ils la seconderont avec justesse, soit en la précédant, soit en l'accompagnant ? car notre Auteur veut l'un & l'autre. Le reste du visage doit s'accorder avec les yeux. En général, le visage est de que l'auditeur observe le plus dans l'action. Combien donc doit-il être choqué *d'un visage qui ne dit rien* ? Ce défaut est néanmoins assés commun.

M. Riccoboni parle ensuite du geste, & montre que c'est du concert des yeux, de la voix, & des bras que résulte l'action parfaite. Il ajoute, qu'il ne suffit pas de prononcer avec intelligence, mais qu'il faut encore sentir ce que l'on dit ; & c'est ce qu'il appelle, consulter toujours *les tons de l'ame.* Il ne suffit pas d'a-

voir du bon sens, & même de l'esprit ; il faut de l'ame, &, comme on dit, des entrailles. Il demande encore que l'orateur déclame si naturellement, qu'il force, pour ainsi dire, ses auditeurs à croire que tout ce qu'il dit, il le pense, il le produit dans l'instant même. Ce sont ces différentes propositions qu'il établit dans son ouvrage, ces diverses regles dont il tâche de montrer la nécessité & l'importance. A l'égard de la déclamation particuliere aux Orateurs sacrés, il blâme fort ceux qui prennent pour modéle la déclamation du théâtre qui lui paroît trop vicieuse : mais on prétend que sur ces vices qu'il attribuë à cette derniere déclamation, la censure est trop générale & trop forte. Il remarque avec plus de justesse les différens caracteres de la déclamation qui convient aux Prédicateurs, selon les différentes sortes de discours qu'ils ont à prononcer. Le ton du zéle doit dominer dans le sermon, le ton de l'admiration dans le panégyrique, le ton de la douleur dans l'oraison funébre.

ACTION DE L'ORATEUR.

Il a bien raison aussi de blâmer ces jeunes Orateurs présomptueux, qui sans avoir étudié l'art de l'éloquence, ni celui de la déclamation, se produisent d'a-

bord au grand jour : « Les grands hommes dans les sciences, dit-il, ont soin de cacher les ouvrages de leur jeunesse, parce qu'ils les connoissent imparfaits. Les Peintres, les Sculpteurs, les Poëtes, ne mettent point leurs noms aux ouvrages par lesquels ils ont commencé... & un jeune orateur aura l'imprudence de déclamer en public, sans avoir auparavant exercé ses talens en particulier, ou corrigé ses défauts en secret ? » Cependant, remarque à cette occasion un critique moderne, comme la déclamation demande beaucoup d'exercice, il semble que l'Auteur a tort de condamner absolument au silence les jeunes Orateurs. Il devoit plutôt leur conseiller de s'exercer beaucoup, mais devant des auditoires peu nombreux, & dans des lieux obscurs, afin de se mettre en état de paroître ensuite avec succès dans les grandes assemblées. La raison que M. Riccoboni apporte, pourquoi les Peintres, les Poëtes, &c. ne mettent pas leur nom à leurs premieres productions, est fausse ; & le fait même n'est pas souvent véritable. Beaucoup de Peintres, de Sculpteurs & de Poëtes, ont fait connoître leur nom, avec leurs premiers ouvrages.

ACTION DE L'ORATEUR.

Observ. sur les écrits des mod. lettre 118.

ACTION DE L'ORATEUR.

Le même critique reprend encore quelques autres endroits de cet écrit de M. Riccoboni, & il les reprend avec juſteſſe. Par exemple, notre Auteur prétend que pluſieurs Prédicateurs prennent pour modéle la déclamation du théâtre, & non celle du barreau. Mais, dit le critique, qui a jamais vu déclamer en chaire comme on fait au théâtre? Les bons Orateurs en ſont fort éloignés, & les mauvais ont chacun une déclamation propre, où l'imitation de celle du théâtre n'entre pour rien. A l'égard de ce que M. Riccoboni ajoute, que ces Prédicateurs dont il parle, prennent pour modéle la déclamation du théâtre, *& non celle du barreau*; comme il paroîtroit ſuivre de ces paroles, que l'Auteur voudroit que la déclamation de la chaire ſe conformât à celle du barreau, le critique le reprend encore ſur cela. Au barreau, dit-il, il ne s'agit que d'expoſer les faits & les moyens, avec de la clarté, de la force & de la nobleſſe; le pathétique y eſt ſuperflu, parce qu'il ne s'agit pas d'émouvoir le cœur des Juges. Un Avocat ne doit jamais, (j'aimerois mieux dire, ordinairement,) prendre d'autre ton que celui qui convient au récit des faits & au raiſonnement. Mais le miniſtere de la

prédication exige une déclamation différente, parce qu'il a un autre objet que l'esprit, & qu'il doit encore toucher le cœur. Le même critique trouve aussi fort singuliere l'idée de M. Riccoboni sur l'établissement d'une chaire publique, pour enseigner l'art de la déclamation. J'aimerois autant, dit-il, une chaire publique pour montrer le goût du chant. Puis il ajoute : que par rapport à la déclamation, il faut être son maître à soi-même, ne suivre que son génie, ne copier personne, & consulter seulement les vrais *tons de l'ame*.

ACTION DE L'ORATEUR.

La maxime sur laquelle Monsieur Riccoboni insiste sur ses pensées sur la déclamation, que l'orateur doit sentir lui-même ce qu'il dit, s'il veut faire impression sur ceux qui l'écoutent, a été développée, & prouvée avec autant de solidité que d'agrément dans un discours du pere Gaichiés de l'Oratoire, où ce judicieux & élégant Ecrivain montre que dans les actions publiques, il faut être touché pour toucher. C'est le septiéme de ses discours Académiques, que l'on a joints à la derniere édition des maximes du même Auteur sur le ministere de la chaire. Il faut lire aussi le cinquiéme discours, où il prouve que le

ACTION DE L'ORATEUR.

ces réflexions, c'eſt que l'Auteur trop prévenu en faveur de ſon art, croit que la déclamation du théâtre peut ſervir de modéle aux Orateurs ſacrés : réflexion abſurde qu'un Prédicateur ſenſé n'aura garde d'adopter, indépendamment même de ſon devoir qui l'oblige à fuir les ſpectacles condamnés par l'Egliſe.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE,

OU

HISTOIRE DE LA LITTERATURE FRANÇOISE,

TROISIE'ME PARTIE.

Des Orateurs.

CHAPITRE PREMIER.

Des traductions Françoiſes des écrits des anciens Orateurs.

APRÉS avoir parlé des Auteurs anciens & modernes qui ont donné des préceptes d'éloquence, il faut conſiderer les ouvrages de ceux qui les ont mis en pratique. Ces images animées n'offrent pas moins

à l'esprit de quoi lui plaire, que de quoi l'instruire. Car outre qu'on devient plutôt éloquent en lisant, ou en écoutant des hommes qui le sont, qu'en s'attachant à des instructions méthodiques, les exemples sont toujours plus de plaisir à consulter que les regles.

ANCIENS ORATEURS.

Villef. préf. de la trad. d s entret. de Cicer. sur les Orateurs illustres.

C'est ce qui fit entreprendre à Ciceron ses entretiens sur les Orateurs illustres. Il avoit donné d'excellens préceptes sur l'éloquence dans son traité de l'Orateur : mais il la représente ici sous les diverses formes qu'elle a prise, dans ceux qui successivement en ont fait profession jusqu'à son tems. Il commence par les Grecs, parce que ce sont les premiers modéles, & c'est aussi d'eux que je dois commencer de parler.

De clar. orat. c. 3.

Dès qu'on eut compris, dit Ciceron, quelle étoit l'efficace d'un discours méthodique & bien travaillé, plusieurs maîtres en cet art se firent distinguer. Gorgias, Trasymaque, Protagoras, Prodicus, Hippias, devinrent célébres. Mais il ne nous reste aucun écrit, au moins complet, de ces anciens Orateurs.

Ils étoient déja vieux, lorsqu'Isocrate ouvrit à toute la Grece sa maison, comme une espece d'Académie, & une école d'éloquence. Il fut grand orateur, &

grand maître, dit Ciceron; & quoiqu'il n'allât point au barreau se faire voir, il se prépara plus de gloire à l'ombre des murs de son logis, qu'aucun Poëte n'en acquit jamais. Ciceron ajoute, qu'on ne sçavoit pas avant lui ce que c'étoit que belle construction & chûte harmonieuse dans les périodes; ou, que s'il y en avoit quelquefois, il ne paroissoit pas qu'on y en eût mis à dessein, & que l'arrangement du discours étoit plutôt alors un ouvrage de la nature ou du hazard, que de l'art & de l'étude.

ANCIENS ORATEURS.

Isocrate, dit Quintilien, est poli & orné, plus propre à enseigner un jeune athlete qu'à combattre lui-même. Il a recherché toutes les graces, toutes les finesses du style, & avec raison: car il prétendoit, non pas se mêler des exercices du barreau, mais se donner en spectacle dans une école nombreuse: du reste inventant facilement, grand amateur de tout ce qui est beau & honnête; si exact dans sa composition, que ce soin extrême est un défaut qu'on blâme en lui.

Institut. orat. l. x.

On le regarde comme le premier qui ait donné à la phrase, ce tour périodique, ces cadences mesurées, cette juste étenduë qui contribuent infiniment à la beauté du discours; mais il n'écrivoit

que pour flater l'oreille ; ſa diction fleurie & chargée de penſées brillantes, n'avoit ni feu, ni véhémence. Il faut, au reſte, expliquer ce que dit Quintilien : Qu'Iſocrate ne prétendoit pas ſe mêler des exercices du barreau. Il eſt vrai que cet orateur n'a parlé qu'une fois en public, comme on le croit : mais il auroit voulu le faire plus ſouvent. Il n'étoit arrêté que par ſa timidité naturelle, qu'il ne pouvoit ſurmonter : ſur quoi il avoit coutume de dire qu'il prenoit mille dragmes de ſes diſciples pour leur enſeigner l'éloquence, mais qu'il en donneroit volontiers dix mille à celui qui ſçauroit lui procurer de la voix & de la hardieſſe.

ANCIENS ORATEURS.

Nous n'avons plus que vingt & un diſcours de cet orateur, & il n'y en a qu'un petit nombre que l'on ait donné en François. Loüis le Roy, de Coutances en Normandie, mort en 1577. en a traduit trois, l'exhortation à Démonique, fils d'Hipponique, illuſtre Athenien, & frere de Callias ; l'oraiſon du regne ou de la maniere de bien régner, adreſſée à Nicoclés ; & le Symmachique ou de la paix. Le Roy a interprété le titre de ce dernier diſcours, *du devoir du Prince*, quoique ce ſoit une exhortation à faire la paix avec ceux de Chio, de Rhodes & de Byzance.

Ces traductions de Loüis le Roy sont bonnes, pour le tems où elles ont été faites : l'Auteur étoit fort versé dans l'intelligence de la langue Grecque ; & on le regarde comme un interprête exact & fidéle. A l'égard de son style, quoiqu'il se fût appliqué à polir notre langue, & qu'on trouve chés lui des tours de phrase heureux, & une sorte de pureté, c'est toujours un style du milieu du seiziéme siécle. ANCIENS ORATEURS. Baill. Jugem. des Sav. édit. in-4°. t. 3.

Messieurs Giry & du Ryer, de l'Académie Françoise, ont traduit, l'un le discours d'Isocrate de la loüange d'Helene, & l'autre la loüange de Busiris. M. Baillet s'est trompé en donnant la traduction de ces deux discours au premier. Monsieur l'abbé Regnier Desmarais, de la même Académie, a publié aussi en notre langue en 1700. le discours du même Isocrate à Démonique ; & sa traduction est de beaucoup préférable à celle du même ouvrage, donné par Loüis le Roy. Il seroit à souhaiter que ce célébre Académicien nous eût fait présent de la traduction d'un plus grand nombre de discours de l'orateur Grec. Ceux qui, comme vous, n'entendent point les langues savantes, seroient en état de lire ces discours avec autant d'utilité que d'agrément. *Ibid.* art. de Giry.

ANCIENS ORATEURS.

René Morel de Breteüil, qui dans un âge peu avancé avoit beaucoup de littérature, & entendoit bien la langue Grecque, avoit formé cette entrepriſe dont nous déſirons l'exécution. Mais il en eſt demeuré à un ſimple eſſai, qu'il publia en 1702. in-12. à Paris, chés Rollin, ſous ce titre: *Réfléxions morales traduites du Grec d'Iſocrate, ou eſſai d'une traduction Françoiſe de cet Auteur.* Cet eſſai auquel on a applaudi pour la fidélité de la traduction, eſt tiré de deux piéces d'Iſocrate, dont la premiere eſt un *plan de conduite pour le fils d'un de ſes amis*; & la ſeconde, une *inſtruction pour un jeune Prince.*

Baill. ibid. art. de Henri Etienne.

M. Baillet dit, que le célébre Henri Etienne avoit auſſi fait une traduction Françoiſe de deux diſcours du même Iſocrate. Mais quels ſont ces diſcours? En quel tems a paru cette traduction? ce critique ne le dit pas. M. Maittaire qui a fait ſi au long, & avec tant d'exactitude la vie de Henri Etienne, ne fait point mention de cette traduction; & la Croix du Maine dans ſa bibliotheque, ſe contente de dire que Henri a traduit *deux oraiſons d'Iſocrate*, ſans les ſpécifier, & ſans dire ſi elles ont été imprimées, en quel lieu & en quelle année.

Lyſias parut après Iſocrate, dit Ciceron : il ne s'exerça pas non plus au barreau ; mais il écrivit avec beaucoup de délicateſſe & d'élégance. Quintilien dit de lui, que s'il ſuffit à l'orateur d'inſtruire, il n'y en a point de plus parfait. Il va droit à ſon but, ajoute-t'il, ne diſant rien d'étranger à la queſtion, rien d'inutile. Son ſtyle eſt néanmoins plus ſemblable à un ruiſſeau clair & pur, qu'à un grand fleuve. Nous avons encore pluſieurs de ſes diſcours : mais je n'en connois qu'un ſeul qui ait été traduit en notre langue. C'eſt l'*Apologie* même *de Lyſias ſur le meurtre d'Eratoſthene*. Le traducteur eſt Jacques de Vintemille, Conſeiller au Parlement de Dijon. Cette traduction qui parut en 1579. & non en 1576. comme le dit du Verdier, eſt accompagnée des notes de Philibert Bugnyon, Avocat.

ANCIENS ORATEURS.

On s'eſt plus attaché à nous faire connoître Demoſthene ; & avec d'autant plus de raiſon, qu'il eſt le Prince des orateurs Grecs. Il y en eut dix en même-tems à Athenes ; mais Demoſthene, dit Quintilien, les a tous paſſés de bien loin ; & depuis on l'a regardé, en quelque façon, comme la regle de l'éloquence, tant il y a de force en lui, tant il

ANCIENS ORATEURS.

maniere d'écrire eſt vive & ſerrée, tant tout ce qu'il dit eſt plein de nerfs, tant il a ſoin d'éviter tout ce qui eſt inutile, tant eſt juſte, enfin, le tempéramment qu'il a gardé. Ainſi parle Quintilien. Ciceron dit que dans les ſujets que cet orateur eut à traiter, il n'y pouvoit entrer ni ſubtilité, ni ruſe, ni fineſſe, que le même Demoſthene ne l'apperçût; que rien ne ſe pouvoit dire ou délicatement, ou laconiquement, ou nettement, avec plus de juſteſſe & de correction qu'il ne le diſoit; que rien au contraire, ou de ſublime, ou de véhément, ou d'éclatant, par la dignité des termes ou des penſées, n'approchoit de ſon élévation. Les modernes en ont fait à l'envi les mêmes éloges. Il nous reſte encore de cet orateur ſoixante & une harangues, dont les principales ont été données en notre langue.

Jean Papon, dont je parlerai parmi les traducteurs de Ciceron, a donné en 1554. la deuxiéme & la troiſiéme Philippique de Demoſthene, mais de façon que l'on ne reconnoît point cet excellent orateur, dans la traduction barbare du moderne Juriſconſulte.

Loüis le Roy, dont j'ai déja parlé, a traduit ſept harangues du même; trois

Olynthiennes, & quatre Philippiques. Cette traduction parut en 1575. in-4°. à Paris, chés Féderic Morel. Si nous n'en avions pas de meilleure, il faudroit bien vous en contenter, quoique celle-ci représente fort imparfaitement le génie, le goût & l'éloquence de Demosthene. Mais le travail de MM. de Maucroix & de Tourreil, vous dispense heureusement de cette lecture.

ANCIENS ORATEURS.

Le premier avoit essayé de traduire les quatre Philippiques, qu'il donna en 1685. dans le recueil intitulé, *Ouvrages de prose & de poësie des sieurs de Maucroix & de la Fontaine*, en deux volumes in-12. Mais c'étoient les productions d'un âge très-avancé, où l'on ne sçauroit guéres s'opiniâtrer au travail, ni conserver cette vivacité, qui change, pour ainsi dire, les traductions en originaux. Elles eurent donc besoin d'une autre main pour plaire au public. On les confia à M. l'abbé d'Olivet, qui, quoique très-jeune alors, montroit beaucoup de goût & de capacité. Cet abbé, qui prenoit alors le nom de Thoulier, & qui est aujourd'hui l'un des quarante de l'Académie Françoise, trouva l'ouvrage de M. de Maucroix si imparfait, qu'il ne conserva pas une seule de ses phrases, pas un seul de ses tours.

Lettre de M. d'Olivet au-devant de la traduction de Cicer. de la nat. des Dieux.

ANCIENS ORATEURS.

Ce fut avec ces nouveaux ornemens qui étoient essentiels & absolument nécessaires, que cette traduction parut avec quelques autres à la plûpart desquelles M. d'Olivet avoit rendu le même service, en 1710. à Paris, sous le titre d'*Oeuvres posthumes de M. de Maucroix*; & depuis en 1720. si cependant c'est une nouvelle édition, sous le titre, plus convenable, de *Traductions diverses pour former le goût de l'éloquence sur les modéles de l'antiquité.*

M. de Tourreil, de l'Académie Royale des inscriptions & belles lettres, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, qui n'avoit vû le travail de M. de Maucroix que dans l'état imparfait où il étoit d'abord, entreprit aussi de courir la même carriere, & son courage nous a été avantageux. S'étant destiné d'ailleurs par goût & par inclination à l'éloquence, il crut qu'il devoit aller droit à la source, & commencer par se bien remplir de Demosthene. Mais afin de mieux sentir toutes les beautés, dont les harangues de ce fameux orateur sont remplies, il résolut d'en mettre quelques-unes en notre langue.

Préf. de M. l'abbé Massieu sur les œuv. de M. de Toureil.

Il s'essaya donc sur la premiere Philippique, sur les trois Olynthiennes, & sur

la harangue touchant la paix. Il les mit dans l'état où il les souhaitoit, les accompagna de remarques, & les publia en 1691. Ce coup d'essai fut applaudi, & critiqué. On loüa l'intelligence du texte, & l'élégance du style de la traduction : mais on prétendit que c'étoit moins une traduction qu'une paraphrase. Le génie de M. de Tourreil, peu fait pour l'esclavage, n'avoit pû s'assujettir à ne penser que d'après un autre. Il avoit en beaucoup d'endroits secoüé le joug, & pris tellement l'essor, qu'à peine pouvoit-on reconnoître le modéle dans la copie. ANCIENS ORATEURS.

Un autre défaut, plus considérable encore, parce qu'il regnoit dans tout l'ouvrage, c'est que le traducteur s'étoit fait une maniere, qui ne ressembloit en rien à celle de l'original. L'éloquence de l'une est simple, naturelle, véhémente, pathétique, & toute propre pour l'action & pour le combat. L'éloquence de l'autre étoit ornée, fleurie, brillante, pompeuse, & bonne seulement pour la parade & pour la montre. M. de Tourreil loin de se fâcher de la critique, ne pensa qu'à en profiter. Il prit le dessein de réformer les cinq harangues, & d'y en ajouter six autres ; sçavoir, la seconde, la troisiéme & la quatriéme Philippique,

la harangue ſur la Querſoneſe, la lettre de Philippe aux Atheniens, & la harangue qui ſert de réponſe à cette lettre. Il donna dix ans à ce travail, & le mit au jour en 1701.

Cette ſeconde traduction, étoit infiniment meilleure que la premiere. Mais quoique M. de Tourreil s'y fût preſcrit des regles plus étroites, il ne laiſſoit pas de s'y donner encore de grandes libertés. Il retranchoit beaucoup de choſes du texte, & il y en ajoutoit beaucoup d'autres. M. de Tourreil ſentit ces défauts, & entreprit encore d'y remédier. Il refondit pour la troiſiéme fois les Philippiques, & s'occupa de ce travail avec une conſtance qui a duré autant que ſa vie.

Il y a fait des changemens ſi conſidérables, qu'on peut dire que c'eſt un ouvrage tout nouveau. Il s'y renferme dans les bornes de la traduction la plus ſévere. Il s'attache exactement à ſon texte, ſans jamais ſe permettre ni retranchement ni addition. Fidéle par tout au ſens, il ne l'eſt guéres moins à la lettre; il s'en approche le plus qu'il peut, & ne manque point d'en prendre les tours, les figures, le nombre même & la cadence, toutes les fois que le génie de notre langue le comporte.

On y trouva cependant une exactitude trop ſcrupuleuſe : mais il répondoit que c'étoit Demoſthene qu'il vouloit rendre tel qu'il étoit. Car, ajoute M. l'abbé Maſſieu, ſelon les dernieres idées qu'il s'étoit faites de la traduction, il jugeoit qu'un interprête ne ſçauroit trop ſe conformer à ſon original ; qu'écrivant principalement pour les perſonnes qui ignorent les langues ſavantes, il doit par ſon travail ſuppléer aux lumieres qu'elles n'ont pas; leur préſenter ſon Auteur tel qu'il eſt; enfin les mettre à portée d'en connoître le fort & le foible, de ſorte qu'elles ſoient en état de prononcer également ſur ce qu'il a de mauvais, comme ſur ce qu'il a de bon. ANCIENS ORATEURS.

Monſieur de Tourreil n'eût pas la ſatisfaction de voir paroître cette nouvelle traduction. Elle ne fut publiée qu'après ſa mort avec ſes autres écrits, par les ſoins de M. l'abbé Maſſieu, l'un des quarante, comme lui, de l'Académie Françoiſe. C'eſt à cette édition, qui eſt de l'an 1721. qu'il faut s'attacher. La préface dont le ſavant éditeur l'a ornée, eſt un chef-d'œuvre de goût & de ſolidité, auſſi utile par la juſteſſe des réflexions dont elle eſt remplie, qu'agréable par la maniere dont elles ſont exprimées.

ANCIENS ORATEURS.

Je n'en rapporterai que le paralléle que l'Auteur fait de la traduction des Philippiques données par M. de Maucroix, avec celle des mêmes harangues par M. de Tourreil.

La premiere, dit M. Maſſieu, eſt quelquefois plus agréable; celle de M. de Tourreil eſt toujours plus fidéle. Le ſtyle du premier a plus de douceur, & plus d'égalité; le ſtyle du deuxiéme, plus de véhémence & de force. On trouve dans l'un plus de ces tours naïfs & de ces fineſſes de langue, qui ſont un des principaux charmes du diſcours ordinaire; on trouve dans l'autre plus de ces figures vives & de ces traits hardis, qui ſont l'ame de la haute éloquence. Enfin M. de Maucroix eſt peut-être un Grammairien plus exact; Mais M. de Tourreil eſt ſans contredit un plus grand orateur.

Ajoutons, qu'on ne peut trop loüer ſes préfaces, ſurtout celle qu'il a miſe à la tête des Philippiques, & ſes remarques. Ces préfaces ſont des plus beaux morceaux que nous ayons en notre langue. Outre qu'elles renferment, principalement la premiere, une grande partie de l'hiſtoire de l'ancienne Grece, elles ſont partout écrites d'un ſtyle mâle, noble & ſoutenu, & remplies de réfléxions

très-judicieuses sur le génie de la traduction, sur la solide & la véritable éloquence, sur Demosthene en particulier, & sur quelques autres points importans. La seule chose que l'on y ait reprise, c'est que le brillant paroît quelquefois y dominer. Les remarques font connoître l'érudition de l'Auteur : on y voit un grand nombre d'explications nouvelles, de restitutions de textes, de conciliations de passages, & d'autres découvertes de cette nature, qui sont toujours utiles aux ignorans, & dont les savans mêmes peuvent souvent faire leur profit. ANCIENS ORATEURS.

Nous avons encore de M. de Tourreil la traduction d'une autre harangue de Demosthene, c'est celle sur la couronne pour Ctésiphon, avec la traduction de la harangue d'Eschine sur le même sujet. Tout le monde sçait que ces deux Orateurs sont les deux hommes de l'ancienne Grece, qui ont porté le plus loin l'autorité de la parole ; & qu'entre leurs harangues, les deux qu'ils prononcerent l'un contre l'autre au sujet de la couronne, ont toujours passé pour leurs chefs-d'œuvres. Elles tiennent parmi leurs pieces, le même rang qu'ils tiennent eux-mêmes parmi les Orateurs. On les regarde, non-seulement comme ce que Masieu, *supra.*

l'antiquité nous a laissé de plus précieux, mais même comme ce que l'esprit humain a jamais produit de plus parfait en matiere d'éloquence.

ANCIENS ORATEURS.

On avoit déja une traduction Françoise de ces deux harangues, qui parut en 1593. à Paris, in-8°. chés Abel l'Angelier. On sçait qu'elle est dûë aux savantes veilles de M. du Vair, Garde des Sceaux de France. J'admire, dit M. de Tourreil, qu'un Magistrat de ce rang ait pû & voulu l'entreprendre; mais il n'est pas possible de dissimuler qu'assés souvent, pour ne rien dire de pis, elle se ressent du peu de loisir que lui laissoient ses importantes occupations.

Tour. préf.

Comme M. de Tourreil n'avoit point la même excuse, il n'a rien omis de ce qui pouvoit lui faire faire une traduction aussi parfaite qu'elle pouvoit l'être. M. l'abbé Massieu dit qu'il a mis à ce travail les quinze années dernieres de sa vie. Pendant qu'à ses heures de loisir il réformoit les Philippiques, il employoit le fort de son tems à nous donner ces deux harangues, lesquelles, au jugement des plus habiles connoisseurs, sont au-dessus des Philippiques mêmes. On sent pareillement dans la traduction une éloquence mâle & saine, que le tems a mûrie, que l'exercice

vice à fortifiée ; & que de longues réflexions sur les regles & sur les modéles ont porté à sa perfection. Le traducteur s'est tellement attaché en particulier à bien prendre le caractere des deux Orateurs, qu'encore que ce soit toujours lui qui parle, on reconnoît sans peine, quand c'est d'après Demosthene ou d'après Eschine ; & qu'on croit entendre successivement les deux hommes du monde les plus éloquens, quoique d'une éloquence très-différente. Cette traduction n'a paru qu'après la mort de l'Auteur, dans le recueil de ses écrits publiés en 1721. par les soins de M. l'abbé Massieu. ANCIENS ORATEURS.

La préface de M. de Tourreil sur ces deux harangues, n'est pas moins estimable, que celle qu'il a faite pour les Philippiques. Ce n'est presque qu'un tissu de ce que les plus excellens critiques de l'antiquité ont dit de meilleur sur la traduction, sur l'éloquence, sur les qualités personnelles d'Eschine & de Demosthene, & sur les perfections de leurs harangues. Ciceron, Denys d'Halicarnasse, Quintilien & Longin y parlent tour à tour ; & y parlent avec toute la solidité, la justesse & le goût que l'on trouve dans leurs écrits.

Quoique la troisiéme traduction que

ANCIENS ORATEURS.

M. de Tourreil a faite des Philippiques de Demosthene, mérite, selon la plûpart des critiques, les éloges que M. l'abbé Massieu lui a donnés, M. l'abbé d'Olivet n'y a pas encore trouvé l'orateur Grec, & il a entrepris de nous le représenter plus fidélement, selon lui, & plus exactement. C'est ce qu'il a tâché d'exécuter dans la traduction des deux premieres Philippiques qu'il a publiées en 1727.

L'entreprise étoit hardie, le célebre traducteur en convient, & voici ce qu'il répond. » Autre chose, dit-il, est l'exactitude à rendre le sens d'un orateur : autre chose, la fidélité à exprimer le caractere de son éloquence. Or, il me paroît, ajoute-t'il, que les deux illustres Ecrivains qui ont mis des Philippiques en François (MM. de Maucroix & de Tourreil) ne se sont point assujettis assés au goût, au génie de Demosthene : ils lui font dire à peu près ce qu'il a dit, mais rarement comme il l'a dit ; & dès-là ce n'est plus le même orateur. Dans M. de Maucroix, c'est un malade que l'on voit bien avoir été un très-bel homme ; mais qui est tombé dans un état de langueur, où ceux qui l'avoient vu & connu auparavant,

Pag. 76. note.

lui trouvent les yeux éteints, les traits « à peine reconnoiſſables. Dans M. de « Tourreil, c'eſt un malade d'une autre « eſpece, d'autant plus incurable, qu'il « ſe doute moins de ſon mal, & qu'il « prend pour embonpoint, pour vigueur, « ce qui n'eſt au fond que bouffiſure, « & intemperie. »

M. d'Olivet avouë, avec M. Maſſieu, que la troiſiéme traduction de M. de Tourreil eſt infiniment ſupérieure aux deux premieres: mais il prétend qu'elle a encore de grands défauts; & ſans cela, il ſe fut donné une peine inutile en entreprenant une nouvelle traduction. « Il y « a encore, dit-il, des reſtes d'affectation: « on y ſent les efforts infinis qu'il en a coû- « tés à l'Ecrivain pour ſe gêner à être « moins brillant & plus naturel. » Il a prêté, ajoute-t'il, les agrémens de cette brillante élocution au plus grave des Orateurs.

C'eſt donc pour le faire connoître tel qu'il eſt, c'eſt-à-dire, ſenſé, précis, grave, ſimple, ne cherchant & ne connoiſſant que la raiſon miſe dans ſon jour, que M. l'abbé d'Olivet a entrepris cette nouvelle traduction à laquelle le public a aſſés applaudi, ſans néanmoins diminuer rien de ſon eſtime pour celle de M. de Tourreil.

ANCIENS ORATEURS.

Il a mis au-devant de chacune de ces harangues un argument, qui expoſe le ſujet en peu de mots; & il les a accompagnées de remarques courtes, mais utiles, la plûpart ſur quelques points de critique grammaticales: quelques-unes ſur la géographie de la Grece, & les autres ſur diverſes circonſtances hiſtoriques de ce tems-là, que l'orateur ne fait qu'indiquer en paſſant, parce qu'il parloit à des gens pleinement inſtruits, au lieu qu'elles nous ſont aujourd'hui preſque entiérement inconnuës. Il y a outre cela pluſieurs petits traits d'exactitude, qui avoient échappé aux autres traducteurs. Entr'autres choſes, M. l'abbé d'Olivet ſuppoſe & prouve bien, que vers la fin de la ſeconde Philippique, Demoſthene a dû lire un mémoire: ce qui ſauve l'*hiatus*, & le reproche de M. de Tourreil, qui ſembloit regarder cette belle harangue, comme une invective vague, du moins en apparence.

Mém. de Trév. Mai 1728. art. 48.

M. l'abbé d'Olivet voyant que le public avoit fait accueil à ſa traduction des deux premieres Philippiques, la revit avec ſoin, s'efforça de la rendre encore plus parfaite, & la fit réimprimer en 1736. à Paris, chés Pierre Gandoüin, in-12. & afin de faire au public un préſent plus com-

plet, il a joint à cette nouvelle édition la traduction de la troiſiéme & de la quatriéme Philippique, qu'on l'avoit ſollicité de donner. M. l'abbé Sallier dit dans ſon Approbation, « qu'une ſi parfaite co- « pie d'un auſſi grand modéle que De- « moſthene, ne peut qu'être agréable & « utile à ceux qui cherchent la vérita- « ble beauté de l'éloquence. »

ANCIENS ORATEURS.

Ciceron n'a pas été auſſi heureux en traducteurs, au moins pour la plûpart de ſes harangues : car ce n'eſt point ici le lieu de parler des traductions de ſes autres ouvrages. Suivant ce que ce célébre orateur Romain nous apprend en pluſieurs endroits, il s'en faut bien que nous ayons toutes ſes oraiſons. Il nous en reſte cinquante-neuf, dont le mérite eſt aſſés connu, ſans qu'il ſoit beſoin d'en faire ici un long détail. Outre les beautés de l'éloquence, ce qui eſt déja beaucoup, on ſçait qu'elles contiennent, pour ainſi dire, l'hiſtoire de tout ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable durant la vie de Ciceron. Comme il ennoblit tout ce qu'il traite, & qu'il embellit tout ce qu'il touche, les événemens qu'il rappelle, & qu'il fait naturellement ſortir de ſon ſujet, ne ſont point rapportés par les Hiſtoriens dans des circonſtances ſi propres

Villef. préf. de ſa trad. d. ſes oraiſ. de Ciceron.

ANCIENS ORATEURS.

à les rendre interreſſans, ni ſi bien placés dans leur véritable point de vûë. De plus, la juriſprudence des Romains, la ſageſſe de leurs loix, la rigide obſervance de leurs coutumes, leur diſcipline militaire, la politique de leurs conſeils, en un mot, tout le ſyſtême de leur gouvernement ſe développe ici, à meſure qu'il s'en offre des occaſions. On y voit encore les vertus, ou pacifiques, ou guerrieres, bien célébrées; les vices & les crimes déteſtés, attaqués, pourſuivis ſans ménagement. Enfin les grandes maximes des mœurs, telles qu'elles pouvoient être connuës par des payens éclairés, y ſont répanduës partout, & bien appliquées à des faits qui les réaliſent. Voilà ſommairement ce que les oraiſons de Ciceron renferment, & ce qu'il ſeroit à ſouhaiter que ceux qui les ont traduites, euſſent mis dans tout ſon jour. S'ils n'ont point atteint cette perfection, quelques-uns au moins en ont approché, & quand leur travail ſeroit encore plus imparfait, il faut en profiter, lorſqu'on n'eſt point en état de lire l'orateur Romain dans ſa propre langue.

Pierre Saliat, Antoine Macault, Claude de Cuzzi, & Etienne le Blanc traduiſirent quelques-unes de ces harangues, comme

celles pour Marcel, devant & après l'exil de Ciceron, pour élire Pompée chef de l'armée contre Mithridate & Tigrane, pour Ligarius, & celle contre Salluſte, & leurs traductions qui méritent à peine d'être nommées, parurent chés Simon de Colines, à Paris en 1537. 1541. & en 1544. Claude Chaudiere, Pariſien, Imprimeur du Cardinal de Lorraine, traduiſit & imprima lui-même à Rheims en 1551. la premiere oraiſon contre Verrés, in-4°. qu'il dédia à Nicolas Pſaume, Evêque & Comte de Verdun. La Caille, qui ne parle point de cette traduction, & pluſieurs autres, conviennent que Chaudiere étoit un homme ſavant, & aſſés bien verſé dans le Latin & dans le François.

ANCIENS ORATEURS.

Hiſtoire de l'Imprim. p. 147.

Jean Papon, Seigneur de Marcoulx, & de Goutelas, Lieutenant général de Montbriſon en Forêts, a traduit auſſi la ſeconde Philippique de Ciceron. Elle a été imprimée avec ſa traduction de la ſeconde & de la troiſiéme Philippique de Demoſthene, à Lyon par Maurice Roy & Loüis Peſnot, en 1554. in-12. le tout ſous le titre de *Rapport des deux Princes d'éloquence, Grecque & Latine, Demoſthenes & Ciceron, à la traduction d'aucunes leurs Philippiques.* Ce volume eſt dédié à Claude d'Urſé, Bailli de Forêts, &c.

ANCIENS ORATEURS.

Papon, beaucoup plus connu par ſes ouvrages ſur la juriſprudence, promet dans ſon épître dédicatoire, d'autres traductions de Demoſthene & de Ciceron. Je ne crois pas qu'il ait tenu parole, & nous n'y perdons rien.

Je connois encore une autre traduction ancienne de la ſeconde Philippique de Ciceron. Elle eſt d'Antoine de Laval, géographe du Roi, Capitaine de ſon parc & château-lès-Moulins en Bourbonnois, dont on peut voir l'article dans le dernier ſupplément de Moréri, & dans les mémoires du pere Niceron, tome 37. Le ſieur de Laval, homme d'eſprit, & qui avoit beaucoup d'érudition pour ſon tems, étoit très-verſé dans la lecture de Ciceron, dont il avoit aimé les ouvrages dès ſa premiere jeuneſſe. Il n'avoit pas moins d'ardeur pour la perfection de notre langue, & il auroit voulu que l'on eût fait parler tous les anciens en François. Il s'eſſaya lui-même ſur la ſeconde Philippique, à la ſollicitation de M. de Pibrac, Avocat général au Parlement de Paris, avec qui il étoit lié d'eſtime & d'amitié. Mais quoique ſa traduction eût mérité les éloges de cet illuſtre magiſtrat, il n'oſa la mettre au jour, & elle ſeroit peut-être demeurée toujours inconnuë, ſi

quinze ou seize ans après, le Roi Henri IV. à qui on en parla, ne la lui eût fait demander par M. le Duc de Joyeuse. ANCIENS ORATEURS.

M. de Laval ne put la refuser : cette traduction courut entre les mains des courtisans, & tomba dans celles d'un Libraire qui l'imprima sur une copie fort défectueuse. Je ne sçai point la date de cette premiere édition : je ne connois que celles de 1613. & de 1622. jointes à l'impression du recueil des divers écrits du sieur de Laval qu'il publia lui-même in-4°. à Paris, sous le titre de *Desseins de professions nobles & utiles*, &c. Dessein des profess. pag. 114. de la seconde édition.

Il m'a paru que le traducteur avoit communément bien entendu le texte de son Auteur, & qu'il rendoit assés bien son feu, son énergie, le tour de ses phrases. Mais le style François est si suranné, qu'on ne peut plus lire cette traduction avec plaisir. On voit par la date que le sieur de Laval a mise à la fin, qu'il la composa au mois de Novembre 1586.

Cet Auteur a fait encore connoître son amour & son goût pour l'éloquence par son discours sur la mort du Roi Henri III. & son oraison funébre de Henri IV, que l'on trouve dans le recueil dont j'ai parlé : & plus encore par un discours fort sensé sur *les Prédicateurs qui affectent le*

bien dire, composé en 1617. & adressé à M. Froger, Docteur de la Faculté de Théologie de Paris, & Curé de S. Nicolas du Chardonnet, dans la même ville. Ce discours est à la fin d'un recueil de traductions de quelques traités des Peres de l'Eglise, faites par le même, & imprimées in-8°. à Paris, chés la veuve d'Abel l'Angelier en 1620. Mais il faut laisser ces anciens traducteurs pour parler de quelques autres plus modernes, & dont la plûpart ont eu aussi beaucoup plus de réputation.

ANCIENS ORATEURS.

Villef préf. ut sup.

On trouve dans les œuvres du Garde des Sceaux du Vair, l'oraison pour Milon, traduite en François. Le style en est assés correct; mais la traduction n'est pas de même. Il prend les Albaniens de la campagne de Rome pour les Albanois de la grande Asie; & *Tumuli* pour des tombeaux, quand ce terme signifie des collines. Il est inutile d'y faire remarquer un plus grand nombre d'inexactitudes. La construction des phrases est tellement vieillie, qu'elle rend cette piéce de nul usage. Il y a beaucoup plus d'exactitude & d'élégance dans la traduction de la même oraison pour Milon, publiée en 1693. in-12. à Paris, chés Deluyne, par M. Delaistre, célébre Avocat au Parlement.

Cette nouvelle traduction, dit l'Auteur du Journal des Savans, eſt accompagnée de tous les avantages que le tems & l'étude ont donnés depuis à notre langue. Le traducteur y a joint d'excellentes notes, où il explique avec ſolidité les anciennes formules de Rome, qui ne répondent point à celles de notre barreau: & il a ſemé dans ces remarques beaucoup de juriſprudence, d'hiſtoire & de littérature.

ANCIENS ORATEURS. Journ. du 14. Août 1693.

En 1638. Jean Camuſat imprima à Paris in-4°. un recueil de *huit oraiſons de Ciceron*, ſçavoir, celles pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius, & pour Marcellus, par M. Perrot d'Ablancourt, l'un des premiers membres de l'Académie Françoiſe: la quatriéme Catilinaire, par M. Giry; l'oraiſon pour le Poëte Archias, par le célébre Olivier Patru, & les harangues pour la paix & pour le Roi Déjotarus, par Pierre du Ryer.

Il ſeroit injuſte, dit M. de Villefore, de reprocher à ces célébres Ecrivains, de n'avoir pas dans leur ſtyle la même netteté de conſtruction qu'on voit aujourd'hui dans la langue Françoiſe, & d'employer des termes qui ne ſont plus en uſage: c'étoit le vice de leur tems, & non de leur eſprit. A cela près, leurs

traductions, communément parlant, ſont fidéles, & bien écrites. Mais on leur reproche de n'avoir traduit que le matériel de ces oraiſons. Ils en ont pris les ſujets & les penſées, & ſe ſont fait enſuite un ſtyle qui leur eſt propre, mais qui n'exprime ni la force ni la fineſſe, ni les graces de l'orateur : parce qu'ils ont préferé leurs façons de parler au ſiennes, beaucoup meilleures aſſurément que celles qui les remplacent. Ils croyoient qu'il falloit tout ajuſter à nos mœurs, & mépriſoient les locutions uſitées parmi les autres nations. Chés eux un Tribun militaire eſt un Colonel, un Queſteur un Tréſorier, le Barreau eſt le Siége, les Tribunaux c'eſt le Palais : expreſſions vulgaires qui ne paroiſſent nullement convenables dans la bouche de nos vieux Romains. Il faut, ce ſemble, donner aux choſes les mêmes noms qu'elles ont eûs chés les anciens peuples ; leur conſerver le caractere de leurs mœurs antiques, parler le langage des tems, & ne pas priver les lecteurs de ces connoiſſances.

ANCIENS ORATEURS.

Il y a d'ailleurs dans ces traductions pluſieurs endroits, où leurs célébres Auteurs n'ont certainement pas entendu le ſens du texte qu'ils traduiſoient. Celle de l'oraiſon pour le Poëte Archias, par

M. Patru, a été réimprimée dans le recueil de ſes plaidoyers & autres œuvres, dont la quatriéme édition eſt de l'an 1732. à Paris, en deux volumes in-4°. Mais cette traduction eſt fort différente de celle qu'il avoit donnée en 1638. Que l'on compare l'une & l'autre, on ne trouvera dans la derniere preſque point de tours qui ſe reſſemblent, preſque point de phraſes qui ſoient entiérement les mêmes. Rien ne fait mieux voir juſqu'où M. Patru pouſſoit ſa délicateſſe. Un jeune homme qui veut ſe former à écrire, fera plus de profit dans cet examen, que dans un amas de préceptes ſur le ſtyle. La ſeconde façon d'un Auteur, eſt la critique de la premiere. ANCIENS ORATEURS.

Nous avons dans un autre volume in-4°. imprimé à Paris, chés Mathurin Dupuis, en 1640. les oraiſons contre Verrés, traduites par Bernard Lesfargues, Avocat au Parlement de Toulouſe, dont M. Ménage a dit dans ſa *Requête des dictionaires à MM. de l'Académie Françoiſe*, que ſans le ſecours des dictionaires de Calepin & d'Etienne :

... Les Verrines faiſoient nargue
A votre candidat Lesfargue,

voulant marquer que cet Ecrivain avoit

un grand besoin des dictionaires, pour entendre le Latin des harangues qu'il entreprenoit de mettre en notre langue. Mais quelque secours qu'il en ait tiré, en supposant la plaisanterie de Ménage, il est certain que quiconque lira son livre, jugera qu'il est un traducteur assés médiocre, & même assés ignorant. Quelquefois il prend pour des noms propres, des mots Latins qu'il n'entend pas. *Proagorus* signifie celui qui dans une députation porte la parole; il croit que c'est le nom d'un homme appellé Proagorus. Un navire marchand en Latin, c'est *Cybea*, il s'imagine que c'est le nom du vaisseau. Il s'embroüille dans les évaluations des Sesterces, & fait monter les bleds de la Sicile à cinquante écus le boisseau, & jusqu'à six cens écus, sans s'appercevoir qu'il suit une leçon fautive. Mais ce qui rend sa traduction plus défectueuse, c'est que Ciceron en passant par ses mains, ne laisse pas entrevoir la plus légere teinture qui le fasse reconnoître. On n'y retrouve plus ces récits éloquens, variés avec plus d'agrément les uns que les autres, ni ces courageuses invectives contre Verrés, ni ces peintures où les mœurs des Siciliens sont si bien tracées. Ces traductions sont dédiés à M. le Chancelier

ANCIENS ORATEURS.

Villef. *ut supra.*

Séguier, qui n'a pas dû ſe trouver fort honoré de cette marque de préférence.

ANCIENS ORATEURS.

L'abbé Gonthier a mieux réüſſi dans ſa *Traduction de l'oraiſon de Ciceron contre Verrés, où il eſt parlé de pluſieurs beaux monumens de l'ancienne Sicile*, imprimée in-12. à Paris, chés la veuve Thibouſt, en 1682. Quoique, dit l'Auteur du Journal des Savans, l'on faſſe difficilement parler Ciceron François, la maniere aiſée, & la netteté du ſtyle avec leſquelles M. Gonthier a traduit cette piéce, ne lui fait rien perdre de ſa beauté. J'en dis autant de la quatriéme harangue contre Verrés, traduite par M. de Maucroix, & publiée en 1685. dans le recueil de ſes ouvrages, & de ceux de M. de la Fontaine, dont j'ai déja parlé.

Journ. des Sav. du 6. Fév. 1682.

Voici un ouvrage plus nouveau, imprimé chés Gabriël Martin, en 1718. in-4°. C'eſt une traduction de ſept oraiſons; les quatre Catilinaires, le plaidoyer pour Cœlius, celui pour Milon, & la ſeconde Philippique, par François-Pierre Gillet, Avocat au Parlement de Paris. Ces traductions, dont trois avoient déja paruës dès 1696. les oraiſons pour Cœlius & pour Milon, & la ſeconde Philippique, n'approchent pas, à beaucoup près, de la pureté & de la délicateſſe des

ANCIENS ORATEURS.

autres ouvrages de cet Auteur. On doute avec raiſon, que Ciceron eût dit, s'il eût parlé François, *la langue me fourche*, *faire une veſpérie*, *regarder laſcivement*, &c. Néanmoins le ſens en général, eſt traduit fidélement, & les notes ſont curieuſes. Mais M. Gillet fait profeſſion de renoncer aux tours de l'original, & ſoutient que c'eſt la bonne maniere de traduire. Ses phraſes ſont bien cadencées, mais ce n'eſt plus le génie ni l'éloquence de Ciceron. L'Avocat traducteur eſt même en quelques endroits ſi peu ſcrupuleux, qu'il n'y reſpecte pas ſeulement la vraiſemblance. Par exemple, dans la premiere Catilinaire, où l'orateur Romain ſoutient en face à Catilina qu'il ſçait toutes ſes démarches, & qu'entr'autres, la nuit précédente, ſes complices & lui ſe ſont aſſemblés chés un Sénateur nommé Lecca *inter Falcarios*; ces mots ſont traduits par M. Gillet, avec une eſcorte de gens armés de faulx. C'eſt, dit M. de Villefore, une arme un peu difficile à bien cacher ſous ſa robbe: mais c'eſt de quoi il ne s'agit nullement ici: *inter Falcarios* étoit un quartier de Rome, appellé la ruë des Faucheurs ou des Fourbiſſeurs.

Perſonne n'ignore que Pierre du Ryer,

de l'Académie Françoiſe, a traduit preſque toutes les œuvres de Ciceron, & ſurtout la plus grande partie de ſes oraiſons. C'eſt, dit M. Baillet, au jugement de pluſieurs, la moins mauvaiſe des traductions de cet Auteur, quoiqu'il y ait dit-il, paſſé pluſieurs endroits qu'il n'a point entendus; & que pour ſe tirer d'affaire, & empêcher le vuide, il y ait mis à la place de petits galimathias propres à ébloüir, & à embarraſſer les jeunes gens. M. de Villefore en juge plus favorablement. « Tout ce que je puis dire ſur « la verſion de M. du Ryer, dit-il, c'eſt « qu'elle m'a paru meilleure qu'elle ne « paroît à bien des gens. Je n'y trouve « d'autre défaut qu'un ſtyle devenu tout- « à-fait vieux; car du reſte, il prend aſ- « ſés juſte le ſens de ſon Auteur. » Cela eſt vrai en général: mais il l'eſt auſſi, qu'en bien des endroits M. du Ryer n'a pas rendu exactement ce ſens, qu'en d'autres il a paſſé pardeſſus les difficultés, & que ſouvent, comme le dit M. Gueret dans ſon Parnaſſe réformé, ne pouvant s'élever juſqu'à ſon Auteur, il l'a abbaiſſé juſqu'à lui, & l'a fait ramper avec lui. Je conviens que ce n'étoit pas faute de génie dans du Ryer: il avoit un ſtyle coulant & pur; on ſent qu'il

ANCIENS ORATEURS.

Jugem. des Savans. t. 3. in 4°.

Pag. 81. édit. de 1669.

ANCIENS ORATEURS.

étoit capable de porter ſes ouvrages juſqu'à une certaine perfection : il ne manquoit que de loiſir : mais travaillant pour vivre, il ne donnoit pas à ce qu'il compoſoit, le tems qu'il eût fallu y employer.

La traduction de quelques endroits choiſis des Verrines ou des oraiſons contre Verrés, & celle de l'oraiſon pour Marcellus, & des quatre Catilinaires, qui ont été imprimées en 1710. à Paris, avec les œuvres poſthumes de M. de Maucroix, ſont fort au-deſſus des traductions de M. du Ryer ; mais celle des Catilinaires n'eſt point de ce célébre Ecrivain. M. l'abbé d'Olivet nous a appris depuis, qu'il en étoit lui-même l'Auteur. M. de Maucroix ne l'avoit, pour ainſi dire, qu'ébauchée.

Lettre au Préſi. Boulier au t. t. de la trad de la nat. des Dieux.

» Quant je vins à examiner ſa traduc-
» tion, dit M. l'abbé d'Olivet, je crus ſentir
» que les Catilinaires demandoient un
» ſtyle plus oratoire & plus nerveux, que
» celui de M. de Maucroix, qui s'étoit
» preſque toujours exercé ſur des ſujets,
» où il ne falloit qu'un ſtyle doux & tem-
» peré. Je m'ôtai ſon écrit de devant les
» yeux, & je fis une nouvelle traduc-
» tion. » C'eſt une obligation que l'on a à cet abbé. Cette traduction fut dès-lors très-goûtée, & elle méritoit de l'être. Ce-

pendant le désir de la rendre encore plus parfaite, & plus conforme à l'original, l'engagea dans la suite à la revoir & à la retoucher; & cette traduction ainsi rectifiée, & à laquelle il seroit difficile de rien ajouter, à un très-petit nombre d'endroits près, a paruë pour la seconde fois en 1727. à Paris, chés Etienne, ornée & enrichie des remarques de M. le Président Bouhier si justement estimé dans la république des lettres, & pour la troisiéme fois en 1736. chés Gandoüin. C'est cette traduction qui a fait dire à M. Durand: M. de Maucroix est un vrai Ciceron dans les Catilinaires; & je doute que Ciceron lui-même se fût exprimé d'une maniere plus noble, si le Sénat & lui eussent été François. Changeons le nom de M. de Maucroix en celui de M. d'Olivet; & voilà le plus bel éloge que l'on pouvoit faire de ce dernier. A l'égard de la traduction de l'oraison pour Marcellus, par M. de Maucroix, elle avoit déja paruë séparément avec le texte Latin, & de courtes remarques à côté.

ANCIENS ORATEURS.

Préf. de la trad. de Reland, de la relig. des Mahomet.

En 1725. un anonyme donna à Paris, chés les freres Barbou, deux volumes intitulés, *Oraisons choisies de Ciceron.* C'est une traduction de douze oraisons. 1.

ANCIENS ORATEURS.

Pour la loi Manilia. 2. Pour le poëte Archias. 3. Pour Milon. 4. Pour Marcellus. 5. Pour Ligarius. 6. Pour Déjotarus. 7. Contre Piſon, les quatre Catilinaires, & la ſeconde Philippique. L'Auteur donne au texte un ſens aſſés littéral; mais dans ſa préface il avertit, qu'il n'a deſſein de travailler que pour de jeunes écoliers. On voit effectivement que s'il avoit voulu davantage élever ſon ſtyle, il étoit très-capable de le rendre plus vif & plus pur, & qu'il s'accommode à ſon objet. Ses notes ſont bonnes, & il y a lieu de s'étonner, qu'autant inſtruit qu'il paroît l'être, il ſe ſoit imaginé, qu'au commencement de la ſeconde Philippique, les lettres P. C. qui ſignifient les *Peres Conſcripts*, ſignifioient un Publius Caïus, que l'on ne connoît point, & qui n'a que faire là.

Les traducteurs dont j'ai parlé juſqu'à préſent, ne nous ont point donné en notre langue toutes les oraiſons de Ciceron. Une traduction de cette nature n'eſt pas, en effet, une médiocre entrepriſe. M. du Ryer étoit le ſeul qui l'eût preſque entiérement exécutée. M. François-Joſeph Bourgoin de Villefore a eu encore plus de conſtance, & il n'a laiſſé aucune des cinquante-neuf oraiſons qui nous reſtent

de Cicéron, ſans la traduire. Ainſi l'on peut regarder ſon travail comme un ouvrage unique en ſon eſpece. Cet Auteur, à qui le public doit un aſſés grand nombre d'autres ouvrages, expoſe dans une préface judicieuſe & fort bien tournée l'étenduë de ſon entrepriſe, & les principes qu'il a cru devoir ſuivre pour l'exécution. ANCIENS ORATEURS.

Sa traduction parut en 1731. à Paris, chés Gandoüin en huit volumes in-12. Ce qui a dû rendre ſon travail plus pénible, ce ſont les principes qu'il s'eſt faits ſur la traduction en elle-même. Il croit, par exemple, que lorſqu'il s'agit de harangues & de plaidoyers, c'eſt peu faire que de rendre fidélement le ſens du texte, mais qu'il faut encore, autant que la différence des deux langues le peut ſouffrir, traduire le tour que l'orateur donne à ſes penſées & à la variété de ſes mouvemens. Suivant ce principe, M. de Villefore a conſervé les dénominations uſitées chés les Romains; & il a pouſſé cette fidélité d'interprétation juſqu'à traduire à la lettre certaines expreſſions injurieuſes, que les honnêtes gens parmi nous n'employent guéres en public, même dans les plus fortes invectives; telles ſont celles de *Hellua*, de *Bellua*, de

Carnifex, que Ciceron met en œuvre contre Verrés, contre Piſon, contre Antoine, & que M. de Villefore rend tout ſimplement par celles-ci, *brutal*, *bête féroce*, *bourreau*.

ANCIENS ORATEURS.

Il eſt inutile de lui objecter que ces expreſſions ſont odieuſes & déplacées dans la bouche d'un homme qui ſe pique d'être circonſpect ſur les bienſéances, qu'elles ne s'accommodent point à nos mœurs. Il répond que c'eſt juſtement cette différence de mœurs qu'il faut faire ſentir dans une verſion; que quand on n'eſt que l'organe d'un ancien Auteur, il ne faut pas, pour adoucir ce qui nous bleſſe dans ſon langage, lui prêter le nôtre qu'il n'avoit pas; qu'il ne ſçait point de termes plus modérés pour exprimer ceux dont il s'agit. Il avouë pourtant que, ſelon toutes les apparences, ces locutions qui nous révoltent, n'indiſpoſoient pas de même les Romains en leur langue. En ce cas-là, pour les réduire en François à leur juſte valeur, il faudroit donc les rendre par des expreſſions plus meſurées, & qui n'excitaſſent en nous que le même dégré d'indignation, que celles-là excitoient chés les Romains.

Journ. des Sav. Avril 1732. art. 1.

M. de Villefore n'a pas ſuivi l'exem-

ple de la plûpart des autres traducteurs, qui ont mis le terme de *Meſſieurs* à la tête de chaque diſcours, contre la coutume de l'orateur, qui ne l'a pas fait, & ne l'auroit même pû faire dans la plûpart de ſes oraiſons, où il adreſſe la parole, tantôt à l'adverſaire, tantôt au préſident, tantôt à l'auditoire ou à l'accuſateur. Il ne tutoye point non plus; cette pratique lui a paru ſi baſſe & ſi étrangere aux uſages de notre barreau, qu'il a cru devoir s'en abſtenir. A l'égard de l'évaluation des Seſterces, il en a toujours réduit les ſommes à des *comptes ronds*, qu'il a exprimés, tantôt en monnoie de France, tantôt en monnoie Romaine. Il a conſervé les termes de *Calendes*, *Ides* & *Nones*, réduiſant à notre uſage les autres quantiémes des mois. Pour les noms de villes & de pays, il employe tantôt l'ancienne, tantôt la nouvelle géographie, ſuivant que les lieux ſont plus ou moins connus. Il renvoye le reſte dans des notes courtes, mais toujours utiles, & la plûpart néceſſaires. Voilà, pour ainſi dire, les principaux dehors de cette traduction.

ANCIENS ORATEURS.

Quant à la traduction en elle-même, les Auteurs du Journal des Savans, & ceux des mémoires de Trévoux, préten-

Ibid. ut ſup. Mém. de Trév. Févr. 1732. artic. 16.

dent qu'elle mérite les ſuffrages du pu-
ANCIENS ORATEURS. blic, par rapport à la fidélité & à la pu-
reté du ſtyle. Cet éloge demande cepen-
dant des reſtrictions. Le ſtyle, quoiqu'e-
xact en lui-même, n'eſt pas toujours aſ-
ſés coulant, il rampe même quelquefois,
dans d'autres endroits il paroît embar-
raſſé. Je mets beaucoup au-deſſus le ſtyle
des Catilinaires traduites par M. l'abbé
d'Olivet. Pour ce qui eſt de l'exactitude
de la traduction de M. de Villefore, il
ſeroit aiſé de montrer que cet Ecrivain
n'a pas toujours bien pris la penſée de
ſon Auteur, même dans les endroits où
il n'eſt pas queſtion d'érudition, ni d'u-
ne grande connoiſſance de l'antiquité.
On peut en voir quelques-uns fort bien
T. 1. art. 1. repris dans le Journal hiſtorique de la
république des lettres, imprimé à Leyde
en 1732. Cela ſuffit pour faire voir que
cette traduction, quoique meilleure que
celle de du Ryer, n'eſt point parfaite;
& que ce n'eſt point à tort que M. de Vil-
lefore ſe montre reconnoiſſant, dans ſa
préface, des ſecours qu'il a reçus de tous
ceux qui ont donné en François quel-
qu'une des harangues de ſon Auteur.
Quand ces ſecours lui manquent, on
s'en apperçoit aiſément.

J'oublois de faire remarquer, qu'outre

re la préface qui eſt au-devant du premier volume, on trouve encore à la tête du cinquiéme, un nouvel avertiſſement qui contient un abregé hiſtorique des principaux événemens de la vie de Ciceron depuis ſon exil. Cet abregé ſert à lier ces harangues entr'elles, & y répand beaucoup de jour. ANCIENS ORATEURS.

Ciceron n'eut point d'imitateurs dignes de lui. L'éloquence fut bien-tôt en proie à des déclamateurs preſque ſans goût, qui ne tarderent pas à la corrompre. J'en ai déja parlé à l'occaſion de Quintilien & des déclamations qu'on lui attribuë fauſſement. Il faut ſe ſouvenir qu'on appelloit ainſi des compoſitions par leſquelles on s'exerçoit à l'éloquence, & dont les ſujets, vrais ou inventés, étoient tantôt dans le genre délibératif, tantôt dans le judiciaire, rarement dans le démonſtratif. Les diſcours que l'on faiſoit ſur ces ſujets, étoient un image de ce qui ſe paſſe dans les conſeils, ou au barreau. C'étoit l'exercice commun de tous ceux qui aſpiroient à l'éloquence, ou qui vouloient s'y perfectionner, c'eſt-à-dire, des premieres perſonnes de l'Etat.

Gib. jugem. des Sav. ſur les rhét. t. 1. art. de Senéque. Roll. hiſt. anc. to. xi. 1. part.

Du tems de Ciceron, ils s'y appliquoient ſous ſes yeux, & profitoient de

ſes avis. Ils venoient chés lui, ou réciter leurs diſcours, ou les corriger. Après ſa mort, ces aſſemblées ſe tinrent chés ceux qui avoient le plus de réputation pour l'éloquence. On fit cet honneur à Seneque, pere du philoſophe : tous les amateurs de l'éloquence s'aſſembloient chés lui, & y prononçoient des diſcours ſur des ſujets dont on étoit convenu. Seneque avoit la plus belle mémoire du monde, comme il le dit lui-même dans la préface de ſes controverſes. Il aſſure que dans ſa jeuneſſe il répétoit juſqu'à deux mille mots, après les avoir ſimplement entendus; & il les répétoit dans le même ordre qu'on les lui avoit récités. C'eſt par ce merveilleux talent, que tout ce qu'on avoit dit de plus curieux dans toutes les déclamations qu'il avoit entendues, s'étoit ſi bien imprimé dans ſon eſprit, que longtems après, dans un âge fort avancé, il ſe trouva en état de rappeller tant de morceaux détachés, & les rédigea par écrit, pour l'uſage de ſes fils, & pour les tranſmettre à la poſtérité.

ANCIENS ORATEURS.

Il avoit ainſi recueilli ce que plus de cent Auteurs, tant Grecs que Latins, avoient dit ou penſé de plus remarquable ſur différens ſujets qu'ils avoient trai-

té comme à l'envi les uns des autres, pour s'exercer à l'éloquence. De dix Livres de *controverſes* ou de *plaidoyers* que contenoit ce receuil, à peine en reſte-t'il cinq, qui ſont même ſi défectueux, qu'on les prendroit plutôt pour des fragmens qui ont été ramaſſés au hazard, que pour un recueil où l'on ait voulu garder quelque ordre, ſans qu'il paroiſſe aucun moyen de rétablir ce qui manque. On y trouve d'ailleurs beaucoup d'endroits licentieux. Néanmoins ſi Virgile avoit l'adreſſe de trouver, à ce qu'il diſoit, des perles dans le fumier d'Ennius, je crois de même qu'on peut rencontrer des choſes précieuſes dans les débris de notre Auteur.

ANCIENS ORATEURS.

Nous en avons deux traductions Françoiſes, l'une par Matthieu de Chalvet, Préſident au Parlement de Toulouſe, qui parut en 1638. in-folio à Paris, l'autre par le ſieur Bernard de Leſfargues, Avocat au même Parlement, dont j'ai déja parlé à l'occaſion de ſa traduction de quelques oraiſons de Ciceron. Il paroît qu'il étoit jeune, & ſorti depuis peu du college, lorſqu'il fit celle des controverſes de Seneque; c'eſt ce qu'il inſinue dans ſon épître dédicatoire à MM. de l'Académie Françoiſe, où il vante l'ou-

vrage qu'il a traduit, beaucoup plus qu'il ne mérite. Sa traduction eſt communément fidéle; mais ſon ſtyle n'a ni pureté, ni élégance. Elle parut pour la premiere fois à Paris, chés Camuſat, en 1639. in-4°. & enſuite avec les ouvrages du philoſophe Seneque, traduits par MM. Malherbe & du Ryer, in-folio, à Paris, chés Sommaville en 1656. Cette ſeconde édition de la traduction de Les-fargues, a été revûë & corrigée en quelques endroits par lui-même. Je la préfére à la traduction de M. de Chalvet.

ANCIENS ORATEURS.

La plûpart des anciens & des modernes, donnent auſſi à Seneque le philoſophe, la qualité d'orateur, quoique ſes lettres & ſes autres écrits ſurtout, ne roulent preſque que ſur différens ſujets de philoſophie morale. Cet Auteur, dit M. l'abbé Gédoin, parut aux Romains comme un nouvel aſtre qui venoit les éclairer. Auſſi-tôt tout fut effacé devant lui. Ce caractere moral & ſententieux qu'il affectoit, étoit apparemment un caractere qu'ils n'avoient point encore vu, & qui eut pour eux le charme de la nouveauté. Ils ouvrirent les yeux à ſes perfections, car il en avoit de grandes, & les fermerent à ſes défauts, qui pour avoir une ſorte d'agrément & de dou-

Pref. de la traduct. de Quintilien.

ceur, n'en étoient pas moins des défauts. En effet, avec beaucoup d'esprit il n'avoit nul goût, nulle idée de la véritable éloquence. Son style décousu ne montroit ni nombre, ni harmonie, rien de périodique, rien de soutenu. Cependant Seneque étoit entre les mains de tout le monde. On ne lisoit, on n'admiroit, on n'imitoit plus que Seneque. Jamais Auteur n'a joüi d'une plus grande réputation : on eut pour lui une admiration aveugle, qu'il ne méritoit pas. ANCIENS ORATEURS.

C'est que rien n'est si séduisant & si dangereux que l'esprit dans un Ecrivain qui n'a point de goût. Les traits de lumiere dont brillent ses écrits, frappent tout le monde ; & le défaut de goût n'est remarqué que d'un petit nombre de gens sensés, qui ont puisé leurs idées & leur goût dans les plus pures sources. Tel est à peu près le portrait que Quintilien, qui étoit assurément en état d'en juger, fait lui-même de Seneque. Quand vous le lisés, dit-il encore, vous avez regret qu'avec son bel esprit, il n'ait pas plutôt suivi le goût d'un autre, que le sien propre. Car s'il eût mépriſé certaines beautés qui, à le bien prendre, ne sont pas des beautés ; s'il en eût médiocrement déſiré quelques autres ; s'il n'eût pas été Quintilien Instit. orat. l. 10. c. 1.

amoureux de toutes ſes productions; ſi par des penſées trop fines & trop déliées, il n'avoit pas affoibli l'importance des choſes dont il traite, l'approbation des Savans, bien mieux que l'amour des perſonnes ſans goût, feroit aujourd'hui ſon éloge. Mais tel qu'il eſt, ajoute Quintilien, il ne faudra pas laiſſer que de le lire, quand on aura le goût formé, & que l'on ſe ſera bien affermi dans un genre d'éloquence plus auſtere; n'y eût-il d'autre raiſon, que parce que cet Ecrivain eſt très-propre à éprouver le jugement du lecteur.

ANCIENS ORATEURS.

Oeuvr. de S. Evrem. t. 2 p. 1 ſeconde édit. de 1725.

M. de S. Evremont va, ce ſemble, plus loin que Quintilien dans le jugement qu'il porte de Seneque. Sa latinité, dit-il, n'a rien de celle du tems d'Auguſte, rien de facile, rien de naturel; toutes pointes, toutes imaginations, qui ſentent plus la chaleur d'Afrique ou d'Eſpagne, que la lumiere de Grece ou d'Italie. Vous y voyés des choſes coupées qui ont l'art & le tour des ſentences, mais qui n'en ont ni la ſolidité, ni le bons ſens; qui piquent & pouſſent l'eſprit, ſans gagner le jugement. Son diſcours forcé me communique une eſpece de contrainte; & l'ame, au lieu d'y trouver ſa ſatisfaction & ſon repos, y ren-

contre du chagrin & de la gêne.

ANCIENS ORATEURS.

On convient de la plus grande partie de ces défauts, mais après tout, j'aimerois mieux ſuivre le jugement & la déciſion de Quintilien. Je ne ſçai pourquoi un autre critique dit que Ciceron eſt plus ſerré que Seneque, & que Seneque eſt plus *verbeux*. C'eſt faire entendre que ce dernier exprime ſa penſée en plus de mots que Ciceron. Cependant il n'y a perſonne qui ne ſçache que le défaut de Seneque eſt d'être, au contraire, trop précis dans ſes expreſſions.

Obſerv. ſur les écr. mod. n. 201.

Nous avons pluſieurs traductions des œuvres de Seneque en notre langue. Celle de Matthieu de Chalvet, Préſident au Parlement de Toulouſe, & enſuite Conſeiller d'Etat, mort le 20. Juin 1607. eſt oubliée depuis longtems, quoique réimprimée en 1638. par les ſoins & avec les augmentations de Baudoüin. Scévole de ſainte Marthe a cru cependant qu'elle pouvoit mériter ſes éloges. Il dit que Chalvet y a fait éclater ſon induſtrie, ſa fidélité & ſon application. Pierre-Daniel Huet dans ſon excellent traité des traducteurs illuſtres, en porte un jugement différent, & plus vrai. Il dit que Chalvet, dont il loüe d'ailleurs l'eſprit & l'érudition, ne s'eſt pas beaucoup ſoucié

Scæv. Sammarth. elog. l. 3. p. 150.

L. 2. p. 185.

de s'assujettir à son Auteur, & de le rendre mot pour mot: & qu'au lieu qu'il n'y a rien de plus sec & de plus concis que Seneque, on ne trouve presque rien de plus étendu & de plus diffus que cette version.

ANCIENS ORATEURS.

François de Malherbe plus connu par ses poësies, a traduit le traité des bienfaits, & la plûpart des lettres de Seneque. Il ne faut point s'arrêter aux éloges que Jean Baudoüin a donnés à cette traduction dans son avertissement de l'édition *in-folio*. Il est certain que les traductions de Malherbe n'ont pas eu l'approbation du public, qui en a désapprouvé le style bas & populaire: outre que l'Auteur ne s'y est nullement piqué d'exactitude. Il disoit même, lorsqu'on le reprenoit de ne pas bien suivre le sens de son original, *qu'il n'apprêtoit pas les viandes pour les cuisiniers*; c'est-à-dire, qu'il se soucioit fort peu d'être loüé par les gens de lettres qui entendoient les ouvrages qu'il avoit traduits, pourvû qu'il le fût par les Gens de la Cour. Aussi M. Huet dit que la passion qu'il avoit de plaire aux courtisans, lui a fait renverser l'ordre de son Auteur, qu'il n'en a suivi ni les ponctuations, ni les mots, & qu'il ne s'y est étudié qu'à purifier & à polir

Huet. de clar. interp. l. 2. p. 186.

notre langue : en quoi même il n'a pas encore trop réüſſi. On eſt donc étonné d'entendre M. Godeau en porter un jugement auſſi avantageux qu'il le fait.

ANCIENS ORATEURS.

God. diſc. ſur les œuvr. de Malherbe.

Nos oreilles, dit cet illuſtre Ecrivain, « ſont aujourd'hui ſi délicates, & les plus « puiſſantes vérités ſont ſi peu d'impreſ- « ſion ſur les eſprits, quand on ne les « dit pas de bonne grace, que jamais an- « cien Auteur n'eût ſi-tôt laſſé ſes lec- « teurs que Seneque, ſi Malherbe n'eût « hardiment renverſé ſes périodes, s'il « n'eût changé ſes liaiſons pour faire la « ſuite meilleure, s'il n'eût retranché les « mots qui paroiſſent ſuperflus ; s'il n'eût « ajouté ceux qui étoient néceſſaires pour « l'éclairciſſement du ſens ; s'il n'eût ex- « pliqué par circonlution des choſes qui « ne ſont plus en uſage parmi nous ; & « s'il n'eût adouci quelques figures, dont « la hardieſſe eût indubitablement offen- « ſé les lecteurs. Un autre que lui ne ſe « fût jamais ſervi avec tant de jugement « & de retenuë de ces libertés abſolument « néceſſaires, pour bien traduire. Car « s'il les prend dans les paſſages, où ſans « elles il ſeroit indubitablement obſcur, « il s'attache ailleurs avec une fidélité « ſi ſcrupuleuſe à ſa penſée & à la for- « me de ſon ſtyle, que ſi Seneque re- «

ANCIENS ORATEURS.

» venoit au monde, il compteroit, sans » doute, parmi les illustres bienfaits » dont il parle dans ses livres, celui qu'il » a reçu de Malherbe en une si excel- » lente & si agréable version. » Pierre du Ryer a traduit les autres écrits de Seneque, & tout ce que l'on peut dire de sa version, c'est qu'elle est un peu au-dessous de celle qu'il a faite de Ciceron. Ces différentes traductions de Malherbe & de du Ryer, ont été réünies en deux volumes in-folio, à Paris, chés Sommaville, en 1656.

Tillem. hist. des Emper. t. 2.

Pline le jeune, disciple de Quintilien, fut aussi un grand orateur. Il étoit de Côme dans le Milanés, fils de L. Cœcilius, & d'une sœur de Pline l'ancien qui l'adopta. Il porta les armes dans sa jeunesse, fut préteur sous Domitien, Consul en l'an 100. sous Trajan, Augure, & Gouverneur du Pont & de la Bithynie. Mais son principal emploi fut de plaider, & son caractere, d'être un homme d'honneur, désinterressé, bon maître, bon ami, mais grand adorateur de la réputation & de la gloire, c'est-à-dire, de l'imagination des hommes & d'un vain fantôme. Il publia plusieurs harangues ou plaidoyers, dont il ne nous reste que le panégyrique de Trajan qui a tou-

jours été regardé comme un chef-d'œuvre d'éloquence, & qui a été consacré par une admiration qui se soutient depuis tant de siécles. ANCIENS ORATEURS.

Il n'est pas étonnant qu'ayant à loüer, en qualité de Consul, & par ordre du Sénat, un Prince aussi accompli que l'étoit Trajan, qui d'ailleurs l'avoit comblé de bienfaits, il ait fait un effort de génie pour lui marquer sa reconnoissance particuliere, & en même-tems la joïe universelle de tout l'Empire. L'esprit brille par tout dans ce discours; mais le cœur de Pline s'y fait encore plus sentir; & on sçait que c'est du cœur que part la véritable éloquence. Le style de ce discours est élégant, fleuri, lumineux, tel qu'il le doit être celui d'un panégyrique, où il est permis d'étaler avec pompe tout ce que l'éloquence a de plus brillant. Les pensées y sont belles, solides, en grand nombre, & souvent paroissent toutes neuves. Les expressions, quoique assés simples pour l'ordinaire, n'ont rien de bas, rien qui ne convienne au sujet, & qui n'en soutienne la dignité. Les descriptions sont vives, naturelles, circonstanciées, pleines d'images naïves, qui mettent l'objet sous les yeux & le rendent sensible. Tout le discours est Roll. hist. anc. to. 11. p. 496. 498.

rempli de maximes & de ſentimens véritablement dignes du Prince qu'on y loue.

ANCIENS ORATEURS.

Ib. p. 498. 99. &c.

Cependant, dit M. Rollin, il me ſemble que ce diſcours, quelque beau & quelque éloquent qu'il ſoit, ne peut point être mis dans le genre ſublime. On n'y voit point, comme dans les harangues de Ciceron, j'entens même celles du genre démonſtratif, de ces expreſſions vives & énergiques, de ces penſées nobles & ſublimes, de ces tours hardis & frappans, de ces figures pleines de feu & de vivacité, qui étonnent, qui ſurprennent, & qui raviſſent l'ame hors d'elle-même. Son éloquence ne reſſemble point à ces grands fleuves, qui roulent leurs eaux avec bruit & majeſté, mais plutôt à une claire & agréable fontaine, qui roule lentement à l'ombre des arbres dont ſes bords ſont embellis. Pline laiſſe ſon lecteur tranquille, & ne le tire point de ſon aſſiette naturelle. Il plaît, mais par parties. Une ſorte de monotonie qui regne dans tout le panégyrique, fait qu'on a peine à en ſoutenir une lecture entiere & ſuivie. Le ſtyle ſe ſent auſſi un peu du goût d'antitheſes, de penſées coupées, de tours recherchés qui dominoit du tems de l'Au-

teur. Pline ne s'y livroit pas, mais il se croyoit obligé de s'y prêter.

ANCIENS ORATEURS.

En prononçant ce panégyrique, il ne lui donna pas autant d'étenduë qu'il en a maintenant. Ce ne fut qu'après coup, après l'action, qu'en habile peintre, il ajouta de nouveaux traits au portrait de son héros, mais tous d'après nature, & qui bien loin d'en altérer la ressemblance & la vérité, ne servoient qu'à les rendre encore plus sensibles. Il nous apprend lui-même ce qui l'avoit porté à en user ainsi : « Ma premiere vûë, dit-il, a été de faire aimer encore davantage à l'Empereur ses vertus, par les charmes d'une loüange naïve. J'ai voulu en même-tems tracer à ses successeurs, par son exemple, mieux que par aucun précepte, la route de la solide gloire. S'il y a beaucoup d'honneur à former les Princes par de nobles leçons, il y a bien autant d'embarras dans cette entreprise, & peut-être encore plus de présomption. Mais laisser à la postérité l'éloge d'un Prince accompli, montrer comme d'un phare aux Empereurs qui viendront après lui, une lumiere qui les guide, c'est tout à la fois être aussi utile & plus modeste. » *Plin. ep. 18. l. 3.*

Nous avons plusieurs traductions Fran-

çoiſes de ce panégyrique de Pline. La
ANCIENS ORATEURS. premiere que je connoiſſe, eſt de Jacques Bouchard, Avocat au Parlement de Dijon. Cette traduction n'eſt nullement mépriſable pour le tems où elle a été faite. Bouchard la donna à la ſuite de la traduction des épîtres de Pline en 1632.

La ſeconde eſt d'Hippolite-Jules Pilet de la Meſnardiere, lecteur ordinaire de la chambre du Roi, reçu à l'Académie Françoiſe en 1655. & mort le 4. Juin 1663. Sa traduction, dans le privilege de laquelle il prend le titre de Médecin ordinaire de Gaſton, Duc d'Orleans, parut en 1633. à Paris in-8°. en 1638. in-4°. chés Antoine de Sommaville, & fut encore réimprimée chés le même, in-12. en 1642. Elle eſt précedée d'une aſſés longue préface, où le traducteur s'étend ſur les qualités perſonnelles de Pline, ſur le mérite de ſon diſcours en particulier, & ſur les qualités de quiconque aſpire à être orateur. Cette préface eſt
D'Olivet continuation de l'hiſtoire de l'Acad Fr. aſſés vague, & d'ailleurs mal écrite. La traduction de l'ouvrage de Pline n'eſt pas meilleure, & n'a pas dû faire oublier alors celle de Bouchard : c'eſt une paraphraſe des plus libres, où l'on ne reſpecte nullement le tour concis de l'original.

M. de la Mesnardiere ne considéroit pas qu'entre la paraphrase & la version littérale, il y a un milieu : que celle-ci dérobe toujours des graces nécessaires, & que celle-là en prête rarement d'utiles.

La traduction de la Mesnardiere, dit « M. Esprit, « est une paraphrase extrêmement « longue : elle est si différente de « l'ouvrage de Pline, qu'on pourroit l'appeller « avec raison, le second panégyrique de Trajan. Ce n'est pas une traduction « exacte, quoique ce soit une « composition fort polie. C'est une belle « peinture, mais ce n'est pas un portrait : « au contraire, le François est autant diffus « que le Latin est resserré ; & les mêmes « pensées auſquelles le style concis « de l'Auteur a donné tant de force, paroissent « foibles & languissantes dans « une traduction si étenduë. » Ce furent ces défauts, plus grands encore que M. Esprit ne les représente, qui engagerent celui-ci qui étoit pareillement de l'Académie Françoise, à entreprendre une nouvelle traduction du panégyrique de Trajan. Il la donna sous le nom d'un de ses freres qui étoit abbé. C'est un volume in-12. imprimé en 1677. à Paris, chés Pierre le Petit, & dédié à M. le Dauphin.

Préf. de la trad du panég. de Pline.

ANCIENS ORATEURS.

Cette seconde traduction est fort supérieure à celle de M. de la Mesnardiere, & l'on y reconnoît beaucoup mieux l'original. Le style d'ailleurs en est pur & correct. M. Esprit avoit beaucoup d'imagination : il écrivoit bien en prose & en vers François ; & il entendoit parfaitement le génie des deux langues. Sa traduction fut reçuë avec applaudissement, & on l'estime encore. La préface du traducteur est semée de réflexions sensées sur le génie de notre langue, & contient des regles judicieuses sur le caractere de la traduction.

La seule traduction de l'ouvrage de Pline que l'on recherche aujourd'hui, est celle de feu M. Loüis de Sacy, Avocat au Conseil, l'un des quarante de l'Académie Françoise, mort à Paris, le 26. Octobre 1727. Elle parut en 1709. in-12. à Paris, chés Jean Moreau. Peut-être n'est-elle pas plus fidéle que celle de M. Esprit, mais on en trouve le style plus élégant & plus châtié. On peut cependant reprocher à M. de Sacy, d'avoir quelquefois encheri sur l'affectation de l'original. Je trouve aussi que dans quelques endroits le traducteur substituë ses pensées à celle de l'Auteur, pour lui donner un certain air de bel esprit à la

mode. Il juſtifie ſon Auteur dans une préface contre ceux qui ont accuſé Pline d'avoir donné trop d'éloges à Trajan, & il en prend occaſion de faire lui-même un panégyrique abregé de ce Prince. Mais on eſt ſurpris qu'il ait prétendu réaliſer la fable débitée par quelques Auteurs, que l'ame de Trajan, mort dans le paganiſme, a été délivrée de l'enfer par les prieres du Pape S. Gregoire. On avouë que pluſieurs Auteurs anciens & modernes ſe ſont efforcé de ſoutenir cette abſurdité. Mais outre qu'elle eſt contraire à la foi de l'Egliſe, ce qui ſuffit pour la rejetter; par combien d'autres Auteurs n'a-t'elle pas été réfutée par des démonſtrations pouſſées juſqu'à l'évidence la plus claire?

ANCIENS ORATEURS.

C'eſt à l'occaſion de cette traduction de Pline par M. de Sacy, & de Demoſthene par M. de Tourreil, que M. de la Motthe a dit dans ſon ode à MM. de l'Académie Françoiſe:

Longtems l'antiquité ſavante
Nous recela mille Ecrivains;
Mais des tréſors qu'elle nous vante
Nous avons lieu d'être auſſi vains.
Les Plines & les Demoſthenes,
Les travaux de Rome & d'Athenes
Deviennent nos propres travaux:

Et ceux qui nous les interpretent,
Sont moins par l'éclat qu'ils leur prêtent,
Leurs traducteurs que leurs rivaux.

ANCIENS ORATEURS.

Ces éloges donnés à la traduction du panégyrique de Trajan, n'ont point empêché M. le Comte de Quart d'en donner une nouvelle en 1724. à Turin, avec des notes.

On ne place ordinairement Tite-Live que parmi les Hiſtoriens : mais il étoit auſſi orateur, & orateur excellent. Nous n'avons plus la lettre ſur la rhétorique qu'il adreſſa à ſon fils, au rapport de Quintilien. Mais nous avons dans ſon hiſtoire des harangues que l'on peut propoſer comme des modéles d'éloquence. Auſſi a-t'on eu ſoin de les ſéparer de ſon hiſtoire, & de les donner en notre langue. Je n'en connois cependant qu'une traduction complette : c'eſt celle que Jean de Amelin, gentilhomme de Sarlat, attaché à la maiſon de Biron, donna à Paris en 1568. in-8°. chés Vaſcoſan, & qu'il dédia au Roi Henri ſecond. Ce livre eſt intitulé, *les Concions ou harengues de Tite-Live, nouvellement traduites en François.* Du Verdier met cette édition un an trop tôt, en 1567. Le ſieur de Amelin a raiſon de dire dans ſon épître dédicatoire : « Que dans ces harangues

on voit au naturel la perfection de « toutes les vertus qui ſont requiſes en « celui que l'on dit éloquent : que l'in- « vention y eſt merveilleuſe ; que les ſen- « tences y ſont hautes & graves ; que le « tout y eſt conduit avec une variété ſi « délectable, que le plaiſir qu'on prend « à les lire, ſe peut mieux ſentir de l'eſ- « prit, qu'exprimer de parole. » M. Rollin au ſentiment duquel on peut bien s'en rapporter, en porte le même jugement dans l'avant-propos du ſecond volume de ſon hiſtoire Romaine. Liſés la ſeconde ſection, où vous trouverés les réflexions de ce célébre Ecrivain ſur les harangues de Tite-Live.

ANCIENS ORATEURS.

La traduction de Jean de Amelin m'a paruë en général exacte & fidéle ; & elle ne manque point d'élégance pour le tems où elle a été faite. Mais il faut avoüer qu'on ne la lit point avec plaiſir à cauſe de ſon vieux ſtyle ; & que ſi l'on y reconnoît le génie de Tite-Live, on n'y voit point ni ſes graces, ni ſa force. Nos modernes qui ont parlé des traductions de Tite-Live, n'ont rien dit de celle-ci, peut-être parce qu'elle ne préſente qu'une partie de l'ouvrage de ce célébre Hiſtorien. On n'en trouve rien, ni dans M. Baillet, qui ne nomme pas mê-

me Jean de Amelin dans ſes jugemens des Savans ſur les traducteurs ; ni dans la vie de Tite-Live compoſée par le pere Bougerel, de l'Oratoire, & publiée dans le cinquiéme volume des mémoires du pere Niceron ; ni dans la bibliotheque Latine de Jean-Albert Fabricius, qui fait cependant mention de pluſieurs édition Latines des harangues de Tite-Live.

ANCIENS ORATEURS.

Jean de Amelin n'eſt pas le ſeul qui ait conſidéré ces harangues comme des modéles d'éloquence. C'eſt dans la même vûë que l'on en a traduit quelques-unes avec celles de pluſieurs autres Hiſtoriens Grecs & Latins, dans un recueil imprimé à Lyon in-12. en 1665. ſous ce titre : *l'Académie de l'ancienne & de la nouvelle éloquence, ou harangues tirées des Hiſtoriens Grecs & Latins.* Ce recueil a été bien reçu du public, quoique la traduction ne réponde pas toujours à la beauté & à l'énergie des originaux que l'anonyme a traduits.

Le célébre M. de Crouſaz, ſi connu & ſi juſtement eſtimé dans la république des lettres, auſſi raiſonnablement prévenu que M. Rollin en faveur des harangues de Tite-Live, en a pareillement traduit quelques-unes en François ; & le titre

seul de sa traduction nous dévoile son intention : c'est un *Essai de rhétorique* contenu *dans la traduction de quatre harangues de Tite-Live.* Cet ouvrage est un volume in-12. imprimé à Groningue en 1725. On le doit à l'amour que M. de Crousaz a toujours eu pour le progrès de la littérature, & aux sollicitations du Baron de Linden, gouverneur du Prince d'Orange. Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût traduit toutes les harangues qui avoient déja été données en François par Amelin. Le présent étant plus complet, auroit été plus agréable & plus utile. Les quatre discours auxquels il s'est borné, sont le discours d'Annibal à Scipion, la réponse de Scipion à Annibal, le discours de Caton, & la harangue de Lucius Valerius. M. de Crousaz a mis le texte Latin à côté de sa traduction, non-seulement afin que l'on pût comparer l'un & l'autre plus facilement, & juger plus aisément de la fidélité de sa version, mais aussi afin d'être plus utile à ceux de ses lecteurs qui entendroient les deux langues.

ANCIENS ORATEURS.

M. de Crousaz, pour remplir davantage son titre d'*Essai de rhétorique*, a joint à sa traduction de longues remarques, où il développe le sujet de chaque discours,

le but & l'art de l'orateur, & où il ex-
ANCIENS ORATEURS. plique les regles, au moins principales, de la véritable éloquence. Ces remarques forment elles-mêmes deux discours assés étendus. Tout m'y paroît aussi bien exprimé pour le style, que judicieux, solide, & bien pensé pour le fond des principes, des réfléxions & des regles. Il seroit à désirer qu'on lût avec cet esprit de réfléxion les meilleurs Ecrivains de l'antiquité.

» Il est évident, dit M. de Crousaz » dans sa préface, que pour profiter des » grands exemples, & pour imiter les ex- » cellens modéles, il ne suffit pas de li- » re leurs ouvrages, ni de les apprendre » par cœur; il ne suffit pas de se saisir » de leurs pensées, & de les voir dans » toute leur étenduë à travers leurs ex- » pressions; il faut de plus porter son at- » tention jusqu'à s'assurer de quelle ma- » niere ils s'y sont pris, pour parler si » bien, & pour s'exprimer si juste. On » ne les suivra qu'à proportion qu'on se- » sera éclairé sur leurs marches, & sur les » raisons qui les ont déterminés à choisir » les routes où ils sont entrés, & qu'ils » ont reconnuës les plus propres pour » parvenir à leur but. C'est, ce me sem- » ble, ajoute notre savant étranger, à

des découvertes de cette nature, qu'on « doit ſurtout donner ſon attention, « quand on lit, ou qu'on fait lire aux au- « tres ces ouvrages, qui de l'aveu de tout « le monde, ſont les plus propres à for- « mer l'eſprit de la jeuneſſe, & à lui don- « ner le goût de l'éloquence. »

ANCIENS ORATEURS.

On aſſure que c'étoit dans cet eſprit, & avec les mêmes vûës que Loüis Grotto, ſurnommé l'Aveugle d'Adria, célébre orateur dans le quinziéme ſiécle, s'étoit fait lire Tite-Live, & les autres grands Ecrivains de l'antiquité, & l'on voit, en effet, par ſes harangues, qu'il s'étoit aſſés bien familiariſé avec leur génie, de même qu'avec leurs expreſſions. Nous avons en François une traduction de vingt-quatre de ces harangues, publiée en 1638. à Paris, chés Nicolas Beſſin, par le ſieur Barthelemi de Viette, Lyonnois. C'eſt un volume in-8°. La plûpart des harangues qu'il contient, ſont ſur des ſujets importans, même celle que l'Auteur prononça dès l'âge de quinze ans. Grotto, quoique devenu aveugle huit jours après ſa naiſſance, avoit fait de grands progrès dans l'étude des langues ſavantes, & dans preſque toutes les ſciences, & il ſe ſert heureuſement de ces connoiſſances dans ces harangues. Auſſi fut-il

ANCIENS ORATEURS.

envoyé souvent par la république de Venise vers différens Princes, soit pour les interêts particuliers de la république, soit pour d'autres affaires importantes. Il y a du feu, de la noblesse, de l'élévation dans ses discours, quoiqu'il y ait aussi trop de digressions, des comparaisons peu naturelles, & quelquefois un peu basses. On sent tous ces défauts dans la traduction de Viette, & elle ne met pas dans un assés grand jour les beautés de l'original. Je connois peu d'ailleurs ce traducteur. M. Baillet l'a omis dans ses jugemens des Savans, & le pere Colonia, Jesuite, ne le nomme seulement pas dans son histoire littéraire de Lyon. Viette avoit cependant traduit encore les méditations du Cardinal Borromée, & composé plusieurs ouvrages sur la morale, & sur d'autres matieres. Sa traduction des harangues de Grotto étoit achevée dès 1611. puisque son épître dédicatoire à M. Seguier, est datée du 29. de Mars de cette année. Mais je n'ai point vu d'autre édition que celle de 1628.

Nous avons encore dans l'antiquité plusieurs autres panégyriques Latins, où l'on trouve beaucoup d'esprit, de fort belles pensées, des tours heureux, de vives descriptions, & des loüanges très-solides,

solides, quoique d'ailleurs ces piéces soient fort éloignées de la perfection de l'éloquence du siécle d'Auguste. Mais je ne connois point de traductions Françoises, qui puissent mettre ceux qui ignorent la langue Latine, en état de connoître par eux-mêmes ces panégyriques.

ANCIENS ORATEURS.

CHAPITRE II.*

Des Orateurs de la chaire, anciens & modernes.

PASSONS aux Auteurs modernes: la chaire, le barreau & l'Académie ont produit, & produisent encore de célébres Orateurs. Je commence par ceux de la chaire. Vous avés pû voir par l'idée que j'ai donnée des principaux ouvrages sur l'éloquence de la chaire, qui ont été publiés dans le siécle dernier & dans celui-ci, que pour y réüssir, il faut avoir bien étudié soi-même la morale évangelique dans l'Ecriture sainte, & dans les écrits moraux des Peres; être bien instruit de la doctrine de l'Eglise, & avoir trouvé l'art de convaincre l'esprit, & de toucher le cœur.

M. l'abbé Fleury dans un excellent dis-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

cours sur la prédication, qui n'a été imprimé que depuis sa mort, dit que c'est peu pour la morale de préparer les matériaux, si l'on ne sçait les mettre en œuvre. Les preuves, dit-il, doivent être tirées du bon sens, de l'expérience, & des choses de la vie qui sont connuës. Il faut, autant qu'il se peut, profiter des préjugés qui sont déja dans l'esprit des auditeurs; il faut toujours aller par le chemin de plus court, au but, qui est de convertir. Mais l'essentiel dans la prédication, c'est de toucher, ce qui ne se peut faire que par des images qui saisissent vivement l'imagination, & par des figures qui remuent les passions. Il faut aussi qu'un Prédicateur fasse aimer la morale qu'il prêche; car le moyen le plus sûr de la persuader, c'est de la faire goûter. Or il n'y a guéres d'esprit si mal fait à qui on ne la rendît aimable, si on sçavoit la présenter du bon côté, si on ne donnoit de la vertu en général, & de chacune en particulier, que des idées vraies, & si on ne représentoit les vices que sous les couleurs qui leur conviennent.

C'est à quoi les Peres de l'Eglise se sont appliqués, & ce qui doit augmenter notre estime pour ceux qui ont employé leurs veilles à mettre leurs meilleurs dis-

cours à portée d'être entendus des plus simples par de bonnes traductions Françoises, trop connuës, pour que je m'arrête à en parler ici. Qu'il me soit seulement permis de vous faire remarquer en passant, que quoique les Orateurs profanes soient en possession d'être regardés comme les grands modéles de l'éloquence, ce ne seroit pas rendre justice aux Peres, de ne les regarder comme de grands hommes, que parce qu'ils étoient de grands Saints. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Saint Chrysostome, par exemple, indépendamment de son éminente sainteté, a été le plus grand orateur de son siécle; & je ne sçai si la Grece profane a jamais produit un plus beau génie. Il n'a pas à la vérité la véhémence & la rapidité de Demosthene; mais il a une douceur & une insinuation qui est peut-être plus propre à persuader l'esprit humain, dont l'orgueil infléxible a moins de peine à se laisser gagner par le sentiment, qu'à céder à la force & à l'empire de la raison. Saint Chrysostome n'entreprend point de dominer son auditeur & de le dompter: au contraire, il se familiarise avec lui; il semble souvent ne lier qu'une simple conversation; il lui explique sa pensée par des comparaisons simples & Réflex. sur les principales vérités de la religion 17:6. préface.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

naturelles ; il le prend par son interêt propre ; il lui fait toucher au doigt l'importance de son salut, la sainteté & l'utilité des maximes de l'Evangile ; il lui rend sensibles les charmes de la vertu ; il s'insinuë dans son cœur, il le touche, il l'attendrit, il s'en rend le maître, & il y grave les vérités de la religion. Qui pourroit lui résister, lorsqu'il plaide, pour ainsi dire, en faveur des pauvres contre l'inhumanité des riches ? ou lorsque pour inspirer l'amour des souffrances, il développe tous les sentimens de son cœur à la vûë des chaînes de l'Apôtre S. Paul ? On peut dire que l'éloquence profane n'a jamais été plus loin.

Une éloquence ingénieuse & délicate regne dans les écrits de S. Basile : il seroit à souhaiter que nous eussions de lui un plus grand nombre de discours de morale ; ce que nous en avons porte le caractere d'un grand maître. Il y a beaucoup d'élévation & d'énergie dans le style de S. Gregoire de Nazianze ; il est serré & concis, & dit plus de choses que de mots : il est heureux dans les applications de l'Ecriture sainte : son esprit austere s'aigrit à la vûë des désordres de son siécle, & se répand volontiers en invectives. L'adieu qu'il fit à son Eglise, est

plein de traits de cette nature. Je mets entre ſes plus belles piéces d'éloquence le diſcours qu'il fit contre Julien l'apoſtat, & que l'on a partagé en deux dans la plûpart des éditions de S. Gregoire. C'eſt là où ce ſaint Docteur déploye tout ce que l'éloquence a de force & de ſublimité, comme le ſujet de ce diſcours, & les circonſtances dans leſquelles il fut prononcé, le demandoient. On ne doit pas négliger S. Gregoire de Nyſſe, quoiqu'il ne paroiſſe pas avoir un caractere auſſi marqué & auſſi original que les autres. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les peres Latins, dont on a auſſi traduit les diſcours en notre langue, ſont inférieurs en éloquence aux peres Grecs. Le goût de la véritable éloquence commençoit à déchoir avant qu'ils euſſent parus, & la plûpart n'ont écrit que dans des ſiécles qui approchoient de la barbarie. Cependant le mauvais goût de leur tems n'avoit pas entiérement étouffé leurs talens. Saint Cyprien, diſciple & imitateur de Tertullien, en a la force & l'élévation, ſans en avoir toute la dureté. Il ne le cede en éloquence à aucun autre Pere de l'Egliſe Latine. Comme il avoit longtems enſeigné la rhétorique, il ſçavoit tous les ſecrets de cet art; & *Id. ibid.*

ORATEURS DE LA CHAIRE.

il y étoit ſi grand maître, que S. Auguſtin le propoſe comme un des plus parfaits modéles de l'éloquence chrétienne. Saint Ambroiſe a auſſi quelque choſe de grand & d'élevé, & ſon ſtyle approche aſſés de ſon caractere. A l'égard de ſaint Auguſtin, quoique ſes ſermons ſoient regardés comme la moindre partie de ſes ouvrages, on ne laiſſe pas d'y trouver des traits admirables : ce pere ſçavoit ſe proportionner à toute ſorte d'eſprits : il eſt en même-tems ſimple & ſublime, touchant & ingénieux.

Les lettres de S. Jerôme ſont un des plus beaux monumens de l'antiquité eccléſiaſtique : l'expreſſion de ce Pere eſt forte & hardie, & il écrit avec une élégance qui le met fort au-deſſus des autres peres Latins pour le ſtyle. S. Bernard a été un prodige dans un ſiécle d'ignorance & de barbarie : il écrit avec une douceur & une onction qui enchante. Il ne faut pas omettre les apologies pour les chrétiens faites par ſaint Juſtin, par Origene, par Tertullien, par Minutius Felix, où l'on trouve mille traits de l'éloquence la plus forte, la plus perſuaſive, la plus énergique. Mais quand les Peres n'auroient pas autant de véritables beautés qu'ils en ont en effet ; quand même ils au-

roient exposé la morale de l'Evangile avec une simplicité moins noble & moins touchante, il seroit toujours vrai de dire qu'ils doivent être des modéles pour des Orateurs chrétiens. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Je n'entreprends point de faire ici une énumération de toutes les traductions Françoises que l'on a faites de leurs ouvrages; je m'écarterois trop de mon sujet. Ceux qui veulent les connoître, doivent consulter l'histoire des Auteurs sacrés & ecclésiastiques, ouvrage excellent de Dom Remi Ceillier, Bénédictin de la Congrégation de S. Vanne, dont on a déja huit volumes in-4°. Mais je ne puis m'exemter de parler des meilleures traductions de ceux de ces ouvrages qui ont rapport à la matiere dont il s'agit ici, je veux dire de ceux où l'éloquence des Peres se fait autant admirer que leur solidité.

La grande apologie de S. Justin, philosophe & martyr, a été traduite par Pierre Fondet, c'est-à-dire, Pierre Chanut, & publiée à Paris in-12. chés la veuve de Charles Savreux, en 1670. Le traducteur y a joint la version de trois autres piéces, l'ordonnance de l'Empereur Adrien en faveur des chrétiens, une lettre de l'Empereur Antonin le pieux,

ORATEURS DE LA CHAIRE.

aux peuples d'Asie sur le même sujet, & une autre lettre de l'Empereur Marc-Aurele Antonin au sénat Romain, par laquelle il témoigne que les chrétiens ont été cause de la victoire des Romains contre les barbares. L'exhortation de S. Clément d'Alexandrie aux Gentils, a été donnée en François par M. Cousin, Président en la Cour des Monnoies de Paris, & l'un des quarante de l'Académie Françoise, in-12. à Paris, en 1684.

Le traité d'Origene contre Celse, le plus bel ouvrage de cet ancien Ecrivain, a eu pour traducteur Elie Bouhereau, Ministre protestant, qui publia sa traduction à Amsterdam in-4°. en 1700. Elle s'éloigne en plusieurs endroits de la traduction Latine, & paroît plus conforme au texte original. Mais l'Auteur s'y est quelquefois donné trop de liberté. Loüis Giry, de l'Académie Françoise, & M. l'abbé Vassoult, aumônier & confesseur ordinaire de la Maison de feuë Madame la Dauphine, ont traduit l'apologétique de Tertullien, l'un des ouvrages des Auteurs ecclésiastiques le plus propre à former d'excellens Orateurs, & le plus capable de donner de l'esprit & de l'élévation, à ceux en qui la nature en a jetté les premiers fondemens. Je connois

six éditions de la traduction de M. Giry, cinq à Paris, en 1636. 1646. 1660. 1666. 1684. & une à Amsterdam en 1701. avec un abregé de la dissertation du Ministre Allix, sur les ouvrages & la vie de Tertullien. Nous n'avons que deux éditions de la traduction de M. Vassoult, l'une en 1714. in-4°. l'autre en 1715. in-12. toutes deux à Paris, chés Collombat. Mais je la préfere à celle de M. Giry : elle est plus exacte & plus fidéle, & le style en est plus pur, plus correct & plus élégant.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Le style du dialogue de Minutius Felix est pur, éloquent, leger, coulant, d'une douceur & d'une beauté admirable. Ses pensées sont délicates, ses raisonnemens vifs, subtils & pleins de force, ses descriptions agréables, ses figures nobles & hardies, en sorte qu'on peut le regarder comme un des plus célébres Orateurs de l'antiquité. C'est dommage que M. Perrot d'Ablancourt qui nous l'a donné en François, ne se soit pas assés appliqué à nous rendre les mêmes beautés. Sa traduction est la meilleure que l'on en ait donnée, mais M. d'Ablancourt étoit capable d'en faire une plus pure & plus fidéle. Elle est adressée à Philandre, c'est-à-dire, à M. Conrard, & parut

in-18. à Paris en 1660. chés Claude Barbin.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Pierre Lombert donna à Paris in-4°. en 1672. tous les ouvrages de saint Cyprien, & cette traduction fort estimée pour sa pureté & son exactitude, a été réimprimée à Roüen en 1716. Nous avions déja une traduction complette des mêmes ouvrages par Nicolas Tigeou, Angevin, Chanoine de Metz, imprimée en 1574. à Paris, chés Jacques Chesneau; une du livre des Tombés, par Simon Goulart, Calviniste, publiée aussi à Paris en 1574. Une des traités de l'oraison Dominicale & de la mortalité, par M. le Duc de Luynes, sous le nom du sieur de Laval, en 1664. à Paris : un du traité des bonnes œuvres, à la fin de l'aumône chrétienne, par M. l'abbé de saint Cyran; & quelques autres que je crois inutile de détailler ici. Mais la traduction de M. Lombert est préférable, & doit suffire.

Il y a peu de discours de saint Jean Chrysostome, qui n'ayent été donnés en notre langue. On recherchera toujours la traduction que M. de Maucroix, Chanoine de l'Eglise de Reims, a publiée en 1671. & en 1689. des sermons au peuple d'Antioche, des homélies sur l'in-

compréhensibilité de Dieu, contre la secte des Anoméens, & des panégyriques des SS. Philogene, Juventin & Maxime, & de sainte Pélagie. L'habile traducteur n'a rien oublié pour exprimer dignement les pensées du plus éloquent de tous les Peres, & pour lui prêter des paroles, dont la force & la beauté approchassent de celles qui le firent autrefois admirer par un des auditoires le plus délicat de l'Univers. Les autres traductions de saint Chrysostome, que M. Baillet dans ses jugemens des Savans sur les traducteurs, & plusieurs autres, ont attribué à M. le Maître de Sacy, sont dûës à M. l'abbé de Bellegarde, qui les a revendiqué dans le catalogue de ses ouvrages qu'il a fait imprimer lui-même. Ainsi on lui doit, les sermons de ce Pere sur la Genése en deux volumes in-8°. ceux sur les Actes des Apôtres, les sermons choisis contenant quatre-vingt-huit des plus beaux discours de S. Chrysostome, & les opuscules de ce Pere: le tout imprimé à Paris in-8°. chés différens Libraires, & en différens tems. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les panégyriques que le même S. Chrysostome a composés pour relever la gloire des martyrs, & faire admirer le courage de ces hommes fidéles qui ont rendu té-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

moignage à J. C. & à la vérité de ſon Evangile, ont été donnés en notre langue, par le pere Duranty de Bonrecueil, Prêtre de l'Oratoire, & cette traduction qui eſt très-eſtimée, a été publiée in-8°. à Paris, chés Oſmont, en 1735. Les ſermons du même ſaint Docteur ſur les Evangeliſtes & ſur les épîtres de S. Paul, ont été pareillement traduites en François par différens Ecrivains, avec autant de ſoin, d'exactitude & d'élégance, qu'ils ont été capables d'en apporter.

Il n'eſt peut être pas inutile d'avertir, que celle des épîtres de ſaint Paul que Nicolas Fontaine donna à Paris depuis 1682. juſqu'en 1690. en cinq volumes in-8°. occaſionna au traducteur quelques affaires chagrinantes. On l'accuſa d'avoir fait parler ſaint Chryſoſtome en Neſtorien, qui admet deux perſonnes en J. C. & l'on prétendit qu'il avoit exprès donné ce ſens aux paroles du ſaint Docteur. Il y eut ſur cela pluſieurs écrits des peres Daniel & Riviere, Jeſuites, & de quelques autres. Le traducteur juſtifia ſon intention, & rétracta les endroits de ſa traduction que l'on croyoit répréhenſibles. Cette diſpute dura aſſés longtems. On peut en voir le détail dans l'article de M. Fontaine, imprimé dans le dernier

supplément du dictionaire de Moréri. Les lettres de saint Jerôme ont été traduites par Dom Guillaume Rousſel, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur; & cette traduction est un chef-d'œuvre de pureté, d'élégance & de fidélité. Elle a paruë en 1713. chés Roulland, à Paris, en trois volumes in-8°.

On doit encore à l'abbé de Bellegarde, une traduction des homélies de saint Basile, de saint Grégoire de Nazianze, d'Astere Evêque d'Amasée, & de saint Leon. Mais quelques estimables que soient ces traductions, elles n'ont ni toute la force, ni toute l'élégance de celle du discours de saint Grégoire de Nazianze contre Julien, que l'on doit à M. Troïat, eccléſiastique de Grenoble, & qui a été imprimée à Lyon, chés Duplain, en 1735. in-12. Le peu que M. de Maucroix a traduit d'Aster, Evêque d'Amasée, est supérieur aussi en fidélité & en élégance à la traduction du même Pere, donnée par l'abbé de Bellegarde. La traduction de M. de Maucroix parut en 1695. in-12. à Paris. Ce fut par le conseil de M. Péliſſon, qui égaloit ces homélies à tout ce que les peres Grecs nous ont laiſſé de plus achevé pour l'éloquence, que M. de Maucroix entreprit de les traduire.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Philippe-Goibaud Dubois, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, a très-bien réüſſi dans ſa traduction des ſermons de S. Auguſtin ſur le N. T. qu'il publia à Paris, en ſix volumes in-8°. depuis 1694. juſqu'en 1700. On lui reproche ſeulement un ſtyle trop uniforme, & de n'avoir pas ſuivi avec aſſés d'exactitude cette regle importante pour bien traduire, d'entrer ſi fort dans l'eſprit de ſon Auteur, qu'on parvienne à ne faire qu'un avec lui. Je trouve cette regle mieux obſervée dans la traduction des ſermons choiſis de S. Bernard, imprimée à Paris en 1738. & dont on eſt redevable à feu M. François-Joſeph Bourgoin de Villefore, très-connu dans la république des lettres par beaucoup d'autres ouvrages.

Je voudrois que le jugement que j'ai porté de l'éloquence des Peres de l'Egliſe, pût être auſſi appliqué à ceux qui ont paru dans nos chaires dans le quinziéme & le ſeiziéme ſiécle, avec une ſorte d'éclat qui doit d'autant plus nous étonner, qu'ils ne méritoient qu'un ſouverain mépris. Jamais notre éloquence Françoiſe ne fut plus maltraitée. Ces Prédicateurs de profeſſion étoient preſque tous des religieux ſans goût, ſans éducation,

& trop ſouvent ſans inſtruction. De-là vient que ce miniſtere ſi important, & ſi auguſte en lui-même, demeura long-tems dans un aviliſſement auſſi indigne de la religion, que dangereux, ou du moins inutile pour l'inſtruction & l'édification des fidéles. Quels ſermons, par exemple, que ceux que prêchoient Menot, Olivier Maillard, Meyſſier, & tant d'autres, que l'on écoutoit cependant alors avec une ſorte d'avidité. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Il eſt vrai que nous n'avons pas leurs ſermons, & l'on ne doit point en regretter la perte. Mais on peut juger de ce qu'ils étoient par les canevas que l'on en a publiés, & que l'on s'eſt aviſé de préſenter pour ſervir de modéles. On y voit encore le plan & la diviſion de chaque diſcours. On y expoſe les endroits que l'on a cru les plus pathétiques, on y trouve ordinairement en François & en Latin, les penſées les plus bizarres & les plus ridicules. Or, il y a tout lieu de croire que les phraſes Françoiſes ſont telles que ces mauvais Orateurs les avoient débitées en chaire; & elles ſuffiſent pour faire connoître juſqu'où alloit leur mauvais goût. On peut juger des autres par Olivier Maillard.

Ce Prédicateur commençoit d'abord

ORATEURS DE LA CHAIRE.

par réciter ſon texte, qu'il faiſoit ſervir à un grand nombre de ſermons. Par exemple, preſque tous les ſermons de l'Avent commencent par ces paroles de ſaint Jacques, chapitre 1. verſet 21. *C'eſt pourquoi renonçant à toute impureté, & à toute autre ſorte de péché, recevés avec docilité la parole qui a été entée en vous, & qui peut ſauver vos ames*: & il s'en faut peu, que tous les ſermons pour le carême n'ayent pour texte l'ordre de Dieu à Moïſe, exprimé dans l'Exode, chap. 24. verſet 12.

Après le texte, venoit un long exorde qui rouloit le plus ſouvent ſur un paſſage de l'Ecriture, & qui conduiſoit le Prédicateur à ce que l'on appelle l'*Ave Maria*. Alors il traitoit deux queſtions: l'une théologique, où il rapportoit les ſentimens des maîtres de l'école; & l'autre juridique, tirée tantôt du droit canon, tantôt du droit civil, citant les livres, les paragraphes & les loix, comme s'il s'étoit agi d'un plaidoyer. Dès qu'il avoit vuidé ces queſtions épineuſes, qui n'avoient ſouvent aucun rapport avec le ſujet principal, & qui, avec l'exorde, rempliſſoient les deux tiers du ſermon, il venoit à la diviſion générale. Il la faiſoit toujours en deux par-

ries, qui finiſſoient par des ſyllabes de même ſon, pour former une eſpece de cadence.

Dans pluſieurs de ſes ſermons, il obſervoit que la premiere partie eût du rapport avec la matiere générale qu'il avoit réſolu de traiter, ou pendant l'Avent, ou durant le Carême. Chacune des parties générales, ſurtout la premiere, étoit ſous-diviſée en pluſieurs chefs, qu'il traitoit avec beaucoup de ſéchereſſe & de briéveté; après quoi il finiſſoit aſſés bruſquement, ſouvent par les paroles de ſon texte, pour montrer, ſans doute, qu'il ne s'étoit pas écarté de ſa matiere; en quoi certainement il ne pouvoit faire illuſion qu'aux eſprits les plus diſtraits, ou aux auditeurs les plus ignorans. Les ſermons de Menot, de Meyſſier, & de pluſieurs autres qui ont eu néanmoins de la réputation en leur tems, ſont dans le même goût: ils paroiſſent preſque tous façonnés ſur le même moule.

Si l'Ecriture eſt citée dans leurs ſermons, c'eſt preſque toujours à contreſens, ou ſans aucun diſcernement. Pleins de moralités inſipides, ſouvent fauſſes, on n'y voit rien de perſuaſif, rien qui puiſſe éclairer & toucher. Les deſcriptions des vices y ſont ordinairement ſi

ORATEURS DE LA CHAIRE.

grossieres, qu'elles ne sont guéres capables que de faire une impression dangereuse sur la jeunesse, & de réveiller les images des passions. Ces vieux sermons sont pleins de traits d'histoire, de pensées de philosophes, d'imaginations poëtiques & fabuleuses. On cite dans plusieurs, & cela presque à chaque page, *le grand Epaminondas*, *le divin Platon*, *l'ingénieux Homere* On y cite des historiettes plus propres à scandaliser, qu'à édifier.

Mais sans remonter au tems de Menot, trouve-t'on beaucoup plus de goût, de choix dans les expressions, de méthode, & de solidité dans les sermons d'André Valladier, abbé de saint Arnoul de Metz, mort quelques années avant le milieu du dix-septiéme siécle? Son oraison funébre de Henri IV. est un témoignage de la juste affection qu'il avoit pour ce Prince, son souverain & son bienfaiteur. Mais qu'est-ce que cette piéce, qui reçut alors les plus grands applaudissemens? Un galimathias quelquefois pompeux, quelquefois rampant, souvent presque inintelligible. *Sa sainte philosophie de l'ame, ou sermons de l'Avent; sa méténéalogie sacrée, ou sermons de Carême; ses sermons sur les fêtes des Saints*,

ſont remplis des mêmes défauts. « Le « ſieur de Laval avoit raiſon de lui dire, « que ſi tout le monde eût parlé alors « comme il écrivoit, il auroit fallu dire, « ou que MM. du Perron, Amyot, du « Vair, Coëffeteau, & ceux qui étoient « regardés en ce tems-là comme les gran- « des lumieres de la France, n'avoient « pas ſçu notre langue, puiſque la ſien- « ne étoit différente, & même contraire « à la leur, ou que ſa maniere d'écrire « étoit vicieuſe, tant elle étoit nouvelle « & preſque étrangere. »

ORATEURS DE LA CHAIRE. Diſc. ſur les Prédic. qui affectent le bien dire, p. 196.

Que voit-on, en effet, dans les écrits particuliers & dans les ſermons de Valladier? Beaucoup de raiſonnemens philoſophiques, ſouvent peu juſtes; de fréquens paſſages Latins, & quelquefois de Grecs; les Philoſophes payens, & les Théologiens ſcholaſtiques employés ſans choix & ſans raiſon: très-peu de morale ſolide, moins encore de bons raiſonnemens. Valladier paſſoit néanmoins pour un des meilleurs Orateurs de ſon tems; on le demandoit dans les principales villes, on vouloit l'entendre dans les cours des Princes.

Je ne m'écarterois pas beaucoup du vrai, ſi je mettois au même rang les ſermons de M. Camus, Evêque de Bellay,

& ceux de plusieurs autres, dont il est d'autant plus inutile de faire l'énumération, qu'on ne les lit plus, & que l'on a raison de ne les point lire. J'excepte de ce nombre, les sermons de S. François de Sales, Evêque de Genêve. On y voit un homme instruit de la religion, pénétré des vérités qu'elle enseigne, embrasé du feu de l'amour de Dieu, qui cherche à l'allumer dans le cœur de ceux à qui il parloit, & qui est même souvent fort & pressé dans ses raisonnemens. Il tombe d'ailleurs moins que les autres dans les défauts ordinaires aux Prédicateurs de son tems.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Un Auteur moderne dit qu'à cette érudition profane, dont j'ai parlé, succéda la passion pour la scholastique, & qu'alors on traita en chaire les questions les plus abstraites : ce qui étoit s'écarter de la véritable éloquence en soi, & plus encore de l'éloquence chrétienne. On préfera ensuite la doctrine des Peres : mais le beau, ajoute le même Auteur, étoit de les citer très-fréquemment, toujours en Latin, & d'une maniere si confuse, que le Latin & le François, par un monstrueux assemblage, ne faisoient qu'une période. Après ce goût bizarre, continue-t'il, parut en chaire un pom-

De la meilleure maniere de prêcher par le sieur D. B.

peux galimathias, toujours guindé dans les nuës, & de ce faux ſublime on paſſa au brillant & aux pointes. Ce fut le regne du bel eſprit, qui a duré, conclud-t'il, juſqu'à ce que l'on s'eſt enfin attaché à traiter les vérités de la religion d'une maniere plus grave & plus ſolide, laquelle tend, non pas à ſatisfaire la vanité du Prédicateur, mais à édifier les fidéles. L'Auteur que je cite, rapporte quelques exemples de Prédicateurs qui ſont tombés dans tous, ou dans quelques-uns des défauts qu'il reprend, & il ſeroit aiſé d'augmenter beaucoup cette liſte; mais nous cherchons des modéles à ſuivre, & non des exemples que lon doive éviter. ORETEURS DE LA CHAIRE.

Les premiers ſont rares : mais il y en a. Le ſiécle de Loüis le Grand, ſi exquis en tout genre, en a produit pluſieurs, & nous en avons encore qui ne leur ſont peut-être point inférieurs. Si l'on en croit le pere Rapin, Jeſuite, le pere de Lingendes, ſon confrere, a été un de ces premiers modéles. Quel éloge n'en fait-il point dans ſes réfléxions ſur l'éloquence de la chaire! C'eſt néanmoins une choſe aſſés ſurprenante, que le pere de Lingendes, dont toute la France a admiré l'éloquence, n'étudiât point les ter- Article 36.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

mes dont il ſe ſervoit, & qu'il s'en mît même ſi peu en peine, qu'il compoſoit en Latin les ſermons qu'il devoit prononcer en François. Il ne penſoit, dit-on, qu'à la force du raiſonnement, à la véhémence des paſſions, & à la grandeur des figures; & il étoit de l'avis d'un ancien qui croyoit qu'un diſcours étoit fait, lorſqu'il n'y avoit plus que les paroles à trouver. Ce n'eſt donc qu'en Latin, que l'on a les ſermons du pere de Lingendes que l'on a fait imprimer: & ainſi je ne puis vous les propoſer ici pour modéles. Car pour les ſermons ſur les Evangiles du carême, que l'on a donnés ſous ſon nom en François, en 1667. à Paris, chés Muguet, en deux volumes in-8°. ce n'eſt qu'une traduction, ou même une imitation imparfaite de ceux qui étoient écrits en Latin.

Au reſte, dans ceux qui ſont en Latin, comme dans ceux que l'on a publiés en François, je vois un homme inſtruit, qui ſçait s'inſinuer, qui a bien lû l'Ecriture & les écrits moraux des Peres de l'Egliſe: mais je n'y remarque point cette éloquence mâle, vigoureuſe, perſuaſive que le pere Rapin veut qu'on y trouve. On recherche encore les ſermons du pere Caſtillon, à qui le pere Rapin donne

aussi les plus grands éloges : mais il faut convenir qu'on les recherche plus pour le fond, que pour la forme : & j'avouë que c'est le principal. Peut-être l'orateur leur donnoit-il en les prononçant, une partie de cette forme, je veux dire de ce feu, de cette chaleur que la seule lecture ne fait point sentir. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Le pere Lami, de l'Oratoire, ne louë pas avec moins de profusion, le pere le Jeune de sa Congrégation. Je suis charmé & édifié du portrait qu'il en fait : c'étoit un autre François de Sales : il prêchoit autant par ses vertus que par ses paroles. Mais le pere Lami convient lui-même qu'il ne faut point chercher dans ses discours, ni les richesses du langage, ni la pureté dans le choix des expressions, ni le sublime des pensées, ni la noblesse des comparaisons. Entret. sur les sciences, suite du septiéme entretien.

M. Perrault met au nombre des grands Orateurs, le Cardinal Jacques Davy du Perron, & Nicolas Coëffeteau, nommé à l'Evêché de Marseille. Il dit du premier, que le Roi le choisit pour faire l'oraison funébre de l'illustre Reine d'Ecosse, Marie Stuart, & qu'il tira des larmes de toute l'assemblée. Il étoit difficile que le récit des tristes événemens de la vie de cette Reine, & de sa mort, ne Hommes illustr. t. 2.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

fit pas cette impreſſion. Mais je doute que le diſcours en lui-même y ait beaucoup contribué. M. Perrault ajoute, que l'éloquence de M. du Perron avoit déja paruë dans l'oraiſon funébre de Ronſard, qu'il prononça au College de Boncour à Paris, n'étant encore que laïque. » On » ne peut comprendre, dit-il, comment » un homme du tems de Ronſard a pû » parler comme on parle aujourd'hui, & » ſe ſaiſir par avance d'un ſtyle qui ne » devoit être tout-à-fait en uſage que » plus de ſoixante ans après. »

M. Perrault y penſoit-il, quand il s'exprimoit ainſi ? L'oraiſon funébre de Ronſard, imprimée à la tête de ſes œuvres, & ſéparément en 1586. à Paris, chés Frederic Morel, in-12. eſt, à la vérité, très-flateuſe pour ce Poëte, que l'orateur peint par tout comme la lumiere de la France, & qu'il repréſente comme un homme qui n'avoit été égalé par perſonne, & que perſonne ne pourroit égaler. Du reſte, je n'y trouve qu'une éloquence aſſés froide, des répétitions fréquentes, une grande abondance de paroles, mais au fond peu de variété, d'élégance & de nobleſſe. L'orateur débute même fort mal : il employe les vingt premieres pages à répeter ſans diſcontinuer, qu'il ne

ſçait

ſçait comment s'y prendre pour traiter ſon ſujet. J'ajoute que cette piéce eſt pleine de termes, que les bons Écrivains n'employoient certainement plus au tems de Monſieur Perrault, & dont je doute que celui-ci eût voulu ſe ſervir.

Tout ce que l'on pourroit dire pour excuſer en quelque ſorte le jugement de cet Académicien, c'eſt qu'en Italie, & à Rome ſurtout, du Perron paſſoit, en effet, pour un homme ſi éloquent, que le Pape Paul V. diſoit un jour: prions Dieu qu'il inſpire le Cardinal du Perron; car il nous perſuadera tout ce qu'il voudra. Mais il n'en eſt pas moins certain, qu'il s'en falloit beaucoup que l'éloquence de ce Cardinal eût en France le même ſuccès.

Je conviendrai néanmoins qu'il y a quelques harangues de M. du Perron, où l'on trouve plus de feu, plus de dignité, & même plus de pureté dans le ſtyle: entr'autres, la *harangue faite de la part de la Chambre eccléſiaſtique en celle du tiers-Etat, ſur l'article du ſerment.*

Je ſuis plus d'accord avec M. Perrault, lorſqu'il dit de Nicolas Coëffeteau, « que la Reine Marguerite l'ayant « choiſi pour ſon Prédicateur, il donna « dans cette fonction d'illuſtres marques «

ORATEURS DE LA CHAIRE.

» du bon ſens, de l'éloquence & de la » pureté du langage, qui brillent dans » les livres qu'ils nous a laiſſés : & qu'il » fit l'oraiſon funébre de Henri IV. avec » une élégance digne de ſon ſujet. » Il devoit ſeulement ajouter, que l'on trouve dans ce diſcours & dans ſes autres écrits bien des mots qui ont vieilli.

L'éloquence de François Ogier, quelque eſtimé qu'elle ait été en ſon tems, ne peut point encore être propoſée pour modéle. Quand on lit ſes *actions publiques*, c'eſt-à-dire, le recueil de ſes ſermons, panégyriques & oraiſons funébres, on ſent bien que l'Auteur étoit orateur : mais je ſuis bien éloigné de dire avec ſes admirateurs, que l'éloquence chrétienne des ſaints Peres de l'égliſe Grecque y paroît en notre langue avec toutes ſes graces & ſes ornemens, & avec M. Rolland Deſmaretz, que jamais perſonne n'a mieux réuſſi que lui, dans ſes panégyriques. Il y a plus d'ordre & de méthode, que dans les ſermons de ceux qui l'avoient précedé ; il y prodigue moins l'érudition profane, il en bannit ces ridicules plaiſanteries qu'on y croyoit néceſſaires pour attirer la bienveillance & l'attention de ſes auditeurs : mais il y ſeme encore aſſés fréquemment des cita-

Rol. Mareſ. epiſt. philolog. l. 2. ep. 47.

tions des Poëtes & des Philoſophes : la morale des payens y eſt encore trop miſe en paralléle avec celle de l'Evangile. Il me ſemble, d'ailleurs, que l'Auteur n'a point aſſés de naturel, que l'art s'apperçoit trop, qu'il court après de grands mots, quelquefois vuides de ſens, & qu'à force de vouloir s'élever, il donne dans le phœbus & dans l'emphaſe.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Je regarde le pere Jean-François Senault, mort Géneral de l'Oratoire, comme lui étant de beaucoup ſupérieur. C'eſt à lui & au pere Hercule Audiffret, général de la Congrégation de la Doctrine chrétienne, à qui l'on eſt redevable d'avoir purgé la chaire des défauts dont je viens de parler, & d'avoir ſubſtitué en leur place la méthode, la pure doctrine de l'Evangile expliquée par les Peres, & la gravité que demande l'auguſte miniſtere de la prédication : c'eſt le témoignage que tout le monde a rendu au pere Senault en particulier, & ſurtout le pere de Lingendes, quoiqu'alors ſon concurrent dans la gloire de l'éloquence de la chaire. Le pere Senault, de ſon propre aveu, travailla douze ou quinze ans, à ſe former le ſtyle, & à polir ſon langage, ſans néanmoins diſcontinuer l'étude de la théologie, de l'Ecriture & des ſaints

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Peres, où il ſe fit un fonds inépuiſable de doctrine, qui a fourni à quarante Carêmes qu'il a prêchés, la plûpart à Paris, à la Cour, & dans les plus grandes chaires. Auſſi a-t'il formé les plus illuſtres Prédicateurs du ſiécle dernier. C'eſt de ſon école, dit M. Perrault dans ſon éloge, que ſont ſortis les peres le Boux, Maſcaron & Soanen, depuis Evêques de Périgueux, d'Agen & de Senés; les peres Hubert, de la Roche, de la Tour & pluſieurs autres.

Hommes illuſt. p. 14. édit. in-fol.

L'Auteur anonyme des *Réfléxions ſur les Prédicateurs*, imprimées à Paris, chés Coignard, en 1687. fait un paralléle aſſés juſte des Orateurs ſacrés, qui ont parus du tems du pere de Lingendes, & de ceux qui ſont venus depuis. » Il me » ſemble, dit-il, que dans ce tems-là on » donnoit trop au raiſonnement, & pas » aſſés à la morale. Il y a peut-être aujourd'hui trop de morale, & pas aſſés » de raiſonnement. Les ſermons étoient » ſouvent trop ſecs & trop décharnés; » ils ont préſentement une éloquence » trop diffuſe. Ils étoient trop froids, » & ne parloient pas aſſés au cœur; » ils ſont préſentement trop vifs, & ne » parlent pas aſſés à l'eſprit. L'on ſe renfermoit dans les maximes générales,

& l'on ſe repoſoit trop ſur les auditeurs de l'application qu'ils en devoient faire ; je ne ſçai ſi les auditeurs n'ont pas beſoin préſentement de ſe repoſer ſur la foi du Prédicateur de la vérité de ſes maximes. L'on poſoit alors trop de principes, & l'on ne tiroit pas aſſés de conſéquences : n'y a-t'il point préſentement beaucoup plus de conſéquences que de principes ? » Je crois que la premiere partie de ce paralléle convient aſſés bien au pere de Lingendes, & à la plûpart de ceux qui de ſon tems couroient la même carriere. Mais la ſeconde ne peut guéres être appliquée aux de la Ruës, aux Bourdaloues, aux Huberts, aux de la Roche, aux Maſſillons, ni à pluſieurs autres, dans les diſcours deſquels la méthode, l'ordre, la ſolidité, la lumiere, ſont réünies avec la force & la beauté de l'éloquence, de même qu'avec l'onction de la piété.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

On regarde le pere de la Ruë comme un modéle de cette éloquence ſublime, touchante & pathétique, qui plaît & qui inſtruit. « Et en effet, dit le pere Giſbert, où voit-on une imagination plus vive & plus ſage tout enſemble ; plus féconde & plus heureuſement hardie ; un génie plus élevé ; une plus noble

L'éloquence chrét. p. 36.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

succès, & dont le pere Bretonneau avoit parlé en passant dans l'avertissement des deux volumes qu'il donna en 1690. Ce court écrit est un traité abregé de l'éloquence de la chaire, que l'on peut lire avec quelque utilité, quoiqu'au fond je n'y trouve rien de bien neuf.

Avertiſſ. du pere de Monteuil.

On doit beaucoup de reconnoissance à l'éditeur des sermons du pere Matthieu Hubert, & du pere de la Roche, Prêtres de la Congrégation de l'Oratoire. Personne n'ignore quelle estime le premier s'étoit acquise par la beauté & la solidité de ses prédications, où l'on n'admiroit pas moins la force du raisonnement, que la noblesse des expressions. Sa maniere de raisonner n'avoit point cette sécheresse qui fait perdre quelquefois l'onction au discours : & sa façon de s'exprimer ne tenoit rien de cette élocution trop étudiée, qui affoiblit le discours à force de le polir. En effet, dit l'Auteur du Journal des Savans, comme l'on ne trouve point dans les sermons du pere Hubert ces raisonnemens froids & ennuyeux, & ce style plat & insipide qui regne dans les sermons de plusieurs Prédicateurs, l'on n'y trouve point aussi ce style précieux, affecté, orné d'antitheses recherchées, & destitué de raisons ; ni ces

Mai 1725.

fausses interprétations de l'Ecriture, que quelques Prédicateurs employent pour faire des allusions qu'ils croyent ingénieuses, & qui ne sont souvent que puériles; en un mot, l'on n'y voit point de fleurs, mais beaucoup d'esprit, de jugement & d'onction, & une éloquence mêlée de force & de douceur, qui frappe l'esprit, & qui émeut la volonté. Le pere Bourdaloüe avoit une estime singuliere pour le pere Hubert, & le mettoit au nombre des premiers Prédicateurs de son tems. Le pere Hubert mourut à Paris, dans la maison de S. Honoré, le Lundi saint 22. Mars de l'année 1717. Il étoit né à Châtillon dans le Maine, & étoit entré à l'Institution en 1661. Le recueil de ses sermons est en six volumes in-12. imprimés à Paris en 1725. L'oraison funébre de la Reine Marie-Therese d'Autriche que l'on y a joint, n'est pas la meilleure piéce. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les sermons du pere de la Roche méritent tous les éloges que l'on a donnés à ceux du pere Hubert. Ces deux Prédicateurs ont eu l'un & l'autre une grande réputation, & ils la méritoient.

La solidité jointe à beaucoup de délicatesse, d'énergie, de pureté de style, caracterise les discours moraux de Mon-

ORATEURS DE LA CHAIRE.

sieur Fléchier, & en partie ceux de Monsieur l'abbé Begault, son disciple, Chanoine & Archidiacre de Nismes, & membre de l'Académie de cette ville. Je voudrois, cependant, dans l'un & dans l'autre moins de brillant & de fleurs. Ce défaut regne encore plus dans les homélies de M. l'abbé Boileau, de l'Académie Françoise, & dans ses sermons prêchés devant Loüis XIV.

Je mets beaucoup au-dessus les sermons de feu M. l'abbé Anselme, publiés à Paris, chés Giffart en 1731. en quatre volumes in-8°. & en six volumes in-12. Ce n'est pas sans raison que ce célébre Prédicateur a été applaudi dans toutes les chaires de Paris, pendant un grand nombre d'années. La justesse, la force, l'élévation, l'élégance, la pureté du langage, caracterisent ses discours; & l'on peut dire que, la pieté même à part, on les lit avec une extrême satisfaction.

Nouvell. du Parn. to. 2. p. 205. 106

Les sermons du pere Joseph de la Fontaine de la Boissiere, Prêtre de l'Oratoire, mort à Paris le 18. Août 1732. âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans, imprimés en 1731. en six volumes in-12. ne méritent pas moins d'estime. Ils sont recommandables surtout par la beauté & la vivacité des images, par les pensées dé-

licates & brillantes, par la peinture ingénieuſe, mais fidéle de nos mœurs, par un ſtyle ſententieux, enfin par un langage clair, coulant & ſublime, preſque tout emprunté de l'Ecriture. S'il étoit permis de rabbaiſſer ces diſcours par quelque endroit, ce ne pourroit être, que parce qu'il y a quelquefois un peu trop d'eſprit & de fleurs. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les Auteurs des mémoires de Trevoux, parlent d'un autre recueil de ſermons choiſis ſur les myſteres, les vérités de la religion, & différens ſujets de la morale chrétienne, imprimé à Paris chés Lottin en 1731. en quatorze volumes in-12. & ils conviennent que ce recueil eſt un excellent fond de ſermons, & d'un tour & d'une expreſſion neuve, vive & énergique. On ſçait qu'ils viennent de M. l'abbé Molinier. Mais la plûpart n'ont point été prêchés tels qu'ils ſe voyent imprimés. Juill. 1732.

En général, on peut dire avec M. l'abbé Colin, que tous ces Prédicateurs méritent, à juſte titre, l'eſtime publique, quoiqu'avec des talens & des caracteres différens. Les uns ſe ſont diſtingués par la facilité de l'invention, par le choix des preuves, & par une exacte application des vérités évangeliques: les autres ont Préf de la trad. de l'orat. de Ciceron.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

enlevé les ſuffrages par la grandeur des ſentimens, par la nobleſſe des penſées, & par le tour vif & animé qu'ils ſçavoient leur donner. Ils avoient ſçu ſaiſir le véritable goût de l'éloquence de la chaire, tel que S. Auguſtin veut qu'on l'employe, lorſque ſans s'arrêter à enſeigner à l'auditeur ce qu'il ſçait déja, on ne ceſſe de l'animer à mettre en pratique ce qu'il ſçait. Auſſi trouve-t'on chés eux des diſcours interreſſans, toujours directs, continuellement appliqués au prévaricateur de la loi, qui l'apoſtrophent par tout, qui le preſſent ſans relâche, qui le réduiſent à ne pouvoir plus ſe défendre. Là ſe trouve tout ce que ce ſaint Docteur veut qu'on employe, prieres, exhortations, inſtances, répréhenſions, reproches, contraintes, & géneralement tout ce qui eſt capable de remuer les cœurs. On voit dans le plus grand nombre, que ce ne ſont point des matériaux entaſſés, mais des piéces miſes en œuvre, & qui élevent un édifice régulier.

De doctr. chriſt. l. 4. n. 27.

C'eſt en particulier l'éloge que l'on doit donner au pere Bourdaloüe, Jeſuite. Je crois que tout le monde convient qu'aucun autre ne lui eſt ſupérieur. C'eſt le grand maître pour l'éloquence de la chaire; c'eſt le prince des

Prédicateurs. Auſſi n'a-t'on guéres vu, dit un de ſes confreres, une réputation plus univerſelle, plus brillante, plus ſoutenuë, que celle dont il a joüi paiſiblement durant près de quarante ans. Le public n'a jamais été partagé ſur ſon ſujet; la Ville & la Cour l'ont également eſtimé & admiré. C'eſt qu'il avoit réüni en ſa perſonne tous les grands caracteres de la bonne éloquence. La ſimplicité du diſcours chrétien, avec la majeſté & la grandeur; le ſublime avec l'intelligible & le populaire; la force avec la douceur; la véhémence avec l'onction; la liberté avec la juſteſſe; & la plus vive ardeur avec la plus pure lumiere. Inſtruit dans les voies du Seigneur, avec quelle facilité ne développoit-il pas les plus profonds myſteres de la religion? Dans quel jour ne mettoit-il pas les vérités de la morale? Quel feu dans toute ſon action, ſans emportement & ſans violence! Quelle rapidité, & quel torrent, ſans confuſion & ſans déſordre! Il emportoit, il entraînoit, il enlevoit; il falloit ſe laiſſer perſuader, ſe laiſſer convaincre: le libertinage même n'oſoit lui réſiſter, & s'il ne ſe rendoit pas toujours à la force de ſa parole, du moins il la reſpectoit. Egalement raiſonnable & chrétien, on le voyoit

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Le pere Giſbert, traité de l'éloquence chrét. p. 145.

avec une espece d'étonnement déployer toute la force d'une raison pure & éclairée ; & en même-tems étaler tout ce que la religion a de plus grand, de plus élevé & de plus mysterieux, pour abbattre & pour captiver la plus fiere & la plus orgueilleuse raison, sous l'obéissance d'une foi humble & sincere.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Si l'on veut réüssir dans le ministere évangelique, dit un critique moderne, il faut commencer, comme le pere Bourdalouë, par un exorde sensé & interressant, puis convaincre l'esprit par des raisons fortes & lumineuses ; enfin toucher le cœur par des mouvemens animés & pathétiques. Ce grand homme donnoit à tous ses discours une beauté majestueuse & immortelle. Aussi les vérités qu'il a prêchées, quoique maintenant dénuées des graces & du feu de la déclamation, conservent encore dans ses écrits toute leur noblesse & toute leur force.

Colin, préf. de la trad. de l'orat. de Ciceron.

M. Massillon, Prêtre de l'Oratoire, & aujourd'hui Evêque de Clermont, n'a point encore donné ses sermons au public ; l'édition que nous en avons, n'est que le fruit du soin des copistes qui ont recueilli ce qu'ils ont pû. Cependant, tout imparfait qu'est ce recueil, on y reconnoît le génie de cet excellent orateur :

Colin, *ut supra.*

on y remarque les principaux traits de cette éloquence, qui ſçait amener les vérités, & les placer dans tout leur jour ; qui tantôt s'inſinuë dans le cœur par les charmes d'une diction fine & délicate, & tantôt fait trembler le vice, & foudroye l'impieté par la force du raiſonnement, & des mouvemens qu'elle met en œuvre.

Le feu pere Terraſſon s'étoit étudié ſur un ſi beau modéle à ce ſtyle interreſſant, qui tient l'auditeur continuellement en haleine. On trouve dans ſes diſcours des traits admirables d'une éloquence douce & naturelle ; l'expreſſion eſt nette, il n'y a ni rudeſſe, ni obſcurité. L'entaſſement des figures ne fatigue pas : l'orateur ennemi de toute enflure & de toute affectation, ne brille que par des beautés nées de ſon ſujet, & avoüées par la raiſon. Dans ſes penſées & dans ſes expreſſions, on ne trouve jamais rien qui ne réponde à la majeſté de la parole de Dieu.

Le pere Terraſſon ne néglige pas les preuves les plus ſolides, autorités, raiſonnemens. Mais les amenant heureuſement, ſans leur donner l'air doctrinal, il les employe par tout à renfermer la véhémence de ſa morale, ſans la laiſſer ſe

rallentir. C'eſt principalement à ce tour direct qui force l'auditeur à ſe replier ſur lui-même, & à s'appliquer des reproches trop vrais que le Prédicateur lui fait, qu'on a ſujet d'attribuer la foule qui l'a ſuivi par tout, & qui rempliſſoit, à ſon dernier carême dans la Métropole, ce vaſte auditoire qu'on avoit étendu au-delà des bornes ordinaires. Car ſans démêler le genre d'éloquence qui nous entraîne, nous courons au Prédicateur qui a le ſecret de nous attacher par des vives peintures de nos défauts, qui nous les reproche ſans nous confondre, & qui arrache en quelque ſorte notre aveu, notre repentir, notre amendement. Ce ſtyle fort peut avoir ſes duretés; l'obſtination les exige; & il a été conſacré par les Prophêtes, par les Iſaïes, les Jeremies, les Michées, Prédicateurs de leur tems, que ni la priſon, ni les menaces de la mort ne firent jamais mollir.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Je ne parlerai point des ſermons de feu M. de Fenelon, Archevêque de Cambrai, que l'on a recueillis depuis la mort de ce Prélat. On ne peut les propoſer comme des modéles d'éloquence. On y reconnoît bien la beauté du génie de l'Auteur, la vivacité & la richeſſe de ſon imagination. Mais pour m'exprimer dans

les mêmes termes de l'éditeur de ce recueil, ces ſermons ne ſont que les premieres fleurs des fruits murs qui ont ſuivi. Ils ſont de la jeuneſſe de ce Prélat, & du tems qu'il n'étoit que M. l'abbé de Fenelon; car quoiqu'il prêchât très-ſouvent dans ſon diocéſe, il y avoit longtems qu'il pratiquoit ce qu'il a remarqué dans ſes dialogues ſur l'éloquence, ſçavoir, de ne prêcher que de l'abondance du cœur.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Je ne prétends point non plus qu'il n'y ait point d'autre modéles de l'éloquence de la chaire, que ceux dont j'ai parlé; mais je ne veux ni faire une énumeration de nos ſermonaires, ni apprécier le mérite de chacun en particulier, ni moins encore juger de ceux que nous entendons aujourd'hui avec ſatisfaction, & qui ont fait imprimer leurs diſcours. Ceux que j'ai cités ſuffiſent, d'ailleurs, pour vous convaincre que l'éloquence Françoiſe a été cultivée avec ſoin, & que dans nos Orateurs ſacrés vous trouverés également de quoi vous plaire & vous inſtruire.

Outre les diſcours qui concernent la morale & les myſteres de la religion, la chaire admet encore les panégyriques des Saints, & les oraiſons funébres. On

ORATEURS DE LA CHAIRE.

a admiré autrefois les panégyriques prononcés par l'abbé de Bourzeis, l'un des premiers membres de l'Académie Françoise, par MM. Ogier & Verjus, & par pluſieurs autres dont les piéces ont été imprimées. Mais on ne lit plus guéres aujourd'hui que les panégyriques de MM. Boſſuet & Fléchier, des peres Bourdaloüe & de la Ruë, de M. l'abbé Anſelme, de Charles Boileau, abbé de Beaulieu, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe, & d'un très-petit nombre d'autres qui ſe ſont acquis une juſte réputation dans ce genre de compoſition. Ce qui les a fait admirer lorſqu'ils prêchoient, ce qui fait lire encore leurs diſcours avec autant d'empreſſement que de ſatisfaction, c'eſt qu'en rendant aux Saints le tribut de loüanges qui leur eſt dû, ils n'oublient pas ce qu'ils doivent à l'édification du prochain. Ils ont ſoin de recueillir de leur hiſtoire, ce qu'il y a de plus éclatant & de plus conforme à la vérité; enſuite ils en font une une heureuſe application aux mœurs du ſiécle. C'eſt en cela qu'ils ont fait éclater leur ſageſſe & leur lumiere. Car, comme le remarque judicieuſement M. l'abbé Fleury, les panégyriques ſont le genre de ſermons où il s'en fait le plus

Diſc. ſur la prédic. p. 25.

de fades & d'ennuyeux, & où il ſe dit le plus de choſes indignes de la chaire. Ce qui vient, dit-il, de ce que l'on ſe croit obligé à ne parler que du Saint. Comme il y en a beaucoup que la dévotion des peuples a rendu fort célébres, & dont l'hiſtoire cependant eſt ignorée ou peu connuë, ou l'on avance des faits faux, ou pour le moins hazardés, ou l'on ſe jette ſur les belles penſées & ſur les grands mots, ce qui eſt également éloigné du caractere de l'éloquence chrétienne, & indigne de la chaire. ORATEURS DE LA CHAIRE.

D'un autre côté, une narration prolixe de la vie du Saint, eſt une hiſtoire, & non pas un éloge : de continuelles digreſſions de morale, conviennent encore moins à ce genre d'éloquence ; des loüanges communes exprimées par différentes hyperboles, ne ſont pas connoître le Saint, n'inſtruiſent point, & déplaiſent toujours. Pour réüſſir dans un panégyrique, il faut ſaiſir le caractere particulier du Saint, les dons de Dieu en lui, les actions qui le diſtinguent de tout autre Saint, ce qui fait ſon mérite ſingulier ; il faut pour faire ſon portrait, bien marquer ces traits, & les réünir, autant qu'il ſe peut, dans une ſeule idée, faire en ſorte que les réfléxions, les inſtructions

ORATEURS DE LA CHAIRE.

naiſſent de ce qu'on dit du Saint, & ne l'offuſquent pas. Voilà ce qu'ont ſuivi & pratiqué avec ſoin les panégyriſtes que j'ai nommés.

Il y a moins de nobleſſe & de grandeur dans les panégyriques de l'abbé Boileau, publiés en 1718. in-12. par les ſoins de Jean Richard, grand éditeur de ſermonaires, & Auteur lui-même d'un bon nombre de diſcours moraux que l'on recherche avec raiſon. Mais on s'apperçoit en liſant ces panégyriques, que Charles Boileau ſe diſtinguoit par beaucoup de ſaillies d'eſprit, un grand feu d'imagination, mille tours fins & délicats, d'ingénieuſes applications des plus beaux traits de l'Ecriture aux différentes mœurs du ſiécle, par un ſtyle vif & animé, par une grande fécondité qu'il avoit acquiſe en liſant aſſiduëment les Orateurs & les Poëtes profanes, & par une étude encore plus ſérieuſe & plus convenable des ſaints Livres & des Peres de l'Egliſe.

Le dernier recueil de panégyriques des Saints que l'on a imprimés, eſt celui de M. l'abbé Seguy, Prédicateur du Roi, abbé de Gemis, Chanoine de Meaux, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. Il eſt en deux volumes in-12. qui ont

été publiés à Paris en 1736. chés Prault. On y trouve, entr'autres, le panégyrique de S. Loüis applaudi & récompensé par l'Académie Françoise. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Les oraisons funébres admises encore dans la chaire évangelique, sont une espece d'éloquence d'un caractere singulier, & que l'on regarde d'ordinaire comme l'écueil des Prédicateurs. Cependant M. Bossuet, M. Fléchier, M. de Mascaron, l'abbé Anselme, le pere Bourdaloüe, & le pere de la Ruë s'y sont signalés. On ne peut mieux loüer les héros chrétiens qu'ils les ont loüés, ni tirer de leurs vies de plus solides instructions pour l'édification des fidéles.

Tout ce qui est sorti de la plume de M. Fléchier, dit un critique de bon goût, porte le caractere d'une imagination vive & brillante, d'un discernement fin & délicat, d'une élégance & d'une politesse accomplie. On y admire la pureté du langage, le tour ingénieux des pensées, la richesse des expressions, & les graces du style. Mais cet orateur tire sa principale gloire de ses oraisons funébres. Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales & chrétiennes des le Telliers, des Lamoignons & des Montausiers : là les Reines, les Princesses, les Colin, *supra*.

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Héroïnes chrétiennes, reçoivent une couronne de loüange qui ne périra jamais; là Turenne paroît auſſi grand, qu'il l'étoit à la tête des armées, & dans le ſein de la victoire. Ce portrait eſt aſſés conforme à celui que M. Fléchier a fait lui-même de ſes diſcours, dans une de ſes lettres. Pour ſon ſtyle & pour ſes ouvrages, dit-il, il y a de la netteté, de la douceur, de l'élégance; la nature y approche de l'art, & l'art y reſſemble à la nature. On croit d'abord qu'on ne peut ni penſer, ni dire autrement; mais après qu'on y a fait réfléxion, on voit bien qu'il n'eſt pas facile de penſer ou de dire ainſi. Il y a de la droiture dans le ſens, de l'ordre dans le diſcours & dans les choſes, de l'arrangement dans les paroles, & une heureuſe facilité, qui eſt le fruit d'une longue étude. On ne peut rien ajouter à ce qu'il écrit, ſans y mettre du ſuperflu, & l'on ne peut rien en ôter, ſans y retrancher quelque choſe du néceſſaire. Peut-être M. Fléchier eût-il mieux fait de laiſſer tracer ce portrait par une autre main que la ſienne: mais ſi la modeſtie pouvoit en ſouffrir, on y reconnoît la vérité, au moins dans le plus grand nombre des traits.

Fléch. lettr. t. 1. premiere lettre.

Il n'y a pas tant d'élégance, ni une ſi

grande pureté de langage, au jugement de M. l'abbé Colin, dans M. Boſſuet, que dans M. Fléchier; mais on y trouve une éloquence plus forte, plus mâle, plus nerveuſe. Le ſtyle de M. l'Evêque de Niſmes eſt plus coulant, plus arrondi, plus uniforme. Celui de M. de Meaux eſt, à la vérité, moins égal, moins ſoutenu; mais il eſt plus rempli de ces grands ſentimens, de ces traits hardis, de ces figures vives & frappantes qui caracteriſent les diſcours des Orateurs du premier ordre. M. Fléchier eſt merveilleux dans le choix & l'arrangement des mots; mais on y entrevoit beaucoup d'attention pour la parure, & trop de penchant pour l'anthiteſe qui eſt ſa figure favorite. M. de Meaux plus occupé des choſes que des mots, ne cherche point à répandre des fleurs dans ſon diſcours, ni à charmer l'oreille par le ſon harmonieux des périodes; ſon unique objet eſt de rendre le vrai ſenſible à ſes auditeurs. Dans cette vûë, il le préſente par tous les côtés qui peuvent le faire connoître, & le faire aimer. Né pour le ſublime, il en a exprimé toute la majeſté, & toute la force en pluſieurs endroits de ſes oraiſons funébres, & ſurtout dans celles de Marie de France, Reine d'Angleterre, & de

ORATEURS DE LA CHAIRE. *Ut ſuprà.*

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Eloge de M. Boſſuet, p. 41.

Henriette-Anne d'Angleterre, Ducheſſe d'Orleans. Ses diſcours, dit le pere de la Ruë, étoient médités, plutôt qu'étudiés & polis. Sa plume & ſa mémoire y avoient moins de part que ſon cœur. Et comme il avoit le cœur pénetré des grandes vérités dont ſon eſprit étoit plein, l'abondance, la varieté, l'onction, ne lui manquoient jamais; non pas même la juſteſſe & la vivacité de l'expreſſion, ſans affectation & ſans ſéchereſſe. Il dépoüilla ſon éloquence de tout ce qui ne pouvoit que plaire ſans édifier, & Dieu permit qu'il plût ſans vouloir plaire.

M. Rollin dans ſon Traité des études, t. 2. page 60. & ſuiv. a tracé avec encore plus de préciſion, & pour le moins autant de juſteſſe & de vérité les portraits de MM. Fléchier & Boſſuet. On aime à enviſager ſouvent ces peintures. Ce qui domine dans M. Fléchier, dit-il, eſt une pureté de langage, une élégance de ſtyle, une richeſſe d'expreſſions brillantes & fleuries, une grande beauté de penſées, une ſage vivacité d'imagination, & ce qui en eſt une ſuite, un art merveilleux de peindre les objets, & de les rendre comme ſenſibles & palpables. Mais il me ſemble, ajoute-t'il, qu'on voit regner dans tous ſes écrits une ſorte de monotonie

monotonie & d'uniformité. Preſque par tout mêmes tours, mêmes figures, mêmes manieres. L'antitheſe ſaiſit preſque toutes ſes penſées; & ſouvent les affoiblit, en voulant les orner. Cette figure, quand elle eſt rare, & placée à propos, produit un bel effet. M. Rollin juſtifie ſon jugement par des exemples qu'il faut lire dans ſon ouvrage. ORATEURS DE LA CHAIRE.

M. Boſſuet, ſelon lui, écrit d'une maniere toute différente que M. Fléchier. Peu occupé des graces légeres du diſcours, & quelquefois même négligeant les regles gênantes de la pureté du langage, il tend au grand, au ſublime, au patétique. Il eſt vrai qu'il eſt moins égal, & ſe ſoutient moins; & c'eſt le caractere du ſtyle ſublime: mais en récompenſe il enleve, il ravit, il tranſporte. Les figures les plus vives lui ſont ordinaires & comme naturelles.

Peu d'hommes deſtinés à parler en public, ont reçu de la nature des diſpoſitions auſſi favorables, que celles qu'avoit M. de Maſcaron. Son extérieur prévenoit, & il étoit difficile dès qu'il paroiſſoit, de lui refuſer ſon attention: preſtance majeſtueuſe, ſon de voix agréable, geſte naturel & reglé. Avec ces beaux dehors & une éloquence naturelle, cultivée par

ORATEURS DE LA CHAIRE.

beaucoup d'étude, soutenuë d'un esprit solide, & d'un goût excellent, il s'attira dans la province, dans la ville capitale, & à la cour des applaudissemens justement mérités. Quoique moins orné que M. Fléchier, & moins pathétique que M. Bossuet, il tiendra toujours un grand rang parmi nos Orateurs. Nous avons de lui cinq oraisons funébres, dont la plus parfaite est sans contredit, celle qu'il a faite pour M. de Turrenne. On peut dire qu'il s'est surpassé lui-même dans ce discours. C'est une action pour l'immortalité, dit Madame de Sevigné, dans une de ses lettres. » La peinture du cœur de » M. de Turenne, ajoute-t'elle, y est un » chef-d'œuvre, & cette droiture, cette » naïveté, cette vérité dont il étoit pai- » tri, cette solide modestie, enfin tout. » Il me semble n'avoir jamais rien vu de » si beau, que cette piéce d'éloquence. » Madame de Sevigné défioit M. Fléchier de la surpasser, & elle ne croyoit pas que cela fût possible. L'événement a montré le contraire. L'oraison funébre que ce célébre orateur a faite à la loüange du même héros, est assurément supérieure à celle de M. de Mascaron, & beaucoup mieux soutenuë dans toutes ses parties.

T. 3. lett. 231. 241.

M. Rollin qui joint M. de Mascaron

à MM. Fléchier & Boſſuet, dit que cet orateur tient quelque choſe du caractere de l'un & de l'autre, ſans pourtant leur reſſembler entiérement. Il a en même-tems, dit-il, beaucoup d'élégance & beaucoup de nobleſſe : mais il eſt, ce me ſemble, moins orné que l'un, & moins ſublime que l'autre. L'art ſe montre chés lui avec moins d'oſtentation, que dans le premier, ce qui eſt un grand art : peut-être auſſi la nature y eſt-elle moins riche & moins hardie, que dans le ſecond. M. l'abbé Boſquillon a qualifié M. de Maſcaron d'*Ambroiſe de nos jours*, dans une des inſcriptions en vers François qu'il a compoſées pour orner le portrait de ce Prélat, peint par le Fevre. On peut voir ces inſcriptions dans le Journal des Savans du 13. Mai 1697. ORATEURS DE LA CHAIRE.

Dans les oraiſons funébres du pere Bourdaloüe, du pere de la Ruë, & de M. l'abbé Anſelme, on trouve auſſi une beauté majeſtueuſe, une douceur forte & pénétrante, un tour noble & inſinuant, une grandeur naturelle & à la portée de tout le monde : & ſi ces grands Orateurs s'y ſont propoſés de célebrer dignement la vertu des morts, on ſent que leur but a été auſſi d'en inſpirer l'amour aux vivans. Car, à Dieu ne plaiſe, dit à cette

ORATEURS DE LA CHAIRE.

Préf. du rec. de ſes oraiſ. funébres.

occaſion M. l'abbé Anſelme, que les oraiſons funébres que l'on prononce dans nos Temples, reſſemblent à ces piéces d'éloquence que l'on faiſoit autrefois parmi les Grecs à la loüange des faux dieux, & des hommes qui s'étoient ſignalés pour le ſervice de la patrie. La vanité dominoit dans les Orateurs, & tout l'effet que leur diſcours produiſoit ſur les peuples, ſe terminoit à des regrets inutils, ou à la joïe tumultueuſe d'un ſuperbe divertiſſement. C'eſt donc moins les regles de l'art, quoiqu'on ne doive nullement les négliger, que des ſujets d'édification, & des exemples de pieté, que l'on doit chercher dans ces ſortes de diſcours. Et c'eſt auſſi la réünion de ces différentes qualités qui mettent les Orateurs, dont je viens de parler, malgré quelques ombres qui peuvent ſe trouver dans leurs piéces, ſi fort au-deſſus de tant d'autres Orateurs de nos jours, qui par une affectation inſupportable, corrompent plutôt leur ſtyle qu'ils ne l'enrichiſſent; qui quittent la nature pour courir ſans ceſſe après de fades minuties, qui s'imaginent ſurprendre les perſonnes de goût par des bluettes, qui ne ſortent jamais du figuré, & qui ſont plus empreſſés à s'applaudir eux-mêmes, qu'à

travailler à mériter les applaudiſſemens des perſonnes ſages & d'un jugement ſolide. ORATEURS DE LA CHAIRE.

CHAPITRE III.

Des Orateurs du Barreau.

GUILLAUME du Vair, Garde des Sceaux, dans ſon traité de l'éloquence Françoiſe, imprimé en 1614. demandoit quelles étoient les cauſes qui avoient empêché juſques-là les progrès de notre éloquence : & cette demande étoit alors raiſonnable. Que l'on remonte, en effet, un demi-ſiécle au-delà, on voit naître en quelque ſorte l'éloquence parmi nous. En redeſcendant, on la trouve dans ſon enfance ; & après les commencemens du dix-ſeptiéme ſiécle, elle n'étoit pas encore telle qu'on pouvoit le ſouhaiter. Mais un peu après le milieu, on la trouve fort avancée vers la perfection : & quels progrès n'a-t'elle pas fait depuis, puiſque l'étude de cet art ne s'eſt jamais rallentie, & que c'étoit dès-lors une grande avance, dit Monſieur Gibert, non-ſeulement d'avoir ſçu vaincre le mauvais goût, mais encore d'a- Jugem. ſur les rhét. t. 2. p. 384.

voir déja pris beaucoup de bonnes manieres ?

ORATEURS DU BARREAU.

L'éloquence ne fit guéres de progrès plus rapides au barreau, que dans la chaire. On vit d'abord nos Avocats s'étudier à épurer notre langue ; & ils parvinrent à avoir quelque naïveté dans leur ſtyle : mais ils n'avoient ni douceur, ni agrément. Ils corrigerent enſuite ce défaut par l'étude & par l'imitation des anciens, dont la diction eſt pleine de charmes ; & néanmoins en ſe formant ſur ces modéles, ils n'en prirent ni la force, ni l'élevation, ni le talent de dire des choſes neuves.

Du Vair, tr. de l'éloq. Fr. p. 502. 503. &c.

C'étoit le défaut de Guy du Faur ſieur de Pibrac, Avocat du Roi, & enſuite Préſident au Parlement de Paris. Il paroît qu'il avoit l'eſprit brillant, & même enjoüé, un jugement ſolide, une mémoire heureuſe, & qu'il avoit aſſés bien étudié les belles lettres. Mais ſon ſtyle eſt enflé de citations ſouvent inutiles, & quelquefois mal appliquées. C'étoit le goût de ſon tems : on vouloit mettre de l'érudition par tout, & on la ſubſtituoit aux raiſonnemens & aux preuves qui euſſent été néceſſaires. Ces défauts, au jugement de M. du Vair, n'empêchent pas qu'on ne reconnoiſſe qu'il s'eſt beaucoup

distingué dans ses harangues, tant pour sa douceur, que pour ses graces, & qu'il n'ait le premier introduit la véritable éloquence au barreau. Nous avons de lui deux remontrances imprimées, qui ne répondent pas cependant à l'estime que l'on faisoit alors de l'éloquence de leur Auteur. Barnabé Brisson qui fut Avocat général, avant que d'être Président, donna encore plus que M. de Pibrac dans ce goût d'érudition : il aima mieux paroître savant qu'éloquent : ce qui est un très-grand défaut dans l'art oratoire ; & il avoit d'ailleurs l'action très-mauvaise. Cependant ses discours étoient ornés & suivis, lors-même qu'il ne se préparoit pas. Ces avantages qu'il devoit à son travail, firent excuser son mauvais goût, & le rendirent contagieux, de telle sorte que presque tout le monde s'y conforma. ORATEURS DU BARREAU.

Jacques Faye, Chevalier, Seigneur d'Espeisses, qui a rempli les postes les plus honorables dans la magistrature, a beaucoup été loüé pour son éloquence par M. Loysel dans son dialogue des Avocats, par Pasquier dans ses recherches de la France, & par M. du Vair dans le traité que j'ai déja cité. Il est vrai qu'il parut avoir un grand désir de par-

ORATEURS DU BARREAU.

venir à la gloire d'orateur, cependant il ne se forma qu'à bien parler notre langue, & n'alla point au-delà, comme il est aisé de le remarquer, si on se donne la peine de lire les dix harangues que nous avons de lui. Je préfererois la dixiéme, qui est une espece de panégyrique de l'éloquence & d'exhortation à l'étudier. Elle approche plus que les autres du goût de celles des anciens; aussi quoiqu'il en ait exclu l'érudition qu'il a semée à pleines mains dans ses autres piéces, il avoüoit que c'étoit celle qui lui avoit le plus coûté.

M. Versoris faisoit aussi des dissertations de droit, plutôt que des piéces d'éloquence. Jacques Mangot mourut trop jeune pour remplir les belles espérances qu'il avoit données, qu'il soutint même tant qu'il vêcut: mais il manquoit d'art & de soin. Loysel & Pasquier disent qu'il avoit beaucoup d'esprit & de jugement, & qu'il en donna des preuves constantes dans l'exercice qu'il fit pendant quelques années de la charge d'Avocat du Roi au Parlement de Paris, après avoir été Avocat des parties, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi, & en même-tems Procureur géneral de la Chambre des Comptes.

Malgré les défauts de ces Orateurs du seiziéme siécle, & du commencement du dix-septiéme, M. du Vair prétend, que si l'éloquence ne consistoit que dans la clarté & la pureté du style, dans l'élégance & dans la naïveté, en un mot, dans le caractere de Lysias ou d'Isée, il auroit reconnu que les François avoient déja égalé les anciens Grecs & Latins: Mais comme il faut de plus l'élevation ou la noblesse, la force ou les mouvemens, la varieté du style, non-seulement pour les differentes causes, mais aussi pour les diverses parties d'un même discours, il trouve que nos Orateurs n'avoient encore atteint que de fort loin les anciens Grecs & Latins, quoiqu'ils eussent surpassé de beaucoup les anciens François. ORATEURS DU BARREAU.

Je ne sçai pourquoi M. du Vair ne dit rien de Simon Marion, ni de M. Servin. Le premier, *avoit*, dit-on, *cette partie qu'en discourant, il persuadoit fort; & qu'il n'émouvoit pas moins, lorsqu'il mettoit par écrit.* Il avoit fait de grands progrès dans les belles lettres, & passoit pour si éloquent, que Mornac n'a pas fait difficulté de l'appeller un autre Ciceron. Il est certain au moins qu'il avoit une imagination vive & féconde, soutenuë d'une mémoire excellente, & qu'il étoit habi- *Perroniana* p. 106.

ORATEURS DU BARREAU.

le dans la juriſprudence civile & canonique. La fonction qu'il fit pendant quelques années d'Avocat au Parlement de Paris avec beaucoup de capacité, lui acquit une grande réputation. Il fut reçu Conſeiller à la Cour en 1596. puis Préſident à la ſeconde Chambre des Enquêtes, & en dernier lieu Avocat général au même Parlement.

Nous avons un recueil de ſes plaidoyers, de même que de M. Servin qui n'a pas eu une moindre réputation, mais dans les plaidoyers duquel on ne peut guéres prendre aujourd'hui d'autre connoiſſance, que celle du mauvais goût de ſon tems. Il y cite, comme ceux dont j'ai déja parlé, beaucoup de Grec & de Latin, ſouvent ſans choix, & preſque toujours ſans néceſſité. Il y fait montre de beaucoup d'érudition, lorſqu'il faut des faits, des preuves & des raiſons. Rien de plus ridicule, par exemple, que cette eſpece de généalogie de toutes les oreilles déchirées depuis celle de Malchus, qu'il fait dans un plaidoyer pour un Avocat à qui un Procureur avoit déchiré l'oreille. J'ai lû quelque part, que le Roi Henri IV. diſoit de cet orateur qu'il avoit des lettres, mais moins bien arrangées, que celles du meſſager de Poitiers. C'é-

toit une plaiſanterie, mais qui fait aſſés bien connoître l'uſage que M. Servin faiſoit de ſon érudition. Il faut cependant avoüer que l'on trouve dans ſes plaidoyers beaucoup de principes ſur les libertés de l'Egliſe Gallicane, & de ſolides réfléxions ſur le même ſujet. ORATEURS DU BARREAU.

Je laiſſe les plaidoyers d'Expilly, de Montereul, & de pluſieurs autres, qui ont les défauts de ceux dont j'ai parlé, ſans en avoir toutes les bonnes qualités. Mais ſi on ne lit plus ces plaidoyers, il n'eſt pas inutile d'en connoître les Auteurs, leur caractere, leurs talens, le génie de leur éloquence; & pour acquerir cette connoiſſance, je ne connois point de meilleur ouvrage que *le Dialogue des Avocats*, par Antoine Loyſel, imprimé parmi ſes opuſcules recueillis par Claude Joly, qui avoit exercé lui-même avec honneur la profeſſion d'Avocat, avant que d'embraſſer l'état eccleſiaſtique. Ce recueil qui devient fort rare, a été imprimé in-4°. à Paris, chés Jean Guignard, en 1656. Voici ce qui donna lieu à ce dialogue.

Pendant que le Roi Henri IV. étoit à Poitiers, on parla à Paris de modérer le ſalaire des Avocats: & le 13. de Mai de l'an 1602. ſur la propoſition du Préſi- Hiſtoire de M. de Thou, l. 128. au commencement.

ORATEURS DU BARREAU.

dent Seguier, & du consentement de M. de Harlay premier Président, on délibera sur cette affaire, les Chambres assemblées, & il fut arrêté, que conformément au 161. article de l'Ordonnance de Blois, publiée & enregistrée vingt-trois ans auparavant, mais qui jusqu'alors étoit demeurée sans exécution, quant à ce point, les Avocats seroient tenus de déclarer par écrit ce qu'ils auroient reçu pour leur honoraire, afin que les Juges réglassent, suivant cette déclaration, les frais & dépens que la partie qui auroit perdu son procès, seroit obligée de rembourser: que s'ils refusoient de le faire, les Avocats seroient dès-lors traités comme concussionnaires. Les Avocats présenterent une requête pour s'opposer à cet Arrêt; ils publierent en même-tems un mémoire, où ils expliquoient fort au long, pourquoi cet article de l'Ordonnance de Blois, n'avoit pas été exécuté, & firent entendre qu'ils étoient prêts à abandonner leur profession, dès que ce ne seroit plus qu'un ministere servile.

En conséquence de cette démarche, la Cour donna un second Arrêt le 18. de Mai, par lequel il étoit ordonné aux Avocats qui ne voudroient plus exercer la profession, d'en passer leur déclaration:

aux Greffes, ajoutant qu'après cette démarche, il ne leur ſeroit plus permis d'en faire les fonctions, à peine de faux. Duhamel, Choüart & Loyſel, anciens Avocats, également reſpectables, & par leur grand âge, & par une probité reconnuë, firent juſqu'à deux fois des remontrances qui n'aboutirent à rien. Voyant ce mauvais ſuccès, ils s'aſſemblerent dans la Chambre des Conſultations, au nombre de trois cens ſept, qui déclarerent unanimement, qu'ils renonçoient à leur profeſſion. Et après avoir tous ſigné cette déliberation, ils ſe rendirent deux à deux au Greffe de la Cour, pour y en prendre acte. Les gens du Roi, qui favoriſoient en ſecret les Avocats, cherchant les moyens d'arrêter les ſuites de cette démarche, écrivirent au Roi & au Chancelier, & leur inſinuerent, qu'il ſeroit à propos d'apporter quelque temperament aux deux Arrêts du Parlement, & en dirent les raiſons, en faiſant en même-tems l'éloge des Avocats & de leur profeſſion. Tout ce tumulte fut enfin appaiſé par une Ordonnance du Roi du 25. Mai, & les Avocats reprirent l'exercice de leurs fonctions.

ORATEURS DU BARREAU.

Ce fut donc à l'occaſion de cette diviſion, & en 1602. même, que M. Loy-

ORATEURS DU BARREAU.

sel composa son dialogue des Avocats de Paris, où il fait connoître le mérite de ceux-ci, mais avec tant de sincerité, qu'il en rapporte également les mauvaises qualités comme les bonnes, principalement par rapport au génie & au caractere de leur éloquence. L'historique & le critique s'y trouvent réünis, de maniere que cet ouvrage, quoique mal écrit, est également agréable & utile à lire. Il y a pris à peu près pour modéle les Entretiens des Orateurs illustres par Ciceron; ses interlocuteurs, comme dans cet ouvrage de l'ancien orateur Romain, disant librement ce qu'ils pensent de ceux qui sont la matiere & l'objet de leurs conversations. Ces interlocuteurs sont Etienne Pasquier, Conseiller & Avocat du Roi en la Chambre des Comptes, & ancien Avocat en la Cour de Parlement, & c'est de son nom que le dialogue est intitulé, comme celui de Ciceron étoit intitulé du nom de Brutus: François Pithou, sieur de Bierne, Avocat au Parlement: Antoine Loysel, aussi Avocat, Auteur du dialogue; deux de ses fils, Antoine & Guy Loysel, le premier Avocat au Parlement, & depuis Conseiller, & le second, Conseiller-Clerc au même Parlement; le sieur d'Hibbouviler, Avocat, Theodore Pas-

quier, fils d'Etienne, Avocat, & Nicolas Paſquier, Maître des Requêtes, frere de Theodore. ORATEURS DU BARREAU.

M. Loyſel ne publia pas lui-même ce dialogue; mais comme il avoit eu deſſein de l'adreſſer à MM. les Avocats du Parlement de Paris, Claude Joly en publiant cet ouvrage, ſuivit ſon intention. L'Auteur n'avoit parlé que des Avocats qui avoient fleuri juſqu'en 1602. l'éditeur y fit quelques additions, & l'enrichit de notes fort interreſſantes, outre la liſte des Avocats des années 1524. & 1599. « & un indice alphabétique des « Avocats, & autres perſonnages célé- « bres mentionnés aux dialogues & auſ- « dites liſtes, avec quelques remarques, « éloges, & ouvrages d'aucuns d'entre « eux. »

Au reſte, quelques éloges que M. Loyſel donne aux Avocats célébres dont il parle, par rapport à leur éloquence, il eſt aiſé de s'appercevoir qu'il ſentoit lui-même, qu'ils étoient encore fort inférieurs en ce point aux anciens Orateurs Grecs & Romains.

M. du Vair, qui en avoit la même idée, prétend que ſi notre éloquence n'a pas fait de progrès plus rapides, cela vient du défaut de grandes affaires, de-

celui d'une juſte récompenſe, & de la difficulté de cet art, qui dépend, dit-il, d'une infinité de talens que la nature ſeule peut donner, mais qu'elle donne rarement, & de je ne ſçai combien de qualités qu'il faut acquerir par un travail grand & aſſidu, dont la vivacité Françoiſe n'eſt point capable. Cependant ſans qu'il y ait eu de plus grandes récompenſes, ou des affaires plus conſiderables depuis M. du Vair; ſans que l'éloquence ait eu des diſciples plus illuſtres, elle a parû pourtant quelquefois dans tout ſon éclat. Car enfin, dit M. Gibert, que lui manque-t'il, lorſqu'à la pureté, & à l'élégance de la diction, on joint encore la nobleſſe des penſées, la force des mouvemens, le nombre des périodes, la varieté du ſtyle? & ſi cela eſt, ajoute-t'il, nous devons reconnoître qu'il ne falloit preſque s'en prendre qu'au peu d'application de nos anciens François, s'ils ne réüſſiſſoient pas mieux.

ORATEURS DU BARREAU.

Jugem. des Sav. ſur les vitiés. t. 2. p. 391.

Il eſt certain, en effet, que depuis le milieu du dernier ſiécle, la magiſtrature & le barreau ont produit de célébres Orateurs: mais peu d'entr'eux ont donné leurs diſcours au public. Si nous avions ceux que les premiers Magiſtrats, & les gens du Roi prononcent chaque année

Colin, ubi ſup. pag. 35. &c.

à la rentrée des Cours, nous aurions de parfaits modéles d'une éloquence noble, grave, judicieuſe, capable de maintenir le bon goût, & de ſervir de rempart contre cette éloquence ébloüiſſante, fardée, pleine de pointes & de jeux d'eſprit, que quelques Ecrivains tâchent d'introduire parmi nous, & qui n'a déja trouvé que trop d'imitateurs.

ORATEURS DU BARREAU.

Il n'y a d'éloquence eſtimable que celle qui en regnant ſur les eſprits, y fait en même-tems regner la juſtice & la vérité. Telle eſt celle de MM. les Avocats généraux, qui libres de prévention, ne cherchent pas à ſéduire, mais à éclairer. Leur éloquence ordinairement eſt un flambeau qui découvre la fraude, & ſert de guide à la juſtice dans ce labyrinthe de loix, où l'on cherche ſans ceſſe à l'égarer. « Ce ſeroit donc, dit un cri- « tique moderne, ce ſeroit faire un pré- « ſent très-utile au public, que celui de « leurs plaidoyers, & MM. les Avocats « généraux qui ſacrifient au bien général « tant de veilles, d'études & de ſoins, « devroient lui ſacrifier encore cette mo- « deſtie qui ne les porte que trop ordi- « nairement à enſoüir de ſi précieux tré- « ſors. Où pourroit-on mieux puiſer les « véritables maximes du droit public & «

Journ. des Sav. Déc. 1739.

ORATEURS DU BARREAU.

» particulier ? Ne ſerviroient-ils pas à fi-
» xer la juriſprudence des Arrêts dont
» on abuſe ſi ſouvent, faute d'en con-
» noître les motifs ? Enfin, comme je
» l'ai dit, n'y trouveroit-on pas les meil-
» leurs modéles de cette éloquence mâ-
» le, qui n'eſt animée que par le zéle de
» la juſtice, & par l'amour de la véri-
» té ?

A l'égard des Avocats des parties, nous devons regretter de n'avoir preſque rien de Pucelle, de Fourcroy, de Nivelle, ni de pluſieurs autres qui ſe ſont fait un nom très-célébre dans cette profeſſion ; nous ſommes preſque obligés de nous borner aux ouvrages d'Antoine Arnauld, d'Antoine le Maître, d'Olivier Patru, de Gaultier, de Gillet, de le Noble, d'Erard, de Matthieu Terraſſon.

Quoique nous ayons peu de diſcous de M. Arnauld, je ne puis me diſpenſer d'en dire un mot. M. Arnauld d'Andilly, ſon fils, dit dans ſes mémoires imprimés, qu'il ſucceda à la charge de Procureur général de la Reine Catherine de Medicis qu'avoit ſon pere, & qu'il l'exerça juſqu'à la mort de cette Princeſſe ; mais qu'il quitta celle d'Auditeur des Comptes qu'il avoit en même-tems, pour

se donner tout entier à la profession du barreau, où il éclata bien-tôt par son rare savoir, & son extraordinaire éloquence. La passion qu'il eut, ajoute M. d'Andilly, pour le service du Roi Henri le Grand & pour l'Etat, fit qu'il ne se présenta point d'occasions, où il ne signalât son zéle pour l'un & pour l'autre par des écrits si puissans, que ceux qu'il fit avant la paix de Vervins, ramenerent des villes entieres & quantité de noblesse à leur devoir. M. d'Andilly parle avec beaucoup d'éloge de plusieurs de ces écrits, *l'anti-Espagnol*, qui est une réponse à un manifeste du Duc du Maine, *la Fleur-de-lys*, *la délivrance de la Bretagne*, *la premiere Savoysienne*, *l'avis au Roi pour bien regner*. Mais les deux plus connus, sont le plaidoyer qu'il prononça en 1594. pour l'université de Paris contre les Jesuites, qui fut imprimé la même année, & que l'on a réimprimé en 1717. avec un autre plaidoyer de M. Chevalier, Avocat au Parlement de Paris; & le *franc & véritable Discours au Roi sur le rétablissement qui lui est demandé par les Jesuites*. On voit par ces deux piéces, & surtout par la premiere, combien M. Arnauld étoit supérieur à tous les Orateurs de son tems.

ORATEURS DU BARREAU.

ORATEURS DU BARREAU.

Hommes illuſtr. p. 61.

M. le Maître, fils d'un Maître des Comptes, & de Catherine Arnauld, né à Paris le 2. de Mai 1608. commença à plaider à vingt & un ans. M. Perrault dit qu'il s'y prit d'une maniere qui n'avoit point encore eu d'exemple dans le barreau. Il y apporta, dit-il, l'éloquence de l'ancienne Grece & de l'ancienne Rome, dégagée de tous les vices que la barbarie de nos Peres y avoit introduite. Ce fut un nouveau ciel & une nouvelle terre dans le bel art de la parole. Il n'avoit encore que vingt-huit ans, lorſque M. le Chancelier Seguier le choiſit pour préſenter ſes lettres au Parlement, & aux autres Cours ſupérieures. » Il y a près » de ſoixante ans, continuë M. Perrault, » que les harangues qu'il prononça alors » ont été faites, & elles ſont néanmoins » dans une auſſi grande pureté de lan» gage, que ſi elles venoient d'être com» poſées. C'eſt une choſe ſurprenante, » que cet excellent homme ait ſçu, non» ſeulement ſe défendre des vices & des » défauts de ſon tems, des jeux de mots, » & des antitheſes, qui faiſoient alors les » délices de l'orateur, & de ſes auditeurs; » mais que par la force de ſa raiſon il ait » prévu, & comme ſaiſi par avance la » maniere parfaite de s'exprimer, qui n'a

été en uſage qu'après une longue ſuite « d'années. »

ORATEURS DU BARREAU.

L'on regarde, dit l'Auteur des vies des Juriſconſultes, les trois éloges de M. Seguier, que M. le Maiſtre prononça dans l'occaſion dont je viens de parler, comme trois chefs-d'œuvres, qui ont cela de ſingulier & de merveilleux, qu'encore qu'ils traitent le même ſujet, ils n'empruntent pourtant rien les uns des autres, ni pour la matiere, ni pour la forme; ils ont chacun leurs beautés différentes, que le tems n'a pas alterées; & ils peuvent ſervir de modéle dans le genre démonſtratif, c'eſt-à-dire, dans l'éloquence la plus vive & la plus animée, la plus noble & la plus majeſtueuſe, qu'en eût encore vuë en France. On donne les mêmes éloges aux différens plaidoyers que M. le Maiſtre prononça en divers tems; & il faut convenir que ce célébre orateur mérite une partie de ces éloges. On trouve chés lui de beaux traits, des mouvemens forts & pathétiques, joints à une grande abondance, & d'excellentes preuves. Mais ſon diſcours eſt chargé de trop de citations. L'attention des lecteurs en ſouffre, & il n'eſt pas toujours facile de ſuivre le fil de ſon raiſonnement.

Taiſand, vies des juriſc. 2. édit. P. 345.

ORATEURS DU BARREAU.

On ſçait, au reſte, qu'il ne faut point lire M. le Maiſtre dans les premieres éditions de ſes plaidoyers. Lorſqu'il ſe fut retiré dans la ſolitude à l'âge de trente ans, au milieu de la réputation la plus brillante, & après avoir reçu des lettres de Conſeiller d'Etat, qu'il renvoya, il voulut brûler tous ſes diſcours, & en ayant été empêché par M. l'abbé de ſaint Cyran, il les négligea au moins tellement, que l'on riſqua entiérement de les perdre. Pluſieurs années après, les Libraires en recueillirent ce qu'ils purent ſur des copies fort défectueuſes, & en les publiant, ils y inſererent pluſieurs piéces qu'ils donnerent ſans raiſon ſous le nom de M. le Maiſtre qui n'en étoit point l'Auteur. On fit cependant deux éditions de ce recueil; & on alloit en faire une troiſiéme, lorſque l'on engagea M. le Maiſtre à la donner lui-même, pour empêcher que ces éditions ſi défectueuſes ne ſe multipliaſſent davantage. Ce grand homme qui s'étoit condamné depuis près de vingt ans à un ſilence volontaire, ne put goûter cette propoſition, & ce ne fut qu'à force de prieres & de ſollicitations qu'il engagea M. Iſſali, qui eſt mort doyen des Avocats du Parlement de Paris, à procurer lui-mê-

me l'édition que l'on demandoit avec tant d'instances. M. Issali s'en chargea avec plaisir : mais l'impression étoit à peine commencée, que M. le Maistre, qui ne cherchoit que l'obscurité, la fit suspendre : & ce ne fut qu'après bien des consultations & des décisions bien claires, que l'on continua l'édition que nous avons, & qui est la seule qui mérite d'être recherchée.

Ce fut à l'occasion de la retraite de M. le Maistre, & de ce grand amour pour le silence, que Marin le Roi de Gomberville, de l'Académie Françoise, fit ces quatre vers :

Te dirai-je ce que je pense,
O grand exemple de nos jours ?
J'admire tes nobles discours,
Mais j'admire plus ton silence.

On rapporte de lui, que dès qu'il eut formé la résolution de quitter le monde, il eut beaucoup de peine à se résoudre de continuer de plaider jusqu'aux vacances, & qu'il disoit lui-même que son esprit étoit plus alors occupé de son dessein que de ses plaidoyers. M. Talon, Avocat général, qui s'en apperçut, dit à cette occasion, qu'il ne plaidoit plus, mais qu'il dormoit. Ces paroles ayant été

ORATEURS DU BARREAU.

rapportées à M. le Maiſtre, cet illuſtre orateur plaida dans l'occaſion ſuivante avec tant de feu & d'éloquence, en préſence de M. Talon, & en regardant ſouvent ce Magiſtrat, que tout le monde l'admira, & convint que cette derniere action l'emportoit ſur les plus brillantes du paſſé. Il mourut le 4. de Novembre de l'an 1658.

Il avoit connu Daniel de Priézac, Avocat au Parlement, Docteur régent en l'Univerſité de Bourdeaux, & depuis l'un des membres de l'Académie Françoiſe, & Conſeiller d'Etat, & il faiſoit quelque eſtime de ſon éloquence. Mais je ne crois pas que nous ayons de cet Académicien de plaidoyers imprimés. Je n'ai vu de lui que trois diſcours François qu'il avoit prononcés en différentes occaſions : » le » premier ſur la réception de M. le Mar» quis de Villars, à l'état & office de » grand Senéchal de Guyenne : le deu» xiéme ſur la réception de M. de Bar» raut, à l'état & office de Senéchal de » Bazadois : le troiſiéme, à la premiere » entrée de M. le Duc de Mayenne en la » Cour de Parlement, ſur le ſujet des » ruines d'une colonne du Palais de Tu» tele. » Ces trois diſcours ont été imprimés in-8°. à Bourdeaux en 1621. Cependant

dant M. l'abbé d'Olivet n'en parle point dans le catalogue des ouvrages de Priézac, à la suite de son histoire de l'Académie Françoise.

ORATEURS DU BARREAU.

Olivier Patru parut un peu plus tard au barreau que M. le Maistre : mais il n'y parut pas avec moins de distinction. Chapelain dit de lui, qu'il traitoit les matieres de jurisprudence très-élégamment, très-éloquemment & très judicieusement ; & qu'il travailloit peu, parce qu'il vouloit trop bien faire. C'étoit, selon le pere Bouhours, l'homme du Royaume qui savoit le mieux notre langue. Ajoutons, dit M. l'abbé d'Olivet, qu'il la savoit, non pas en Grammairien seulement, mais en Orateur. Car le Grammairien écrit purement, correctement : l'orateur l'imite en ces deux points : mais de plus, il veut de la noblesse, de l'élégance, de l'harmonie. Quand M. Patru commença à se montrer au barreau, pour être souverainement éloquent, il falloit qu'un Avocat ne dît presque rien de sa cause, mais qu'il fit des allusions continuelles aux traits de l'antiquité les moins connus ; & qu'il eût l'art d'y répandre une nouvelle obscurité, en ne faisant de tout son discours qu'un tissu de métaphores. Il n'y avoit que M.

Eloge de M. Patru au-devant de ses plaid.

Contin. des mém de littér. p 40.

Continuation de l'hist. de l'Académ. Françoise.

ORATEURS DU BARREAU.

le Maiſtre qui s'étoit élevé au-deſſus de ces défauts; encore n'en étoit-il pas entiérement exemt. Ciceron que M. Patru ſe rendit de bonne heure familier, & dont il traduiſit une des plus belles oraiſons, comme je l'ai dit ailleurs, lui fit comprendre qu'il faut toujours avoir un but, & ne jamais le perdre de vûë: Qu'il faut y aller par le droit chemin, ou ſi l'on fait quelque détour, que ce ſoit pour y arriver plus ſûrement: & qu'enfin ſi les penſées ne ſont vraies, les raiſonnemens ſolides, l'élocution pure, les parties du diſcours bien diſpoſées, on n'eſt pas orateur. Il ſe forma donc ſur Ciceron, & le ſuivit d'aſſés près en tout, hors en ce qui regarde la force & la véhemence. Mais outre qu'elle pouvoit ne pas convenir à la douceur de ſon caractere, ſi d'ailleurs nous conſidérons de combien de vices il eut à purger l'éloquence de ſon ſiécle, nous lui pardonnerons aiſément de n'avoir pas eu toutes les perfections. On le regardoit comme un autre Quintilien, comme un oracle infaillible en matiere de goût & de critique. Tous ceux qui ſont aujourd'hui nos maîtres par leurs écrits, dit M. l'abbé d'Olivet, ſe firent honneur d'être ſes diſciples,

Et nous n'aurions besoin d'Apollon, ni de Muses,
Si l'on avoit toujours des hommes comme lui,

ORATEURS DU BARREAU.

dit M. des Reaux dans son épitaphe.

Colin, préf. de la trad. de l'orat. de Ciceron.

Il n'a, dit un autre critique, ni tant de véhémence, ni tant de fécondité que M. le Maistre; mais son stile est pur, clair, dégagé: il a une merveilleuse facilité à bien tourner un fait, & à s'insinuer dans les esprits par la douceur de sa diction, & par la netteté de ses raisonnemens. On ne remarque dans ses ouvrages ni obscurité, ni embarras, ni expressions fastueuses, ni faux brillans: en un mot, c'est un esprit juste, exact, & qui ne perd jamais de vûë son objet. On désireroit seulement que ses discours eussent un peu plus de chaleur. On a quatre éditions de ses plaidoyers; & dans les dernieres on y a joint ses autres ouvrages. La quatriéme édition donnée à Paris en 1732. en deux volumes in-4°. est préferable aux précédentes. Outre un plaidoyer de plus, il y a d'autres piéces qui n'avoient pas encore été imprimées.

M. Patru avoit mérité l'estime & l'amitié de M. de Lamoignon de Basville, depuis Intendant du Languedoc, qui a été lui-même un grand orateur. Je

ORATEURS DU BARREAU.

n'ai vu de cet illuſtre Magiſtrat qu'un *plaidoyé*, imprimé in-4°. à Paris chés Cramoiſy en 1668. *pour le ſieur Girard Vanopſtal, un des Recteurs de l'Académie Royale de la Peinture & de la Sculpture.* L'orateur y ſoutient avec beaucoup de force, de nobleſſe & de grandeur, les prééminences de la ſculpture, & la dignité de ceux qui excellent dans cet art. Il y venge avec les mêmes armes les arts libéraux, contre ceux qui les confondent avec les arts méchaniques. Il y fait de celui pour qui il plaidoit un éloge auſſi délicatement tourné que conforme à la vérité. Le choix des termes, la pureté du langage, l'élégance du ſtyle, la force des raiſons, l'abondance & la ſolidité des preuves: tous ces caracteres ſe trouvent réünis dans ce plaidoyer. Peut-être y a-t'il un peu trop d'érudition: mais elle eſt diſpoſée avec tant d'art, que ſi c'eſt un défaut, on eſt preſque tenté d'y applaudir.

Ce fut l'Académie elle-même qui fit imprimer ce plaidoyer. Mais peu contente de ce témoignage de ſa reconnoiſſance, elle chargea M. Girardon de faire le buſte de M. de Baſville, & M. Champagne de tirer ſon portrait. M. le Brun fut engagé de ſolliciter M. de Baſ-

ville de souffrir cette marque de distinction. Mais ses prieres ne purent vaincre la modestie de l'orateur. Tout ce qu'on put en obtenir, fut que l'on feroit le buste & le portrait de M. le premier Président de Lamoignon, son pere. M. Clement, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, mort en en 1679. connu par un nombre de devises & d'inscriptions estimées, fit une inscription qui se lit encore audessous du buste.

ORATEURS DU BARREAU.

Je ne dois pas omettre ici les plaidoyers de Nicolas de Corberon, Avocat général au Parlement de Mets, & ceux d'Abel de sainte-Marthe, Avocat au Parlement de Paris, recueillis & publiés in-4°. à Paris, chés Charles de Sercy en 1693. par les soins d'Abel de sainte-Marthe, Chevalier, Seigneur de Corbeville, Conseiller du Roi en sa Cour des Aydes, & Garde de la bibliotheque de Sa Majesté à Fontainebleau. Nicolas de Corberon, d'une ancienne famille originaire de Bourgogne, établie depuis en Champagne, exerça d'abord la charge de Lieutenant particulier au Présidial de Troyes jusqu'en 1634. que le Roi Loüis XIII. qui s'étoit mis en possession de la Lorraine, lui donna gratuitement une charge de Conseiller au Conseil souverain de

ORATEURS DU BARREAU.

Nançy, d'où, à la perſuaſion de M. Cornuel, Intendant des Finances, & Préſident en la Chambre des Comptes, qui étoit ſon oncle, il paſſa en 1636. à celle d'Avocat général au Parlement de Metz qui venoit d'être créée. Ce fut dans cette charge, qu'il prononça les plaidoyers recueillis & publiés par M. de ſainte-Marthe, ſon gendre, & qui ont été d'autant mieux reçus, que nous en avons peu des Avocats généraux, & que M. de Corberon joint à beaucoup de ſcience une éloquence peu commune pour ſon tems. Ce recueil contient quatre-vingt-huit plaidoyers de cet illuſtre Magiſtrat. M. de ſainte-Marthe en a ajouté douze de M. de ſainte-Marthe, ſon pere, Avocat au Parlement, Conſeiller du Roi en ſon Conſeil d'Etat, & Garde de la bibliotheque de Sa Majeſté à Fontainebleau. Quoique M. de ſainte-Marthe eût écrit de ſa main ces douze plaidoyers, il ne les avoit pas tous prononcés. Les quatre derniers ſont ſur une reſtitution demandée par deux ſœurs contre leur profeſſion religieuſe. M. Robert plaida pour l'une, M. de ſainte-Marthe pour l'autre; M. Arnauld pour le neveu de ces deux religieuſes, qui s'étoit emparé de leurs biens, & M. Servin pour le Roi. L'édi-

teur a cru que le public seroit bien aise de voir quatre discours de quatre des plus grands hommes qui fussent alors au barreau ; d'autant plus que le discours de M. Servin n'a point été imprimé parmi ses plaidoyers, ni celui de M. Robert dans son livre *Rerum judicatarum*, ou *des causes jugées*. Le cinquiéme & le sixiéme des douze plaidoyers de M. de sainte-Marthe, sont aussi sur le même sujet, & ont tous deux été écrits de sa main, soit que par un effort de sa mémoire qui étoit fort heureuse, il eût recueilli le discours de l'Avocat qui avoit plaidé contre lui ; ou que pour se divertir, il eût composé dans son cabinet un plaidoyer opposé à celui qu'il avoit prononcé. L'éditeur a joint encore à ces plaidoyers un discours qu'il présenta en 1668. au Roi pour le rétablissement de la bibliotheque de Fontainebleau, dans lequel il y a un excellent éloge de Sa Majesté. Ce discours, qui mérite d'ailleurs d'être lû en entier, avoit déja paru en la même année 1668. in-4°. avec les preuves de l'établissement de la bibliotheque Royale de Fontainebleau.

ORATEURS DU BARREAU.

M. le Noble s'est fait plus d'honneur par ses plaidoyers que par les écrits satyriques qui ont coulé de sa plume avec

tant de rapidité. Ces plaidoyers furent recueillis en 1704. à Roüen, in-8°. ce qui y regne, ce n'eſt ni des penſées fort brillantes, ni des mouvemens extraordinaires, ni beaucoup d'artifice dans la compoſition : c'eſt un caractere judicieux & ſuivi, qui ne s'écarte point, & ne prend pas le change, ſoutenu d'ailleurs d'érudition, de raiſonnemens, & de l'autorité des loix canoniques & civiles. Il a ſoin d'expoſer nettement l'état de la queſtion, & de bien mettre les Juges au fait. Il narre avec ordre les circonſtances de l'affaire, & ce qui peut ſervir à en montrer toute l'économie. Ses réfléxions & ſes concluſions ſe trouvent partout ſenſées & convenables. En un mot, c'eſt un goût d'éloquence, ſinon telle qu'on la voudroit, du moins telle qu'on peut raiſonnablement la vouloir, ſelon l'idée des Lacédémoniens qui craignoient les ſurpriſes de l'éloquence, & qui firent une loi pour en défendre l'uſage.

ORATEURS DU BARREAU.

Mém. de Trév. Sept. 1704.

Claude Gautier dont nous avons les plaidoyers en deux volumes in-4°. parut auſſi avec éclat dans le tems que M. Patru couroit la même carriere avec tant d'honneur. M. Boileau Deſpreaux repréſente le premier comme un homme très-mordant : & M. Broſſette commenta-

Satyre neuviéme.

teur de ce poëte, ajoute, que lorſqu'un plaideur vouloit intimider ſa partie, il la menaçoit *de lui lâcher Gautier.* Son éloquence, ſelon le même, n'étoit point reglée : c'étoient des ſaillies & des impétuoſités fort inégales. Son feu s'éteignoit même dans le repos, & il avoit beſoin d'être animé par l'action. Il fit lui-même imprimer le premier volume de ſes plaidoyers avant ſa mort arrivée le 16. de Septembre 1666. & le célébre Gabriel Guéret, qui exerçoit la même profeſſion, en publia depuis une ſeconde édition. Si l'on en croit cet illuſtre éditeur, bon juge aſſurément, ſurtout en cette partie, une éloquence vive, puiſſante, avoit rendu M. Gautier, l'une des plus belles lumieres du barreau : il avoit la déclamation forte, beaucoup de feu, une imagination auſſi brillante que féconde. Son action, dit-il, avoit tant de force qu'elle entraînoit après elle le ſuffrage de ſes juges, & les eſprits de ſes auditeurs. Il excelloit ſurtout dans la réplique. Alors il n'y avoit rien de ſi fort qu'il n'affoiblît : il déconcertoit ſon antagoniſte : il en éludoit toutes les ruſes : il démontoit, pour ainſi dire, tout ſon plaidoyer : il repouſſoit les coups avec plus de vigueur, qu'on ne les avoit lan-

ORATEURS DU BARREAU.

Préface des plaidoyers de Gautier.

ORATEURS DU BARREAU.

cés contre lui : ſon eſprit tout de feu pénétrant les raiſons qu'on lui avoit oppoſées, il les battoit en ruine, & ſouvent même il les rendoit ridicules. A ces talens, M. Gautier, ſelon ſon apologiſte, joignit une fierté noble & généreuſe : il diſoit hardiment la vérité, & il fit perpétuellement la guerre au libertinage. Les traits de ſa ſatyre étoient alors ſi piquans, que ceux qui étoient le plus livrés au déſordre, rougiſſoient de ſes reproches, & redoutoient ſa cenſure.

M. Guéret ajoute, que M. Gautier ne fut point eſclave de l'autorité, qu'il reſpecta la grandeur ſans la craindre, & que jamais la conſidération d'aucune puiſſance ne lui a fait refuſer une bonne cauſe ; qu'il en a plaidé pluſieurs que tout le barreau avoit refuſées ; que peu de tems même avant ſa mort, il étoit chargé d'affaires qui n'ont point été plaidées, parce qu'il ne s'étoit point trouvé d'Avocats aſſés hardis pour les entreprendre ; & qu'il s'étoit rendu ſi redoutable à tout le monde, qu'on le préferoit ſouvent à tous les autres, de crainte de l'avoir contre ſoi-même ; qu'enfin l'année de ſa mort, quoiqu'âgé de ſoixante & ſeize ans, il parut encore dans deux ou trois grandes cauſes, où l'activité & la

vivacité de ſon eſprit continuerent à le faire admirer. Mais comme ſes plaidoyers paroiſſent ſans ce feu & ces graces qu'il ſçavoit leur donner en plaidant, & que le papier ne peut conſerver, il faut avoüer qu'ils ne paroiſſent preſque que de foibles copies de ſes originaux. M. Guéret ſoutient, cependant, que l'on y voit toujours la vivacité de ſon imagination ſans déreglement, la force de ſes raiſonnemens ſans obſcurité, la pointe de la ſatyre ſans baſſeſſe, & que l'on y reconnoîtra même la chaleur de ſon action. Mais M. Guéret a un peu trop donné dans ces éloges à l'amitié qu'il avoit pour l'Auteur, aux liaiſons qui étoient entre eux, & à ſa qualité d'éditeur des ouvrages de ſon ami.

ORATEURS DU BARREAU.

Je ne ſçai ſi je me trompe; mais je trouve plus d'eſprit, de délicateſſe, d'éloquence, & de pureté de langage dans les plaidoyers de M. Erard, auſſi Avocat au Parlement de Paris, qui après avoir été du conſeil de M. le Duc de Mazarin, fut enſuite attaché à la maiſon de Boüillon. Ces plaidoyers où l'Auteur ne s'éloigne jamais ni de la vérité du fait, ni de la pureté des maximes, où il ne ſe ſert ni de lieux communs, ni de citations inutiles, ſelon le témoignage que lui rend

ORATEURS DU BARREAU.

le Journal des Savans, furent recueillis pour la premiere fois en 1694. Mais ce recueil imparfait se fit sans l'aveu de l'Auteur, un Libraire s'étant avisé de le compiler sur une permission obtenuë en son nom, comme M. Erard le dit lui-même dans sa lettre à M. le Duc de Caderousse écrite en 1695. On en a fait une édition plus complette & plus correcte en 1734. in-8°. à Paris, chés Mesnier. Presque tous ces plaidoyers sont d'ailleurs interressans par leur matiere. Celui qui a fait le plus de bruit, est celui que M. Erard fit pour M. le Duc de Mazarin, Pair de France, contre dame Hortance Mancini, Ducheſſe de Mazarin, sa femme, qui s'étoit retirée en Angleterre. M. Erard gagna sa cause. Mais M. de saint Evremont qui étoit dans les interêts de Madame la Ducheſſe de Mazarin, fit une réponse à son plaidoyer, où l'esprit & la vivacité se montrent également, & où l'orateur est traité comme un homme qui avoit fait de son éloquence l'abus le plus énorme. Cette accusation est-elle fondée? ce n'est point à moi à le décider. On pourroit peut-être en mieux juger, si l'on eût imprimé le plaidoyer de M. Sachot pour Madame de Mazarin: mais cette piéce n'a point été renduë pu-

Journ. du 16. Avril 1695.

Oeuvr. de S Evrem. t. 6. p 500 édit. de 1725.

Ibid. t. 5. p. 355.

blique : au moins l'ai-je inutilement cherchée.

ORATEURS DU BARREAU.

Au reſte, M. Sachot étoit ſavant dans le droit civil & canonique, habile dans la coutume, & fort verſé dans les matieres bénéficiales. Il ſavoit le Grec & le Latin parfaitement, & avoit une grande connoiſſance des Auteurs de l'une & l'autre langue. Son érudition étoit ſoutenuë par de grandes ouvertures d'eſprit. Mais avec tout cela il plaidoit mal. Il apportoit ſi peu de ſoin & de préparation dans la plûpart de ſes cauſes, que le moment qui précédoit celui où il devoit parler, il ne ſavoit pas ſouvent par où il commenceroit. Ainſi s'abandonnant à ſon imagination, & n'ayant, pour ainſi dire, que le hazard pour guide, on ne doit pas s'étonner ſi ſon ſtyle étoit dur & mal poli, ſi ſon diſcours étoit ſans conſtruction & ſans ordre : défauts dont les plaidoyers de M. Erard ſont fort éloignés.

François-Pierre Gillet, né à Lyon le 8. de Juillet 1648. avoit beaucoup d'eſprit, d'érudition & de politeſſe. Il a fait honneur au barreau par ſes plaidoyers, & à la république des lettres par ſes traductions. J'ai parlé ailleurs de celles de quelques oraiſons de Ciceron qu'il a fait im-

ORATEURS DU BARREAU.

primer. C'eſt dans cette ſource qu'il a puiſé cette éloquence majeſtueuſe & cette noble ſimplicité, qui font le caractere principal des plaidoyers que nous avons de lui, qui parurent pour la premiere fois en 1696. & que l'on a réimprimés en 1718. en deux volumes in-4°. On ſent en les liſant, qu'il joignoit les lumieres naturelles à une vaſte érudition, la délicateſſe à la force, le brillant à la ſolidité. Il ſavoit fortifier les déciſions des ordonnances & des coutumes, par les maximes importantes du droit Romain : & s'il avoit cultivé les belles lettres, il n'étoit pas moins habile à démêler & à bien expoſer l'eſprit des loix. Ses plaidoyers ſont travaillés avec plus de ſoin que le reſte de ſes ouvrages. En voulant perſuader les Juges, il n'eſt pas difficile de voir qu'il a voulu auſſi plaire au public. La véhémence & les fleurs ſont, au reſte, plus propres à l'orateur, qu'à tout autre Ecrivain.

Europ. Sav. Mai 1719. art. 2.

Le neuviéme plaidoyer de M. Gillet, prononcé à la Tournelle en 1693. dans une cauſe d'éclat, où il défendit un Gentilhomme accuſé de rapt & d'enlevement, quelque beau, quelque éloquent qu'il ſoit, a trouvé des cenſeurs par rapport à la peinture trop naturelle qu'il

fait des soins que se donne une jeune personne pour plaire. Il convient lui-même dans la seconde édition de ses œuvres, que la premiere fois que ce plaidoyer fut imprimé, on avoit critiqué cet endroit; & il en prend la défense, principalement contre M. Gibert qui l'a censuré vivement dans le tome troisiéme de ses jugemens des Savans, dont M. Gillet avoit eu communication, au moins de l'article qui le regardoit, avant l'impression de ce troisiéme volume. M. Gibert a répondu à cette défense dans le même volume. Je n'entrerai pas dans le détail de cette dispute qui a moins servi à l'éloquence, qu'à montrer la vivacité des contestans. Je crois qu'on pourroit justifier M. Gillet; & il me semble que les raisons apportées en sa faveur par les Auteurs des Mémoires de Trévoux, sont capables de faire impression sur tout lecteur non prévenu. Voyés l'article 71. du mois d'Août 1719. ORATEURS DU BARREAU.

Nous n'avons point de plaidoyers de M. de Sacy, Avocat au Conseil & l'un des quarante de l'Académie Françoise, mais un recueil de factums & de mémoires qu'il publia en 1724. à Paris, chés Huet en deux volumes in-4°. & je conviens avec lui qu'il faut mettre de la dif-

férence entre ces deux sortes d'écrits. Je

ORATEURS DU BARREAU.

ſçai, comme il le fait obſerver dans ſa belle & judicieuſe préface, que les plaidoyers ſont faits pour être prononcés devant un grand nombre d'auditeurs de toute eſpece, & que les factums, au contraire, ſont faits pour être lûs dans le cabinet, & ſolitairement par chaque lecteur : que les premiers demandent un appareil qui réponde au concours des auditeurs ; & que les ſeconds ne ſemblent demander qu'une noble ſimplicité : que dans ceux-là où il s'agit d'entraîner une multitude aſſemblée, il faut de l'élévation, du feu, de la force, quelquefois même du déſordre, & ſouvent de la véhémence ; au lieu que dans ceux-ci où il n'eſt queſtion que de perſuader un homme ſeul, maître de ſes réfléxions, & à qui rien de ce qui l'environne, n'impoſe, il ne faut preſque que de la juſteſſe, de la préciſion, de la varieté, de la méthode, & une ſageſſe qui ſe ſoutienne toujours. Cependant beaucoup de factums ſont recherchés auſſi comme des piéces d'éloquence, parce qu'ils ſont tels en effet ; & ceux de M. de Sacy ont cet avantage.

Journ. des Sav. Janvier 1752.

Ceux qui ont du goût pour ces ſortes d'écrits, & principalement ceux qui ſe

destinent à la profession d'Avocat, ne trouveront pas seulement dans ce recueil des modèles pour tous les genres d'affaires dont ils peuvent être chargés, des points d'histoire éclaircis par une judicieuse critique, des questions de droit traitées avec grace, des procedures même débrouillées avec tant de netteté, que le lecteur oublie souvent qu'on l'entretient de procedures; ils y trouveront aussi une éloquence variée, qui sçait se proportionner aux sujets qu'elle traite, sublime dans les causes majeures, douce & insinuante dans les autres; des traits ingénieux, délicats, presque toujours nouveaux. Le style en est pur & châtié: M. de Sacy ne croyoit pas qu'il lui fût permis de négliger les regles de la langue; au contraire, plus les matieres se sont trouvées séches & peu interressantes, plus il semble qu'il ait pris à tâche d'en sauver l'ennui par la beauté du discours, la justesse des termes, & l'exactitude de la diction. ORATEURS DU BARREAU.

Ce qu'on pouvoit lui reprocher, c'est d'avoir quelquefois laissé dans son style quelque chose d'affecté, de trop peigné, & qui se sent un peu trop du style de son Auteur favori, qui étoit Pline. En cela, M. de Sacy s'est un peu éloigné, quoique

ORATEURS DU BARREAU.

rarement, de ce beau portrait qu'il fait lui-même de l'orateur dans sa préface: » Jamais, dit-il, on ne le verra courir » après des mots à la mode ou affectés; » mais aussi ne se permettra-t'il jamais » des expressions basses ou hors d'usage. » Il ne chargera point son style d'ornemens recherchés; mais il ne rejettera » point des graces, dont la nature semblera embellir son sujet. Il ne prendra » point le transport d'une imagination » échauffée, pour l'essor d'un génie sublime. Le sublime même le plus brillant s'offrira vainement à lui, quand » il ne lui faut que du simple. Enfin, il » ne se croira point concis & naturel, » quand il ne sera que sec & négligé. » M. de Sacy a rangé ses factums & mémoires par ordre chronologique: je crois qu'il auroit été beaucoup plus convenable de suivre l'ordre des matieres. On a inséré au commencement du deuxiéme volume, trois harangues qu'il a prononcées dans l'Académie Françoise, & qui sont dignes de la réputation de leur Auteur.

Un des derniers recueils de plaidoyers & mémoires que l'on ait donnés au public, & qui n'est pas assurément le moins précieux, est celui de feu M. Matthieu

Terraſſon qui a été un des plus grands ornemens du barreau de Paris, & d'une famille diſtinguée par la beauté de l'eſprit & le ſçavoir. Ce recueil qui parut en 1737. en un volume in-4°. contient des diſcours ſur différens ſujets, des plaidoyers, des mémoires ou factums, & des conſultations. La plûpart des diſcours, l'Auteur les compoſa dans ſa jeuneſſe, ſoit pour cultiver le goût naturel qu'il avoit pour l'éloquence, ſoit pour ſervir de modéle aux jeunes Magiſtrats qui ont de ſemblables diſcours à faire. Quoique celui qu'il prononça à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, ſa patrie, dès qu'il fut reçu Avocat, ne ſoit peut-être pas écrit avec toute la préciſion que l'on trouve dans les autres, il ne laiſſe pas que de renfermer un grand nombre de penſées vives & brillantes, qui l'ont rendu, & qui le rendent encore le modéle de ceux que l'on a prononcés depuis dans de ſemblables occaſions.

ORATEURS DU BARREAU.

Préface des œuvres de M. Terraſſon.

Tous ceux qui ont entendu ou lû le diſcours qu'il prononça à la Cour des Aydes, lors de la préſentation des lettres de M. le Chancelier Dagueſſeau, ſont demeurés d'accord que la beauté de cette piéce répond à la nobleſſe du ſujet. Tout y eſt exprimé avec une juſteſſe &

ORATEURS DU BARREAU.

une élégance, qui font également honneur au cœur & à l'esprit de l'orateur; & quand cette piéce seroit seule, elle suffiroit pour immortaliser son Auteur qui en a fait plusieurs autres, où brille cette éloquence mâle & sublime qui lui étoit si naturelle. Le discours sur l'esprit & sur la science, par exemple, ne lui est point inférieur.

Mais où M. Terrasson paroît encore plus orateur, c'est dans ses plaidoyers. Ceux qu'il fit, dès qu'il commença à être employé au barreau, lui acquirent, dit l'Auteur de son éloge, le titre de *plume dorée*, titre qu'il a toujours soutenu depuis avec honneur. On trouva qu'il avoit sçu joindre aux beautés de l'éloquence, & à la pureté du langage, toute la force du raisonnement; & dans les plaidoyers que l'on a recueillis, on admire, en effet, cette justesse d'esprit, cette élégance, ce naturel, ces agréables saillies, & cette force d'expression, que l'on ne trouve pas toujours réünis, & qui en instruisant le lecteur, le divertissent. Ils ne plaisent pas moins par la singularité des faits qui en ont été l'occasion, que par la maniere dont ils sont traités. On n'y trouve point de ces faits indifférens, ni de ces détails de procedures qui rebutent le lecteur le

M. de Ferriere, à la fin des vies des jurisconsultes, par Taisand, nouv. édition.

plus indulgent. On y voit plusieurs aventures interressantes racontées avec tous les ornemens & avec toutes les réflexions dont elles seroient susceptibles dans le récit d'une conversation polie, savante & enjoüée. Les moyens, au lieu d'être affoiblis par la précision & les graces du style, en tirent au contraire une nouvelle force, parce qu'ils en deviennent plus frappans. Il n'y a pas jusqu'aux simples saillies qui y deviennent de véritables pensées par la vivacité de l'expression, & par le nombre de réflexions qu'elles font naître. C'est l'éloge que l'éditeur en fait. ORETEURS DU BARREAU.

Personne n'a nié, en effet, que M. Terrasson ne fût éloquent; mais quelques personnes ont prétendu que c'étoit aux dépens de l'érudition. Le même éditeur fait voir l'injustice de ce reproche. Le plaidoyer, dit-il, que M. Terrasson prononça pour M. l'Archevêque de Lyon, contre celui de Tours & les Evêques de Bretagne, au sujet de la primatie, & celui qu'il prononça en présence des Etats de Neuf-Châtel, au sujet de cette souveraineté, sont plus que suffisans pour fermer la bouche à ceux qui auroient voulu faire croire que M. Terrasson n'avoit que de l'esprit. Dans le plaidoyer qui concerne la primatie, on

trouve une érudition ſolide, accompagnée d'excellentes réfléxions politiques ſur la différence des ordres, dont l'état eccléſiaſtique eſt compoſé.

ORATEURS DU BARREAU.

Le plaidoyer concernant la ſouveraineté de Neuf-Châtel, ne renferme pas uniquement le point particulier de l'hiſtoire & des loix de cette ſouveraineté. C'eſt preſque un traité complet ſur la ſucceſſion des Souverains, dans lequel l'orateur a mis dans un plus beau jour, & en moins de paroles tout ce qu'un très-grand nombre d'Auteurs de droit public, avoient écrit ſur ce ſuiet d'une maniere confuſe dans d'immenſes volumes fort ennuieux. M. Terraſſon en prenant ſeulement les propoſitions fondamentales de cette multitude d'écrits, a trouvé le moyen de faire raiſonner des Auteurs qui ne font que citer; & pour donner plus de poids aux conſéquences qu'il tire de ces citations, il prête aux Auteurs qu'il cite, des graces qu'il affecte de paroître avoir tirées d'eux.

Journ. des Savans, Juin 1737. à la fin.

Accordons donc avec plaiſir, & parce qu'il eſt vrai, l'éloquence & l'érudition à M. Terraſſon. Mais tout Auteur a ſes défauts, dit un critique, & M. Terraſſon a les ſiens. Il a trop d'eſprit, ou, pour ôter toute équivoque, il a trop de

cette sorte d'esprit qui consiste à donner à tout ce qu'on dit un tour ingénieux & brillant. Son éloquence, quoique très-solide quand au fond des pensées & des raisonnemens, est peut-être trop fleurie, trop ornée, trop délicate, & par-là moins grave, moins sérieuse, moins forte, & moins naturelle que celle qui convient au barreau. C'est l'éloquence d'Isocrate plutôt que celle de Demosthene. M. Terrasson, c'est toujours le même critique qui parle, étoit parmi les Avocats, ce que M. Fléchier étoit parmi les Prédicateurs. Voilà, sans doute, une belle place : mais il en est de plus honorables encore : & l'Avocat qui seroit dans son genre, ce que M. Bossuet, ou le pere Bourdaloüe étoient dans le leur, nous paroîtroit supérieur à M. Terrasson.

ORATEURS DU BARREAU.

Je voudrois que l'on pût porter un jugement aussi favorable d'un recueil de *Discours prononcés par un de Messieurs les Avocats généraux du Parlement de Provence*, imprimé en 1739. & dont on promet une suite. Les sujets y sont, pour l'ordinaire, interressans, & traités, en général, d'une maniere qui convient à chacun. Mais il ne faut pas y chercher le feu, l'élévation, le sublime de l'éloquence Françoise. On a raison de dire

ORATEURS DU BARREAU.

dans l'avis aux lecteurs, que c'eſt plus un recueil de diſſertations de droit, que de diſcours oratoires. Cependant ces diſcours ont été prononcés, & l'on ne prononce point des diſſertations. L'Auteur eſt M. Gaſpard de Gueydan, Magiſtrat, en qui l'on reconnoît aſſurément beaucoup d'eſprit & de talens.

J'ai dit que nous n'avions preſque rien de Fourcroy, de Nivelle & de pluſieurs autres qui ont paru le ſiécle dernier avec beaucoup d'éclat au barreau de Paris; mais nous en avons quelques piéces, & vous ne ſerés peut-être pas fâché de connoître le caractere de ces Orateurs, tel qu'il a été tracé par un de leurs contemporains qui a exercé la même profeſſion, & qui avoit beaucoup d'eſprit & de goût. Je commence par M. de Fourcroy.

» Notre critique dit, que du conſen-
» tement preſque de tout le monde, cet
» Avocat avoit le premier rang. Il y a
» déja pluſieurs années, ajoute-t'il, (&
» c'eſt en 1679. qu'il a écrit ceci) que ſa
» réputation eſt établie. Lorſqu'il com-
» mença à paroître en la Grand'-Cham-
» bre, il effaça tous ceux de ſon tems,
» & il n'a encore été effacé de perſonne.
» Il a l'eſprit vif & pénétrant pour per-
» cer toutes les obſcurités d'une affaire,

&

& pour en démêler les replis. Il a le jugement ſolide, beaucoup de diſcernement dans le choix des raiſons, une grande juſteſſe dans ſes penſées. A ſes talens naturels, il ajoute une profonde érudition, une connoiſſance parfaite du droit Romain & coutumier, de l'uſage & de la pratique. L'étude de ces ſciences ſéveres & épineuſes ne l'a pas tellement occupé, qu'il ne ſe ſoit attaché à d'autres plus humaines & divertiſſantes : il eſt fort ſavant dans les belles lettres, il aime l'hiſtoire & la poëſie, & il ſe ſert fort avantageuſement dans ſes plaidoyers de la connoiſſance qu'il a de l'une & de l'autre. Son ſtyle eſt ſerré, & n'a rien deffeminé. Il eſt concis dans ſa narration, ſolide dans ſon raiſonnement, pur dans le choix des mots, quoiqu'on voye bien qu'il n'en eſt pas eſclave, & qu'il ſonge bien plus aux choſes qu'à la maniere de les dire. Il donne à ſes cauſes tous les ornemens dont elles ſont ſuſceptibles ſans y en mettre d'inutiles : c'eſt pourquoi ſes exordes ſont ſimples, & ſouvent il n'en fait point du tout. Comme il a une grande lecture de toute ſorte d'Auteurs, il eſt heureux dans ſes citations, & juſte dans ſes applications.

ORATEURS DU BARREAU.

ORATEURS DU BARREAU.

» Il eſt pathétique, quand il a occaſion » de l'être, & il ſoutient bien un mou- » vement, & par la force des choſes qu'il » dit, & par la fermeté de la voix. Tous » ces talens d'eſprit naturels & acquis, » ſont accompagnés des avantages du » corps, d'une force extraordinaire, d'u- » ne voix nette & ferme, & d'une preſ- » tance majeſtueuſe. »

Nous avons de Bonaventure de Fourcroy, le plaidoyer qu'il prononça dans la cauſe du gueux de Vernon; un deuxiéme, pour un Médecin qui prétendoit être exemt d'être collecteur de la taille; & peut-être quelques autres. Je ne parle pas de ſes poëſies qui ſont en petit nombre, & la plûpart fort médiocres. Cet Avocat mourut fort âgé le 25. Juin 1691. Son plaidoyer, & les autres qui ont été prononcés dans la cauſe du gueux de Vernon, ont été recueillis, & imprimés à Paris, chés Loüis Billaine, en 1665. in-4°. ſous ce titre: *Divers plaidoyers touchant la cauſe du gueux de Vernon, & autres ſujets.* M. de Sallo rendant compte de ce recueil dans le Journal des Savans, du Lundi 9. Mars 1665. dit que comme le ſujet de cette cauſe tient beaucoup de la déclamation, il fût traité avec tout l'art & tous les mouvemens, dont ces

sortes de causes sont susceptibles : chaque Avocat fit voir que l'éloquence regnoit souverainement au barreau. Mais il ne se peut rien souhaiter de plus achevé, ajoute-t'il, que le plaidoyer de M. l'Avocat général Bignon, où sans rien perdre des graces que demandoit la matiere, ni de cette noblesse de style qui convient à la dignité de sa charge, il a employé ce qu'il y avoit de plus solide & de plus puissant pour persuader. Les autres plaidoyers qui composent ce recueil, & qui sont sur différentes matieres, sont, selon M. de Sallo, toutes piéces excellentes, & qui méritent d'être vûës.

ORATEURS DU BARREAU.

Je reviens à notre critique anonyme. Personne, continuë-t'il, ne refuse la « seconde place à M. Pageau, & plusieurs « lui donnent la premiere. Il a une élo- « quence naturelle, qui plaît d'autant « plus, qu'il y paroît moins d'art ; une « facilité d'esprit merveilleuse pour tour- « ner bien un fait, & une heureuse abon- « dance de paroles & de raisons, dont « la douceur & la force charment & en- « levent l'auditeur. Son discours est net, « fluide & insinuant : il emprunte peu « d'ornemens des Auteurs anciens ; tout « paroît de son fond, & s'il se sert quel- «

ORATEURS DU BARREAU.

» quefois des penſées des autres, il ſçait
» ſi bien ſe les approprier, qu'on ne les
» reconnoît plus : il évite avec ſoin les
» façons de parler faſtueuſes & empou-
» lées, & les ornemens recherchés dont
» quelques-uns tâchent d'ébloüir le vul-
» gaire ignorant. C'eſt de-là que des gens
» de mauvais goût, & qui n'aiment que
» les excès & les emportemens d'une
» imagination déreglée, ont pris ſujet de
» dire, que ſes plaidoyers n'avoient pas
» aſſés de ſel, & rampoient quelquefois.
» Mais je crois que c'eſt faute de con-
» noître les véritables beautés dune piéce
» d'éloquence. S'ils le trouvent vuide
» & rampant, c'eſt parce qu'il eſt égal
» dans ſon ſtyle, modeſte dans ſes figu-
» res, juſte dans ſes penſées, évitant éga-
» lement la baſſeſſe des uns, & le faux
» brillant des autres. On peut faire la
» même comparaiſon de lui avec M. de
» Fourcroy, qu'on faiſoit de Demoſthe-
» ne & de Ciceron. M. de Fourcroy par
» la force de ſon raiſonnement, & par la
» véhémence de ſon diſcours, emporte
» & enleve l'eſprit de l'auditeur, ſem-
» blable à un torrent qui entraîne tout
» ce qu'il rencontre, & que rien ne peut
» arrêter. M. Pageau eſt comme un fleu-
» ve tranquille qui ſe renferme dans ſe

lit qu'il s'eſt formé, & qui roulant dou- « cement ſes eaux, porte la fécondité « dans les campagnes voiſines, & réjoüit « les habitans qui ſont ſur ſes bords. « L'uniformité de ſon ſtyle n'empêche « pas qu'il ne ſoit pathétique ; il ſçait « émouvoir les paſſions à propos, & il « ſe rend maître des affections d'autant « plus facilement que ſon artifice eſt ca- « ché, & qu'on eſt moins préparé à s'en « défendre. » Il avoit, d'ailleurs, tous les dehors qui ſont ſi avantageux à l'orateur. Il mourut à Bagneux, près de Paris, la nuit du 7. au 8. de Juillet 1683.

ORATEURS DU BARREAU.

M. Deshaguais, depuis avocat général en la Cour des Aydes, avoit joint, ſelon le même critique, à la ſcience du Palais la connoiſſance des belles lettres, & s'en ſervoit à propos & avec beaucoup de juſteſſe : ſon ſtyle étoit pur, net & fleuri. On voit dans toutes ſes piéces beaucoup d'imagination. Son expreſſion eſt élégante, & il tournoit une raillerie fort ingénieuſement. Il avoit d'ailleurs de la force & de la ſolidité, & toujours beaucoup d'élévation.

M. Pouſſet de Montauban qui plaida dans la cauſe du gueux de Vernon, & dans pluſieurs autres affaires très-conſi-

ORATEURS DU BARREAU.

dérables, n'eût pas une moindre réputation. » Peu de perſonnes, dit notre » critique, ont eu de la nature les qualités qui ſont propres à former un orateur, dans l'excellence qu'il les a euës. » Un eſprit vif & pénétrant, une imagination ingénieuſe & féconde, une » mémoire heureuſe. Il a cultivé ces talens par l'étude des belles lettres & des » ſciences humaines. Dans ſon avénement » au Palais, il parut avec beaucoup d'éclat, & fit pluſieurs piéces qui lui attirerent l'eſtime & l'admiration de tout » le monde. Il faut avoüer qu'il réüſſit » merveilleuſement dans les ſujets ſuſceptibles de déclamation. Depuis on a cru » qu'il avoit plus de brillant que de ſolidité; qu'il cherchoit plus dans les cauſes à faire paroître ſon eſprit qu'à perſuader ſes Juges. » Notre critique avoüe lui-même qu'il en avoit été charmé, lorſqu'il l'avoit entendu parler dans des ſujets où il pouvoit donner l'eſſor à ſon imagination, & y mêler de la littérature; mais qu'il le trouvoit vuide & foible dans les queſtions de droit & de procedure. » Je ne ſçai, dit-il, ſi c'eſt que ſon » eſprit ſe trouvoit trop reſſerré dans les » matieres ſéches & arides, ou ſi par un » défaut de jugement, il abandonnoit le

point décisif de la cause, pour s'attacher à ce qui brilloit & flattoit. » Il ajoute, qu'il avoit quelquefois des saillies admirables, & que par un enchantement de belles paroles il tenoit l'esprit de l'auditeur dans une espece d'extase ; mais quelquefois aussi pour vouloir dire de belles choses, & ne se pas mesurer assés à sa matiere, il enchâssoit, pour ainsi dire, les diamans dans le fer, & mêloit du *phœbus* dans les affaires les moins importantes. « « «

ORATEURS DU BARREAU.

» vent dans ſes figures de l'excès & de » l'emportement, & dans ſon ſtyle une » inégalité prodigieuſe. Il ſe guinde quelquefois ſi haut, qu'on le perd de vûë, » & preſque au même inſtant on le voit » ramper à terre. Ses diviſions ſont fort » ingénieuſes, & éclairciſſent les affaires » les plus embarraſſées : mais elles ſont » trop fréquentes; & au lieu de faire des » parties, il ne fait que des morceaux. » Ses exordes ſont ſouvent trop recherchées; & il ne remplit pas toujours » les grandes idées qu'il a données de lui » ou de ſa cauſe. Il a une facilité de s'énoncer extraordinaire; & une imagination ſans borne; mais comme elle » n'eſt pas bien reglée, il embraſſe tout » ce qu'il trouve, & ſe répand ſur tout » ce qui environne ſon ſujet. On peut » dire de lui ce qu'on diſoit autrefois de » Caſſius Severus, qu'il parle mieux ſur » le champ qu'après une longue préparation : d'où vient qu'il réüſſit bien » dans les répliques. » Il quitta le barreau pendant dix ans, pour ſe faire Intendant de M. le Prince de Monaco. Mais quand il revint à Paris, loin d'y paroître comme étranger, il s'acquit une réputation ſi prompte, qu'après quelques années, il ſe vit en état de diſputer le prix avec les plus illuſtres.

M. Nivelle peut paſſer pour un très-bon Avocat. Il eſt ſavant, il a du génie & du bon ſens. Il y a beaucoup de clarté & de netteté dans ſon diſcours, & de la force dans ſon raiſonnement. Il ſçait bien démêler une procedure embarraſſée, & un fait intrigué. Il a l'action belle, la voix forte, le geſte libre; il déclame avec chaleur, fait bien le choix des raiſons, & les débite avec beaucoup d'ordre & de vigueur. Mais il outre quelquefois ſes figures, & dans les endroits préparés, ſon ſtyle eſt quelquefois enflé. ORATEURS DU BARREAU.

M. Robert apporta en naiſſant de grands talens pour le barreau, & il trouva dans la famille de feu M. le premier Préſident de Lamoignon, une grande faveur. Ces avantages lui donnerent une entrée au Palais, ſi-tôt qu'il fut ſorti du College, & il ne parut pas plutôt au barreau, qu'il y trouva beaucoup d'emploi. Mais ſe trouvant accablé d'affaires, & ne pouvant étudier les matieres qu'à meſure que les queſtions ſe préſentoient, on prétend qu'il n'a pas acquis un grand fond de ſcience. Cependant, ajoute notre critique, il plaide agréablement, & avec aſſés d'ordre & de clarté. Mais ſi on l'examine un

ORATEURS DU BARREAU.

» peu de près, on connoîtra que ſa pro-
» nonciation impoſe extrêmement à l'o-
» reille, & que ſi les yeux étoient juges
» de ſes ouvrages, ils remarqueroient
» bien des défauts qui y ſont couverts
» par l'éclat de ſes actions : & il eſt conſ-
» tant qu'à l'obſerver ſcrupuleuſement,
» ſon ſtyle n'eſt pas pur, & que ſa conſ-
» truction n'eſt pas nette. Néanmoins,
» parce que ſon expreſſion eſt élégante,
» & qu'il ſçait l'art d'envelopper de
» grands riens dans de belles paroles, &
» que tout cela eſt ſoutenu d'un beau ton
» de voix, d'un geſte libre, & d'une mi-
» ne agréable, il trouve des admirateurs :
» & il faut avoüer qu'il plaide beaucoup
» mieux que bien des gens plus ſavans
» que lui. »

J'ai tiré ces caracteres d'un petit manuſcrit intitulé : *Sentimens de Cléanthe ſur quelques-uns des plus fameux Avocats plaidans au barreau du Parlement de Paris en l'année* 1679. Cet écrit qui n'a point été imprimé, mais dont on a beaucoup de copies manuſcrites, eſt de feu Claude Poquet de Livoniere, Conſeiller au Préſidial d'Angers, mort le 31. Mai 1726. pere de Claude-Gabriel Poquet de Livoniere, profeſſeur du droit François à Angers, & Sécrétaire de l'Académie de la même ville.

Le nom de *Cléanthe* que porte cet écrit, m'avoit fait ſoupçonner, ſans aſſés de fondement, qu'il étoit de M. Barbier d'Aucour, dont j'ai parlé ailleurs, & de qui nous avons deux factums imprimés ſur la fameuſe affaire de Jacques le Brun, condamné à mort pour un aſſaſſinat qu'il n'avoit point commis. Ces deux factums ſont regardés comme des modéles par les gens du métier, à qui ils ont fait dire, que ſi l'Auteur avoit voulu plaider, il auroit été l'ornement du barreau. ORATEURS DU BARREAU.

Au défaut des plaidoyers des Avocats dont je viens de tracer le caractere, & qui ſont demeurés manuſcrits pour la plûpart, on pourroit ſe contenter de ce que M. Gayot de Pitaval en rapporte dans ſes *Cauſes célébres & interreſſantes*, dont on a déja quatorze vol. in-12. Il faut pourtant avoüer que cet ouvrage ne nous dédommage point des piéces mêmes. Je ne nie point que le projet de cet Auteur ne ſoit excellent, & que ſon recueil ne ſoit réellement fort utile. Mais il manque de goût dans l'exécution ; & il eſt fâcheux que le laborieux Auteur n'ait point épargné à ſes lecteurs pluſieurs cauſes qui n'ont rien d'interreſſant, l'ennui des répétitions, des vaſtes analyſes,

des réfléxions galantes & morales, & des digreſſions. Pluſieurs critiques célébres & d'un bon jugement, lui ont fait ces reproches avant moi; & je ne puis m'empêcher de convenir avec eux, que les extraits des mémoires des illuſtres Avocats, ſont le plus grand ornement de ſon recueil. Il faut lire encore ceux que l'on trouve dans le Journal des Audiences.

ORATEURS DU BARREAU.

Un jeune homme qui veut ſe former à l'éloquence du barreau, doit écouter auſſi avec attention les plaidoyers des célébres Avocats qui ſont aujourd'hui tant d'honneur à la nation, les Chevalier, les Cochin, les Aubri, les le Normant, les Guillet de Blaru, & pluſieurs autres; & lire avec ſoin celles de leurs piéces imprimées qui ont un objet intéreſſant. On ne doit avoir aucun égard à la critique qu'en fait un Ecrivain François réfugié en Hollande, qui prétend fauſſement que les plaidoyers du plus grand nombre de nos Avocats, ne ſont qu'un amas de citations ſouvent priſes au hazard, & couſuës les unes aux autres; que ces Orateurs s'étendent beaucoup plus qu'ils ne devroient, ſur ce qui ne regarde point le fond de leur cauſe, & qu'ils ne diſent pas un mot du fait; qu'en ôtant l'exorde & la peroraiſon de leurs dif-

Lettres mor. & critiques du Marquis d'Argens.

cours, qui roulent sur les grandes qualités des Juges, il n'y reste plus rien. Ce jugement est absolument faux : cette maniere de plaider est totalement inconnuë, sur-tout au Parlement de Paris. ORATEURS DU BARREAU.

On est même fort éloigné de ce mauvais goût dans ces plaidoyers, sur des causes feintes & imaginaires, que l'on fait chaque année prononcer dans de certaines écoles aux jeunes Rhétoriciens pour les exercer. Comme on a pour but de leur apprendre en quoi consiste la bonne éloquence, & que ces piéces sont toujours dirigées pour la composition par des mains habiles, il y en a peu où l'on ne trouve beaucoup de goût, de force & de solidité. On en peut voir des modéles dans les quatre plaidoyers François, que le pere Gabriel-François le Jay, Jesuite, a fait imprimer dans premier tome du recueil de ses discours, poësies, & autres opuscules Latins, qu'il a décoré du titre de *Bibliotheque des Rhéteurs.*

CHAPITRE IV.

Des Diſcours Académiques par rapport à l'éloquence.

DISCOURS ACADEMIQUES.

IL y a d'autres ouvrages qui, bien qu'éloignés du ſtyle ordinaire du barreau & de la chaire, ne laiſſent pas d'être d'un grand ſecours à l'orateur, parce qu'ils réveillent en lui le goût des bonnes choſes, & lui rendent l'eſprit plus fécond & plus orné. Ces ouvrages, d'ailleurs, nous montrent avec quel zéle les François ſe ſont appliqués à l'éloquence, ſurtout depuis un ſiécle. Et je ne ſuis pas ſurpris de ce zéle. Il eſt certain dit un critique, que rien ne mérite mieux d'être l'objet de l'ambition des hommes, que l'éloquence. Les plus beaux dons de l'art & de la nature y paroiſſent avec un grand éclat. C'eſt un triomphe qui flate agréablement, que d'entraîner tous les eſprits par la force & les charmes du diſcours, & de s'emparer de l'amour ou de la haine de ſes auditeurs pour les tourner comme on veut. Il ne faut donc pas s'étonner ſi, avec de telles idées de l'éloquence, nos François ſe ſont appli-

Hiſtoire des ouvrages des Savans, Mars 1698. page 389.

qués sérieusement à s'y perfectionner. C'étoit le but de plusieurs assemblées savantes qui se sont formées dès le seizième siécle, & qui ont subsisté quelque-tems. DISCOURS ACADEMIQUES.

La premiere que je connoisse, fut établie sur la fin de l'année 1570. *pour travailler à l'avancement du langage François, & à remettre sus, tant la façon de la poësie, que la mesure & reglement de la musique anciennement usitée par les Grecs & Romains.* C'est ce qui est rapporté dans les lettres patentes de cette Académie, que l'on trouve tout au long, avec ses statuts, dans l'histoire de l'Université de Paris, par César Egasse du Boulay, tome VI. page 714. &c. Jean-Antoine de Baïf, poëte, & Joachim Thibault de Courville, musicien, furent les promoteurs de cet établissement. On voit par les lettres patentes que le Roi leur accorda, qu'ils avoient le pouvoir de se choisir des associés, six desquels devoient joüir des *privileges, franchises & libertés, dont joüissent*, dit Charles IX. *nos autres domestiques : & à ce que ladite Académie soit suivie & honorée des Grands, nous avons*, ajoute le Prince, *libéralement accepté & acceptons le surnom de protecteur & premier auditeur d'icelle.* Voilà la premiere

Académie, au moins connuë, qui ait été instituée pour notre langue uniquement, & sans embrasser d'autres sciences.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Henri III. n'eut pas moins de goût que Charles IX. pour les exercices de cette compagnie naissante : comme on peut le voir dans l'*Histoire des recherches des antiquités de la Ville de Paris*, par Sauval, tome 2. page 493. Mais elle fut bien-tôt dérangée par les guerres civiles : & la mort de Baïf, arrivée en 1591. acheva de mettre en déroute sa petite societé d'Académiciens.

Plusieurs mémoires font une mention honorable d'une Académie plus moderne, dont l'abbé d'Aubignac fut le premier directeur. On y examinoit principalement les ouvrages d'éloquence & de poësie ; & l'on y fit pendant quelque-tems des discours d'éloquence sur différens sujets, & sur la diversité des conditions. On les prononçoit le premier jour de chaque mois, & chacun en disoit librement son avis. On nous a conservé dans le premier tome du Mercure 1672. les noms des principaux membres de cette assemblée. M. Hedelin, abbé d'Aubignac, en fut quelque-tems directeur, & Pierre Dortigue sieur de Vaumoriere, gentilhomme de Provence, en fut Vice-

directeur. Gabriel-Gueret en étoit le Sécrétaire. On y vit les Marquis de Vilaines, du Chatelet, & d'Herbault; MM. Petit, Perrachon, Avocat, du Périer, Richelet, Delaunay, Caré, Avocat au Parlement, Baurin Avocat au Conseil, Barallis, Médecin, les abbés de Ganaret, de saint Germain, de Villars, & Aubert de Villeserin. La nomination du dernier à l'Evêché de Senez, rompit pour toujours les assemblées de cette Académie.

On assure qu'une partie au moins des *Harangues sur toutes sortes de sujets*, publiées in-4°. à Paris, chés Guignard, en 1687. par M. de Vaumoriere, avoit été prononcée ou lûë dans ces assemblées. Il est vrai que l'Auteur fait entendre qu'il n'avoit fait que recueillir ces harangues: mais c'est trop dire; il est lui-même Auteur de quelques-unes. L'édition de 1687. a été suivie de deux autres, l'une en 1693. & l'autre en 1713. Celle-ci est augmentée d'un grand nombre de nouvelles harangues, & de la dissertation de M. l'abbé du Jarry sur les oraisons funébres, dont j'ai parlé ailleurs. Le traité préliminaire sur l'art de composer des harangues, contient plusieurs bons préceptes, mais il y en a aussi quelques autres qui sont dignes

DISCOURS ACADEMIQUES.

de censure, comme M. Gibert l'a fait voir dans le tome troisiéme de ses jugemens sur les Maîtres d'éloquence. Ce qu'il y a de plus excellent dans ces regles, est qu'elles sont données d'une maniere éloignée des déclamations de College, & accommodées à l'usage de la vie civile, propres à un Ambassadeur, à un Intendant de Province, à un Gouverneur de Ville. A l'égard des harangues, le choix en est assés bon : il y en a peu où l'on ne trouve de l'esprit, du goût, & un style assés pur.

Il y en a dans les trois genres, dans le démonstratif, dans le déliberatif, & dans le judiciaire. La plus grande partie de celles qui sont dans le premier genre, sont des complimens, des discours, des panégyriques, & des oraisons funébres prononcées en différentes occasions. Parmi les discours du genre déliberatif, il y en a de divers païs, & de divers siécles. Quelques-uns ont été empruntés des Grecs, & quelques autres des Romains. Les discours du genre judiciaire ont presque tous été prononcés en des occasions importantes. Il y en a qui l'ont été à l'ouverture des Audiences, d'autres à celle des Etats d'une Province; quelques-uns à la réception d'un officier.

Si l'on en excepte deux ou trois qui ſont ſur différens faits tirés de l'ancienne hiſtoire, tous les autres ſont du dernier ſiécle. Ce recueil fait honneur à celui qui l'a publié.

Si l'on en croit Mademoiſelle de Scuderi, la moindre qualité de M. de Vaumoriere étoit ſon bel eſprit. « Il l'avoit « vif, les ſentimens naturels & nobles « les idées juſtes & diſtinctes, les expreſſions gaies & hardies..... Les graces ornoient tous ſes diſcours, & la douceur « de ſon naturel ſe répandoit ſur ſes paroles... Sa facilité étoit ſoutenuë d'un « fond qu'on ne trouve guéres. Il avoit « une connoiſſance parfaite de l'antiquité. Il étoit vif & preſſant dans ſes narrations, ſurprenant dans ſes peintures, « ſavant dans ſes remarques; éloquent, « &c. »

Eloge de M. de Vaumor. au devant de ſes lettres de l'édition de 1699.

Mais de toutes les aſſemblées où l'on travailloit en particulier à ſe perfectionner dans l'éloquence, il n'y en a point eu de plus célébre, & dont le ſuccès a été le plus heureux, que celle qui ſe tenoit chés M. Conrart après les premieres années du dix-ſeptiéme ſiécle. Je dis qu'il n'y en a point eu dont le ſuccès ait été plus heureux, parce qu'elle donna lieu à l'établiſſement de l'Académie Fran-

DISCOURS ACADEMIQUES.

soise, à qui notre langue a certainement les plus grandes obligations, & à laquelle on doit presque toute la perfection, où la poësie & l'éloquence sont arrivées sous le regne de Louis le Grand, comme on peut le voir dans l'inimitable histoire de cette célébre compagnie, composée par feu M. Pellisson, & continuée jusqu'en 1700. par M. l'abbé d'Olivet.

Les premiers Académiciens étoient tous gens amis des lettres, qui les cultivoient avec soin, qui s'appliquoient à purifier, à orner, à perfectionner notre langue; & leurs premiers discours servirent beaucoup à augmenter ce zéle, & à exciter une noble émulation, dont les fruits furent en particulier très-avantageux à l'éloquence. Ils étoient convenus d'abord que chacun d'eux, l'un après l'autre, liroit ou prononceroit un discours sur tel sujet qu'il voudroit choisir: & il y a eu vingt de ces discours, dont cinq seulement ont été imprimés. On peut lire encore avec utilité celui de Guillaume Colletet, *de l'éloquence & de l'imitation des anciens*, que cet Académicien prononça en 1636. & que l'on a imprimé in-12. à Paris, chés Antoine de Sommaville, en 1658. & je ne refuse pas de croire, ce que l'Auteur en dit lui-même

dans ſon épître dédicatoire à M. le Comte de Servien, Miniſtre d'Etat, que l'illuſtre compagnie qui entendit ce diſcours, *ne lui dénia pas ce glorieux applaudiſſement qu'elle donne aux ouvrages qui ne lui déplaiſent point.* Colletet y fait de fort bonnes réflexions ſur le génie de la véritable éloquence, ſur les avantages que l'on peut tirer de la lecture des anciens, & la maniere dont on doit les imiter. Le portrait qu'il fait de l'éloquence en général, eſt d'autant plus beau qu'il eſt dans le vrai : c'eſt dommage que les couleurs qu'il employe pour faire cette peinture, je veux dire les expreſſions dont il ſe ſert, conviennent mieux à un poëte qu'à un orateur. Il s'étend beaucoup ſur l'imitation, faiſant voir que Demoſthene & Ciceron ont imité les Orateurs qui les avoient précedés, qu'Homere a imité les poëtes qui avoient écrit avant lui, qu'Héſiode & Pindare ſont les imitateurs d'Homere, comme Virgile a imité Homere lui-même, Héſiode & Théocrite. Il dit la même choſe de ceux qui de ſon tems avoient acquis de la réputation en France par leur poëſie ou par leur éloquence ; & loin de les en blâmer, il prétend « que c'eſt l'imitation qui forme l'eſprit, « qu'elle fournit des alimens convena- «

» bles à ſa vie, qu'elle le remplit de mil-
» le fécondes ſémences que le tems fait
» éclore, & dont il tire des fruits auſſi
» beaux qu'ils ſont utiles au monde. «
Mais il excluë cette imitation ſervile » qui
» rend, dit-il, l'homme tardif & pareſ-
» ſeux, & qui le fait eſclave des autres,
» puiſqu'il n'oſe porter ſes pas que dans
» les veſtiges d'autrui... Non, ajoute-t'il,
» lorſque je dis que l'orateur & le poëte
» doivent imiter les grands hommes qui
» les ont précedés, je ne ſuis pas d'avis
» qu'ils tranſportent leurs livres entiers
» dans leurs propres ouvrages, ni que ti-
» rant la quinteſſence d'un excellent poë-
» te, de ſes bons vers ils en faſſent de
» mauvais centons, ni qu'ils s'appliquent
» à de vaines & lâches parodies, qui ne
» ſont que les marques d'une ſtérilité
» d'eſprit; enfin qu'ils n'oſent jamais pen-
» ſer ni dire, que ce que ceux qu'ils s'ef-
» forcent de ſuivre, ont dit & penſé
» avant eux.

» Il faut, continuë-t'il, reſſembler aux
» abeilles, qui de l'émail & de l'ame des
» fleurs compoſent ſi bien leur miel, que
» l'on n'y remarque plus rien des choſes
» qui l'ont formé. Il faut tellement imi-
» ter les grands Ecrivains, que les con-
» noiſſances que nous tenons d'eux, ne

paroiſſent point empruntées. Il faut les « ſuivr pour les atteindre, & les attein- « dre pour les devancer... Il faut enri- « chir la pauvreté de notre langue, de « l'abondance de la leur, émailler notre « fonds de leurs agréables diverſités, « échauffer notre ſang de leur feu... & « nous approprier ſi bien ce qu'ils ont « de plus rare, que leur bel art ne ſoit « plus en nous que l'effet d'une excellen- « te nature. »

Colletet, pour montrer le ridicule de ceux qui ne ſont que de ſerviles imitateurs des anciens, fait ce portrait ſingulier de ces Savans que l'on appelloit Ciceroniens.

C'étoit, dit-il, un plaiſir de voir ces « viſages pâles & mélancoliques, ſe pri- « ver de tous les plaiſirs de la vie, fuir « la compagnie des vivans, comme s'ils « euſſent été déja morts, s'enſevelir dans « leur étude comme dans un cercueil, & « s'abſtenir de la lecture de toute ſorte « de livres, hormis de Ciceron, avec « autant de ſoin que Pythagore s'abſte- « noit de l'uſage des viandes. Leurs bi- « bliotheques n'étoient diverſifiées que « des différentes impreſſions des œuvres « de Ciceron. Leurs hiſtoires n'étoient « que celles de ſa vie; & leurs poëmes «

» épiques que les froides narrations de
DISCOURS ACADEMIQUES. » ſon Conſulat ; les tableaux & les pein-
» tures de leurs galeries, n'étoient que
» ſon image. Ils la portoient gravée dans
» leurs anneaux, auſſi-bien que dans leurs
» cœurs. Pendant le jour, il étoit le ſeul
» entretien de leur eſprit, comme durant
» la nuit, il étoit l'unique objet de leurs
» ſonges & de leurs rêveries. Quiconque
» les abordoit, reconnoiſſoit bien-tôt
» qu'ils préferoient l'honneur d'avoir fait
» un ramas de certaines paroles, une
» période bien ronde & bien cadencée,
» aux généreuſes actions des plus grands
» héros du monde. Et quand leurs lon-
» gues veilles les avoient atténuées de
» maladies, ils mouroient contens, puiſ-
» qu'ils augmentoient le nombre des mar-
» tyrs de Ciceron ; & ſembloit qu'ils ſou-
» haitaſſent moins en mourant, la poſſeſ-
» ſion de la gloire céleſte & la viſion de
» Dieu même, que la préſence éternelle
» de ce démon de l'éloquence. »

Tel eſt le portrait que Colletet fait de de ces faux imateurs de Ciceron ; il prétend qu'il ne l'a point chargé ; il le trouve ridicule, & je crois que tout lecteur ſenſé n'en penſera pas autrement.

Deux choſes contribuerent dans la ſuite à exciter l'émulation des François, &

à

à inſpirer à la nation une nouvelle ardeur pour cultiver l'éloquence : l'uſage que l'on introduiſit, que chaque membre de l'Académie Françoiſe prononceroit un diſcours public le jour de ſa réception ; & l'établiſſement d'un prix fondé par M. de Balzac, pour celui qui, au jugement de l'Académie, auroit le mieux réüſſi à traiter en proſe le ſujet indiqué par la même compagnie.

DISCOURS ACADEMIQUES.

M. Patru donna lieu à l'uſage dont je viens de parler : « à ſa réception il prononça un fort beau remerciement, « dont on demeura ſi ſatisfait, dit M. « Peliſſon, qu'on a obligé tous ceux qui « ont été reçus depuis, d'en faire autant. » D'abord ces diſcours ne furent que des complimens peu étendus : ils ſe prononçoient à huis clos, & devant les Académiciens ſeuls, tant que la compagnie s'aſſembla chés M. le Chancelier Seguier : mais depuis qu'elle s'aſſemble au Louvre, & qu'elle tient ſes portes ouvertes les jours de réception, ce ne ſont plus de ſimples remerciemens, ce ſont des diſcours d'apparat. Et quoique la matiere de ces diſcours ſoit toujours la même ; l'art oratoire, dit le continuateur de M. Peliſſon, eſt tellement un Protée, que par leurs formes différen-

« Hiſtoire de l'Acad. Fr.

Continuation de l'hiſt. de l'Acad. in-12. p. 179.

tes ils paroiſſent toujours nouveaux.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Il eſt certain auſſi que la fondation du prix d'éloquence, a mis parmi nos jeunes Ecrivains une noble jalouſie qui a ſervi, & qui ſert tous les jours infiniment à perfectionner leurs talens : & c'eſt à quoi peut-être nous devons une partie des Orateurs que nous ayons eus depuis 1671. que la volonté de M. de Balzac commença à être miſe à exécution.

Je ne dis pas que tous les diſcours qui ont été prononcés dans l'Académie Françoiſe, ſoit à la réception de ſes membres, ſoit en d'autres occaſions, doivent être regardés comme autant de modéles. Il y en a beaucoup, ſurtout parmi les premiers, dont le ſtyle trop ſimple, trop uniforme, manque de force & d'élévation : dans la ſuite on y mit plus d'élégance, plus de feu, plus de nobleſſe. Il y en a auſſi où l'art ſe montre trop, où le brillant tient la place du ſolide, où l'on court trop après l'eſprit, où le néologiſme eſt ſubſtitué au naturel. Mais en général, on peut dire qu'il y a dans preſque tous du génie, un ſtyle correct, des expreſſions pures ; & qu'il n'y a point de recueil qui n'en offre de véritablement éloquens.

L'applaudiſſement avec lequel on avoit reçu pluſieurs recueils de ces diſcours, engagea l'Académie, ou quelqu'un en ſon nom, à réduire en un corps en 1684. tout ce qui avoit été prononcé juſques-là par MM. de l'Académie Françoiſe dans leurs réceptions, & en d'autres occaſions différentes, depuis que cette illuſtre Compagnie a été établie par M. le Cardinal de Richelieu. Ce recueil parut in-4°. chés Coignard, & fut réimprimé avec des augmentations & des retranchemens, en deux volumes in-12. à Amſterdam en 1709. Et il ſeroit difficile que ceux qui veulent ſe former à l'éloquence, puſſent lire un meilleur livre que ce recueil. Je le répéte, on feroit tort à ſon jugement, ſi on aſſuroit que toutes ces piéces ſont également bonnes: mais il n'y en a aucune qui ne mérite d'être lûë. M. Barbier d'Aucour a fait ſur deux de ces diſcours, prononcés l'un & l'autre à l'Académie Françoiſe, ſur le rétabliſſement de la ſanté du feu Roi, le 27. Janvier 1687. des *remarques* excellentes qui ont été imprimées in-12. à Paris, chés le Monnier, en 1688. Ce qui me paroît un peu ſingulier, c'eſt que l'un de ces deux diſcours, celui que l'obſervateur loüe le plus, eſt de Barbier

DISCOURS ACADEMIQUES.

sur ce qui fait la véritable beauté des discours oratoires.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Depuis l'établissement de l'Académie Françoise, & à l'exemple de cette illustre Compagnie, on a vû naître en des tems différens dans quelques villes du Royaume d'autres Académies, dont l'un des objets est aussi de cultiver l'éloquence Françoise, comme celle de Toulouse, de Soissons & de Marseille; & l'on ne peut nier que ces établissemens n'ayent de grands avantages.

Réflex. sur les ouvrages de littér. to. 4. p. 74.

Je conviens, dit un critique moderne, que Paris est le centre du bon goût, que la critique plus fine & plus délicate que dans les provinces, avertit plus sûrement de ce qui est une beauté ou un défaut dans une piéce. C'est-là que par une communication mutuelle de lumieres on s'éclaire, que le goût s'épure, que la raison plus exercée fait éviter les mépriſes. Mais quoique ces avantages ne se trouvent que médiocrement dans les provinces, il faut convenir aussi que l'esprit est de tous les païs, & qu'un homme né avec le génie de la poësie, de l'éloquence, des mathématiques, &c. peut cultiver avec succès son talent, sans être dans la capitale. C'est à Roüen que Corneille a fait ses meilleures piéces, le

Cid, Horace, Cinna, Polieucte, Pompée, Rodogune, Héraclius. On pourroit citer plusieurs autres exemples.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Ce qui supplée parmi les hommes à la méthode du College, dit M. l'abbé de S. Pierre, c'est la méthode des Académies, ou des conférences qu'ils font sur les matieres qui sont de leur profession, ou de leur goût. Ils n'écoutent plus un professeur, un régent, mais ils s'écoutent les uns les autres. Ils écoutent avec plus d'attention ceux qui ont acquis plus de réputation dans la compagnie; ils profitent des lumieres les uns des autres: ils contredisent leurs pareils, ils en sont contredits; & l'autorité des uns, & la contradiction des autres, la crainte d'être mépriſé ou mocqué, le désir d'être applaudi & de surpasser ses pareils, l'envie de servir utilement sa patrie, les anime tous au travail, & augmente leur application & leur attention, d'où dépend le grand accroissement de l'esprit. En quelque païs du monde que des gens, dont l'esprit a été cultivé par l'éducation & par la lecture, s'assemblent dans les vûës que je viens de marquer, on ne peut nier qu'ils ne réüssissent à étendre leurs connoissances, & à perfectionner leur goût.

Ouvr. politiq. to. 7. p. 69.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Les Académies provinciales mettent d'ailleurs à profit les ouvrages célébres nés dans la capitale, elles les étudient, elles les consultent comme des guides qui leur montrent le chemin qu'elles doivent tenir. En un mot, toute compagnie studieuse qui aura de l'émulation, est sûre de tenir un rang dans la république des lettres. Je ne dis pas qu'elle y tienne le premier rang : mais qu'importe ? elle sera toujours utile à sa patrie ; sur le Parnasse, comme chés Mécenas, chacun tient sa place.

Suivant cette idée, on peut donc conseiller à ceux qui se destinent à l'éloquence, ou qui ont du goût pour les écrits en ce genre, de parcourir au moins les piéces qui se trouvent dans les recueils de l'Académie des Jeux floraux de Toulouse, & de celle de Marseille qui est beaucoup plus récente. Si l'on n'y trouve pas communément le même goût & la même pureté de style, que dans les ouvrages composés par d'excellens esprits, qui font depuis plusieurs années leur séjour dans la capitale du Royaume, on peut au moins les comparer pour discerner le bon & le mauvais goût ; & il y a toujours beaucoup à gagner en faisant cette comparaison. Ce seroit sûre-

ment une injuſtice, de ne lire les piéces qui ſont dans ces recueils, que pour ridiculiſer les Orateurs provinciaux. Il eſt certain, dit le critique que j'ai cité plus haut, que ſi quelques-uns d'entr'eux s'étoient formé le goût à Paris, ils ſeroient venus à bout d'écrire purement; de mettre plus de juſteſſe dans leurs penſées; de mieux connoître les vraies beautés de l'éloquence. Si leurs compoſitions eſtimables pour quantité de traits vifs & brillans, offrent des choſes d'un mauvais goût dans un ſtyle peu correct, c'eſt plutôt faute d'une certaine culture, que manque de génie. En remarquant leurs défauts, on apprend à les éviter, & l'on profite de ce qui en eſt exemt.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Réflex ſur les ouvr. de littér. t. 3. p. 250.

L'Académie de Soiſſons n'a point réüni en un corps ſes piéces d'éloquence; mais on en trouve pluſieurs qui ont été imprimées ſéparément, ou raſſemblées dans les différens recueils de l'Académie Françoiſe; & il y en a peu où l'on ne ſente le bon goût, la juſteſſe de l'eſprit & la beauté du génie de ceux qui en ſont les Auteurs. C'eſt en particulier le caractere du plus grand nombre des diſcours Académiques du feu pere Gaichiés, Prêtre de l'Oratoire, & membre de ladite Académie de Soiſſons; & je regar-

de le recueil que l'on en a donné depuis peu au public, comme un vrai préſent qu'on lui a fait : auſſi la plûpart de ces diſcours ont-ils reçu de grands applaudiſſemens de l'Académie Françoiſe, juge ſolide & éclairé de ces ſortes de piéces.

DISCOURS ACADEMIQUES.

On peut encore regarder les éloges conſacrés à la mémoire des membres des Académies des ſciences & des belles lettres de Paris, comme des ſources où l'on doit chercher le bon goût & la beauté de notre éloquence, indépendamment de l'utilité que l'on en retire pour l'hiſtoire littéraire. Ces éloges Académiques étant dans le genre d'éloquence, que les Latins appellent *tenue & ſubtile*, le ſtyle en eſt plus ſimple que dans les panégyriques, les oraiſons funébres, & autres diſcours de cette eſpece, mais c'eſt une ſimplicité qui eſt jointe avec beaucoup d'eſprit, ſurtout dans les éloges compoſés par M. de Fontenelle. Il eſt aiſé d'y reconnoître, pour me ſervir des termes mêmes que cet illuſtre Académicien employe en parlant de l'un de ſes confreres, que *tout ce qu'il dit lui appartient :* j'ajouterois volontiers, *& la maniere dont il le dit.* On trouve dans la plûpart des portraits peints d'après nature, & des

descriptions très-naïves, mais très-vives. L'Auteur y sçait employer à propos certains traits d'histoire & d'antiquité, fort propres à apprendre aux jeunes gens l'usage sobre & raisonnable qu'on en doit faire dans la composition. Si cependant, dit M. Rollin, il étoit permis de chercher quelque tache parmi le grand nombre de beautés qu'offrent ces éloges, on pourroit peut-être en soupçonner quelqu'une dans un certain tour de pensées un peu trop uniforme, quoique les pensées soient fort diversifiées, qui termine la plûpart des articles par un trait court & vif en forme de sentence, & qui semble avoir ordre de s'emparer de la fin des périodes, comme d'un poste qui lui appartient à l'exclusion de tout autre. Je craindrois, ajoute M. Rollin, qu'un modéle si autorisé ne fit un jour dégénerer l'éloquence dans ces sortes de traits que Seneque appelle de certains aiguillons, & des coups subits de sentences, qui, selon le même Auteur, semblent par leur affectation étudiée mandier l'applaudissement, & qui étoient inconnus à la saine antiquité. Il ne s'ensuit pas pour cela, qu'ils doivent être entiérement rejettés : ils peuvent donner beaucoup de grâce, & même de force au

DISCOURS ACADEMIQUES.

Roll. traité des étud. t. 2. p. 67. & 71.

DISCOURS ACADEMIQUES.

discours, comme on le voit souvent dans les éloges de M. de Fontenelle : mais on peut en abuser, & cet abus est à craindre.

Il y en a qui trouvent plus de naturel & plus de simplicité dans les éloges composés par M. de Boze, Sécretaire de l'Académie des belles lettres, & l'on y apperçoit d'ailleurs beaucoup d'élégance & de correction de style. Il y a plusieurs de ces éloges, surtout entre les derniers qui sont sortis de la plume de ce célébre Ecrivain, qui paroissent supérieurs à tout ce qui a été écrit jusqu'à présent en ce genre. L'Auteur sçait également bien manier les sujets nobles comme les sujets plus simples. Par tout on sent un Peintre habile qui sçait assortir son pinceau aux différens caracteres qu'il veut représenter. C'est un vrai présent que M. de Boze a fait au public, lorsque sa modestie lui a permis de consentir que l'on recueillît ces éloges, afin qu'ils pussent être commodément entre les mains d'un plus grand nombre de lecteurs. L'édition qui en a été donnée en 1740. en trois vol. in-12. ne fait pas moins d'honneur aux Libraires : on peut la regarder comme un chef-d'œuvre d'Imprimerie.

Les éloges que l'on insére de tems à autre, dans les recueils de l'Académie

des jeux floraux de Toulouſe, ne méritent ordinairement qu'une légere attention. Outre que la partie hiſtorique y eſt preſque entiérement négligée, ce qui eſt un très-grand défaut, la plûpart ne ſont que des panégyriques où l'on ne montre qu'une partie des vertus de ceux qui en ſont l'objet. Ils ne manquent ni de feu, ni d'une certaine élégance : mais ſouvent il y a beaucoup plus de mots que de penſées. J'y trouve encore un autre défaut : c'eſt que ces éloges n'offrent ſouvent que des traits généraux qui peuvent également convenir à toute ſorte de gens de lettres. On ne s'applique point à y peindre l'eſprit & le cœur de chacun : on ne cherche point à y caractériſer poliment leurs défauts. Le tour délicat que M. de Fontenelle ſçait donner à ſes éloges, où, ſans flaterie & ſans partialité, il dit le bien & le mal avec beaucoup d'art, eſt un excellent modéle. Si on ne peut l'imiter, il faudroit au moins tâcher d'en approcher.

DISCOURS ACADEMIQUES.

J'aime beaucoup mieux les éloges prononcés dans l'Académie de Marſeille, que ceux de Toulouſe. Il y a une ſorte d'éloquence & de vivacité qui plaît; les caracteres ſont aſſés bien peints, & ces éloges ſont beaucoup plus utiles à l'hiſtoire littéraire. Ceux que l'on a impri-

més avec les dissertations des Académies de Montpellier & de Beziers sont trop secs, & trop destitués d'ornemens & de faits.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Celle de Soissons ne nous a point donné les éloges des membres qu'elle a perdus, excepté celui de M. le Maréchal d'Estrées : cette piéce est de M. Biet, Chanoine régulier, Abbé de S. Leger, & Directeur de l'Académie de Soissons. Sur le rapport de quelques critiques, je vous avois beaucoup vanté cet éloge dont je n'avois pû encore obtenir la lecture ; je suis fâché de l'avoir trouvé depuis fort inférieur à l'idée que l'on m'en avoit donnée. Quelle différence entre cet éloge de M. le Maréchal d'Estrées, & celui que M. de Boze a lû dans l'Académie des belles lettres, & dont il a fait part au public ! Aussi ne parle-t'on presque plus du premier ; au lieu que l'autre vivra autant que la mémoire des grandes actions de l'homme illustre qui en est l'objet.

Mettons encore au rang des discours Académiques, ou des discours d'éloquence, ceux que le R. P. Porée, Jesuite, qui professe depuis tant d'années la Rhétorique avec distinction au College de Loüis le Grand, a prononcés en différentes occasions. J'avois oublié de vous

en parler ; non par aucune affectation, mais parce que je ne m'étois pas rappelé que trois de ces discours avoient été traduits en notre langue.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Les talens du pere Porée me sont d'autant mieux connus, que j'ai eu l'avantage d'être son disciple pendant deux années, & que depuis il a peu prononcé de harangues que je ne me sois empressé de les lire. Mais je n'avois point lû les traductions qui en ont été faites, & peut-être les ignorerois-je encore si l'on ne m'en eût averti.

J'en trouve de deux Auteurs différens, de M. Manouri, Avocat au Parlement de Paris, qui s'est fait depuis quelques années de la réputation au barreau, & du pere Brumoy, Jesuite. L'un & l'autre traducteur font honneur au pere Porée. Mais le premier qui n'a traduit que l'oraison funébre de Loüis XIV. ne se fâchera pas si je lui préfere le pere Brumoy, qui par un style pur, élégant, vif, énergique, donne de la force & des graces à tout ce qu'il touche. M. Manouri sortoit à peine du college, lorsqu'il entreprit de rendre en notre langue les beautés de l'original qu'il avoit choisi pour s'essayer dans la traduction : & je conviens qu'on lut son essai avec plaisir. Mais le pere Brumoy étoit déja un

orateur tout formé, un Ecrivain célébre, lorsqu'il voulut bien employer quelques heures de son loisir pour enrichir notre langue de quelques harangues de son confrere. Il n'en a traduit que deux: l'une où l'orateur examine lequel des deux Etats, le Monarchique, ou le Républicain, est plus propre à former des héros. L'autre est le discours sur les spectacles. Ces discours du pere Porée ont été imprimés d'abord séparément. En 1735. on en recueillit dix dont on fit un nouveau présent au public; & les trois traductions dont je viens de parler, s'y trouvent. Ce recueil est en deux volumes in-12. Il en reste presque encore autant à recueillir. On espere que l'orateur voudra bien consentir enfin à cette réünion.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Une de ces harangues fit beaucoup de bruit en son tems. C'est l'oraison funébre de Loüis XIV. prononcée en 1715. & celle-là même qui a été traduite par M. Manouri. Elle a eu des critiques, elle a excité une guerre littéraire. Une courte lettre que le pere Porée écrivit à M. Grenan, alors professeur de Rhétorique au college d'Harcour, à l'occasion de l'oraison funébre de Loüis XIV. que ce professeur avoit prononcée en Sorbonne le 11. Décembre 1715. attira au Je-

ſuite une réponſe de l'orateur de l'Univerſité. Une partie de cette réponſe regarde pluſieurs ſujets étrangers au diſcours du pere Porée : l'autre partie eſt une critique de ce diſcours. M. Grenan eut un ſecond, qui dans une lettre de 20. pages in-12. entreprit de peindre l'orateur Jeſuite & ſa harangue, conformément à l'idée qu'il s'étoit faite de l'un & de l'autre. On dit que cette lettre fut publiée ſans l'aveu de l'Auteur. M. Guérin profeſſeur au college de Beauvais, hazarda auſſi ſes *Réfléxions critiques ſur l'éloge funébre du Roi prononcé par le pere Porée.* C'eſt une brochure de 64. pages in-12.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Les Auteurs de ces critiques étoient gens de mérite, & qui s'étoient fait un nom dans la profeſſion de l'éloquence. Le pere Porée trouva auſſi des défenſeurs & des apologiſtes d'un mérite diſtingué. M. l'abbé Lafargue, en qui le public a reconnu du goût pour l'éloquence, ſe chargea de répondre aux réfléxions de M. Guérin. Sa réponſe imprimée à Paris en 1716. contient 108. pages in-12. L'abbé le Maſſon, à qui l'on doit une nouvelle traduction de Salluſte, & quelques ouvrages d'érudition, entreprit des premiers de repouſſer la critique de Meſſieurs Grenan & Guérin.

DISCOURS ACADEMIQUES.

Sa lettre à M. Grenan, imprimée sans nom d'Auteur, est pleine de feu. M. Guérin y répondit. L'abbé le Masson répliqua par une lettre adressée à M. Guérin, & par un discours sur l'éloquence, à la fin duquel on lit cette lettre. Le discours est adressé à Messieurs de l'Université, que l'Auteur chercha inutilement à engager dans cette querelle. Un troisiéme Ecrivain, mais qui a caché son nom, se déclara la même année pour le pere Porée dans une *Apologie* qu'il publia du discours du Jesuite. Quoique cette dispute soit oubliée, on peut encore lire avec utilité les écrits des deux partis. Pour moi, j'ai dû me contenter de vous les indiquer. Il ne m'appartiendroit point de décider entre des contendans si illustres, & dont plusieurs continuent de faire honneur à la république des lettres.

Je vous crois maintenant suffisamment instruit des ouvrages, au moins principaux, qui regardent notre Langue & notre Eloquence. Je serai content, si ce que je vous ai dit, peut vous être de quelque utilité. Je vous instruirai dans peu des écrits didactiques sur la Poësie, des traductions Françoises des anciens Poëtes, & de nos Poëtes François.

BIBLIOTHEQUE FRANÇOISE.

****

On a rangé ce Catalogue ſuivant l'ordre des matieres qui ſont traitées dans cet ouvrage : & afin que l'on trouve ſans peine les jugemens que l'on porte des livres dont il y eſt fait mention, on indique ici les pages où il en eſt parlé. On a cru auſſi devoir inſérer dans ce Catalogue quelques écrits concernant les mêmes matieres, dont on ne dit rien dans l'ouvrage ; mais ces derniers ſont en petit nombre.

PREMIERE PARTIE.

Traités ſur la Langue Françoiſe.

Ouvrages ſur l'origine de la Langue Françoiſe.

THRESOR de l'hiſtoire des langues de cet Univers, par *Claude* DURET, Bourbonnois, Conſeiller, Préſident au ſiége Préſidial de Moulins, *Yverdon* 1613. in-4°. *ibid.* 1619. in-4°. *tome* 1. *page* 39.

Traité des langues où l'on donne des principes & des regles pour juger du mérite & de l'excellence de chaque langue, & en particulier de la langue Françoiſe, par *Jean* FRAIN DU TREMBLAY, de l'Académie d'Angers, *Paris*, 1703. in-12. *Amſterdam*, 1709. in-12. *tome* 1. *page* 23.

Recherches de la France, par *Etienne* PASQUIER, huitiéme livre, *Orleans* 1566. in-folio, & avec ſes autres ouvrages, *Amſterdam* (*Trévoux*) 1723. 2. vol. in-folio, *t.* 1. *p.* 34. 35.

Devis de la langue Françoiſe, par *Abel* MATTHIEU, ſieur de Moyſtardieres, *Paris*, 1572. in-8°. *t.* 1. *p.* 6.

La Conformité du langage François avec le Grec, par *Henri* ETIENNE, *Paris*, 1566. in-12. *ibid.* 1569. in-12. *t.* 1. *p.* 46. 47.

Origine de la langue & poëſie Françoiſe, par *Claude* FAUCHET, Préſident en la Cour des Monnoies, *Paris*, 1581. in-4°. *t.* 1. *p.* 34.

Traités ſur l'Excellence de la Langue Françoiſe.

PROjet du livre intitulé: De la précellence du langage François, par *Henri* ETIENNE, *Paris*, 1579. in-8°. *t.* 1. *p.* 6.

Dialogues du nouveau langage italianiſé, & autrement déguiſé par les courtiſans

de ce tems, par *Henri* ETIENNE, *Paris*, 1578. in-8°. *tome* 1. *page* 8.

Lettre de *Nicolas* PASQUIER, fils d'Etienne, à M. Tornebus, Conſeiller en la Cour du Parlement : d'où vient le langage enflé, affété, & des moyens de bien parler François : *c'eſt la quatorziéme lettre du quatriéme livre des lettres de l'Auteur, recueillies à la ſuite de celles de ſon pere, au tome 9. des œuvres d'Etienne Paſquier, Amſterdam* (*Trévoux*) 1723. *in-fol. t.* 1, *p.* 8. *& 9.*

Lettre du même à M. de Montagne, Seigneur de ſaint Geneſt & la Valée, Conſeiller du Roi, & Lieutenant général au Siége préſidial de Saintes, *dans le même recueil, liv. 7, lettre* 1. *ibid.*

Lettre d'*Etienne* PASQUIER à M. Tournebu, profeſſeur du Roi ès lettres Grecques en l'Univerſité de Paris, où l'on examine *s'il eſt bon de coucher les arts & ſciences en François ; dans les œuvres de Paſquier, tome* 2. *édit. de* 1723. *in-fol.* 1. *l. des lettres, deuxiéme lettre.*

Lettre du même à M. de Querquiſinen, Seigneur d'Ardivilliers ; *Quelle eſt la vraie naïveté de notre langue, & en quels lieux il la faut chercher, ibid. lettre* 12. *t.* 1. *p.* 8. & ſuiv.

La Défenſe & illuſtration de la langue Françoiſe, par *Joachim* DU BELLAI, *Paris*, 1549. in-8°, & dans le recueil des ouvrages de l'Auteur, *Paris*, 1561. in-4°. *Rouen*, 1597. in-4°. *t.* 1. *p.* 28.

Le Quintil-Horatian ſur la défenſe & il-

lustration de la langue Françoiſe, (contre l'ouvrage de Joachim du Bellai) par *Charles* FONTAINE, Pariſien. *Lyon*, 1551. in-8. *ibid.* 1576. in-18. *tome* 1. *page* 29.

Avantage de la langue Françoiſe ſur la langue Latine, par *Loüis* LE LABOUREUR. *Paris*, 1669. in-12. *t.* 1. *p.* 9. *&* 10.

Cet ouvrage contient de plus deux lettres Latines de René-François Gualter, Baron de Sluſe, avec la traduction Françoiſe de M. le Laboureur, & une réponſe du même à ces lettres. Ces écrits roulent ſur le même ſujet.

La Comparaiſon de la langue & de la poëſie Françoiſe, avec la Grecque & la Latine, par *Jean* DESMARETS DE SAINT SORLIN, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1670. in-4°. *t.* 1. *p.* 12. 13.

La Défenſe de la poëſie & de la langue Françoiſe, par *Jean* DESMAREST DE SAINT SORLIN, de l'Académie Françoiſe: avec une épître du même en vers dithyrambiques à Charles Perrault, de la même Académie. *Paris*, 1675. in-8°. *t.* 1. *p.* 12. 13.

Diſcours en faveur des inſcriptions des monumens publics faites en Latin, par *Amable* DE BOURZEIS, de l'Académie Françoiſe. *Cet écrit compoſé en* 1676. *ſe trouve dans le recueil des harangues de l'Académie Françoiſe. Paris*, 1684. in-4°. *Amſterdam*, 1669. in-12. & *Paris* 1714. in-12. *t.* 1. *p.* 13.

Diſcours ſur la néceſſité de faire en François les inſcriptions des monumens publics (contre le diſcours Latin, *de monumentis publicis latinè inſcribendis*, du pere Jean Lu-

cas, Jesuite) par *Paul* TALLEMANT, de l'Académie Françoise. *Dans le recueil des harangues de cette Académie. Paris*, 1684. in-4°. *tome* 1. *page* 15.

Considération en faveur de la langue Françoise contre le discours Latin du pere (Jean Lucas, Jesuite) par *Michel* DE MAROLLES, abbé de Villeloin. *Paris*, 1677. in-4°. *t.* 1. *p.* 15. 16.

Défense de la langue Françoise pour l'inscription de l'arc de triomphe, par *François* CHARPENTIER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1676. in-12. *t.* 1, *p.* 13. 14.

De l'Excellence de la langue Françoise, par *François* CHARPENTIER, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1683. in-12. 2. vol. *t.* 1, *p.* 17. *& suiv.*

Palinodie, contenant l'éloge de la langue Françoise. *Dans le Mercure du mois d'Août* 1689. *C'est la traduction en vers François d'un poëme Latin composé par un Jesuite, (sans doute le pere Lucas) ensuite du discours qu'il avoit prononcé en faveur de la langue Latine. L'Auteur y compare nos meilleurs Ecrivains François avec les plus célébres Auteurs Grecs & Latins, & donne la supériorité aux premiers. Mais il exagere un peu les défauts des seconds.*

Préface de l'ouvrage de *Marin* CUREAU DE LA CHAMBRE, de l'Académie Françoise, intitulé: Nouvelles conjectures sur la digestion. *Paris*, 1633. in-4°. *t.* 1. *p.* 19. 20.

Apologie de la langue Latine (contre la préface du livre de M. de la Chambre,)

par le ſieur BELOT : avec une lettre du même, ſur le même ſujet, à MM. de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1637. in-8°. *tom.* 1. *page* 20. 21.

Le Sort de la langue Françoiſe, par le ſieur HERAULT DE LIONNIERE, Conſeiller, Sécrétaire du Roi. *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 37. 38.

Diſcours ſur le progrès de la langue Françoiſe, par *Jean* GAICHIE's, prêtre de l'Oratoire, de l'Académie de Soiſſons. *C'eſt le quatriéme des diſcours Académiques du même. Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 24. 25. 26.

Préface des remarques ſur la langue Françoiſe, par *Claude* FAVRE DE VAUGELAS. *Nous en marquerons ailleurs les éditions. t.* 1. *p.* 24.

Premier volume du Paralléle des anciens & des modernes, en ce qui regarde les arts & les ſciences : Dialogues, par *Charles* PERRAULT, de l'Acaddmie Françoiſe. *Paris* 1688. *ſeconde édition*, 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 22.

Le ſecond des Entretiens d'Ariſte & d'Eugene, par *Dominique* BOUHOURS, Jeſuite. *Paris* 1671. in-12. *t. p.* 24.

Deux articles du livre intitulé : Hüétiana, ou penſées diverſes & remarques de littérature de *Pierre-Daniel* HUET, ancien Evêque d'Avranches, de l'Académie Françoiſe. *Paris* 1722. in-12. *t.* 1. *p.* 14.

Le ſecond volume du recueil des œuvres de *Jean-Baptiſte* SANTEUL, Chanoine régulier de l'Abbaye de ſaint Victor. *Paris*, 1729.

1729. in-12. *tome* 1. *page* 14. *& ſuiv.*

Diſcours ſur Homere, par *Antoine* HOUDART DE LA MOTTE, de l'Académie Françoiſe : au-devant de ſon Iliade en vers François. *Paris*, 1714. in-8°. *t.* 1. *p.* 24. 25.

Des Cauſes de la corruption du goût, (ou défenſe d'Homere contre le diſcours de M. de la Motte ſur Homere,) par *Anne* LE FEVRE, femme d'*André* DACIER. *Paris*, 1714. in-12. *t.* 1. *p.* 24. 25.

Singularités hiſtoriques & littéraires (tome 1.) par Dom *Jean* LIRON, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *Paris*, 1734. in-12. *t.* 1. *p.* 36.

Diſſertation ſur l'état des ſciences en France, depuis la mort de Charlemagne juſqu'à celle du Roi Robert, par *Claude-Pierre* GOUJET, Chanoine de S. Jacques l'Hôpital. *Paris*, 1736. in-12. *t.* 1. *p.* 32. *& ſuiv.*

Le premier des Entretiens littéraires & galans, par M. DU PERRON DE CASTERA. *Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 28.

Grammaires Françoiſes.

GRammaire Françoiſe, par *Jacques* DUBOIS, dit SYLVIUS. *Paris*, 1537. in-12. *t.* 1. *p.* 47. 48.

Grammaire Franceſe, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1550. in-4°. *t.* 1. *p.* 48.

Nouvelle Grammaire Françoiſe, par *Robert* ETIENNE. *Paris*, 1558. in-12. *tome* 1. *page* 48. 49.

Grammaire Françoiſe, par *Pierre* RAMUS (ou de la Ramée.) *Paris*, 1572. in-8°. *ibid.* 1587. in-8°. *t.* 1. *p.* 42. 43.

L'Eſchole Françoiſe pour apprendre à bien parler & écrire ſelon l'uſage de ce tems, & pratique des bons Auteurs, par *Jean-Baptiſte* DUVAL, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1604. in-12. *t.* 1. *p.* 44.

Grammaire & Syntaxe Françoiſe, contenant reigles bien exactes & certaines de la prononciation, ortographe, conſtruction & uſage de notre langue, en faveur des eſtrangiers qui en ſont déſireux, par *Charles* MAUPAS, de Blois. *Paris*, 1604. in-12. *ibid.* ſeconde édition, 1625. in-12. *t.* 1. *p.* 45. 46.

Exact & très-facile acheminement à la langue Françoiſe, par *Jean* MASSET. A la ſuite du tréſor de la langue Françoiſe de Jean Nicot (*voyés le chapitre des Dictionaires.*) *Paris*, 1606. in-folio, *t.* 1. *p.* 49.

Grammaire Françoiſe rapportée au langage du tems, par *Antoine* OUDIN, Sécrétaire, interprête du Roi. *Paris*, 1633. in-12. *t.* 1. *p.* 49. 50.

Méthode univerſelle pour apprendre facilement les langues, pour parler purement & écrire nettement en François, recueillie par le ſieur DU TERTRE, *ſeconde édition*

Paris, 1652. in-12. *Cette édition eſt préférable à la premiere; elle eſt corrigée avec aſſés de ſoin, & enrichie de quelques augmentations utiles, tome* 1. *page* 50. 51.

Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes & la pureté de la langue Françoiſe, par *Claude* IRSON. *Paris* 1656. in-12. *t.* 1. *p.* 52. 53.

Abregé de la même Méthode, par le même, *ibid.* 1667. in-12. *t.* 1. *p.* 53.

Grammaire Françoiſe, par le pere *Pierre-François* CHIFFLET, Jeſuite. *Anvers*, 1659. in-12. *Pluſieurs fois réimprimée depuis, & en dernier lieu ſous le titre de* Nouvelle & parfaite Grammaire Françoiſe. *Paris*, 1622. in-12. *t.* 1. *p.* 51. 52.

Grammaire générale & raiſonnée, par le ſieur de Trigny (*Claude* LANCELOT, depuis religieux de l'Abbaye de S. Cyran, conjointement avec *Antoine* ARNAULD, Docteur de Sorbonne) *Paris*, 1664. in-12. *t.* 1. *p.* 55. 56.

Du langage François: item, des diminutifs François: item, des Métaphores, par *Marie* DE JARS DE GOURNAY. *Dans les recueils de divers opuſcules de cette Demoiſelle, donnés l'un ſous le titre* de l'Ombre de Mademoiſelle de Gournay. *Paris*, 1626. in-8°. *l'autre ſous le titre* d'Advis ou préſens de Mademoiſelle de Gournay. *Paris*, 1634. & 1641. in-4°.

Méthode nouvelle pour apprendre la langue Françoiſe, par *Alexandre* JOLY. *Hambourg*, 1669. in-8°.

Méthode courte & facile pour apprendre les langues Latine & Françoiſe, par le ſieur FILZ, 2. édition. *Paris* 1669. in-12. *tome* 1. *page* 53.

Remarques ſur les principales difficultés de la langue Françoiſe, par le ſieur *Alcide* DE SAINT MAURICE. *Paris* 1672. in-12. *t.* 1, *p.* 53. 54.

Grammaire raiſonnée & méthodique, contenant en abregé les principes de cet art, & les regles les plus néceſſaires de la langue Françoiſe, par le ſieur D. V. D'ALAIS. *Paris* 1681. in-12. *t.* 1. *p.* 62. 63.

Nouvelle Grammaire Françoiſe, par *René* MILLERAN, profeſſeur des langues Françoiſe, Allemande & Angloiſe. *Marſeille*, 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 54. 55.

L'Art de bien parler François, qui comprend tout ce qui regarde la Grammaire, & les manieres de parler douteuſes, par M. DE LA TOUCHE. *Amſterdam* 1696. in-12. *ibid. troiſiéme édition*, 1730. in-12. 2. vol. *ibid.* 1737. *Cette édition eſt ſemblable à celle de* 1730. *t.* 1. *p.* 64. *& ſuiv.*

Projet d'un Eſei de Granmére Francéze de laqele on ôte toutes lés letres inutiles, é où l'on ficſe la prononſiaſion de celes qi ſont néceſéres: par le moyen de qói l'on aprendra le Francéz pluz facilement, é an moins de tans qe par l'ortografe ordinére.

Remarques ſur ce projet, en forme de lettre.

Réponſe de l'Auteur du projet à cette let-

tre. *Le projet parut d'abord à Genêve en 1704. & enſuite avec les deux piéces ſuivantes dans le Mercure de Trévoux, Nov. & Décembre 1708. tome 1. page 66. 67.*

Grammaire Françoiſe, par *François-Seraphin* REGNIER DESMARAIS, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1706. in-4°. *t. 1. p. 57. & ſuiv.*

Réponſe du même aux remarques critiques ſur ſa Grammaire, faites dans les mémoires de Trévoux, du mois d'Octobre, 1706. *Paris*, 1706. in-4°. *t. 1.* p. *59. 60.*

Grammaire Françoiſe, par *Claude* BUFFIER, Jeſuite. *Paris*, 1708. in-12. *pluſieurs fois réimprimée depuis. La même, derniere édition. Paris*, 1732. in-12. *& la même année dans le cours de ſciences du même Auteur, ibid.* in-fol. *t. 1. p. 59. & ſuiv.*

Grammaire Françoiſe, par *Pierre* LERMITE DE BUISSON. *Hambourg*, 1704. in-8°.

Nouvelle Grammaire réduite en Tables qui donnent une très-grande facilité pour apprendre la langue Françoiſe, par *Leonor* LE GALLOYS Sieur de GRIMAREST. *Paris*, 1719. in-4°. *t. 1. p. 60.*

Idée génerale de Grammaire, appliquée à la langue Françoiſe, pour ſervir d'introduction à l'acquiſition des autres langues. *Brochure* de 36. *pages. Paris*, 1722. in-12. *t. 1. p. 67.*

La Langue Françoiſe expliquée dans un ordre nouveau, par M. MALHERBE. *Paris*, 1725. in-12. *t. 1. p. 63. 64.*

Principes de l'ortographe Françoiſe, ou réfléxions utiles à toutes les perſonnes qui aiment à écrire correctement, par L. P. D. L. (DE LONGUE) *Paris*, 1725. in-12. *tome* 1. *page* 67. 68. *Cet ouvrage eſt plus un traité de Grammaire, qu'un traité d'Ortographe.*

Principes généraux & raiſonnés de la Grammaire Françoiſe, par *Pierre* RESTAUT, Avocat au Parlement de Paris, & aux Conſeils du Roi. *Paris*, 1730. in-12. *ibid.* 1732. in-12. *ibid.* 1736. *ibid.* 1739. (*marquée* 1740.) *quatriéme édition. Ces deux dernieres éditions ſont augmentées & corrigées avec ſoin. t.* 1. *p.* 73. 74.

Abregé de la Grammaire Françoiſe : à la ſuite de la Bibliothéque des enfans, ou recueil d'écrits ſur le ſyſtême du bureau Typographique, par *Loüis* DU MAS. *Paris*, 1733. in-4°. *t.* 1. *p.* 73.

Le Poſtulant : ou Introduction & Eſſai de méthode pour commencer l'étude de la langue Latine par la traduction, ſans autre ſecours que celui du NOVITIUS, ou nouveau Dictionaire Latin-François : *avec une liſte des noms François, dont quelques-uns ſont irréguliers dans leur plurier ; & des verbes irréguliers dans quelques-uns de leurs tems & de leurs perſonnes.* On y a joint une liſte des verbes neutres Latins rangés par ordre alphabétique, ſuivant leur conjugaiſon, avec la plûpart des verbes déponens, par *Loüis-François* MAGNIEZ DE WOIMONT. *Paris*, 1722. in-8°. *t.* 1. *p.* 75.

Nouvelle Grammaire Françoiſe, par un grammairien François. *Bruxelles*, 1736. in-12. *t.* 1. *p.* 75. *& ſuiv.*

Critique de cette Grammaire, par M. LAMBRECKS: & réponſe de l'Auteur de la Grammaire. *ibid.* 1737. in-12. *t.* 1. *p.* 76.

RE Fléxions ſur toutes les parties de la Grammaire, par *Loüis* DE COURCILLON DE DANGEAU, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 108.

Eſſais de Grammaire, par le même. *Paris*, 1717. in-12. *t.* 1. *p.* 108.

Réfléxions ſur la Grammaire Françoiſe, par le même. *Paris*, 1717. in-12. *t.* 1. *p.* 108.

Des Particules, par le même. *Paris*, 1717. in-12. *t.* 1. *p.* 108.

Conſidérations ſur les diverſes manieres de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, des Italiens, des Eſpagnols & des Allemands, par le même, *ibid.* 1721. in-8°. *t.* 1. *p.* 108.

Diſcours ſur les Voyelles & ſur les Conſonnes, par le même. *Paris*, 1721. in-12. *t.* 1. *p.* 128.

Deux traités: l'un de la Ponctuation de la langue Françoiſe: l'autre des Accens de la langue Françoiſe, par *Etienne* DOLET. *Paris*, 1540. in-18. *Et avec le Quintil-Horatian de Charles Fontaine. Lyon*, 1576. in-18. *t.* 1. *p.* 42.

Remarques ſur l'introduction de l'*j* & de

de l'*v* conſonnes, par MM. RUCHAT, & *Pierre* DESMAISEAUX. *Dans les nouvelles de la république des lettres, Août* 1701. *& Mai* 1704. *tome* 1. *page* 43. 44.

Diſſertation ſur l'introduction de l'*j* & de l'*v* conſonnes, par *Philibert* PAPILLON, Chanoine de la Chapelle-au-Riche à Dijon. *Dans les Mémoires de littérature & d'hiſtoire recueillis par Pierre* NICOLAS DES MOLETZ, *prêtre de l'Oratoire, t. 7. premiere partie. Paris,* 1729. in-12. *t.* 1. *p.* 43. 44.

Traité des Tropes, ou des différens ſens dans leſquels on peut prendre un mot dans une même langue, par M. CHENEAU, Sieur DU MARSAIS. *Paris,* 1730. in-8°. *t.* 1. *p.* 68. *& ſuiv.*

Le premier livre de la Rhétorique ou de l'Art de parler, par *Bernard* LAMY, Prêtre de l'Oratoire (*voyés le chapitre des Rhétoriques*) *t.* 1. *p.* 56.

Le deuxiéme volume du Traité de la maniere d'enſeigner, & d'étudier les belles lettres, par *Charles* ROLLIN, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, profeſſeur d'éloquence au College Royal; & aſſocié à l'Académie Royale des inſcriptions & belles lettres. *Paris,* 1726. in-12. *t.* 1. *p.* 75.

Diſcours ſur les travaux de l'Académie Françoiſe, par *Charles-Irenée* DE CASTEL DE SAINT PIERRE : *Dans l'hiſtoire critique de la république des lettres par le ſieur Maſſon, tome douziéme. t.* 1. *p.* 79. 78. 196.

Dialogues François ſelon le langage du

tems, par *J. D.* PARIVAL. *Leyde*, 1656. & 1678. in-8°. *ibid.* 1709. in-12. *item*, *Francfort*, 1688. in-8°. *tome* 1. *page* 72. 73.

La Porte Françoiſe en vers burleſques, pour faciliter l'entrée à la langue Latine, ſuivant l'ordre de toutes les regles du Deſpautere Latin, ouverte par le ſieur AGATOMPHILE, Châlonois, *imprimé à Lyon, & ſe vent à Châlons-ſur-Saone.* 1656. in-18. *t.* 1. *p.* 73.

Ecrits ſur l'Ortographe Françoiſe & la Prononciation.

L'Ortographe Françoiſe, par *Jacques* DU BOIS, dit SYLVIUS. 1531. *t.* 1. *p.* 81. 82.

Champ fleuri auquel eſt contenu l'art & ſcience de la dûë & vraie proportion des lettres Attiques, & vulgairement lettres Romaines, proportionnées ſelon le viſaige & corps humain, par Maiſtre *Geoffroi* TORY, de Bourges (Libraire & Auteur.) *Paris*, 1529. in-folio. *Ibid.* 1549. in-8°. *t.* 1. *p.* 82. 83.

Traité touchant le commun uſage de l'Eſcriture Françoiſe, auquel eſt débattu des fautes & abus en la vraie & ancienne puiſſance des lettres, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1545. in-8°. *t.* 1. *p.* 83. *& ſuiv.*

Le Menteur, ou l'Incrédule de Lucian, traduit du Grec : avec une Eſcriture quadrant à la prolation Françoiſe; & les raiſons, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1548. in-4°. *t.* 1. *p.* 86.

Traité touchant l'ancien Ortographe François & écriture de la langue Françoiſe, contre l'Ortographe des Meygretiſtes, par Glaumalis de Vezelet (*Guillaume* DES AUTELS.) *Lyon*, 1548. in-8°. *tome* 1. *page* 84.

Défenſes de *Loüis* MEYGRET, touchant ſon livre de l'Ortographe Françoiſe, contre les cenſures de Guillaume des Autels, & ſes adhérens. *Lyon*, 1550. in-8°. *t.* 1. *p.* 84.

Répliques aux furieuſes défenſes de Loüis Meygret, touchant ſon Ortographe, & la queſtion de notre écriture Françoiſe, par *Guillaume* DES AUTELS. *Lyon*, 1551. in-8°. *t.* 1. *p.* 84. 85.

Réponſe à la déſeſperée replique de Glaumalis de Vezelet, transformé en Gyllaome des Aotels, par *Loüis* MEYGRET. *Paris*, 1551. in-8°. *t.* 1. *p.* 84. 85.

Apologie à Loüis Meygret, & dialogue de l'Ortographe e prononciation Françoëſe, départi en deux livres, par *Jacques* PELLETIER. *Poitiers*, 1550. in-8°. *Lyon*, 1555. in-8°. *t.* 1. *p.* 87.

La Déclaration des abus que l'on commet en écrivant, & le moyen de les éviter, & repréſenter naïvement, ce que jamais homme n'a fait, par *Honorat* RAMBAUD, Maiſtre d'école à Marſeille. *Lyon*, 1578. in-8°. *t.* 1. *p.* 87. *& ſuiv.*

Dialogue ſur la Cacographie Françoiſe, avec annotations ſur ſon ortographie, par *Laurent* JOUBERT, Médecin ordinaire du

Roi de France & du Roi de Navarre, premier Docteur, Régent, Chancelier, & Juge de l'Université en médecine de Montpellier. *Paris*, 1579. in-8°. *tome* 1. *page* 91. 92.

L'Ortographe Françoiſe ſelon la prononciation de notre langue, par *Claude* EXPILLY, Préſident au Parlement de Grenoble. *Lyon*, 1618. in-folio. *t.* 1. *p.* 93.

Récréations littérales & myſtérieuſes, où ſont curieuſement établis les principes & l'importance de la nouvelle Orthographe, avec un acheminement à la connoiſſance de la poëſie & des anagrames, par le pere *Antoine* DOBERT, Dauphinois, religieux Minime. *A Lyon*, 1650. in-8°. *t.* 1. *p.* 93.

Cahiers de remarques ſur l'Ortographe Françoiſe, pour être examinés par chacun de MM. de l'Académie. *Brochure* in-4°. de 61. *pages*, *ſans date.*

Traité de l'Ortographe Fançoiſe dans ſa perfection, dédié à M. Colbert fils, Seigneur de Seignelai, par *Jacques* D'ARGENT, Gramairien. *Paris*, 1666. in-12. *t.* 1. *p.* 98.

Traité de la prononciation de la langue Françoiſe, par (*Jean*) VENERONI. *Paris*, in-12. *t.* 1. *p.* 98.

Les Principes du déchifrement de la langue Françoiſe, par *Jacques* DE GEVRY. *Paris*, 1668. *t.* 1. *p.* 94.

L'Ortographe de la langue Françoiſe,

par *Jerôme-Ambroiſe* LANGEN-MANTEL, in-12. *tome* 1. *page* 95.

Principes infaillibles & regles aſſurées de la juſte prononciation de la langue Françoiſe, par LARTIGAUT. *Paris*, 1670. in-12. *t.* 1. *p.* 96. 97.

Les véritables regles de l'Ortografe Franceze, ou l'art d'aprandre an peu de tems à écrire correctement, par *Loüis* DE LESCLACHE. *Paris*, 1668. *t.* 1. *p.* 95.

Traité de l'Ortographe, où l'on examine les regles de Loüis de Leſclache; par le ſieur DE MAUCONDUIT. *Paris*, 1669. in-12. *t.* 1. *p.* 97. 98.

Lettre ſur l'Ortographe, à M. de Pontchartrain, Conſeiller au Parlement de Paris, par *Loüis* DE COURCILLON DE DANGEAU, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1693. in-12. *t.* 1. *p.* 108.

Traité de l'Ortographe Françoiſe, ou l'Ortographe en ſa pureté, par le ſieur DE SOULE. *Paris*, 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 100.

Alphabet ingénieux pour le François. *Bourdeaux*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 101.

L'H Françoiſe de *Jean* GODART, Pariſien, cy-devant Lieutenant général au Bailliage de Ribemont. *Lyon*, 1618. in-12. *t.* 1. *p.* 101.

Mémoire ſur le ſyſtême d'une nouvelle Ortographe. *Dans les Mémoires de Trévoux, Juillet* 1707. *t.* 1. *p.* 103.

Traité de l'Ortographe & de la prononciation Françoiſe, par *André* RENAUD,

prêtre, Docteur en théologie : *à la ſuite de ſa maniere de parler la langue Françoiſe ſelon ſes différens ſtyles, &c. Lyon*, 1694. in-12. *tome* 1. *page* 167. *& ſuiv.*

L'Art de bien prononcer & de bien parler la langue Françoiſe, dédié à M. le Duc de Bourgogne, par le ſieur *J. H. D. K.* (*Jean* HINDRET.) *Paris*, 1688. in-12. *ibid.* 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 111. *Cet ouvrage eſt auſſi en* 2. *volumes.*

Les Regles de la prononciation Françoiſe, par M. B. (BILLECOQ) *Paris*, 1711. in-12. *t.* 1. *p.* 111.

Traité de l'Ortographe, par *François-Seraphin* REGNIER DESMARAIS, de l'Académie Françoiſe. *Ce traité fait partie de ſa Grammaire Françoiſe. Paris*, 1706. in-4°.

Examen critique du traité d'Ortographe de M. l'abbé Regnier Deſmarais, Secretaire perpétuel de l'Académie Françoiſe, avec les principes fondamentaux de l'art d'écrire, par *Nicolas* DUPONT, Avocat au Parlement, Bailli du Duché de Châtillon-ſur-Loing. *Paris*, 1713. in-12. *t.* 1. *p.* 113.

Le Tableau de l'Ortographe Françoiſe, par *Pierre* PANEL. *Hambourg*, 1710. in-8°.

L'Art de prononcer parfaitement la langue Françoiſe. *Paris*, 1713. in-12.

Nouvelle maniere d'écrire comme on parle en France, par le pere VAUDELIN, Auguſtin réformé. *Paris*, 1713. in-12. *t.* 1. *p.* 103.

Inſtruction chrétienne miſe en ortografe naturelle, pour faciliter au peuple la

lecture de la ſcience du ſalut, par le même. *Paris*, 1715. in-12. *tome* 1. *page* 103. 104.

L'Ortografe Françaiſe ſans équivoques & dans les principes naturels, ou l'art d'écrire notre langue ſelon les loix de la raiſon & de l'uſage, d'une maniere aiſée pour les Dames, commode pour les Etrangers, inſtructive pour les Provinciaux, & néceſſaire pour exprimer & diſtinguer les différences de la prononciation, par M. l'abbé G. *Paris*, 1716. in-12. *t.* 1. *p.* 109. 110.

Méthode du ſieur *Pierre* PY-POULAIN DE LAUNAY, ou l'art d'apprendre à lire le François & le Latin, & l'Ortographe, par un nouveau ſyſtême ſi aiſé qu'on y fait plus de progrès en trois mois qu'en trois ans par la maniere ordinaire. *Paris*, 1719. in-12. *t.* 1. *p.* 117. *& ſuiv.*

Le même ouvrage corrigé, perfectionné & augmenté conſiderablement : avec des réflexions ſur le ſyſtême du bureau Typographique, & un nouveau ſyſtême d'Ortographe, par *Pierre* PY-POULAIN DE LAUNAY, fils de l'Auteur. in-12. *Paris*, 1740.

Diſcours pour perfectionner l'Ortographe, par *Charles-Irenée* DE CASTEL DE SAINT PIERRE. *Dans les mémoires de Trévoux, Février* 1724. *& dans le Journal des Savans, Avril* 1725. *t.* 1. *p.* 105.

Projet pour perfectionner l'ortografe des langues d'Europe, par le même. *Paris*, 1730. in-8°. *t.* 1. *p.* 105. *& ſuiv.*

Méthode très-facile pour apprendre l'Ortographe à ceux ou celles qui n'ont pas étu-

dié le Latin, & utile aux perſonnes qui ont la connoiſſance des belles lettres, par *Maurice* JACQUIER. *Paris*, 1725. in-8°. *t.* 1. *p.* 119. *& ſuiv. Item, quatriéme édition ſous ce titre*: Méthode pour apprendre la langue & l'ortographe Françoiſe, à la portée de toutes ſortes de perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, quatriéme édition la mieux arrangée & la plus correcte. Les augmentations conſiſtent, ſelon que s'exprime l'Auteur, *dans la maniere d'enſeigner la langue & l'ortographe, & un petit Dictionaire dont l'ortographe eſt prouvée par principes. Paris*, 1740. in-8°.

Réflexions ſur l'Ortographe en général, & ſur celle des dictionaires de la langue Françoiſe, par *Loüis* DU MAS. *Dans la bibliotheque des enfans, ou écrits ſur le ſyſtême du bureau Typographique. Paris*, 1733. in-4°. *t.* 1. *p.* 109.

Traité de l'Ortographe Françoiſe en forme de dictionaire, enrichi de notes critiques, & de remarques ſur l'étymologie & le genre des mots, la conjugaiſon des verbes irréguliers, & les variations des Auteurs, par *Charles* LE ROY (Prôte d'imprimerie.) *Poitiers*, 1739. in-8°. *t.* 1. *p.* 121. *& ſuiv.*

Diſſertation : des participes actifs François : Lettre de M. (*Pierre-Daniel*) HUET, à M. (*François*) Charpentier, de l'Académie Françoiſe, *au tome* 2. *des Diſſertations recueillies par l'abbé* DE TILLADET. *t.* 1. *p.* 129.

Plan d'une Ortographe ſuivie, pour les Imprimeurs. *Dans les mémoires de Tré-*

voux, Août, 1719. tome 1. page 132.

Dialogue des lettres de l'Alphabet, où l'uſage & la Grammaire parlent, fait à l'imitation du dialogue de Lucien, intitulé, le Jugement des voyelles, par *Nicolas* DE FREMONT D'ABLANCOURT. *A la ſuite de la traduction Françoiſe de Lucien, par Nicolas Perrot d'Ablancourt. tome 3. édition de 1707.* in-12. *t. 1. p. 112.*

Traité de la Proſodie Françoiſe, par *Joſeph* D'OLIVET, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1736. in-12. & *Amſterdam*, 1737. in-12. *t. 1. p. 138. & ſuiv.*

Obſervations & remarques critiques ſur la Langue Françoiſe.

LEs Sources de l'élégance Françoiſe, ou du droit & naïf uſage des principales parties du parler François, par *Jean* DE CHABANEL, Toloſain. *Toulouſe*, 1612. in-12. *t. 1. p. 142. 143.*

La Langue Françoiſe de *Jean* GODART, Pariſien, ci-devant Lieutenant général au Bailliage de Ribemont. *Lyon*, 1620. in-8°. *t. 1. p. 143.*

Remarques ſur la langue Françoiſe, par *Claude* FAVRE DE VAUGELAS, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1647. in-4.

Les mêmes remarques, avec les obſervations de *Thomas* CORNEILLE, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1687.

Les mêmes, avec les obſervations, de

l'Académie Françoiſe. *Paris* 1704. in-4o. & à la Haye, 1705. in-12. 2. volumes.

Les mêmes, avec les obſervations de *Thomas* CORNEILLE, & celles d'*Olivier* PATRU, Avocat au Parlement, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1738. in-12. 3. vol. *tome* 1. *page* 144. *& ſuiv.*

Lettres touchant les remarques de la langue Françoiſe (de M. de Vaugelas,) par *François* DE LA MOTHE LE VAYER, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1647. in-8°. *& dans le recueil in-folio de ſes ouvrages. t.* 1. *p.* 149.

Liberté de la langue Françoiſe dans la pureté, par *Scipion* DUPLEIX, hiſtoriographe de France. *Paris*, 1651. in-4°. *t.* 1. *p.* 149. 150.

La Politeſſe de la langue Françoiſe, par *Noël* FRANÇOIS. *Bruxelles*, 1663. in-12.

Nouvelles remarques de M. de Vaugelas ſur la langue Françoiſe : publiées par *Loüis-Auguſtin* ALLEMAN, Avocat au Parlement de Grenoble. *Paris*, 1690. in-1. *t.* 1. *p.* 152. 153.

Nouvelles Obſervations ſur la langue Françoiſe, où il eſt traité des termes anciens & uſités, & du bel uſage des mots nouveaux : avec les éloges des illuſtres Savantes, tant anciennes que modernes, par *Marguerite* BUFFET. *Paris*, 1668. in-12.

Le deuxiéme des Entretiens d'Ariſte & d'Eugene, par *Dominique* BOUHOURS, Jeſuite, *Paris*, 1671. in-12. *t.* 1. *p.* 154. *& ſ.*

Sentimens de Cléanthe ſur les Entretiens d'Ariſte & d'Eugene, par *Jean* BARBIER D'AUCOUR, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, in-12. 2. vol. Le premier en 1671. le deuxiéme en 1672. item. *en Hollande* en un ſeul vol. in-12. item. *Paris*, 1730. in12. avec une préface de M. l'abbé Granet. *t.* 1. *p.* 154. *& ſuiv.*

De la Délicateſſe (contre les ſentimens de Cléanthe, en partie) par l'abbé de MONTFAUCON DE VILLARS. *Paris*, 1671. in-12. item, *en Hollande*, *avec les ſentimens de Cléanthe*, in-12. *t.* 1. *p.* 155. 156.

Doutes ſur la langue Françoiſe propoſés à MM. de l'Académie, par un gentilhomme de province (*Dominique* BOUHOURS, Jeſuite.) *Paris*, 1674. in-12. *t.* 1. *p.* 160. *& ſuiv.*

Remarques ſur la langue Françoiſe, par le même. *Paris*, 1675. in-12. & ſuite de ces remarques, *ibid.* 1692. in-12. *t.* 1. *p.* 160. *& ſuiv.*

Explication de divers termes François que beaucoup de gens confondent, faute d'en avoir une notion nette, par le même. *Dans les mémoires de Trévoux, Septembre & Octobre* 1701. *édit. de Hollande. t.* 1. *p.* 160. *& ſuiv.*

Le ſecond Entretien du Traité de la pareſſe, ou l'art de bien employer le tems en toute ſorte de condition, par *Antoine* DE COURTIN. *Paris*, 1674. in-12. *ibid.* 1677. in-12. (*Ce deuxiéme Entretien eſt contre les remarques du pere Bouhours.*) *t.* 1. *p.* 161. *& ſuiv.*

Obſervations ſur la langue Françoiſe, par *Gilles* MENAGE. *Paris*, in-12. 2. volumes. Le premier en 1675. le deuxiéme en 1676. *tome* 1. *page* 153. *& ſuiv.*

Nouvelles remarques ſur la langue Françoiſe, par *Nicolas* BERAIN, Avocat au Parlement de Paris. *Roüen*, 1675. in-12. *t.* 1. *p.* 172.

Diſcuſſion de la ſuite des Remarques du pere Bouhours ſur la langue Françoiſe, pour défendre ou pour condamner pluſieurs paſſages de la Verſion du Nouveau Teſtament de Mons, & principalement ceux que le pere Bouhours y a repris, par *Nicolas* THOYNARD, d'Orleans. *Paris*, 1693. in-12. *t.* 1. *p.* 165. *& ſuiv.*

Apologie de M. Arnauld & du pere Bouhours, contre l'Auteur déguiſé ſous le nom d'abbé Albigeois (Nicolas Thoynard) dédiée & donnée pour étrennes à MM. de Port-Royal, & aux RR. PP. Jeſuites, (*attribuée au P. Edme* RIVIERE, *Jeſuite.*) 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 166.

Les ſujets d'emportemens que M. Thoynard donna à M. Arnauld. Partie 2. de l'ouvrage précédent. 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 167.

Regles pour diſcerner les bonnes & les mauvaiſes critiques des traductions de l'Ecriture en François, pour ce qui regarde la langue : avec des réflexions ſur cette maxime, que l'uſage eſt la regle & le tyran des langues vivantes, (par *Antoine* ARNAULD, Docteur de Sorbonne.) *Paris*, 1707. in-12. *t.* 1. *p.* 167.

Doutes ſur la Langue à Monſieur.... *à la Haye le* 14. *Août* 1684.

Réponſe de M. LE FRANC, Docteur en médecine à Montpellier, où l'on tâche d'éclaircir ces doutes. *La premiere de ces piéces eſt dans le tome 27. de l'Extraordinaire du Mercure : la deuxiéme dans le tome 28. in-12. 1684. à Paris. Ces deux piéces ſont courtes, & n'apprennent rien d'important.*

Nouvelles Obſervations, ou Guerre civile des François ſur la Langue, par *Louis-Auguſtin* ALLEMAN, Avocat au Parlement de Grenoble. *Paris*, 1688. in-12. *t.* 1. *p.* 173. *& ſuiv.*

Le Génie de la langue Françoiſe, par le ſieur D'AISY. *Paris*, 1685. in-12. *ibid.* 1687. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 168. *& ſuiv.*

Réflexions ſur l'uſage préſent de la langue Françoiſe, ou Remarques nouvelles & critiques touchant la politeſſe du langage, par *Nicolas* ANDRY de Boiſregard. *Paris*, in-12. 2. vol. Le premier en 1689. le deuxiéme en 1693. *t.* 1. *p.* 169. *& ſuiv. p.* 191.

De la Critique (contre l'ouvrage précedent) par *Céſar* VICHARD DE SAINT REAL, *Lyon* 1691. in-12. *& dans le tome 4. du recueil de ſes ouvrages, édition de* 1730. in-*t.* 1. *p.* 171. *& ſuiv.*

Les commencemens de la langue Françoiſe, ou Grammaire tirée de l'uſage & des bons Auteurs, par *Pierre* RICHELET in-12. *t.* 1. *p.* 173.

La connoiſſance des Genres François, tirée de l'uſage & des meilleurs Auteurs de la Langue, par le même. *Paris*, 1694. in-12. *t.* 1. *p.* 173.

Maniere de parler la langue Françoiſe ſelon ſes differens ſtyles, avec la critique de nos plus célébres Ecrivains en proſe & en vers : & un petit traité de l'Ortographe & de la Prononciation Françoiſe, par *André* RENAUD, Prêtre, Docteur en théologie. *Lyon*, 1694. in-12. *to.* 1. *p.* 178. *& ſuiv.*

Réflexions ſur l'élégance & la politeſſe du Style, par *Jean-Baptiſte* MORVAN DE BELLEGARDE. *Paris*, 1695. in-12. *t.* 1. *p.* 190. *& ſuiv. p.* 215.

Remarques & déciſions de l'Académie Françoiſe, par P. T. (*Paul* TALLEMANT) *Paris*, 1698. in-12. *t.* 1. *p.* 149.

Eclairciſſemens ſur les Principes de la langue Françoiſe (par rapport à l'élégance du Style) par *Jean-Leonor* LE GALLOYS, ſieur de GRIMAREST. *Paris*, 1712. in-12. *t.* 1. *p.* 193.

Lettre d'un gentilhomme Perigourdin (*Jean-Leonor* LE GALLOIS, ſieur de GRIMAREST) avec la Réponſe du ſieur DE LA LANDE. *Paris*, 1730. & 1731. in-12. *t.* 1. *p.* 193.

Synonymes & Epithetes Françoiſes, recueillies & diſpoſées par ordre Alphabétique, par *Antoine* DE MONTMORAN, Avocat en Parlement. *A Paris*, 1645. in-12.

La juſteſſe de la langue Françoiſe, ou les differentes ſignifications des mots qui paſſent pour ſynonimes, par *Gabriel* GIRARD, ancien Aumonier de feuë Madame la Ducheſſe de Berry. *Paris*, 1718. in-12.

Item, *ſous le titre de :* Synonimes Fran-

çois, leurs differentes significations, & le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse. *Paris*, 1736. in-12. *tome* 1. *pag.* 194. *& suiv.*

Remarques de Grammaire sur Racine, par *Joseph* D'OLIVET, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 198. *& suiv.*

Lettre sur cet ouvrage, *dans le pour & contre de* M. Prevôt d'Exiles; *Tome seizième. t.* 1. *p.* 201.

Observations critiques à l'occasion des Remarques de Grammaire sur Racine de M. l'abbé d'Olivet, (par M. SOUBEIRAN DE SCOPON, de l'Académie de Toulouse.) *Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 202. 203.

Racine vengé, ou examen des Remarques grammaticales de M. l'abbé d'Olivet sur les œuvres de Racine: dédié à l'Académie Françoise, (par *Pierre-François* GYOT DES FONTAINES) 1739. in-12. *t.* 1. *p.* 203. *& suiv.*

DIalogues du nouveau langage italianisé, & autrement déguisé par les Courtisans de ce tems, par *Henri* ÉTIENNE. *Paris*, 1578. in-8°. *t.* 1. *p.* 8.

Le grand Dictionaire des Prétieuses, ou la clef de la Langue des Ruelles, par *Antoine* BAUDEAU, sieur de SOMAIZE, Secretaire de Madame la Conneſtable Colonne. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 1. *p.* 186.

Nouveau Dictionnaire des Prétieuses, contenant leur histoire, leur poëtique, leur

cosmographie, leur chronogie, les prédictions astrologiques qui concernent leurs Etats & leurs Empires; enfin leurs mœurs, par le même. *Paris*, 1661. in-8°. 2. vol. *tome* 1. *page* 187. *& suiv.*

La Comédie des Prétieuses ridicules de Moliere, mise en vers François, par le même BAUDEAU. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 1. *p.* 188.

Les véritables Prétieuses, avec un dialogue de deux Prétieuses sur les affaires de leur Communauté, par le même. *Paris*, 1660. in-12. *t.* 1. *p.* 188.

Le Procès des Prétieuses, en vers burlesques: Comédie, par le même. *Paris*, 1669. in-12. *t.* 1. *p.* 189.

Des Mots à la mode, & des nouvelles façons de parler: avec la suite traitant du bon & du mauvais usage dans les manieres de s'exprimer; des façons de parler Bourgeoises, &c. par *François* DE CALLIERE, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1692. & 1693. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 174. *& suiv.*

Dictionaire Néologique, par *Pierre-François* GYOT DES FONTAINES.) *Paris*, 1726. in-12. *ibid.* 1727. in-21. *Item* à Amsterdam, avec diverses piéces, 1728. in-12. *t.* 1. *p.* 180. *& suiv.*

Le faux Aristarque reconnu (en partie contre l'ouvrage précedent, par *François* GAYOT DE PITAVAL.) 1733. in-12. *t.* 1. *p.* 182.

Dénonciation faite à l'Académie de Soissons de quelques termes peu polis & mes-

ſéans, comme *Pardi*, *Mardi*, &c. par les GAICHIE's, Prêtre de l'Oratoire, de l'Académie de Soiſſons, &c. *Dans les mémoires de littérature & d'hiſtoire recueillis par* Pierre NICOLAS des Moletz, *Prêtre de l'Oratoire*, tome 8. premiere partie : *Et dans le recueil des œuvres du pere* GAICHIE's. *Paris*, 1738. in-12. *tome* 1. *page* 177.

Ecrits ſur la maniere de traduire, ou Regles ſur la Traduction.

TRraité de la maniere de bien traduire d'une langue en une autre, par *Etienne* DOLET. *Paris*, 1545. in-8°. *imprimé avec le traité de l'Ortographe de Louis Meygret. t.* 1. *p.* 206.

Traité de la Traduction, ou Regles pour apprendre à traduire la langue Latine en la langue Françoiſe, tirées des meilleures traductions du tems, par le ſieur de l'ESTANG (*Gaſpard* DE TENDE.) *Paris*, 1660. in-8°. *t.* 1. *p.* 206. 207.

Obſervation ſur les ſentimes du ſieur de l'Eſtang (Gaſpard de Tende) au ſujet des regles qu'il a prétendu donner pour traduire. *Ces obſervations ſe trouvent pages* CLXXII. *& ſuivantes du premier volume des Oeuvres de Virgile, traduites en vers François par l'abbé de Marolles. Paris*, 1673. in-4°. *t.* 1. *p.* 208.

Rapports de la langue Latine à la Françoiſe, pour traduire élégamment, par le ſieur

ſieur POULAIN. *Paris*, 1672. in-12. *tome* 1. *page* 209.

Méthode facile & curieuſe pour la traduction de la langue Françoiſe en la Latine, & de la Latine en la Françoiſe, par un Régent de l'Univerſité (*Jean* GAILLARD.) *Paris*, 1673. in-12. *t.* 1. *p.* 209.

Méthode pour écrire ſecretement, & pour traduire en François les Langues vulgaires. *Paris*, 1698. in-12.

Regles pour traduire le Latin en François, par *Denis* GAULLYER, Profeſſeur en l'Univerſité de Paris. *Paris*, 1719. in-12. *t.* 1. *p.* 209.

Eſſai ſur la maniere de traduire les noms propres François en Latin, par *Nicolas* DUPONT, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1710. in-12. *t.* 1. *p.* 218. *& ſuiv.*

Diſcours (en vers François) contre la traduction, par *Guillaume* COLLETET. *Paris*, 1648. in-12. *t.* 1. *p.* 215. 216.

Dictionaires de la Langue Françoiſe.

DIctionaire François & Latin, par *Robert* ETIENNE. *Paris*, 1540. in-fol. *ibid.* 1549. in-fol. *ibid.* 1557. in-4°. *t.* 1. *p.* 221.

Thréſor de la langue Françoiſe, tant ancienne que moderne, par *Aimar* DE RAN-

CONNET, Préſident au Parlement de Paris, augmenté & publié par *Jean* NICOT, Maître des Requêtes de l'Hôtel du Roi : avec une grammaire Françoiſe & Latine, un recueil de vieux proverbes ; & le Nomenclateur d'Adrien Junius (ou du Jon :) *Paris*, 1606. in-fol. *ibid.* 1613. in-4°. *tome* 1. *page* 221. 222.

Dictionaire François & Latin, par *Jean* GAUDIN, Jeſuite. *Paris*, 1616. in-4°. *t.* 1. *p.* 224. *& ſuiv.*

Thréſor des deux langues Françoiſe & Latine, par le même. 1678. in-4°. *t.* 1. *p.* 224. *& ſuiv.*

Inventaire des deux langues Françoiſe & Latine, par *Philibert* MONET, Jeſuite. *Lyon*, 1636. in-fol. *t.* 1. *p.* 222.

Abregé du Parallele des langues Françoiſe & Latine, rapporté au plus près de leurs proprietés : aſſorti des termes des arts de l'une & de l'autre langue, &c. par le même. Troiſiéme édition. *Roüen*, 1637. in-4°.

Nouveau & dernier Dictionaire des langues Françoiſe & Latine, aſſorti des plus utiles curioſités de l'un & de l'autre Idiome : contenant les termes des Arts de l'une & l'autre langue, par *Philibert* MONET, Jeſuite, *Paris*, 1628. in-4°. *ibid.* 1645. in-4°. *t.* 1. *p.* 222.

Le grand Apparat François-Latin, tiré de Ciceron, & des meilleurs Auteurs, par *Pierre* DELBRUN, Jeſuite. *Toloſe*, 1650. *& Paris*, 1669. in-4°. *t.* 1. *p.* 228.

Dictionaire nouveau François-Latin : composé & recueilli par le pere *Charles* PAJOT, Jeſuite. *Roüen*, 1651. in-8°. *On en avoit déja une ſeconde édition faite à Lyon* in-8°. 1645. *tome* 1. *page* 223.

Dictionaire Royal de *François* POMEY, Jeſuite. *Lyon*, 1701. in-4°. *t.* 1. *p.* 223. 229.

Dictionaire nouveau François-Latin, plus ample & plus exact que ceux qui ont paru juſqu'à préſent, par le pere *Guy* TACHARD, Jeſuite. *Paris*, 1689. in-4°. *t.* 1. *p.* 228.

Dictionaire François & Latin, par *Pierre* DANET, abbé de ſaint Nicolas de Verdun. *Lyon*, 1684. in-4°. *& pluſieurs fois réimprimé depuis. t.* 1. *p.* 226. *& ſuiv.*

Dictionaire François & Latin, par *Joſeph* JOUBERT, Jeſuite. *Lyon*, 1710. in-4°. *& réimprimé en* 1738. *t.* 1. *p.* 229. *& ſuiv.*

Dictionaire François contenant l'explication des mots, pluſieurs nouvelles Remarques ſur la langue Françoiſe, ſes expreſſions propres, figurées & burleſques, la prononciation des mots les plus difficiles, le genre des noms, le régime des verbes, avec les termes les plus connus des Arts & des Sciences : le tout tiré de l'uſage & des bons Auteurs de la langue Françoiſe (par *Pierre* RICHELET.) *Genêve*, 1680. in-4°. *Item*, ſeconde édition revûë, corrigée & augmentée. *Lyon*, 1681. in-4°. 2. vol. - Item, *Genêve* (*Lyon ſur la copie de celle de Genêve*, 1685. in-4°. - Item, *Genêve*, 1689. in-4°. - Item, *ibidem*, 1690. in-4°. - Item, revûë, corrigée & augmentée, *Genêve*, 1693. in-4°. 2. vol. - Item, *Colu-*

gne, 1694. *moins ample que la précédente.* - Item, *Amſterdam*, 1706. in-folio, *conforme à l'édition de Genêve de* 1693. *qui eſt la plus recherchée, à cauſe des traits ſatyriques qui y ſont multipliés.* - Item, *Amſterdam*, (*Lyon*) 1709. avec le Latin de chaque mot François, & autres additions: par les ſoins de (*Jean-Claude* FABRE, prêtre de l'Oratoire.) - Item, *Genêve*, 1710. 2. vol. in-4°. *on y a omis les mots Latins.* - Item, *Lyon*, 1719. 2. vol. in-fol. - Item, *Roüen*, 1719. 2. vol. in-folio, *conforme à l'édition de* 1709. *à l'exception de quelques changemens & retranchemens.* - Item, *Genêve*, 1723. 3. vol. in-fol. - Item, nouvelle édition augmentée de pluſieurs remarques & articles d'Hiſtoire, de Grammaires, de Critique, & de Juriſprudence (par *Pierre* AUBERT, Avocat à Lyon,) & d'une Bibliotheque des Auteurs cités dans l'ouvrage (par l'abbé *Laurent-Joſſe* LE CLERC) *Lyon*, 1728. in-fol. 3. vol. - Item, nouvelle édition, corrigée & augmentée d'un grand nombre d'articles. *Amſterdam*, 1732. in-4°, 2. vol. *tome* 1. *page* 232. *& ſuiv.*

Dictionaire géneral & curieux, contenant les principaux mots & les plus uſités en la langue Françoiſe, &c. par *Céſar* DE ROCHEFORT. *Lyon*, 1685. in-fol. *t.* 1. *p.* 238. *& ſuiv.*

Eſſai d'un Dictionnaire univerſel, contenant géneralement tous les mots François, tant vieux que modernes, les termes des Arts & des Sciences, &c. par *Antoine* FURETIERE, abbé de Chalivoy, 1684. in-4°. *t.* 1. *p.* 242. *& ſuiv.* 249.

Dictionaire universel, contenant généralement tous les mots François, tant vieux que modernes, les termes des Arts & des Sciences, &c. *par le même. Rotterdam*, 1690. in-fol. 3. vol. Item., 1690. in-4°. 3. vol. Item, *la Haye*, 1701. in-fol. 3. vol. *& encore plusieurs fois depuis. tome* 1. *page* 242. *& suiv.*

Nouvelles Remarques critiques sur le Dictionaire universel (de Furetiere) publié par MM. BASNAGE DE BAUVAL & HUET, en 1701. en deux Lettres des Journalistes de Trévoux, écrites à ces MM. en 1701. in-12. broch. *t.* 1. *p.* 254. 255.

Lettre de M. l'abbé TALLEMANT, l'aîné, l'un des quarante de l'Académie Françoise, sur le différend qui a été entre cette Académie & M. Furetiere. *Dans le Mercure du mois de Mai* 1688. pages 211. *& suivantes.*

Dictionaire universel fait sur un plan nouveau, contenant tous les mots François, tant anciens que modernes, les termes des Arts & des Sciences, &c. *Trévoux*, 1704. in-fol. 3. vol. *ibid.* 1721. in-fol. 5. vol. *ibid.* 1732. in-fol. 5. vol. *t.* 1. *p.* 254. *& suiv.*

Remarques sur le Dictionaire de Trévoux: *Dans les mémoires de Trévoux, Avril Juillet & Décembre* 1724. *t.* 1. *p.* 258. 259.

Réponse du sieur de LAUTOUR DU CHATEL, au dernier article du trente-quatriéme Journal des Savans de 1732. au sujet du Dictionaire de Trévoux, 1734. in-8°. *t.* 1. *p.* 259. *& suiv.*

La Comédie des Académiſtes pour la réformation de la langue Françoiſe, piéce comique : avec le Rolle des préſentations faites aux grands jours de ladite Académie, imprimé l'an de la réforme (en 1650.) par le ſieur DES CAVENETS (*Charles* DE SAINT DENYS, ſieur DE SAINT EVREMONT.) in-12.

La même, ſous ce titre : Les Académiciens, Comédie : Dans le premier volume du recueil des ouvrages de M. de ſaint Evremont. *Londres* (*Paris*) 1725. in-12. *Cette édition eſt fort différente de la premiere, & l'on n'y trouve point le Rôlle des préſentations, qui eſt en proſe. tome* 1. *page* 270.

Le grand Dictionaire de l'Académie Françoiſe. Premiere partie, ſuivant la copie imprimée à Paris, chés Petit, Libraire de l'Académie Françoiſe. A Francfort, chés Frederic Arnaud, 1686. in-4°. avec un court avertiſſement au lecteur, contenant l'éloge des Académiciens, & de leur travail. *t.* 1. *p.* 264.

Dictionaire de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1694. in-fol. 2. vol. *ibid.* 1718. in-fol. 2. vol. item, nouvelle édition corrigée & augmentée, à Paris 1740. 2. vol. in-fol. *t.* 1. *p.* 261. *& ſuiv.*

Le Parnaſſe allarmé pour les dictionaires, par *Gilles* MENAGE, 1649. in-4°. *Le même Ecrit ſous le titre de* : Requête des Dictionaires à MM. de l'Académie Françoiſe 1652. in-4°. *& dans le nouveau Menagiana. t.* 4. in-12. *t.* 1. *p.* 270. 271.

Dialogue ſur le Dictionaire promis par MM. de l'Académie Françoiſe. *Parmi les*

Dialogues ſatyriques & moraux du ſieur PETIT. *Paris*, 1688. in-12. *tome* 1. *page* 265. 266.

L'Apothéoſe du Dictionaire de l'Académie Françoiſe, & ſon expulſion de la région céleſte. *La Haye*, 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 271.

Réponſe à une Critique ſatyrique, intitulée: l'Apothéoſe du Dictionaire de l'Académie Françoiſe, par (*Claude*) MALLEMANT de Meſſange (il écrivoit ſon nom Mallemans) premiere partie. *Paris*, 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 271. 272.

L'Enterrement du Dictionaire de l'Académie Françoiſe, (pour replique à la réponſe du ſieur Mallemans.) *La Haye*, 1697. in-12. *t.* 1. *p.* 271. 272.

Dictionaire des Halles, tiré du Dictionaire de l'Académie Françoiſe. *Bruxelles*, 1696. in-12. *t.* 1. *p.* 273. 290.

Ecrits ſur les Proverbes François.

LE huitiéme livre des Recherches de la France (*déja citées*) par *Etienne* PASQUIER. *t.* 1. *p.* 287.

Mimes, Enſeignemens & Proverbes, par *Jean-Antoine* DE BAÏF. *Paris*, 1591. in-18. *ibid.* augmentées. *Paris*, 1597. in-18. *t.* 1. *p.* 287. 288.

Les prémices, ou le premier livre des

Proverbes épigrammatisés, ou des Epigrammes proverbialisés, par *Henri* ETIENNE., 1594. in-12. *tome* 1. *page* 284. 285.

Les Déguisés, Comédie Françoise, avec l'explication des Proverbes, & mots difficiles, par *Charles* MAUPAS. *Blois*, 1626. in-12.

Le Palais des curieux, par *François* BERROALDE DE VERVILLE, 1612. in-12. *t.* 1. *p.* 283.

Curiosités Françoises, pour supplément aux Dictionaires, par *Antoine* OUDIN. *Paris*, 1640. in-8°. *ibid.* 1656. in-8°. *t.* 1. *p.* 283.

Les premiers essais des Proverbes, par *Fleury* DE BÉLINGHEN. *La Haye*, 1653. in-12.

Les nouveaux & illustres Proverbes historiques, expliqués par diverses questions curieuses & morales, en forme de dialogue. &c. *Paris*, 1665. in-12. 2. vol. *t.* 1. *p.* 288.

Le divertissement des Sages dans l'explication d'un grand nombre de Proverbes, & de façons de parler triviales & proverbiales, &c. par *Jean-Marie* DE VERNON, Religieux pénitent du Tiers-Ordre de saint François. *Paris*, 1665. in-8°. *t.* 1. *p.* 289. 290.

Origines de quelques coutumes anciennes, & de plusieurs façons de parler triviales: avec un vieux manuscrit en vers sur l'origine des Chevaliers Bannerets, par

Jacques MOISANT DE BRIEUX. *Caën*, 1672. in-12. *tome* 1. *page* 288. 289.

Les Divertiſſement de M. D. B. (MOISANT DE BRIEUX) *ibid.* 1673. in-12. *t.* 1. *ibid.*

Dictionaire des Proverbes, avec leur explication & leur origine, par G. D. B. *Bruxelles*, 1710. in-8°. *t.* 1. *p.* 290. 291.

Remarques ſur quelques Proverbes François par ordre alphabetique, pour ſervir d'explication & d'additions au Dictionaire des Proverbes de M. G. D. B. par *Jacob.* LE DUCHAT, au *t.* 2. *du Ducatiana. Amſterdam*, 1738. in-8°. *t.* 1. *p.* 291.

Dictionaire comique, ſatyrique, burleſque, libre & proverbial, par *Philibert-Joſeph* LE ROUX. *Amſterdam* 1718. in-8°. Item, *Lyon* (*Hollande*) 1730. in-8°. *Cette édition eſt augmentée de moitié. t.* 1. *p.* 291. *& ſuiv.*

La Comédie des Proverbes, par *Adrien* DE MONTLUC MONTESQUIOU, Comte de Carman. *A Troyes*, 1639. in-8°. item, *à Paris*, 1665. Nouvelle édition, in-12. *t.* 1. *p.* 282.

Comédie des Proverbes, (par un anonyme.) *Paris*, 1698. in-12. *t.* 1. *p.* 282.

Dialogue où l'on examine l'uſage que l'on doit faire des Proverbes: *c'eſt le dixiéme des Diſcours Académiques du pere* Jean GAICHIE's; *dans le recueil de ſes Ouvrages. Paris*, 1738. in-12. *t.* 1. *p.* 205.

Ecrits ſur les Etymologies des Mots de la Langue Françoiſe.

L'Harmonie Etymologique des Langues, où ſe démontre évidemment par pluſieurs antiquités curieuſement recherchées, que toutes les Langues ſont deſcenduës de l'Hébraïque : le tout diſpoſé ſelon l'ordre alphabétique, avec deux tables, l'une des mots Grecs, l'autre des Latins & Langues vulgaires, par *Etienne* GUICHARD, Profeſſeur ès Langues ſaintes. *Paris*, 1606 in-8°. *ibid.* 1618. in-8°. *ibid.* 1631. in-8°. *tome* 1. *page* 295. 296.

De l'origine de la Langue & Poëſie Françoiſe, par *Claude* FAUCHET. *t.* 1. *p.* 294. 295. (*voyés les Ecrits ſur l'origine de la langue Françoiſe.*)

Tréſor des recherches & antiquités Gauloiſes & Françoiſes, réduites en ordre alphabetique, & enrichies de beaucoup d'origines, épitaphes, &c. par *Pierre* BOREL, Médecin. *Paris*, 1655. in-4°. *t.* 1. *p.* 297. 298.

Origines de la langue Françoiſe, par *Gilles* MENAGE. *Paris*, 1650. in-4°.

Le même ouvrage augmenté, ſous ce titre : Dictionaire étymologique, ou origines de la langue Françoiſe, par *Gilles* MENAGE : nouvelle édition, augmentée par l'Auteur, & enrichie des origines Françoiſe de *Pierre* DE CASENEUVE ; d'un diſcours

ſur la ſcience des Etymologies du pere *Pierre* BESNIER, Jeſuite; & d'un vocabulaire hagialogique, c'eſt-à-dire: une liſte des noms des Saints qui paroiſſent éloignés de leur origine, & qui s'expriment diverſement ſelon la diverſité des lieux, par *Claude* CHASTELAIN, Chanoine de l'Egliſe de Paris: avec des préfaces & des remarques, par *Hervé-Pierre* SIMON DE VALHEBERT. *Lyon*, 1694. in-folio. *t.* 1. *p.* 301. *& ſuiv.*

Lettre de M. (*Pierre-Daniel*) HÜET à M. l'abbé Ménage, contenant des additions à l'Etymologique de la langue Françoiſe, au tome 2. des diſſertations receuillies par l'abbé (*Jean-Marie*) DE LA MARQUE TILLADET. *Paris*, 1712. in-12. *t.* 1. *p.* 302.

De la conformité du langage François avec le Grec, par *Henri* ETIENNE. *Paris*, 1566. in-8°. *t.* 1. *p.* 294.

Celt-Helléniſme, ou étymologie des mots François tirés du Grec: plus, Preuves en géneral de la deſcente de notre Langue, par *Leon* TRIPAULT. *Orleans*, 1580. in-8°. *t.* 1. *p.* 296. *& ſuiv.*

Etymologie des mots François qui tirent leur origine de la langue Grecque, en forme de Dictionaire dreſſé pour l'utilité publique, par *Jules-Céſar* DE BERNIÈRES, Ecuyer, ſieur de la Motte Renuvez, Gentilhomme Champenois. *Paris*, 1645. in-12.

Recueil alphabetique des mots François tirés de la langue Grecque, par *Claude* LANCELOT, *A la fin du* Jardin des Racines.

Grecques, *par le même, pluſieurs fois imprimé. Paris*, in-12. *tome* 1. *page* 298. *& ſuiv.*

Etymologies de pluſieurs mots François contre les abus de la ſecte des nouveaux Helléniſtes de Port-Royal, par *Philippe* LABBE, Jeſuite. *Paris*, 1661. in-12. *t.* 1. *p.* 298. *& ſuiv.*

Les Etymologies, ou les origines & les dérivés de quelques mots François : *à la fin de la Grammaire Françoiſe de* Claude IRSON, *citée à l'article des Grammaires. t.* 1. *p.* 300.

Antiquité de la nation & de la Langue des Celtes, autrement appellés Gaulois, par D. *Paul* PEZRON, de l'Ordre de Cîteaux, Abbé de la Charmoie. *Paris*, 1707. *t.* 1. *p.* 308. 309.

SECONDE PARTIE.

Traités ſur l'Eloquence.

Traductions Françoiſes des Ecrits des Anciens ſur la Rhétorique.

LA Rhétorique d'Ariſtote, traduite par *Jean* DU SIN. *Paris*, 1608. in-8°.

Rhétorique d'Ariſtote traduite en François, par *Robert* ETIENNE, Poëte & Interprête du Roi pour les langues Grecque & Latine, & achevée par *Robert* ETIENNE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1630. in-8°. *t.* 1. *p.* 319.

La Rhétorique d'Ariſtote, traduite par *François* CASSANDRE. *Paris*, 1654. in-4°. *ibid.* 1675. in-12. *avec une lettre de Nicolas Perrot d'Ablancourt ſur cette traduction, & réimprimée à Amſterdam* en 1698. in-12. *tome* I. *page* 320. *& ſuiv.*

Le Génie de la Rhétorique d'Ariſtote. *Paris*, in-12. *ibid. p.* 321.

Rhétorique d'Ariſtote, traduite du Grec, par le ſieur BAUDUYN de la Neufville. *Paris*, 1669. in-12.

Traité du Sublime, ou du merveilleux dans le diſcours par Longin, traduit du Grec, par *Nicolas* BOILEAU DESPREAUX, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1674. 1683. 1694. *& ailleurs, ſoit ſéparément, ſoit avec les autres écrits de M. Deſpréaux. t.* I. *p.* 346. *& ſuiv.*

Le Phedre de Platon, traduit du Grec en François, par *Denys* SILVESTRE. *Lyon*, 1551. in-8°. *t.* I. *p.* 356.

La Rhétorique de Ciceron (*ce ſont les quatre Livres à Herennius*) traduite en François par *Paul* JACOB, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1652. in-12. *t.* I. *p.* 332.

La Rhétorique de Ciceron, ou les trois livres du dialogue de l'Orateur, traduits en François, (par *Jacques* CASSAGNE, de l'Académie Françoiſe.) *Paris*, 1673. in-12. *t.* I. *p.* 323. 324.

Le premier livre de l'Orateur de Ciceron, traduit par *François* JOULET, Chantre

Rhétoriques Françoiſes des Modernes.

JUgemens des Savans ſur les Auteurs qui ont traité de la Rhétorique, avec un précis de la Rhétorique de ces Auteurs, par *Balthaſar* GIBERT. *Paris*, in-12. 3. volumes : Le premier en 1713. le ſecond en 1716. le troiſiéme en 1719. *tome* 1. *page* 402. *& ſuiv.*

Lettre du même ſur cet ouvrage, adreſſée aux Auteurs du Journal littéraire imprimé à la Haye. *Dans la ſeconde partie de ce Journal pour l'année* 1715. *t.* 1. *p.* 403. *& ſuiv.*

La Clavicule, où la Science de Raymond Lulle, avec toutes les figures de Rhétorique, par le ſieur *Paul* JACOB, Avocat au Parlement : & la vie de Raymond Lulle, par *Guillaume* COLLETET. *A Paris*, 1646. in-8°. *t.* 1. *p.* 378.

L'art de bien diſcourir, avec l'eſprit de Raymond Lulle, par *Nicolas* DE HAUTEVILLE. *Paris*, 1666. in-12.

Le grand & vrai art de pleine Rhétorique, compillé & compoſé par *Pierre* FABRY, Curé de Meray, & diviſé en deux livres : Le premier, pour compoſer en Proſe, Oraiſons, Lettres miſſives, Epîtres, Sermons, &c. Le ſecond, pour compoſer en Rythme, Chants royaux, Ballades, Rondeaux, Virelais, Chanſons, &c. *Paris*,

1521. in-8°. *ibid.* 1536. *ibid.* 1544. *tome* 1. *page* 361. *& ſuiv.*

Rhétorique Françoiſe, par *Antoine* FOUQUEBIN. *Paris*, 1555. in-12. *ibid.* 1557. nouvelle édition in-12. *t.* 1. *p.* 362. 363.

Les Elemens de l'Eloquence, par *Jacques* HIMBERT DURANT, ſieur des Pleyades. *Paris*, 1603. in-12. *t.* 1. *p.* 364.

La Rhétorique de *Pierre* DE COURCELLES (natif de Candes en Touraine.) *Paris*, 1557. in-12. *t.* 1. *p.* 366.

Adreſſe aſſurée pour acquerir la facilité de perſuader, par le ſieur D'EPY, in-12. *t.* 1. *p.* 364.

Diſcours de la Langue, & le Thréſor de bien dire, par *Claude* LE GRIS. *Roüen*, 1604. in-12. *t.* 1. *p.* 364.

Les Sources de l'élégance Françoiſe, ou du droit & naïf uſage des principales parties du parler François. *Toulouſe*, 1612. in-12. *t.* 1. *p.* 365.

Tableau de l'Eloquence Françoiſe, où l'on voit la maniere de bien écrire, par le R. P. *Charles* DE S. PAUL, Abbé & Supérieur général de la Congrégation de Notre-Dame de Feüillans. *Paris*, 1632. in-12. *Item*, nouvelle édition, revûë, corrigée & augmentée d'annotations en marge. *A quoi l'on a ajouté un* Traité de la Rhétorique Françoiſe, in-18. *Paris*, 1657. *Cette nouvelle édition a été donnée après la mort de l'Auteur. Elle eſt plus correcte que la premiere qui étoit devenuë rare. Le petit Traité de Rhétorique que l'on a ajouté eſt attribué au Car-*

dinal DU PERRON. *tome* 1. *page* 367. 368.

Rhétorique Françoiſe, autrement l'art de bien dire, traité par une méthode nouvelle, très-facile pour ſe rendre bien diſant dans toutes les rencontres de diſcours qu'on veut faire, par G. GAUDIN, ſieur de la Bourdeillere. *Paris*, 1645. in-12.

La Rhétorique du prince, par *François* DE LA MOTHE LE VAYER. *Paris*, 1651. in-12. *& dans le recueil in-folio de ſes divers écrits. t.* 1. *p.* 369. *& ſuiv.*

La Rhétorique Françoiſe, où l'on trouve de nouveaux exemples ſur les paſſions & ſur les figures; où l'on traite à fond de la matiere des genres oratoires; & où le ſentiment des délicats eſt rapporté ſur les uſages de notre langue, par *René* BARY, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roi. *Paris*, 1653. in-4°. *Item, Amſterdam*, 1669. in-12. *t.* 1. *p.* 372. *& ſuiv.*

Diſcours ſur la Rhétorique Françoiſe, par *Jean-François* LE GRAND, Subſtitut du Procureur Géneral du Parlement de Paris. *Paris*, 1657. in-4°. *& auparavant avec la Rhétorique de Bary, édition de* 1653. in-4°. *t.* 1. *p.* 374. *& ſuiv.*

La Rhétorique Françoiſe qui enſeigne la maniere de bien diſcourir de chaque choſe, par L. D. P. *Paris*, 1657. in-18. *On attribuë cet ouvrage à M. du Perron, qui a été Cardinal & Evêque d'Evreux. Il ſe trouve imprimé à la ſuite du Tableau de l'Eloquence Françoiſe, par Charles de S. Paul, Abbé de Feüillans, dans la nouvelle édition*

de ce traité publiée en 1657. tome 1. page 366.

Méthode des Orateurs, ou l'art de lire les Auteurs, de les examiner, & de faire des lieux communs, par *Jean* DE SOUDIER, Ecuyer, ſieur de RICHESOURCE. *Paris*, 1668. in-8°.

L'Art de bien dire, ou les Topiques Françoiſes, par le même. *Ibid.* 1662. in-8°.

La Rhétorique Françoiſe, ou les préceptes de l'ancienne & vraie éloquence, accomodés à l'uſage des converſations & de la ſocieté civile, du barreau & de la chaire, par le ſieur LE GRAS. *Paris*, 1671. in-4°. *t. 1. p. 377.*

La Rhétorique, ou l'Art de parler, par *Bernard* LAMY, prêtre de la Congrégation de l'Oratoire. *Paris*, 1675. 1676. 1688. 1701. & 1715. in-12. *t. 1. p. 381. & ſuiv.*

La Rhétorique de l'honnête homme. *Amſterdam*, 1700. in-12. *t. 1. p. 378. 379.*

De la Rhétorique ſelon les préceptes d'Ariſtote, de Ciceron & de Quintilien; avec des exemples tirés des Auteurs ſacrés & profanes, tant anciens que modernes, (attribuée à M. HOUDART DE LA MOTTE, mais compoſée par M. BRETON, Curé de la Paroiſſe de ſaint Hippolite, à Paris.) *Paris*, 1703. in-12. *ibid.* 1716. in-12. *t. 1. p. 404. & ſuiv.*

Traité de la véritable Eloquence, ou réfutation des Paradoxes ſur l'éloquence, avancés par l'Auteur du livre de la connoiſ-

fance de ſoi-même (François Lamy Bénédictin) par *Balthaſar* GIBERT. *Paris*, 1703. in-12. *tome* 1. *page* 388. *& ſuiv.*

Lettre d'un Juriſte (*Edme* POURCHOT) à l'Auteur du livre de la véritable Eloquence, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 392.

Reponſe de l'Auteur du livre de la véritable Eloquence (*Balthaſar* GIBERT) à la lettre d'un Juriſte. *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 394.

Seconde réponſe du même à la même lettre. *Dans les mémoires de Trévoux, Septembre* 1703. *t.* 1. *ibid.*

Lettre de M. GIBERT ſur le même ſujet, à l'Auteur du Journal littéraire de Soleure: *Dans le volume de ce Journal pour l'année* 1706. *t.* 1. *p.* 396.

Réflexions ſur la Rhétorique, (contenuës en pluſieurs lettres,) par *Balthaſar* GIBERT. *Paris*, 1704. & 1706. in-12. *t.* 1. *p.* 399. *& ſuiv.*

La Rhétorique du College trahie par ſon apologiſte, par Dom *François* LAMY, Bénédictin de la Congrégation de S. Maur. *Paris*, 1703. in-12. *t.* 1. *p.* 398.

Défenſe du ſentiment d'un Philoſophe contre la cenſure d'un Rhéteur, (par *Edme* POURCHOT, Profeſſeur de philoſophie au College Mazarin, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, &c. avec une ſatyre Latine, par M. LE COMTE, alors Profeſſeur au College Mazarin, & des notes Françoiſe de M. Pourchot,) 1706. in-12. *t.* 1. *p.* 396.

Lettres (de M. *Fabio* BRULART DE SILLERY, Evêque de Soissons, des Académies Françoises & des Belles Lettres,) sur la dispute entre MM. Gibert & Pourchot, & le pere Lamy, sur l'Eloquence : avec la réponse du pere Lamy. *Paris*, 1706. in-12. Item, *Amsterdam*, 1730. *tome* 1. *page* 401. *& suiv.*

Lettre sur l'étude & l'usage de la Rhétorique, par *Claude* DE MORINIERE : *avec le traité de la science qui est en Dieu, du même. Paris*, 1718. in-12. *t.* 1. *p.* 411.

La Rhétorique, ou l'Art de connoître & de parler, par le sieur CLAUSIER. *Paris*, 1728. in-12. *t.* 1. *p.* 406. 407.

Traité philosophique & pratique d'Eloquence, par *Claude* BUFFIER, Jesuite. *Paris*, 1728. in-12. *& dans le Cours des Sciences du même Auteur. Paris*, 1732. in-fol. *t.* 1. *p.* 407. *& suiv.*

Introduction à la Rhétorique, par BRULON DE SAINT REMY, professeur des humanités au College de Joinville. *Joinville*, 1729. in-12. *t.* 1. p. 409. *& suiv.*

La Rhétorique, ou les Regles de l'Eloquence, par *Balthasar* GIBERT, ancien Recteur de l'Université de Paris, l'un des professeurs de Rhétorique au College Mazarin. *Paris*, 1730. in-12. *t.* 1. *p.* 385. *& suiv.*

Abregé de Rhétorique, par M. l'abbé COLIN : *à la tête de sa traduction* de l'Orateur de Ciceron. *Paris*, 1737. in-12. *t.* 1. *p.* 412. *& suiv.*

Ouvrages François sur l'Eloquence en général.

TRaité de l'Eloquence Françoiſe, & des raiſons pourquoi elle eſt demeurée ſi baſſe, par *Guillaume* DU VAIR, Evêque de Liſieux, Garde des Sceaux de France. *Paris*, 1614. in-8°. *Et dans le recueil des ouvrages du même Auteur. Paris*, 1641. in-folio. *tome* 1. *page* 417. *& ſuiv. & tome* 2. *page* 2. *& ſuiv.*

Tableau de l'Orateur François. *Lyon*, 1624. in-12.

Portrait de l'Eloquence, par DUPUI. *Paris*, 1620. in-8°.

Conſidérations ſur l'Eloquence Françoiſe, par *François* DE LA MOTHE LE VAYER, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1738. in-12. *Et dans le recueil de ſes ouvrages. Paris*, in-fol. *t.* 1. *p.* 422. *& ſuiv.*

Marguerites Françoiſes, ou Fleurs de bien dire, contenant pluſieurs belles & rares Sentences recueillies des meilleurs Auteurs, & miſes en ordre alphabétique, par *François* DES RÜES. *Roüen*, 1618. & 1619. deux tomes en un volume. *t.* 1. *p.* 425.

Le Parterre de la Rhétorique Françoiſe, émaillé de toutes les plus belles fleurs de l'éloquence qui ſe rencontrent dans les Orateurs, tant anciens que modernes. *Lyon*, 1666. in-12. *t.* 1. *p.* 425.

Paraphraſe : ou de la grande Eloquence, à M. Coſtar. Diſcours ſixiéme par *Jean-Loüis* GUEZ DE BALZAC, de l'Académie Françoiſe. *Dans ſes œuvres diverſes. Paris*, 1644. in-4°. *ibid.* 1664. in-12. *Et dans le recueil in-folio de ſes ouvrages. tome* 1. *page* 431. *& ſuiv.*

Derniers Entretiens de M. du Mas avec M. de Balzac (quatriéme & cinquiéme Entretiens.) *Paris*, 1656. in-4°. *ibid.*

Réflexions ſur l'uſage de l'Eloquence de ce tems en géneral, par *René* RAPIN, Jeſuite. *Paris*, 1672. in-12. *Et dans le recueil de ſes divers Traités. Paris*, 1684. in-4°. *t.* 1. *p.* 434. *& ſuiv.*

Du grand & du ſublime dans les mœurs, & dans les differentes conditions des hommes, par *René* RAPIN, Jeſuite. *Paris*, 1686. in-12. *t.* 1. *p.* 461.

La maniere de bien penſer dans les Ouvrages d'eſprit, par *Dominique* BOUHOURS, Jeſuite. *Paris*, 1687. in-4°. *ibid.* 1688. in-12. *Amſterdam*, 1689. in-12. *t.* 1. *p.* 437. *& ſuiv.*

Lettres à une Dame de province (ſervant d'apologie à l'Ouvrage précedent) par le même. *Paris*, 1688. *t.* 1. *p.* 440. *& ſuiv.*

Sentimens de Cléarque ſur les dialogues d'Eudoxe & de Philante, & ſur les lettres à une Dame de province (par *Nicolas* ANDRY, Médecin.) *Paris*, 1689. in-12. *t.* 1. *p.* 441. 442.

Sur l'Eloquence ancienne & moderne; Diſcours par M. DE SIMPROU. *Dans l'Ex-*

extraordinaire du Mercure, tome 17. quarta de Janvier 1682.

Discours sur le même sujet, par M. du CESNE, de Coutances. *ibid.*

Les Agrémens du langage réduits à leurs principes, par *Etienne-Simon* DE GAMACHES, Chanoine régulier de sainte Croix. *Paris*, 1718. in-12. *tome 1. page 445. 446.*

Dialogues sur l'Eloquence en général, & sur celle de la Chaire en particulier, par *François* DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON, Archevêque de Cambray. *Paris*, 1718. in-12. *t. 1. p. 450. & suiv.*

Discours où l'on montre que c'est l'Eloquence qui a jetté les fondemens de la société civile, par *Esprit* FLECHIER, Evêque de Nismes, l'un des quarante de l'Académie Françoise. *Dans les œuvres mêlées de ce Prélat. Paris*, 1714. in-12. *t. 1. p. 457 & suiv.*

Les beautés de l'ancienne Eloquence opposées aux affectations de la moderne, par le sieur DE BOISSIMON. *Paris*, 1688. in-12. *t. 1. p. 444. 445.*

Du bel esprit, où sont examinés les sentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde, par *François* DE CALLIERES, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1695. in-12. *t. 1. p. 73. & suiv.*

L'onziéme chapitre du Traité du Beau, par *Jean-Pierre* DE CROUSAZ, membre des Académies Royales des Sciences de Paris & de Bourdeaux; aujourd'hui Conseiller des ambassades de Sa Majesté le Roi de Suede

Suede, Landgrave de Heſſe-Caſſel. *Amſterdam*, 1714. in-12. 2. vol. *Ibid.* 1724. *tome 1. page 452. & ſuiv.*

L'article ſecond du livre troiſiéme, de la Maniere d'étudier & d'enſeigner les belles Lettres, par *Charles* ROLLIN, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris, &c. *t. 1. p. 470. & ſuiv.*

Obſervations ſur le Traité précedent, par rapport à ce qui regarde l'Eloquence, par *Balthaſar* GIBERT, ancien Recteur de l'Univerſité de Paris. *Paris*, 1727. in-12. *t. 1. p. 471. & ſuiv.*

Lettre de M. ROLLIN en réponſe aux obſervations de M. Gibert. *Paris*, 1727. in-12. *t. 1. p. 476.*

Diſcours ſur l'Eloquence, avec des Réflexions préliminaires ſur le même ſujet, (par *Jean-Baptiſte* YAN KOSKI) *Paris*, 1723. in-12. *t. 1. p. 476. & ſuiv.*

Diſcours ſur l'Eloquence, par *Joſeph* D'OLIVET, de l'Académie Françoiſe : *imprimé avec ſa traduction des Catilinaires de Ciceron. Paris*, 1736. in-12. *t. 2. p. 68. & ſuiv.*

Lettre de M. l'abbé DESTRE'ES, concernant en particulier un endroit du diſcours précedent. *Dans les obſervations ſur les Ecrits modernes, tome huitiéme. t. 2. p. 68. & ſuiv.*

Lettre de *Jean-Baptiſte-Loüis* CRE'VIER, profeſſeur au College de Beauvais, ſur le même ſujet, *ibid. Tome neuviéme, t. 2. p. 68. 69.*

Lettre de M. l'abbé D'OLIVET, ſur le même ſujet, à M. Bouhier ancien Préſident à Mortier au Parlement de Bourgogne, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. *Paris*) 1737. in-12. *tome 2. page 69. 70.*

Lettre d'un Provincial (M. LE ROY, du College Mazarin) ſur un diſcours Latin de M. Crévier (à l'occaſion de la même diſpute.) *Paris*, 1738. in-12. *t. 2. p. 70. 71.*

Traité du Sublime par M. SILVAIN, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1732. in-12. *t. 2. p. 460. & ſuiv.*

Réflexions ſur la nature & la ſource du Sublime dans le diſcours, ſur le vrai Philoſophique du diſcours poëtique, & ſur l'Analogie qui eſt la clef des découvertes, (par le pere *Loüis-Bertrand* CASTEL, Jeſuite.) *Dans les mémoires de Trévoux*, *Octobre* 1733. *t. 1. p. 459. 460.*

Le quatriéme chapitre du tome premier du Traité de l'Opinion, ou Mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de l'eſprit humain, par *Gibert-Charles* LE GENDRE, Marquis de ſaint Aubin, ſeconde édition. *Paris*, 1735. in-12. *t. 2. p. 72. 73.*

Ecrits ſur l'Eloquence du Barreau.

ENtretiens ſur l'Eloquence de la Chaire & du Barreau, par *Gabriel* GUERET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1666. in-12. *t. 2. p. 3. & ſuiv.*

La préface de la Rhétorique Françoiſe du ſieur LE GRAS (*voyés l'article des Rhétoriques modernes*) *tome 2. page 6. & ſuiv.*

La ſeconde partie des Réflexions ſur l'Eloquence de ce tems, par *René* RAPIN, Jeſuite (*voyés l'article précédent.*) *t. 2. p. 14. & ſuiv.*

L'Eloquence de la Chaire & du Barreau, ſelon les principes les plus ſolides de la Rhétorique ſacrée & profane, par l'abbé DE BRETTEVILLE. *Paris*, 1689. in-12. *t. 2. p. 21. & ſuiv.*

L'article du tome premier du Traité de la maniere d'étudier & d'enſeigner chrétiennement, par *Charles* ROLLIN, où il eſt traité de l'Eloquence du Barreau. *t. 2. p. 17. & ſuiv.*

Regles pour former un Avocat, tirées des plus fameux Auteurs, tant anciens que modernes, dédiées à MM. les Avocats du Parlement de Paris, par M. Biarnoy DE MERVILLE, Avocat au même Parlement. *Paris*, 1711. in-12. *ibid.* 1740. deuxiéme édition revûë, corrigée & augmentée dans le corps du livre, & à la fin eſt un *Index* des livres de Juriſprudence les plus néceſſaires à un Avocat. *t. 2. p. 32. & ſuiv.*

Diſcours ſur le Génie de la langue Françoiſe, & la maniere de traduire, qui contient auſſi quelques regles pour l'Eloquence, & des réflexions ſur l'uſage de notre Barreau comparé à celui de l'ancienne Rome, par *François-Pierre* GILLET, Avocat au Parlement de Paris: (*avec les Plaidoyers*

& autres œuvres du même.) *Paris*, 1718. in-4°. *tome 2. page 27. & ſuiv.*

Lettres, ou Diſſertations, où l'on fait voir que la Profeſſion d'Avocat, eſt la plus belle de toutes les profeſſions : & où l'on examine ſi les Juges qui préſident aux Audiences, peuvent légitimement interrompre les Avocats lorſqu'ils plaident, (par *François-Bernard* COCQUART, Avocat au Parlement de Dijon.) *Londres* (*Dijon*) 1733. in-12. *t. 2. p. 34. & ſuiv.*

Réponſe d'un fils à ſon pere, ſur deux lettres qui parurent en 1733. au ſujet de la Profeſſion d'Avocat (contre l'Ouvrage précedent) 1734. in-12. *t. 2. p. 37. 38.*

L'Eloge & les devoirs de la Profeſſion d'Avocat. (par *François* FYOT DE LA MARCHE, Baron de Montpont, Conſeiller au Parlement de Paris.) *Paris*, 1713. in-12.

Tableau de l'Avocat, diviſé en ſix chapitres, qui traitent de l'Eſprit, de l'Etude, de la Science, de l'Eloquence, de l'Air, de la Mémoire, de la Prononciation, du du Geſte & de la Voix, par *Thimothée-François* THIBAULT, Avocat en la Cour ſouveraine de Lorraine & Barrois, Banquier expeditionnaire en celle de Rome. *Nancy*, 1737. in-12. *t. 2. p. 33. & ſuiv.*

Ecrits ſur l'Eloquence de la Chaire.

TRaité de la Doctrine chrétienne, par S. Auguſtin: traduit en François, par *Guillaume* COLLETET. *Paris*, 1636. in-8°. *tome* 2. *page* 40.

Le même traduit (par *Joſeph-François* BOURGOIN DE VILLEFORE.) *Paris*, 1701. in-8°. *t.* 2. *ibid.*

La Rhétorique Eccleſiaſtique de Loüis de Grenade, de l'Ordre de ſaint Dominique: traduite en François par *Nicolas-Joſeph* BINET, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris. *Paris*, 1698. in-8°. *t.* 2. *p.* 43. *& ſuiv.*

De la maniere de compoſer & de bien faire un ſermon, par *François* PANIGAROLA, de l'Ordre des Freres Mineurs, traduit de l'Italien en François. *Paris*, 1624. in-12. *t.* 2. *p.* 49. *& ſuiv.*

Aydes à la Prédication: avec le Traité de ſaint *François* DE SALES, Evêque & Prince de Genêve, ſur le même ſujet. *Roüen*, 1628. in-18. *t.* 2. *p.* 52.

Des Prédicateurs qui affectent le bien dire, diſcours d'*Antoine* DE LAVAL, ſieur de Belair, *imprimé avec quelques Traductions du même de divers opuſcules des Peres de l'Egliſe.* *Paris*, 1620. in-8°. *t.* 2. *p.* 50. *& ſuiv.*

Avertiſſement aux Prédicateurs, tiré des

ſaints Conciles & des Peres, principalement des inſtructions du grand ſaint Charles Borromée. *Perigueux*, 1650. in-8°. *tome 2. page 95. & ſuiv.*

Idée de la Rhétorique des Prédicateurs, par *Jean* DE SOUDIER, Ecuyer, ſieur de RICHESOURCE. *Paris*, 1662. in-12. Item, *nouvelle édition, ſous ce titre*: L'Eloquence de la Chaire, ou la Rhétorique des Prédicateurs; c'eſt-à-dire, la maniere de bien prêcher & de bien panegyriſer, avec celle de bien parler, de l'artifice, de la force, & de la beauté du ſermon & du panegyrique. *ibid. à l'Académie des Orateurs, place Dauphine, à la Renommée.* 1673. in-12. *t. 2. p. 56. & ſuiv.*

L'Homiliaſte Evangelique, par le même. *Paris*, 1687. in-12. *t. 2. p. 61.*

L'Art de bien dire, ou les Topiques François, par le même. *Paris*, 1662. in-12. *t. 2. p. ibid.*

Entretiens ſur l'Eloquence de la Chaire & du Barreau, par *Gabriel* GUERET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1666. in-12. *t. 2. p. 53. & ſuiv.*

L'Art de prêcher, contenant diverſes méthodes pour faire des Sermons, des Panegyriques, des Homélies, des Prônes, &c. par *Gilles* DUPORT, Prêtre, Protonotaire apoſtolique, & Docteur en droit civil & canonique. *Paris*, 1674. in-12. Item. *ibid. ſeconde édition augmentée*, 1683. in-12. *t. 2. p. 68. & ſuiv.*

Traité de l'excellence & de la pratique

de la Chaire. *Paris*, 1675. in-12. *tome 2. page 61. 62.*

Réflexions sur l'Eloquence de la Chaire, par *René* RAPIN, Jesuite. *C'est la troisiéme partie de ses réfléxions sur l'Eloquence de ce tems, déja citées. t. 2. p. 62. & suiv.* imprimées séparement à Lyon en 1718. in-12. *p. 67.*

L'Art de prêcher, ou l'idée du parfait Prédicateur, par *Nicolas* DE HAUTEVILLE, Prêtre, Docteur, en Théologie. *Paris*, 1683. in-12. *t. 2. p. 74. & suiv.*

L'Art de prêcher la parole de Dieu, contenant les regles de l'Eloquence chrétienné, (par *Marc-Antoine* DE FOIX, Jesuite.) *Paris*, 1687. in-12. *t. 2. p. 79. & suiv.*

L'Eloquence de la Chaire & du Barreau, par l'Abbé DE BRETTEVILLE. *Paris*, 1689. in-12. *t. 2. p.* 114. *& suiv.*

L'Art de prêcher, (Poëme en quatre chants, par *Pierre* DE VILLIERS,) in-12. *imprimé beaucoup de fois, & en dernier lieu avec les autres poësies de l'Auteur. Paris*, 1728. in-12. *t. 2. p.* 173. *& suiv.*

Epîtres 2. 3. & 4. du même, dans le même recueil de ses poësies. *Ibid.*

Discours où l'on examine si l'Eloquence de la Chaire est plus difficile que celle du Barreau, par *Esprit* FLE'CHIER, Evêque de Nismes, *dans ses œuvres mêlées. Paris*, 1711. in-12. *t. 2. p.* 171. *& suiv.*

Dialogues sur l'Eloquence en géneral, &

ſur celle de la Chaire en particulier, par *François* DE SALIGNAC DE LA MOTHE FENELON, Archevêque de Cambrai. *Paris*, 1718. in-12. *tome 2. page 164. & ſuiv.*

Sentimens ſur l'Art de prêcher, avec des réflexions ſur les differens caracteres des Prédicateurs, par *Laurent* JUILLARD DU JARRY. *Paris*, 1694. in-12. *t. 2. p. 97. & ſuiv.*

Diſſertation ſur les Oraiſons funebres, par le même. *Paris*, 1706. in-12. *t. 2. p. 108. & ſuiv.*

Avertiſſement de *Philippe* GOIBAUD DU BOIS, de l'Académie Françoiſe, au-devant de ſa traduction des ſermons de S. Auguſtin ſur le Nouveau Teſtament. *Paris*, 1694. in-8°. *t. 2. p. 124. & ſuiv.*

Réflexions ſur l'Eloqnence des Prédicateurs, contre l'avertiſſement de M. du Bois, par *Antoine* ARNAULD, Docteur de la maiſon & ſocieté de Sorbonne. *Paris*, 1695. in-12. *item*, 1700. *ibid.* in-12. *item*, 1707. in-12. *item*, en 1730. *en Hollande, avec d'autres écrits ſur l'Eloquence & ſur la Poëſie, recueillis par M.* BRUZEN DE LA MARTINIERE. *t. 2. p. 125. & ſuiv.*

Réflexions ſur les Prédicateurs écrites en forme de lettres. *Paris*, 1697. in-12. *t. 2. p. 171. & ſuiv.*

Regles de la bonne & ſolide prédication. *Paris*, 1701. in-12. *t. 2. p. 145. & ſuiv.*

Traité de la meilleure maniere de prêcher par M. DESBORDS, prêtre de Roüen. *Roüen*, 1700. in-12. *t. 2. p. 117. & ſuiv.*

Maximes sur le ministere de la Chaire, par *Jean* GAICHIE's, prêtre de l'Oratoire, Théologal de Soissons, & membre de l'Académie de la même ville. *Paris*, 1710. in-12. item, *Toulouse*, 1711. in-12. item, *Paris*, *avec les discours Académiques du même*, 1738. in-12. *tome* 2. *page* 155. *& suiv.*

Discours sur les complimens dans la Chaire évangelique, par le même. *C'est le troisiéme de ses discours Académiques. t.* 2. *p.* 160. *& suiv.*

Le bon goût de l'Eloquence chrétienne, par *Blaise* GISBERT, Jesuite, *Lyon*, 1702. in-12. *t.* 2. *p.* 149. *& suiv.*

Le même *sous ce titre* : l'Eloquence chrétienne dans l'idée & dans la pratique. *Lyon*, 1715. in-4°. item, *à Amsterdam*, *avec des remarques de Jacques* LENFANT, 1728. in-12. *t.* 2. *ibid.*

Discours sur la prédication, ouvrage posthume de *Claude* FLEURI, prêtre, Prieur d'Argenteüil, in-12. *sans date & sans marque du lieu de l'impression. t.* 2. *p.* 171. 172.

Discours sur la prédication, où on propose divers moyens de la rendre plus utile au public. *Et* Ecrit où l'Auteur de ce discours explique un des principaux moyens qu'il a proposés. *Paris*, 1716. in-12. *t.* 2. *p.* 163. *& suiv.*

Préface mise au-devant des Sermons de *Charles* DE LA RUË, Jesuite. *Paris*, 1719. in-8°. *t.* 2. *p.* 144. 145.

Réflexions sur l'Eloquence de la Chai-

re : & discours sur l'Eloquence de l'Ecriture sainte, par *Charles* ROLLIN : *à la fin de son second volume de la maniere d'étudier & d'enseigner chrétiennement. tome 2. page 169. & suiv.*

Observations pour rendre les Sermons plus utiles, par *Charles-Irenée* DE CASTEL DE SAINT PIERRE. *Dans la bibliotheque Françoise, ou histoire littéraire de la France, tome* IX. *Et dans le tome second des opuscules de l'Auteur*, in-12. *t. 2. p. 175. & suiv.*

Lettre d'*Antoine* GODEAU, Evêque de Vence, sur le caractere des Oraisons funebres. *C'est la quatre-vingt-huitiéme des lettres de ce Prélat. Paris*, 1713. in-12. *t. 2. p.* 113.

Traité de la composition d'un Sermon, par *Jean* CLAUDE, Ministre de la Region prétenduë réformée : *parmi ses œuvres posthumes, Amsterdam*, 1688. in-12. *t. 2. p. 172. 173.*

Avis sur la maniere de prêcher : ouvrage posthume de *Jean* LA PLACETTE, Pasteur de l'Eglise Françoise de Coppenhague. *Rotterdam*, 1733. in-12. *t. 2. p. 172.*

De l'exercice du ministere sacré, par OSTERVALD, Ministre protestant. *Hollande*, 1738. in-8°. *t. 2. p. 173.*

Ecrits ſur l'action de l'Orateur.

METHODE pour bien prononcer un Diſcours, & pour le bien animer, par *René* BARY, hiſtoriographe du Roi : nouvelle édition. *Leyde*, 1708. in-12. *t.* 2. *p.* 179. *& ſuiv.*

De l'action de l'Orateur, ou de la Prononciation & du Geſte, par *Michel* LE FAUCHEUR, Miniſtre de la Religion proteſtante ; & publié par *Valentin* CONRART, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1657. in-12. *Leipſic*, 1686. in-12. *t.* 2. *p.* 180. *& ſuiv.*

Poëme ſur les mauvais geſtes de ceux qui parlent en public, & ſurtout des Prédicateurs, par *Loüis* SANLECQUE, Chanoine régulier de la Congrégation de ſainte Geneviève : 1°. *Dans le recueil de vers choiſis publié par Dominique Bouhours, Jeſuite. Paris*, 1693. in-12. 2°. *avec les autres Poëſies du pere Sanlecque. Harlem*, 1696. in-8°. *Et ibid.* 1726. in-12. *t.* 2. *p.* 185. *& ſuiv.*

Caracteres des Prédicateurs, en vers François, par *Claude* BOYER, de l'Académie Françoiſe : *avec d'autres poëſies chrétiennes de l'Auteur. Paris*, 1695. in-8°. *t.* 2. *p.* 187. 188.

Réflexions ſur la Déclamation. *Dans l'hiſtoire des ouvrages des Savans, tome vingt-quatriéme, Juin*, 1709. *t.* 2. *p.* 198. *& ſuiv.*

Traité du Récitatif dans la lecture, dans l'action publique, dans la déclamation & dans le chant : avec un traité des accens, de la quantité & de la ponctuation, par *Leonor* LE GALLOIS, sieur de Grimareſt. *Paris*, 1707. in-12. *tome* 2. *page* 188. *& ſuiv.*

Penſées ſur la Déclamation, par *Loüis* RICCOBONI. *Paris*, 1738. in-8°. *t.* 2. *p.* 192. *& ſuiv.*

TROISIE'ME PARTIE.

Orateurs.

Traductions Françoiſes des Ecrits des anciens Orateurs Grecs & Latins.

EXhortation à Démonique : du Regne, ou de la maniere de bien regner : le Symmachyque : Diſcours d'Iſocrate, traduits en François par *Loüis* LE ROY, dit *Regius*. *Paris*, 1560. in-8°. *t.* 2. *p.* 204. 205.

Diſcours d'Iſocrate de la Loüange d'Helene, traduit en François par *Loüis* GIRY, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1640. in-12. *t.* 2. *p.* 205.

Diſcours d'Iſocrate de la Loüange de Buſiris, traduit en François par *Pierre* DU RYER, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1640. in-12. *t.* 2. *p.* 205.

Diſcours d'Iſocrate à Démonique, tra-

duit par *François-Seraphin* REGNIER DESMARAIS, de l'Académie Françoiſe : *avec ſa Traduction en vers François du premier livre de l'Iliade. Paris*, 1700. in-8°. *tome* 2. *page* 205.

Réflexions morales, traduites du Grec d'Iſocrate, ou Eſſai d'une traduction Françoiſe de cet Auteur, par *René* MOREL de Breteüil. *Paris*, 1702. in-12. *t.* 2. *p.* 206.

Apologie de Lyſias ſur le meurtre d'Eratoſthene, traduit par Jacques de Vintemille, Conſeiller au Parlement de Dijon : avec des notes de *Philibert* BUGNYON, Avocat. *Lyon*, *Benoît Bigaud*, 1579. in-8°. *t.* 2. *p.* 207.

Philippiques de Démoſthene, traduites du Grec en François, par *Jean* L'ALEMANT. *Paris*, 1549. in-8°.

La deuxiéme & la troiſiéme Philippique de Démoſthene, traduites en François, par *Jean* PAPON, Juriſconſulte. *Lyon*, 1554. in-12. *t.* 2. *p.* 208.

Les trois Olynthiaques de Démoſthene, tranſlatées du Grec (avec le Timée de Platon), par *Loüis* LE ROY. *Paris*, *Vaſcoſan*, 1551. in-4°. *t.* 2. *p.* 208. 209.

Les trois Olynthiennes, & quatre Philippiques de Démoſthene, traduites par le même. *Paris*, 1575. in-4°. *ibid.*

Oraiſons & harangues de Démoſthene, traduites par *Gervais* DE TOURNAY, Chanoine & Docteur ſcholaſtique de l'Egliſe de Soiſſons. *Paris*, 1579. in-8°.

Les quatre Philippiques de Démosthene, une des Verrines de Ciceron, avec l'Eutyphron, l'Hippias, & l'Eutydemus de Platon, traduits en François par *François* DE MAUCROIX, Chanoine de Reims. *Paris*, 1685. in-12. *tome* 2. *page* 209. *& suiv.*

La même traduction des Philippiques de Démosthene, revuë, & renduë presque nouvelle, par *Joseph* THOULIER D'OLIVET: (Dans les prétenduës Oeuvres posthumes de M. de Maucroix.) *Paris*, 1710. in-12. *t.* 2. *ibid.*

Les quatre Philippiques de Démosthene, traduites en François par *Joseph* D'OLIVET, de l'Académie Françoise: *les deux premieres* en 1727. & *les quatre imprimées ensemble* en 1736. *Paris*, in-12. *t.* 2. *p.* 218. *& suiv.*

La premiere Philippique de Démosthene, les trois Olynthiennes, & la harangue sur la paix, traduites du Grec par *Jacques* DE TOURREIL, de l'Académie Françoise. *Paris*, 1691. in-12. *t.* 2. *p.* 210. *& suiv.*

Les mêmes Harangues, avec la deuxiéme & la troisiéme Philippique, la lettre de Philippe aux Atheniens, & la réponse à cette lettre, par le même. *Paris*, 1701. in-4°.

Les mêmes en Hollande, sous le titre d'Anvers, 1706. in-12.

Les mêmes, nouvelle édition revûë & corrigée par le Traducteur, & publiée par *Guillaume* MASSIEU, de l'Académie Françoise (avec les autres œuvres de M. de

Tourreil.) *Paris*, 1721. in-4°. & in-12. *tome* 2. *page* 210. *& ſuiv.*

Les Harangues de Démoſthene & d'Eſchine ſur la couronne, traduites par *Guillaume* DU VAIR, Garde des Sceaux de France. *Paris*, 1593. in-8°. *t.* 2. *p.* 216. *& ſuiv.*

Les Harangues de Démoſthene & d'Eſchine ſur la couronne, traduites par *Jacques* DE TOURREIL, (dans l'édition de ſes œuvres publiées par M. l'abbé Maſſieu.) *Paris*, 1721. in-4°. & in-12. *t.* 2. *p.* 216. *& ſuiv.*

L'Oraiſon de Ciceron reſponſive à celle de Salluſte, traduite par *Pierre* SALIAT. *Paris*, 1537. in-8°. *t.* 2. *p.* 222. 223.

Oraiſons de Ciceron avant & après ſon exil, traduites par *Claude* DE CUZZI. *Paris*, 1541. in-8°. *t.* 2. *ibid.*

Oraiſons de Ciceron pour Marcel, pour élire Pompée chef de l'armée contre Mithridate, & pour Ligarius : traduites par *Etienne* LE BLANC, Conſeiller du Roi, & Controlleur général de ſon Epargne. *Paris*, 1541. in-8°. *t.* 2. *ibid.*

Oraiſons que fit Ciceron à Céſar pour le rappel de Marcus Marcellus, traduite par *Antoine* MACAULT, Sécretaire & Valet de chambre ordinaire du Roi. *Paris*, 1541. in-8°. *t.* 2. *ibid.*

Les Philippiques de Ciceron, traduites par le même, avec un argument en vers ſur chacune. *Poitiers*, 1548. in-fol. *t.* 2. *ibid.*

La deuxiéme Philippique de Ciceron, traduite par *Jean* PAPON, *dans le livre du même intitulé* : Rapport des deux Princes d'éloquence Grecque & Latine, Démosthene & Ciceron, à la traduction d'aucunes leurs Philippiques. *Lyon*, 1554. in-12. *tome 2. page 223.*

La ſeconde Philippique de Ciceron, traduite par *Antoine* DE LAVAL, Géographe du Roi, &c. (avec ſes Deſſeins de profeſſions nobles & publiques.) *Paris*, 1613. *Abel l'Angelier*, in-4°. ibid. *Claude Cramoiſy*, 1622. in-4°. *t. 2. p. 224. & ſuiv.*

La premiere Oraiſon de Ciceron contre Verrés, traduite par *Claude* CHAUDIERE. (*Reims*) 1551. in-4°. *t. 2. p. 223.*

Oraiſons de Ciceron contre Verrés, traduites par *Bernard* LESFARGUES, Avocat au Parlement de Toulouſe. *Paris*, 1640. in-4°. *t. 2. p. 229. 230.*

Traduction de l'Oraiſon de Ciceron contre Verrés, où il eſt parlé de pluſieurs beaux monumens de l'ancienne Sicile, par M. l'abbé GONTHIER. *Paris*, 1682. in-12. *t. 2. p. 231.*

L'Oraiſon de Ciceron pour Milon, traduite par *Guillaume* DU VAIR : *avec ſes autres opuſcules déja cités. t. 2. p. 226.*

L'Oraiſon de Ciceron pour Milon, traduite par *Claude* DELAISTRE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1693. in-12. *t. 2. p. 226. 227.*

Traduction de la même Harangue, par

Jacques DE LOSME DE MONCHESNAY. *Paris*, 1693.

Les Oraiſons de Ciceron pour Cœlius, pour Milon, & la ſeconde Philippique, traduites par *François-Pierre* GILLET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1696. in-4°. *tome* 2. *page* 231. 232.

La même Traduction revûë, avec celle des quatre Catilinaires. *Paris*, 1718. in-4°. *avec les Plaidoyers de M. Gillet. t.* 2. *ibid.*

Huit Oraiſons de Ciceron, traduites en François : ſavoir, pour Quintius, pour la loi Manilia, pour Ligarius, & pour Marcellus, par *Nicolas* PERROT D'ABLANCOUR : la quatriéme Catilinaire, par *Loüis* GIRY : l'Oraiſon pour le poëte Archias, par *Olivier* PATRU : les Harangues pour la paix & pour Déjotarus, par *Pierre* DU RYER. *Paris*, in-4°. 1638. *& pour la quatriéme fois. ibid.* 1644. in-4°. *t.* 2. *p.* 227. 228.

L'Oraiſon de Ciceron pour le poëte Archias, traduite par *Olivier* PATRU, (& l'une des huit du recueil précedent,) traduite de nouveau par le même, *& imprimée avec le recueil de ſes Plaidoyers & autres œuvres. Paris*, in-4°. *t.* 2. *p. ibid.*

L'Oraiſon de Ciceron pour Marcellus, les quatre Catilinaires, & quelques endroits choiſis des Verrines, par *François* DE MAUCROIX, & *Joſeph* D'OLIVET, (pour les quatre Catilinaires :) *Dans les œuvres poſthumes de M. de Maucroix déja citées. t.* 2. *p.* 234. *& ſuiv.*

Les Oraiſons de Ciceron, traduites par

Pierre DU RYER, de l'Académie Françoiſe; *imprimées en différens tems. Paris*, in-12. *tome 2. page 233.*

Toutes les Oraiſons de Ciceron, traduites en François, par *Joſeph-François* BOURGOIN DE VILLEFORE. *Paris*, 1731. in-12. 8. vol. *t. 2. p. 230. & ſuiv.*

Oraiſons choiſies de Ciceron, traduites en François. *Paris*, 1725. in-12. 2. vol. *t. 2. p. 235. 236.*

Les Controverſes de Seneque, traduites en François par *Mathieu* DE CHALVET, Préſident au Parlement de Toulouſe. *Paris*, 1638. in-fol. *t. 2. p. 243. & ſuiv.*

Les mêmes Controverſes traduites par *Bernard* LESFARGUES, Avocat au Parlement de Toulouſe. *Paris*, 1639. in-4°. *Et avec la Traduction de toutes les œuvres du philoſophe Seneque*, par *Jean* BAUDOUIN, *Pierre* DU RYER, & *François* DE MALHERBE. *Paris*, 1656. in-fol. *t. 2. ibid.*

Les Déclamations attribuées à Quintilien, traduites par *Bernard* DU TEIL, Avocat au Parlement. *Paris*, 1658. in-4°. *t. 2. p. 339.*

Corps jetté dans la Mer: Déclamation de Quintilien, traduite par le R. P. LEMIN, Religieux de la Doctrine chrétienne. *A Beziers*, 1651.

Panégyrique de Trajan par Pline le jeune, traduit en François par *Jacques* BOUCHARD, Avocat au Parlement de Dijon: *à la ſuite de ſa traduction des Epîtres du même Pline. Paris*, 1632. in-8°. *t. 2. p. 254.*

Le même, traduit par *Hippolite-Jules* PILET DE LA MESNARDIERE, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1633. in-8°. *ibid.* 1638. in-4°. *La première édition eſt ſous le titre de*: Harangue panégyrique de Pline ſecond, récitée en plein Sénat devant l'Empereur Trajan. *tome 2. page 354. 355.*

Le même, traduit par *Jacques* ESPRIT, de la même Académie. *Paris*, 1677. in-12. *t. 2. p. 355.*

Le même, traduit par *Claude* DELAISTRE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1681. in-12.

Le même, traduit par *Loüis* DE SACY, de l'Académie Françoiſe, & Avocat au Conſeil. *Paris*, 1709. in-12. *t. 2. p. 256.*

Le même, traduit par M. le Comte DE QUART, ſous ce titre : Panégyrique de Pline à Trajan en Latin & en François, avec des Remarques hiſtoriques, critiques & morales, par le Comte Coardi de Quart, réformateur de l'Univerſité de Turin. *Turin*, 1724. in-fol. *t. 2. p. 258.*

Panégyrique de Pacatus, traduits en François par CHRESTIEN. *Paris*, 1608. in-8°.

Les Concions, ou Harangues de Tite-Live, nouvellement traduites en François, par *Jean* DE AMELIN, gentilhomme de Sarlat. *Paris*, 1568. in-8°. *t. 2. p. 258. & ſuiv.*

Eſſai de Rhétorique contenu dans la traduction de quatre Harangues de Tite-Live, par *Jean-Pierre* DE CROUSAZ. *Groningue*,

1725. in-12. *tome* 2. *page* 260. *& ſuiv.*

L'Académie de l'ancienne & de la nouvelle Eloquence, ou Harangues tirées des anciens Hiſtoriens Grecs & Latins. *Lyon*, 1665. in-12. *ibid.* 1669. in-12. 2. vol. *t.* 2. *p.* 260.

LEs Harangues de Loüis Grotto, ſurnommé l'Aveugle d'Adria, traduites en François par *Barthelemi* DE VIETTE, Lyonnois. *Paris*, 1638. in-8°. *t.* 2. *p.* 263. *& ſuiv.*

Traductions Françoiſes de quelques Ecrits des Peres de l'Egliſe, qui peuvent ſervir aux Orateurs de la Chaire.

SEconde Apologie de ſaint Juſtin, pour les Chrétiens, par Pierre Fondet (*Pierre* CHANUT.) *Paris*, 1670. in-12. *t.* 2. *p.* 271. *& ſuiv.*

Exhortation de ſaint Clément d'Alexandrie aux Gentils, traduite par *Loüis* COUSIN, Préſident en la Cour des Monnoies, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1684. in-12. *t.* 2. *p.* 272. 273.

Traité d'Origene contre Celſe, traduit par *Elie* BOUHEREAU, Miniſtre proteſtant. *Amſterdam*, 1700. in-4°. *t.* 2. *ibid.*

Apologetique de Tertullien pour les Chrétiens, traduit en François par *Loüis* GIRY, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1636. in-12. *t.* 2. *ibid.*

Le même, traduit par *Jean-Baptiſte* VASOULT, Aumônier de Madame la Dauphine. *Paris*, 1714. in-4°. & *ibid.* 1715. in-12. *t.* 2. *ibid.*

Le Dialogue de Minutius Felix, traduit par *Nicolas* PERROT D'ABLANÇOUR, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1660. in-18. *t.* 2. *ibid.*

Les Oeuvres de ſaints Cyprien, traduites en François par *Pierre* LOMBERT. *Paris*, 1672. in-4°. *Roüen*; 1716. in-4°. *t.* 2. *p.* 274.

Homelies de ſaint Baſile, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Aſtere d'Amaſée, & de S. Leon, Pape, traduites en François (par *Jean-Baptiſte* MORVAN DE BELLEGARDE.) *Paris*, in-8°. *en pluſieurs volumes imprimés en différens tems. t.* 2. *p.* 275. *& ſuiv.*

Homelie de ſaint Aſtere, Evêque d'Amaſée, traduite en François (par *François* DE MAUCROIX,) *Paris*, 1695. in-12. *t.* 2. *ibid.*

Diſcours de ſaint Grégoire de Nazianze contre l'Empereur Julien: traduits du Grec (par l'*abbé* TROÏAT.) *Lyon* 1735. in-12. *t.* 2. *ibid.*

Sermons de ſaint Jéan Chryſoſtome au peuple d'Antioche, avec quelques autres diſcours, traduits du Grec (par *François* DE MAUCROIX, Chanoine de Reims.) *Paris*, 1671. & 1689. in-8°. *t.* 2. *p.* 274.

Sermons du même S. Jean Chryſoſtome, ſur la Geneſe, & ſur les Actes des Apôtres; Sermons choiſis, au nombre de quatre-vingt-huit : Opuſcules du même, traduits (par *Jean-Baptiſte* MORVAN DE BELLEGARDE,) *en pluſieurs volumes* in-8°. *imprimés à Paris en différentes années. tome 2. page 274. 275.*

Sermons de ſaint Jean Chryſoſtome ſur quelques Evangeliſtes, & les Epîtres de S. Paul,) traduits par *Nicolas* FONTAINE, & autres.) *Paris*, 1682. 1690. &c. in-4°. & in-8°. *t. 2. p. 275. 276.*

Les Panégyriques des Martyrs par ſaint Jean Chryſoſtome, traduits du Grec, par *Joſeph* DURANTY DE BONRECUEIL, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1735. in-8°. *t. 2. p. 275. 276.*

Lettres de ſaint Jerôme, traduites en François par Dom *Guillaume* ROUSSEL, Bénédictin, de la Congrégation de ſaint Maur. *Paris*, 1713. in-8°. 3. vol. *t. 2. p. 277.*

Sermons de ſaint Auguſtin ſur le Nouveau Teſtament, traduits par *Philippe-Goibaud* DU BOIS, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1694. 1700. in-8°. 6. vol. *t. 2. p. 278.*

Sermons choiſis de S. Bernard, traduits par *Joſeph-François* BOURGOIN DE VILLEFORE. *Paris*, 1738. in-8°. *t. 2. p. 278.*

Sermons de Loüis de Grenade, traduits de l'Eſpagnol, par *Nicolas-Joſeph* BINET. *Paris*, 1698. in-8°. 2. volumes.

Sermons, Panégyriques, & Oraiſons funébres de quelques Orateurs modernes de la Chaire, dont il eſt parlé dans le deuxiéme Tome de cet Ouvrage, depuis la page 265. juſqu'à la page 317.

SErmons ſur tous les Evangiles du Carême, par *Claude* DE LINGENDES. *Paris*, 1666. in-8°. 2. vol. *tome 2. page* 353.

Sermons & Panégyriques d'*André* CASTILLON, Jeſuite. *Paris*, 1672. 1676. in-8°.

Le Miſſionaire de l'Oratoire, ou Sermons pour les Avents, Carêmes, & Fêtes de l'année, par *Jean* LE JEUNE, dit le Pere aveugle. *Paris*, 1671. in-8°. 2. vol.

Sermons de *Jean-Louis* DE FROMENTIERES, Evêque d'Aire. *Paris*, 1688. 1690. in-8°. 4. volumes.

Sermons du pere *Jacques* GIROUST, Jeſuite, (publiés par le pere *François* BRETONNEAU.) *Tours*, 1700. in-12. 2. vol. & *Paris*, 1704. in-12. 5. volumes.

Sermons du pere *Timoleon* CHEMINAIS, Jeſuite. *Paris*, 1690. in-12. 2. vol. *ibid.* 1691. 3. vol. *ibid. augmentés d'un quatriéme & d'un cinquiéme volume, publiés par le pere* François BRETONNEAU.

Sermons du pere *Louis* BOURDALOUE, Jeſuite, (donnés au public par *François* BRETONNEAU, de la même Compagnie.) *Paris*, 1707. *& ſuiv.* in-8°. 14. vol. *ibid.* in-12. & in-18. 14. vol.

Sermons du pere *Charles* DE LA RUE, Jeſuite. *Bruxelles*, 1706. in-12. *en pluſieurs volumes.* Item, *Paris*, 1719. in-8°. 4. vol. *ibid.* in-12. 4. vol.

Sermons pour l'Avent, le Carême, & ſur divers ſujets, prononcés par *Antoine* ANSELME, abbé de S. Sever, Cap de Gaſcogne, de l'Académie des Belles Lettres. *Paris*, 1731. 4. vol. in-8°. & 6. vol. in-12.

Sermons & Panégyriques, prononcés par *Matthieu* HUBERT, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1725. in-12. 6. vol.

Sermons de *Jean* DE LA ROCHE, prêtre de l'Oratoire, pour l'Avent & le Carême, & ſur les Myſteres & autres ſujets, *Paris*, 1725. & 1729. 6. vol. in-12.

Sermons de *Joſeph* DE LA FONTAINE DE LA BOISSIERE, prêtre de l'Oratoire, pour le Carême, les Fêtes des Saints, les Myſteres de la Religion, Vêtures, Profeſſions Religieuſes & Aſſemblées de Charité : nouvelle édition. *Paris*, 1738. 6. vol. in-12.

Sermons du Carême prononcés devant le Roi, par *Charles* BOILEAU abbé de Beaulieu, de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1711. 2. vol. in-12.

Sermons choiſis ſur divers ſujets, par *François* DE SALIGNAC DE LA MOTTE FENELON,

NELON, Archevêque de Cambrai. *Paris*, 1718. in-12.

Sermons de *Jean-Baptiſte* MASSILLON, Evêque de Clermont. *Trévoux*, 1705. & 1708. in-12. 4. volumes.

Sermons ſur divers ſujets de Morale, & ſur les Myſteres, par *André* TERRASSON, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1726. in-12. 4. volumes.

Sermons choiſis ſur les Myſteres, la vérité de la Religion, différens ſujets de la Morale chrétienne, & Panégyriques, par M. l'abbé *Jean-Baptiſte* MOLINIER. *Paris*, 1730. *& années ſuiv.* in-12. 12. volumes.

ACtions publiques de *François* OGIER. *Paris*, 1656. in-4°. 2. volumes.

Panégyriques des Saints, par *Jean* VERJUS, donnés au public par *François* VERJUS, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1664. in-4°.

Panégyriques & autres Sermons, prêchés par M. *Eſprit* FLE'CHIER, Evêque de Niſmes. *Paris*, 1696. in-4°. *ibid.* 1697. 2. vol. in-12. *Lyon*, 1713. 3. vol. in-12.

Panégyriques & Oraiſons funébres du pere *Charles* DE LA RUE. *Paris*, 1740. 3. vol. in-12.

Panégyriques choiſis par *Laurent* JULLIARD DU JARRY. *Paris*, 1700. in-12.

Panégyriques des Saints, prononcés par

Antoine ANSELME, abbé de ſaint Sever, Cap de Gaſcogne, Prédicateur ordinaire du Roi, de l'Academie royale des Belles Lettres : *avec les Oraiſons funébres prononcées par le même. Paris*, 1718. in-18°. 3. vol.

Panégyriques des Saints, par *Charles* BOILEAU. 1718. in18.

Panégyriques des Saint, par *Jean* DE LA ROCHE, prêtre de l'Oratoire. *Paris*, 1723. 2. vol. in-12.

Panégyriques des Saints, par *Joſeph* SEGUY, Prédicateur du Roi, & de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1736. 2. vol. in-8°.

ORaiſons funébres, prononcées par *Jules* MASCARON, Evêque d'Agen. *Paris*, 1704. in-12. *ibid.* 1740. in-12. *L'éloge de l'Auteur qui eſt dans ces deux éditions, eſt du Pere* Bordes, *prêtre de l'Oratoire.*

Oraiſons funébres, prononcées par *Jacques-Benigne* BOSSUET, Evêque de Meaux. *Paris*, 1699. in-12. *réimprimées pluſieurs fois. Et en dernier lieu à Paris, chés Deſaint*, en 1740. in-12. *avec un éloge hiſtorique de M. Boſſuet.*

Oraiſons funébres, prononcées par M. *Eſprit* FLE'CHIER, Evêques de Niſmes. *Paris*, 1716. in-12. *& réimprimées pluſieurs fois. Et en dernier lieu à Paris, chés Deſaint*, en 1740. *avec un éloge hiſtorique du Prélat.*

Oraiſons funébres du pere *Charles* DE LA

RUE, *imprimées avec ſes Panégyriques.*

Oraiſons funèbres, par *Antoine* ANSELME, abbé de ſaint Sever, Prédicateur du Roi. *Imprimées avec ſes Panégyriques. Paris*, 1718. 3. vol. in-8°.

Diſcours, Harangues & Plaidoyers des Orateurs du Barreau.

LEttre d'Etienne Paſquier à M. Loyſel, Avocat du Roi en la Chambre de Juſtice de Guyenne : *Que pendant que nous mettons toute notre étude à paroître ſavans dans nos Plaidoyers ou Harangues, nous corrompons la naïveté de l'Eloquence Françoiſe.* Dans les œuvres de Paſquier, tome 2. lettre douziéme du livre ſept.

Harangues & actions publiques des plus rares eſprits de notre tems, (*Guy* DU FAUR, *Jacques* FAYE, *Philippe* CANAYE, *Guillaume* RANCHIN, MANGOT, LOYSEL, & autres,) faites tant aux ouvertures des Cours ſouveraines de ce Royaume, qu'en pluſieurs autres occaſions ſignalées. *Paris*, 1609. in-8°. *tome* 2. *page* 318. *& ſuiv.*

Le thréſor des Harangues & Remontrances faites aux ouvertures du Parlement, & aux entrées des Rois, Reines, &c. par *Laurent* GIBAULT. *Paris*, 1660. in-4°.

Diſcours de *Daniel* DE PRIE'ZAC, Avocat au Parlement de Paris, de l'Académie Françoiſe. *Bourdeaux*, 1621. in-8°. *t.* 2. *p.* 336.

Harangues prononcées ſur la préſentation des Lettres de M. le Chancelier Seguier, par *Antoine* LE MAITRE. *Paris*, 1636. in-4°. *& avec le recueil de ſes Plaidoyers. tome 2. page 399.*

Diſcours prononcés à la préſentation des Lettres de proviſion de M. le Chancelier le Tellier en 1678. par *René* PAGEAU, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1687. in-12.

Diſcours prononcés au Parlement de Provence, par un des Meſſieurs les Avocats Géneraux (M. *Gaſpard* DE GUEYDAN) *Paris*, 1739. in-12. *t. 2. p.* 359. 360.

PLaidoyers de *Loüis* SERVIN. *Paris*, 1603. *& années ſuiv.* in-8°. 4. vol. *t. 2. p.* 321.

Plaidoyers, & avis de *Simon* MARION. *Paris*, 1625. in-4°. *t. 2. p.* 321.

Plaidoyers de *Jacques* DE PUYMISSON. *Roüen*, 1627. in-8°.

Plaidoyers de *Claude* EXPILLY. *Lyon*, 1628. in-4°. *t. 2. p.* 323.

Plaidoyers d'*Antoine* LE MAITRE, Avocat au Parlement de Paris; publiés par les ſoins de *Jean* ISSALI, Avocat au même Parlement. *Paris*, 1657. *ibid.* 1688. in-4°. 2. vol. *t. 2. p.* 332. *& ſuiv.*

Divers Plaidoyers touchant la cauſe du Gueux de Vernon, avec celui de M. Bi-

GNON, Avocat Général : & quelques autres Plaidoyers sur diverses matieres. *Paris*, 1665. in-4°. *tome 2. page 362. 363.*

Plaidoyers de *Claude* GAUTIER, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, in-4°. 2. volumes. *Le premier publié par l'Auteur, & le deuxiéme avec la réimpression du premier, par les soins de* Gabriel GUE'RET, Avocat au même Parlement. *Paris*, 1698. in-4°. 2. vol. *t. 2. p. 344. & suiv.*

Plaidoyers de *Nicolas* DE CORBERON, Avocat Général au Parlement de Mets ; & d'*Abel* DE SAINTE MARTHE, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1693. in-4°. *t. 2. p. 341. & suiv.*

Plaidoyers, Harangues, & autres œuvres d'*Olivier* PATRU, Avocat au Parlement de Paris, *imprimés pour la quatriéme fois à Paris*, 1732. in-4°. 2. vol. *t. 2. p. 337. & suiv.*

Plaidoyer de *Nicolas* DE LAMOIGNON DE BASVILLE, pour le sieur Girard Vanopstal, un des Recteurs de l'Académie royale de Peinture & de Sculpture. *Paris*, 1668. in-4°. *t. 2. p. 339. & suiv.*

Plaidoyers de M. (*Eustache*) LE NOBLE, Ecuyer, Conseiller du Roi, Substitut de M. le Procureur Général au Parlement de Normandie : & les Arrêts rendus sur les questions qui y sont traitées. *Roüen*, 1704. in-8°. *t. 2. p. 343. 344.*

Plaidoyers de *Claude* ERARD, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1696. in-8°. *se-*

conde édition, 1734. in-8°. *tome* 2. *page* 347. *& ſuiv.*

Réponſe au Plaidoyer de M. ERARD, pour M. le Duc de Mazarin, par *Charles* DE SAINT DENYS, Seigneur de ſaint Evremont : *Dans les œuvres de M. de ſaint Evremont, tome ſixiéme, édition de Paris*, 1725. in-12. *t.* 2. *p.* 347. *& ſuiv.*

Plaidoyers & autres œuvres de *François-Pierre* GILLET, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1696. in-4°. *Les mêmes, ſeconde édition*, augmentée de près de moitié. *Paris*, 1718. in-4°. 2. vol. *t.* 2. *p.* 349. *& ſuiv.*

Factums & Mémoires de *Louis* DE SACY, Avocat au Conſeil, & l'un des quarante de l'Académie Françoiſe. *Paris*, 1724. in-4°. 2. vol. *t.* 2. *p.* 351. *& ſuiv.*

Plaidoyers, Mémoires & Factums de *Matthieu* TERRASSON, Avocat au Parlement de Paris. *Paris*, 1737. in-4. *t.* 2. *p.* 354. *& ſuiv.*

Cauſes célébres & interreſſantes, recueillies par *François* GAYOT DE PITAVAL, Avocat. *Paris*, 1735. 1739. in-12. 16. vol. *t.* 2. *p.* 371. *& ſuiv.*

Diſcours & Eloges Académiques.

DIſcours de l'Eloquence & de l'imitation des anciens, par *Guillaume* COLBERT, de l'Académie Françoiſe. *Paris*,

1658. in-12. *tome* 2. *page* 380. *& ſuiv.*

Harangues ſur toutes ſortes de ſujets, recueillies par *Pierre* D'ORTIQUE DE VAUMORIERE. *Paris*, 1687. in-4. *ibid.* 1693. in-4°. *ibid.* 1713. in-4°. *t.* 2. *p.* 382. *& ſuiv.*

Recueil des piéces d'éloquence & de poëſie préſentées à l'Académie Françoiſe, ou prononcées dans cette Académie, &c. depuis 1671. juſqu'en 1739. in-12. *Paris, en pluſieurs volumes. t.* 2. *p.* 386. *& ſuiv.*

Recueil des Harangues prononcées par Meſſieurs de l'Académie Françoiſe dans leurs réceptions & en d'autres occaſions, depuis l'établiſſement de l'Académie juſqu'à préſent. *Paris*, 1698. in-4°. — Item. *Amſterdam*, 1709. 2. vol. in-12. — Item. *Paris*, 1735. 4. vol. in-12. *t.* 2. *p.* 386. *& ſ.*

Remarques ſur deux diſcours prononcés à l'Académie Françoiſe, ſur le rétabliſſement de la ſanté du Roi (Loüis XIV.) par *Jean* BARBIER D'AUCOUR, de la même Académie. *Paris*, 1688. in-12. *t.* 2. *p.* 383.

Diſcours ſur les prix que l'Académie Françoiſe diſtribuë, par *Antoine* HOUDART DE LA MOTTE, de la même Académie: *à la ſuite des réflexions du même ſur la Critique. Paris*, 1716. in-8°. *t.* 2. *p.* 389.

Eloges de MM. de l'Académie des Sciences de Paris, morts depuis l'établiſſement de cette Compagnie, par M. *Bernard* DE FONTENELLE: *avec les Mémoires de cette Académie*, in-4. *& ſéparément en pluſieurs vol.* in-12. *Paris*, *t.* 2. *p.* 394. *& 395.*

Eloges de MM. de l'Académie des Inſcriptions & Belles Lettres, par M. *Claude* GROS DE BOZE : *avec les Mémoires de cette Académie. Paris*, in-4°. Item, *ibid.* 1740. en 3. vol. in-8°. & in-12. *Cette édition qui eſt très-belle, eſt augmentée de quelques Eloges, & du Catalogue des ouvrages de chaque Académicien à la fin de l'éloge de chacun. t. 2. p.* 396.

Eloges de MM. de l'Académie des Jeux floraux de Toulouſe : *Dans les recueils de cette Académie, imprimés* in-8°. *à Toulouſe en différens tems. t. 2. p.* 397.

Eloges de MM. de l'Académie des Belles Lettres établie à Marſeille, par *Antoine-Louis* DE CHALAMONT DE LA VISCLEDE, Sécretaire perpétuel de la même Académie. *Marſeille*, 1735. in-12. *t. 2. p.* 397.

Eloges de MM. de l'Académie des Sciences & Belles Lettres de la ville de Beſiers, par différens Auteurs : *Dans le recueil des Lettres, Mémoires, & autres piéces pour ſervir à l'hiſtoire de cette Académie. Beſiers*, 1731. & 1736. in-4. *t. 2. p.* 398.

Eloges de MM. de la Societé Royale des Sciences de Montpellier : *avec les Relations des aſſemblées publiques de cette Societé, imprimées* in-4°. *à Montpellier en différentes années. t. 2. p.* 398.

Diſcours & harangues de M. HEBERT, de l'Académie de Soiſſons. *Soiſſons*, 1699. in-12.

Diſcours Académiques de *Jean* GAICHIE'S, prêtre de l'Oratoire, Théologal

de Soiſſons, & de l'Académie de la même ville. *Paris*, 1738. in-12. *tome 2. p.* 393.

Eloge de M. le Maréchal d'Eſtrées, par M. BIET, Chanoine régulier, Abbé de ſaint Leger, Directeur de l'Académie de Soiſſons, 1739. in-8°. *t. 2. p.* 398.

Lequel des deux Etats, le Monarchique, ou le Républicain, eſt plus propre à former des Héros. Diſcours prononcé par le pere *Charles* PORE'E, Jeſuite, & traduit en François par le pere BRUMOY, de la même Societé. *t. 2. p.* 398. *& ſuiv.*

Diſcours ſur les ſpectacles, du même, traduit par le même. *ibid.*

Oraiſon funébre de Loüis le Grand, par le même : traduite par M. MANOURI, Avocat au Parlement de Paris. *ibid.*

Ces trois traductions imprimées d'abord ſéparément, ont été réunies dans le recueil de pluſieurs Harangues du pere Porée. Paris, 1735. in-12.

Lettre du R. P. *Charles* PORE'E, Jeſuite, à M. Grenan, au ſujet de l'Oraiſon funébre du Roi (Loüis XIV.) qu'il a prononcée en Sorbonne le 11. Decembre 1715. in-12. 1716. *ibid.*

Réponſe de l'Auteur de l'Oraiſon funébre du Roi (*Benigne* GRENAN) à la lettre du pere Porée, Jeſuite, *ibid.* 1716. *ibid.*

Lettre de Monſieur *** à un de ſes amis, au ſujet de l'Oraiſon funébre de Loüis XIV. prononcée par le R. P. Porée, Jeſuite. *ibid.* 1716. *ibid.*

Réflexions critiques sur l'Eloge funébre du Roi prononcé par le R. P. Porée (par M. GUERIN) *ibid.* 1716. in-12. *ibid.*

Réponse à la Critique faite par M. G. (Guérin) professeur de Rhétorique au College de Beauvais, sur l'Eloge funébre de Loüis le Grand, prononcé par le P. Porée, par M. l'abbé LA FARGUE. *Paris*, 1716. in-12. *ibid.*

Discours sur l'Eloquence au sujet des Réflexions de M. Guérin, sur l'Oraison funébre de Loüis XIV. prononcée par le pere Porée, par l'abbé LE MASSON. *ibid.* 1716. in-12. *ibid.*

Apologie de l'Eloge funébre du Roi, prononcée par le pere Porée, ou Remarques sur les Reflexions critiques de Monsieur (Guérin.) *ibid.* 1716. in-12. *ibid.*

Fin du Catalogue.

ORDRE

Des divisions du Catalogue.

BELLES LETTRES.

GRAMMAIRE.

Ouvrages sur l'Origine de la Langue Françoise. 403
Excellence de cette Langue. 404
Grammaires. 409
Ortographe & Prononciation. 417
Observations & Remarques critiques sur la Langue Françoise. 424
Regles pour la Traduction. 432
Dictionnaires. 433
Proverbes François. 439
Etymologies. 442

RHETORIQUE & ELOQUENCE.

Traductions Françoises des Ecrits des Anciens sur la Rhétorique. 444
Rhétoriques Françoises des Modernes. 448
Ouvrages sur l'Eloquence en général. 454
Eloquence du Barreau. 458
Eloquence de la Chaire. 461
Action de l'Orateur. 467

Orateurs.

Traductions Françoises des Ecrits des anciens Orateurs Grecs & Latins. 468
Traductions Françoises de quelques Ecrits des Peres de l'Eglise, qui peuvent servir aux Orateurs de la Chaire. 476
Sermons, Panégyriques & Oraisons funébres de quelques Orateurs modernes de la Chaire. 479
Discours, Harangues & Plaidoyers des Orateurs du Barreau. 485
Discours & Eloges Académiques. 486

APPROBATION.

J'Ay lû par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, le Manuſcrit qui a pour titre : *Bibliotheque Françoiſe* ; je n'y ai rien trouvé qui puiſſe en empêcher l'impreſſion, & j'ai cru que l'ouvrage ſeroit très-utile, & feroit beaucoup d'honneur à nos Ecrivains François. De la Bibliotheque du Roi, le vingt-cinq Avril 1740.

SALLIER.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre ; A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. Notre bien amé PIERRE-JEAN MARIETTE fils, Imprimeur & Libraire de Paris, ancien Adjoint de ſa Communauté, Nous ayant fait remontrer, qu'il ſouhaiteroit imprimer ou faire imprimer, & donner au public un ouvrage qui a pour titre : *Bibliotheque Françoiſe* ; Il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privilege ſur ce néceſſaire, offrant pour cet effet de le faire imprimer en bon papier & en beaux caracteres, ſuivant la feüille imprimée & attachée pour modéle ſous le contre-ſcel des Preſentes. A ces cauſes, voulant favorablement traiter ledit Expoſant : Nous lui avons permis & permettons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer ledit ouvrage ci-deſſus ſpécifié, en un ou pluſieurs volumes, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Roïaume, pendant le tems de *Douze années conſécutives*, à compter du jour de la date deſdites Preſentes. Faiſons défenſes à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition

qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéïſſance. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage ci deſſus expoſé, en tout ni en partie, ni d'en faire aucuns extraits, ſous quelque prétexte que ce ſoit, d'augmentation, correction, changement de titre, ou autrement, ſans la permiſſion expreſſe & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront énregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion de cet Ouvrage ſera faite dans notre Roïaume, & non ailleurs, que l'impetrant ſe conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du dixiéme Avril mil ſept cens vingt-cinq, & qu'avant que de l'expoſer en vente, le manuſcrit ou imprimé qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier le ſieur Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos ordres; & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliotheque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier, le ſieur Dagueſſeau, Chancelier de France, Commandeur de nos ordres, le tout à peine de nullité des Preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir ledit Expoſant ou ſes aïans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites Preſentes, qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & féaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles, tous Actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonob-

ſtant Clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: Car tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Verſailles le vingt-quatriéme jour d'Avril, l'an de grace mil ſept cens trente-neuf, & de notre Regne le vingt-quatriéme. Par le Roy en ſon Conſeil.

SAINSON.

Regiſtré enſemble la ceſſion ſur le Regiſtre X. de la Chambre Royale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N°. 219. *fol.* 199. *conformément aux anciens Reglemens confirmez par celui du* 28. *Février* 1723. *A Paris, ce deuxiéme Mai* 1739.

Signé- LANGLOIS, *Syndic.*

Je reconnois que Monſieur Hyppolitte-Louis Guerin a la moitié dans le préſent Privilege. A Paris ce 28. Avril 1739.

Signé, MARIETTE.